

Mai 2022

Evaluation ex-ante des instruments financiers dans le cadre de la gestion des fonds européens confiés à la Région Nouvelle- Aquitaine



Rapport final



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Version 1

Mai 2022

Evaluation ex-ante des instruments financiers dans le cadre de la gestion des fonds européens confiés à la Région Nouvelle-Aquitaine

Rapport final

Francie Sadeski, Mathieu Boulestreau, Auriane Lamy, Marie Dubus, Hugo Thenint

Cette évaluation est cofinancée par l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Table des matières

Table des matières	i
Tableaux	vi
Figures	vii
Acronymes	ix
Résumé exécutif	10
Introduction	3
1 Analyse de l'offre de financement	5
1.1 Financement des TPE/PME	5
1.1.1 Le financement de la création d'entreprises	7
1.1.2 Le financement du développement	9
1.1.3 Le financement de la transmission	12
1.1.4 Retournement, rebond et difficultés économiques	12
1.1.5 Un plan de relance national qui complètera une partie de cette offre de financement sur la période 2021-2027	14
1.1.6 Le financement spécifique de l'économie sociale et solidaire	15
1.1.7 Bilan de l'offre de financement des TPE/PME	18
1.2 Financement de l'innovation	22
1.2.1 Financement de l'amorçage et post-amorçage technologique et non-technologique	24
1.2.2 Le financement de l'innovation dans les PME plus traditionnelles et matures	25
1.2.3 Bilan de l'offre de financement de l'innovation	26
1.3 Financement des énergies renouvelables	31
1.3.1 Financement de l'émergence	32
1.3.2 Financement du développement des projets	34
1.3.3 Financement de la phase de réalisation	37
1.3.4 Financement de la phase d'exploitation	39
1.3.5 Bilan de l'offre de financement des EnR	40
1.4 Financement de l'efficacité énergétique	41
1.4.1 L'offre dédiée au bâti public	41
1.4.2 L'offre dédiée au logement social	46
1.4.3 L'offre dédiée au tertiaire privé	47
1.4.4 L'offre dédiée au logement privé	48
1.4.5 Bilan de l'offre de financement de l'efficacité énergétique	56
1.5 Financement des filières agriculture et bois	58
1.5.1 Le financement des installations en agricultures	59

1.5.2	Le financement des projets de modernisation des exploitations agricoles	62
1.5.3	Le financement de la filière bois	66
1.5.4	Bilan de l'offre de financement des filières agriculture et bois	67
1.6	Financement de la pêche et de l'aquaculture	69
1.6.1	Bilan de l'offre de financement de la pêche et de l'aquaculture	71
2	Besoins en financement et identification des défaillances de marché	73
2.1	Besoins et défaillances de financement des projets d'entreprises	73
2.1.1	Les données structurelles de l'économie et les stratégies régionales clefs	73
2.1.2	Description de l'écosystème de soutien aux entreprises	77
2.1.3	Les stratégies régionales clefs	78
2.1.4	Bilan des forces et faiblesses des entreprises de Nouvelle-Aquitaine	79
2.1.5	Besoin de financement et défaillances de marché	79
2.2	Besoins et défaillances de financement de la recherche et de l'innovation	85
2.2.1	L'activité de R&D dans les entreprises de la Région	85
2.2.2	Description de l'écosystème de soutien à l'innovation	87
2.2.3	Les stratégies régionales en soutien à l'innovation en Région	89
2.2.4	Besoin de financement et défaillances de marché	89
2.3	Besoins et défaillances de financement des EnR	91
2.3.1	Contexte	91
2.3.2	Orientations stratégiques	91
2.3.3	Bois énergie	92
2.3.4	Géothermie	92
2.3.5	Solaire thermique	93
2.3.6	Gaz renouvelable dit « gaz verts »	93
2.3.7	Photovoltaïque	94
2.3.8	Éolien	94
2.3.9	Hydroélectricité	95
2.3.10	Énergies marines	95
2.3.11	L'hydrogène	95
2.3.12	Besoins de financements et défaillances de marché	96
2.4	Besoins et défaillances de financement de l'efficacité énergétique	99
2.4.1	Le bâti résidentiel privé	99
2.4.2	Le bâti résidentiel social	104
2.4.3	Le bâti public	106
2.4.4	Bâti tertiaire privé	106
2.4.5	Besoins de financements et défaillances de marché	107
2.5	Besoins et défaillances de financement de l'agriculture et filière bois	109

2.5.1	Agriculture	110
2.5.2	Focus sur l'Industrie Agroalimentaire	115
2.5.3	Filière Bois	116
2.6	Besoins et défaillances de financement de la pêche et de l'aquaculture	120
2.6.1	Les données structurelles du secteur	120
2.6.2	Description de l'écosystème	122
2.6.3	Besoin de financement et défaillances de marché	123
3	Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales	125
4	Stratégie régionale	134
4.1	Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers	134
4.2	Les paramètres à prendre en compte pour définir l'intervention des FESI sur les instruments financiers régionaux	134
4.3	Les outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales	135
4.4	La possibilité de combiner des instruments financiers et des subventions.	142
4.5	La gouvernance de la politique régionale des instruments financiers recevant du FEDER	143
Annexe A	Instruments financiers soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine	149
Annexe B	Fiches descriptives par outil financé par la Région	152
B.1.	Aquiti Gestion	152
B.1.1.	Fiche : ACI	152
B.1.2.	Fiche : NACO	154
B.1.3.	Fiche : PCE	155
B.1.4.	Fiche : AquInvest	155
B.1.5.	Fiche : FCOIPC	156
B.1.6.	Fiche : NACI 1	158
B.1.7.	Fiche : Nouvelle-Aquitaine Amorçage	158
B.1.8.	Fiche : DynaLim	159
B.1.9.	Fiche : Techno'Start	161
B.1.10.	Fiche : Poitou-Charentes Innovation (PCI)	162
B.2.	IRDI Capital Investissement	162
B.2.1.	Fiche : IRDI-Soridec	162
4.6	Fiche : Irdinov	163
4.7	Fiche : Irdinov 2	164
4.8	Fiche : Aelis Innovation	165
B.3.	ACE Capital Partners	166
B.3.1.	Fiche : AEROFUND 3	166
B.3.2.	Fiche : ATALAYA	167

B.3.3. Fiche : BRIENNE 3 _____	168
B.4. Bpifrance _____	168
B.4.1. Fiche : Fonds régional de garantie _____	168
B.4.2. Fiche : Prêt croissance petite entreprise _____	169
B.5. Initiative France _____	170
B.5.1. Fiche : Initiative (Prêt d'honneur pour créateur/repreneur d'entreprise et Ent. En Primo développement) _____	170
B.5.2. Fiche : Initiative (Prêt d'honneur pour agriculteurs en installation) _____	172
B.6. Autres instruments financiers _____	173
B.6.1. Fiche : Galia Gestion _____	173
B.6.2. Fiche : Newfund Management (NAEH) _____	174
B.6.3. Fiche : Réseau Entreprendre _____	174
B.6.4. Fiche : Nouvelle-Aquitaine Active _____	175
B.6.5. Fiche : Herrikoa _____	176
B.6.6. Fiche : Fédération bancaire régionale _____	177
Annexe C Contexte et évolutions réglementaires _____	178
C.1. La consommation des fonds structurels sur les instruments financiers sur la période 2014-2020 en France _____	178
C.2. Les évolutions réglementaires post-2018 concernant les instruments financiers _____	179
C.2.1. Le règlement Omnibus (adopté en janvier 2018) _____	179
C.2.2. Le nouveau Règlement portant Dispositions Communes (RPDC) (adopté en juin 2021) _____	180
C.3. Le programme InvestEU _____	182
C.3.1. Champ d'action d'InvestEU _____	182
C.3.2. Fonctionnement du Fonds InvestEU _____	183
C.3.3. Eligibilité et sélection des projets _____	184
C.3.4. Avantage du programme pour les régions européennes _____	184
C.4. Les mesures exceptionnelles face à la crise économique liée au COVID-19 _____	185
C.4.1. Les mesures adoptées _____	185
C.4.2. Les amendements du Règlement Portant Dispositions Communes _____	186
C.4.3. Des règles adaptées concernant les aides d'Etat : un nouveau cadre temporaire _____	187
C.4.4. Les marchés publics et les outils dont disposent les acheteurs publics pour répondre à la crise COVID-19 _____	187
C.4.5. Illustrations des actions possibles dans le cadre de ces nouvelles réglementations _____	188
Annexe D Benchmarks _____	189
D.1. Région Sud Garantie et Région Sud Investissement _____	189
D.1.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ? _____	189
D.1.2. Analyse du fonds de garantie _____	189
D.1.3. Analyse du fonds de co-investissement _____	190

D.1.4. Mise en perspective par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine	192
D.1.5. Contact	192
D.2. Fonds OSER Auvergne Rhône-Alpes	193
D.2.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?	193
D.2.2. Objectifs du fonds	193
D.2.3. Présentation du fonds	193
D.2.4. Principales actions engagées et résultats	194
D.2.5. Structuration et financement (dont partenaires)	194
D.2.6. Enseignements	194
D.2.7. Clés de succès	194
D.2.8. Mise en perspective par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine	195
D.2.9. Contact	195
D.2.10. _____	Autres
sources _____	195
D.3. SPL OSER	196
D.3.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?	196
D.3.2. Objectifs du fonds	196
D.3.3. Présentation du fonds	196
D.3.4. Principales actions engagées et résultats	197
D.3.5. Structuration et financement (dont partenaires)	197
D.3.6. Enseignements	198
D.3.7. Clés de succès	198
D.3.8. Mise en perspective par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine	198
D.3.9. Contact	198
D.3.10. _____	Autres
sources _____	198
D.4. Le Fonds FOSTER Occitanie	200
D.4.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?	200
D.4.2. Objectifs du fonds	200
D.4.3. Présentation du fonds	200
D.4.4. Principales actions engagées et résultats	201
D.4.5. Structuration et financement (dont partenaires)	201
D.4.6. Enseignements	201
D.4.7. Mise en perspective par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine	201
D.4.8. Contact	201
D.5. Le fonds REV3 Capital (anciennement CAP3RI)	202
D.5.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?	202
D.5.2. Objectifs du fonds	202

D.5.3. Présentation du fonds _____	202
D.5.4. Principales actions engagées et résultats _____	203
D.5.5. Structuration et financement (dont partenaires) _____	203
D.5.6. Enseignements _____	203
D.5.7. Mise en perspective par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine _____	203
D.5.8. Contact _____	204

Tableaux

Tableau 1 Synthèse des défaillances de marché _____	11
Tableau 2 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI _____	21
Tableau 3 Mobilisation des fonds FEDER dans les instruments à destination du développement des PME _____	19
Tableau 4 AFOM offre de financement des projets d'entreprises _____	21
Tableau 5 Bilan des instruments régionaux abondés par des fonds européens à destination de l'innovation _____	26
Tableau 6 AFOM de financement de l'innovation _____	30
Tableau 7 AFOM de financement de la filière énergie renouvelable _____	41
Tableau 8 AFOM de financement de l'efficacité énergétique _____	57
Tableau 9 Présentation du Prêt d'Honneur à l'installation (cofinancé FEDER) _____	60
Tableau 10 Présentation de la Garantie Alter'NA (cofinancé FEADER) _____	63
Tableau 11 Présentation de la Garantie INAF _____	64
Tableau 12 Tableau du bilan de outils régionaux abondés par fonds européens _____	67
Tableau 13 AFOM de financement de la filière agricole et forêt-bois _____	68
Tableau 14 Tableau du bilan de outils régionaux abondés par fonds européens _____	71
Tableau 15 AFOM de financement de la filière pêche/aquaculture _____	71
Tableau 16 AFOM de l'économie sur le territoire _____	79
Tableau 17 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	84
Tableau 18 Flux d'entreprises suivies par ADI et aides directes aux start ups de la Région et prêt d'honneur _____	87
Tableau 19 AFOM de l'innovation _____	89
Tableau 20 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	90
Tableau 21 Objectifs de production par source d'énergie renouvelable _____	92
Tableau 22 Niveau de couverture des besoins de la filière éolienne par l'offre régionale _____	96
Tableau 23 Niveau de couverture des besoins de la filière photovoltaïque par l'offre régionale _____	97
Tableau 24 Niveau de couverture des besoins de la filière du gaz vert par l'offre régionale _____	97
Tableau 25 AFOM des EnR _____	97
Tableau 26 Caractéristiques du parc de logements de Nouvelle-Aquitaine _____	99

Tableau 27 Utilisation des aides à la rénovation énergétique en 2019 _____	101
Tableau 28 AFOM des besoins pour le domaine de l'efficacité énergétique _____	109
Tableau 29 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	109
Tableau 30 AFOM de l'économie régionale pour le domaine de l'agriculture _____	110
Tableau 31 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	114
Tableau 32 AFOM de la filière forêt-bois _____	116
Tableau 33 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	119
Tableau 34 AFOM des besoins pour le domaine de l'innovation _____	120
Tableau 35 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	124
Tableau 36 Synthèse des défaillances de marché _____	126
Tableau 37 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI _____	137
Tableau 38 Présentation des options de gouvernance pour la mobilisation des outils financiers _____	144
Tableau 39 Montants abondés sous forme d'instruments financiers par OT pour le FEDER _____	178

Figures

Figure 1 Recensement des outils financiers à destination des TPE et PME en région Nouvelle-Aquitaine __	6
Figure 2 Articulation des outils pour les TPE/PME en région Nouvelle-Aquitaine _____	7
Figure 3 Recensement des outils financiers à destination des entreprises innovantes en Région Nouvelle-Aquitaine _____	23
Figure 4 Articulation des outils financiers pour l'innovation en Région Nouvelle-Aquitaine _____	24
Figure 5 Recensement des outils de financements des EnR en Nouvelle-Aquitaine _____	32
Figure 6 Recensement des outils de financements des exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine _	58
Figure 7 Proportion des établissements par secteur d'activité en Nouvelle Aquitaine et en France au 31 décembre 2018 _____	73
Figure 8 Proportion du nombre d'entreprises par tranche d'effectif en Nouvelle Aquitaine _____	74
Figure 9 : Répartition des entreprises sur le territoire de Nouvelle Aquitaine _____	75
Figure 10 : Nombre d'individus en emploi en 2020 (T4) par département de Nouvelle Aquitaine _____	75
Figure 11 : Indice AFDDC pour un échantillon de 13 519 PME de Nouvelle Aquitaine _____	76
Figure 12 : Part des entreprises par niveau de risque (élevé, normal, bas) par secteur d'activité _____	77
Figure 13 Création nette d'entreprises en Nouvelle Aquitaine de 2009 à 2019 _____	80
Figure 14 : Evolution des défaillances de 2014 à 2019 pour les entreprises de Nouvelle Aquitaine et en France _____	82
Figure 15 Évolution de la DIRD de la Nouvelle Aquitaine et de la France (métropolitaine et outre-mer) sur 2009-2017 (indice base 100 en 2009) _____	85
Figure 16 Répartition des montants de la DIRD des entreprises et des administrations en Nouvelle Aquitaine entre 2009 à 2017 _____	86
Figure 17 Répartition des effectifs de R&D rémunérés des entreprises et des administrations de Nouvelle Aquitaine entre 2009 à 2017 _____	86



Figure 18 Répartition des chercheurs rémunérés des entreprises et des administrations en Nouvelle Aquitaine entre 2009 et 2017 _____	86
Figure 19 Part de la dépense des entreprises sur le total de la DIRD _____	87
Figure 20 Production d'énergie renouvelable selon les différentes sources en Nouvelle Aquitaine en 2018 _____	91
Figure 21 Carte des consommation moyennes des logements par commune _____	100
Figure 22 Nombre de dossiers CARTTE par département (fonds débloqués) 2016-2020 en cumul _____	102
Figure 23 Performance énergétique du parc social par département _____	105
Figure 24 Cartographie des outils en fonds propres financés par la région _____	152
Figure 25 Les dispositifs fusionnés au sein d'InvestEU _____	183

Acronymes

AAPEL	Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements
ADEME	L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOM	Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARTEE	Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie
BA	Business Angels
BFR	Besoins en fonds de roulement
CARTEE	Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique
CDC	Caisse des Dépôts et Consignation
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CITE	Crédit d'impôt pour la transition énergétique
CLCV	Association de consommateur et de protection des usagers
DASESS	Dispositif d'accompagnement pour les structures de l'ESS
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif local d'accompagnement
EEA IF	Évaluation Ex-ante des instruments financiers
ÉLAN (loi)	Évolution du logement de l'aménagement et du numérique
EnR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
ETP	Équivalent temps plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMPA	Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional (FEDER)
FESI	Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FIEE	France Investissement Énergie Environnement
FPCI	Fonds Professionnel de Capital Investissement
FRG	Fonds régional de Garantie
FRI	Fonds Régional d'Innovation
FSI	Fonds Social d'Investissement
FUI	Fonds unique interministériel
IAA	Industries agro-alimentaires
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
PIA	Programme innovation d'avenir
RT	Règlementation Thermique
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SCIC	Sociétés coopératives d'intérêt collectif
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SEMOP	Société d'Économie Mixte à opération unique
SIAGI	Société de caution mutuelle pour les petites entreprises
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
S3	Stratégie de spécialisation intelligente

Résumé exécutif

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. **La présente étude vise à définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux programmes.**

Elle permet donc non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des programmes (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMP) dont la Région est Autorité de Gestion en totalité ou en partie, en fléchissant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils.

Dans ce contexte, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion du Programme envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises¹) que pour le financement de la transition énergétique.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes opérationnels régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers à destination des entreprises. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres et nous avons conduit des investigations différenciées en fonction des enjeux énoncés par la Région. Les thématiques couvertes par l'études sont donc les suivantes :

- Economie et Développement des PME
- Innovation
- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique du bâti (privé et public)
- Agriculture et bois
- Pêche et aquaculture

48 entretiens sur 61 sollicitations de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en Région Nouvelle-Aquitaine, ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale. 4 ateliers thématiques avec les acteurs de l'écosystème ont également été menés afin de valider les diagnostics et les pistes d'intervention régionale à poursuivre (économie, innovation, transition écologique, agriculture/bois/pêche).

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées en mars 2021. **En vert** sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et **en bleu**, les carences pour lesquelles **les FESI peuvent être mobilisés** dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

¹ Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

Tableau 1 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
Economie	Création des commerces, sociétés de services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banque) sur des tickets de 3 à 50K€	Plateformes locales Réseau Entreprendre France Active	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	Possible, non préconisé par l'EEA IF	<ul style="list-style-type: none"> De minimis OU Jeunes pousses si cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point 1), b) et c)
Economie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	ADIE	Microcrédit Prêts	Soutien à la création d'entreprises	Possible mais non préconisée par l'EEA IF	De minimis
Economie	Petit capital développement des TPE	Faiblesse de l'offre sur les tickets entre 5k€ et 150k€ pour des TPE visant le développement PME	Prêts d'honneur des plateformes d'initiative locale	Fonds propres Quasi-fonds propres	Développement des entreprises	Préconisée par l'EEA IF	Pari-passu
Economie	Soutien au financement bancaire du développement des PME	Potentielle frilosité de l'intervention bancaire en post-PGE face à des bilans dégradés (ticket entre 0 et 15M€ en fonction des cibles)	Conjoncturels (PGE) et structurels (FRG Bpifrance)	Garantie	Consolidation des entreprises	Préconisé par l'EEA IF	ESB, de minimis ou jeunes pousses

² Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
Economie	Entreprises en retournement, mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150K et 800K€ ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut risque	Unité entreprises en retournement Fonds en cours de développement	Fonds propres Quasi-fonds propres Subventions Dette (financement CT, lease-back)	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Impossibilité d'intervenir auprès d'entreprises en difficultés au sens européen Pari-passu
Economie	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Tickets de 150K à 3M€ comblés en partie par les acteurs privés	Garantie Bpifrance Fonds régionaux (NACI, IRDI, ACI, PCE...)	Garantie Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	Préconisé par l'EEA IF	Fond Pari passu ou intervenant en pari-passu ou de minimis
Economie	Financement des investissements et fonds de roulement des PME	Tickets de 500K€ à 3M€ en fonction des cibles	NACO Fonds Relance Nouvelle-Aquitaine Irdi Impulsion	Fonds propres Quasi-fonds propres	Consolidation des entreprises	Préconisé par l'EEA IF	Pari-passu
Economie	Développement du haut de bilan pour les structures de l'ESS	Insuffisance et inadéquation de l'offre en fonds propres pour les structures de l'ESS	France Active URSCOP	Fonds propres Quasi-fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	SRDEII, feuille de route NeoTerra	Difficile	Fond intervenant en pari-passu ou pari-passu ab initio. OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a,b,c) §10 a,b,c OU Une intervention jeune pousse 22§3 pt c) OU De minimis
Innovation	Innovation – porteurs de projets	Tickets de 15 à 50K€ - voire jusque 150K€ pour des projets en incubation	Couvert par les subventions régionales et les différents outils Bpifrance	Subvention Avances remboursables Prêts d'honneur	Soutien à l'innovation dans les PME	Préconisée par l'EEA IF	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
Innovation	Financement des entreprises innovantes en amorçage/création	Tickets en amorçage/création entre 150K et 3M€, non couverte par le secteur privé Demande soutenue des entreprises en la matière et des incubateurs	NACO Nouvelle-Aquitaine Amorçage Irdinov NAEH	Fonds propres Quasi-fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisée par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c) OU Eu égard au montant, de minimis 200K€
Innovation	Financement des entreprises innovantes en post-amorçage	Tickets en post-amorçage entre 100K et 3M€ cumulé sur plusieurs tours difficilement financé par le secteur privé	NACO ACI Nouvelle-Aquitaine Amorçage Aélis Inno	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c)

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
							n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Financement de l'amorçage technologique risqué (innovation de rupture, biotechs deep tech) et start-ups d'envergure industrielle	Absence de présence d'un fonds d'amorçage risqué proposant des tickets importants (5M€ plutôt que 2-3M€ dès les premiers tours)	Aquiti en cours de développement d'un fonds d'amorçage venture de 60M€ Plan Deeptech Bpifrance	Fonds propres	S3 et soutien régional aux filières stratégiques	Préconisé par l'EEA IF, en tenant compte tenu de la volumétrie (potentiellement à couvrir au niveau national, voir Bpifrance)	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation capitaux privés > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Financement de la trésorerie de bridge en amorçage/post-amorçage	Difficile couverture des tensions de trésorerie des entreprises en cours	Prêt participatif d'amorçage Bpifrance	Quasi-fonds propres Garantie du PPA Bpifrance	S3, soutien à l'innovation	Préconisée par l'EEA IF	Pari-passu ou jeunes pousses

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
		de levée de fonds, dont le bouclage est parfois long, avec des petits tickets					
Innovation	Opération de financement de l'innovation dans les entreprises matures	Insuffisance de fonds privés pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises	Prêts Bpifrance Fonds propres régionaux (NACI, ACI, PCE)	Prêts Fonds propres	Soutien à l'innovation, S3	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire régional	Difficultés de financement des gros projets de méthanisation portés par des collectifs d'agriculteurs (offre faible en fonds propres autour de 700K et 750K€ par projet)	TerraEnergies ADEME Investissement	Intervention en fonds propres Garantie de prêts bancaires	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Possible, préconisée par l'EEA IF	Pari-passu ou RGEC ou de minimis ou jeunes pousses
Transition énergétique et environnementale	Financement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire régional	Difficile financement des projets non éligibles à la CRE dans le cadre de PPA (Power Purchasing Agreements)	-	Garantie d'achat (pas un instrument financier au sens européen)	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Non préconisé par l'EEA et impossible à financer par des FESI	Pari-passu ou RGEC ou de minimis ou jeunes pousses

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti tertiaire public	Difficile financement des études amont et de l'ingénierie technique et financière	ACTEE FAIRE France Relance	Subventions	Atteinte des objectifs régionaux en matière d'efficacité énergétique	Non préconisé par l'EEA	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti résidentiel social	Financement des travaux « annexes » aux rénovation énergétique difficilement finançables	-	Avances remboursables	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti résidentiel social	Déficit de fonds propres des bailleurs sociaux	-	Plusieurs pistes ont été envisagées mais néanmoins aucune ne semble tangible, à creuser	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA IF	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnement	Financement de la rénovation énergétique du petit tertiaire privé (inférieur à 1000m ²)	Difficulté de financement des travaux de rénovation énergétique par les PME	CEE	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA IF	De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficulté de financement du reste à charge pour les copropriétés lors des opérations de rénovation énergétique	-	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Préconisé par l'EEA IF	De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation	Difficulté de financement du reste à charge pour	-	Prêt à taux bonifié	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Préconisé par l'EEA IF	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
	énergétique du bâti privé	les propriétaires de maisons individuelles lors des opérations de rénovation énergétique		Garantie bancaire			
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficile financement du reste à charge des travaux de rénovation privés	CARTEE	Avance remboursable	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisée par l'EEA IF	De minimis
Agriculture/ forêt / aquaculture	Installation/reprise	Ticket de 20K à 50K€ et volume d'opérations en augmentation	Prêt d'honneur agriculture et aquaculture	Augmentation du plafond et différé (sous conditions), voir élargissement à la filière bois	Renouvellement des générations et lutte contre la déprise foncière Nécessité de surveiller d'éventuelle initiative nationale (combinaison DJA + PH)	Possible reconduction (fin 2022) mais à sécuriser	De minimis (plusieurs)
Agriculture	Installation/reprise	Accès au foncier sans acquisition immédiate	Outils de stockage et portage SAFER	Stockage et portage renforcé (montants et échéances)	Lutte contre la déprise agricole et accaparement des terres	Possible FEADER (foncier éligible dans le cas d'acquisition par des jeunes agriculteurs)	De minimis?
Agriculture et forêt	Investissement	À ce stade résolu	Garantie Alter'NA	Reconduction de la Garantie Alter'NA avec éventuel aménagements	Modernisation, transition et diversification des secteurs	Reconduction en 2025 avec du FEADER	De minimis
Pêche & Aquaculture	Reprise et investissement	Accès au crédit bancaire (moins de 500K€)	Aucun	Garantie	Modernisation et conversion écologique	Mobilisation FEAMPA compliquée, surtout sur la pêche	De minimis?

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État ²
Filière bois	Modernisation et reprise petites scieries	Accès au crédit bancaire (moins de 300K€)	Aucun (sauf FRG Bpifrance)	Garantie	Développement de la filière bois (hausse VA) et renouvellement des générations	Peu opportune du fait de la faible volumétrie potentielle	De minimis

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique telles qu'énoncées dans ses schémas régionaux (SRADETT, SRDEII), et en respect d'un certain nombre de critères développés dans ce chapitre. L'investissement régional se fera sur fonds propres de la région, sur les fonds d'autres acteurs publics dont les collectivités locales, et parfois via des ressources FESI lorsque leur additionnalité est démontrée.

Ainsi, des outils financiers ont été identifiés en réponse à ces défaillances de marché, et le périmètre de l'investissement régional dans ses outils a été calibré. Une stratégie d'intervention régionale spécifique au FESI a été développée se déclinant autour de :

- La pérennisation d'instruments existants ;
- L'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- La création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Le scénario se dégageant de ces pistes est celui d'une utilisation accrue des instruments financiers afin de :

- **Soutenir la compétitivité des entreprises** de la Région Nouvelle-Aquitaine en sortie de crise, en apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation et une garantie accrue en sortie de PGE ;
 - En apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation, notamment via les dotations d'un fonds de capital et d'un fonds en prêts participatifs. Les volumétries proposées posent des hypothèses réalistes à date, pouvant être remises en question au cours des prochaines années, en fonction de la reprise économique à l'issue de la crise sanitaire de 2020-2021
 - En maintenant et en renforçant le soutien existant aux filières agricoles/aquacoles/bois-forêts, notamment l'installation (prêt d'honneur, garantie Alter'NA)
- Continuer de faire de la Région Nouvelle-Aquitaine un **territoire attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage
 - En maintenant l'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises innovantes en amorçage/post-amorçage, actuellement portée par NACO et Nouvelle-Aquitaine Amorçage pour le prêt d'honneur innovation
- Accélérer la **transition écologique et énergétique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables et soutenant la réhabilitation du foncier dans une optique de compétitivité
 - En développant le financement des projets de méthanisation via l'apport de fonds propres (actuellement possibles par TerraEnergie)
 - En intensifiant la rénovation énergétique du bâti privé par le financement d'un fonds de prêt bonifié de type éco-PTZ.

Les outils sont présentés dans le Tableau ci-dessous qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale

Concernant les outils abondés par les FESI au cours de la période 14-20 les évolutions suivantes sont préconisées :

- le prêt d'honneur à destination des plateformes Initiative ne serait abondé avec des FESI que sur le volet agricole, et les volets création et développement des PME abondés sur fonds régionaux (intervention 10);
- NACO, actuellement positionné sur la création/amorçage/développement/transmission généraliste, à dominante innovation, sera réabondé au cours de la prochaine programmation, avec une clarification des poches destinées aux interventions 2 et 4 ;
- La garantie Alter'NA seraient réabondée avec du FEADER, au regard de l'élargissement de son périmètre d'intervention (exploitation forestière, petites installations ENR...) et de la dynamique d'engagement ces prochaines années.

Tableau 2 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI

A noter qu'il n'a pas été identifié à ce stade de besoin de mobilisation du FSE en instruments financiers pour la période 2021-2027.

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie REACT EU 2014-2020	Volumétrie FESI 2021-2027
<i>Volet 1 : Compétitivité des TPE/PME</i>					M€	M€
<p>1. Intervention en fonds propres et quasi-fonds propres à destination des TPE/PME suite à la crise sanitaire <i>(majorité d'interventions en quasi-fonds propres, à destination des TPE et petites PME)</i></p>	<p>Création d'un outil fonds propres et quasi-fonds propres à destination des TPE/PME</p>	<p>15k-2M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir les TPE dans leur changement d'échelle et les PME au bilan dégradé en besoin de fonds propres à l'issue de la crise sanitaire Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales (a priori début 2022) Articulation : complémentaire des interventions classiques de NACO et des fonds relance (Nouvelle Aquitaine Relance, Irdi Impulsion) Type d'intervention : Pari-passu par opération Investisseurs : FEDER/Région ; Porteurs : gestionnaire de fonds Co-financement FEDER : jusqu'à 100% FEDER</p>	<p>Besoin estimé de recapitalisation de 1,5Md€ des PME et ETI sur la Région soit 750M€ pour les TPE et petites PME. Besoin pouvant être couvert en partie (16%) par des interventions en quasi-fonds propres, par exemple de type prêts participatifs : 120M€ Pouvant être couvert pour tiers par l'intervention du secteur public en anticipant un effet levier x2 sur le secteur privé : 40M€ de fonds publics,</p>	N/A	40M€
<p>2. Intervention en fonds propres à destination des PME <i>(prolongation de l'intervention actuelle.)</i></p>	<p>Abondement d'un fonds de co-investissement en fonds propres ou quasi fonds propres à destination des PME traditionnelles</p>	<p>100K-3M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir le segment du petit capital développement et couvrir les besoins régionaux des PME en fonds propres Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementale (a priori début 2022) Articulation : complémentaires avec les actions régionales au sein de NACO, Nouvelle-Aquitaine Relance et Irdi Impulsion</p>	<p>Besoin estimé de recapitalisation de 1,5Md€ des PME et ETI sur la Région soit 750M€ pour les TPE et petites PME. Besoin pouvant être couvert en partie (50%) par des interventions en fonds propres : 400M€. Il est possible d'estimer qu'une partie de ces</p>	10M€	40M€

			<p>Type d'intervention : Pari-passu par opération</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ; partenaires privés</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : jusqu'à 100% FEDER</p>	<p>besoins sera pris en charge par les fonds privés régionaux (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne...) et qu'un besoin d'un fonds public additionnel sera nécessaire pour un quart du besoin : 100M€. En pari-passu à 50% cela représente 50M€ de fonds FEDER.</p>		
<p>3. Intervention de soutien à la dette de trésorerie et d'investissement des PME</p>	<p>Abondement d'un fonds de garantie FEDER</p>	<p>100K€-2M€</p>	<p>Raison d'être : maintenir les capacités d'endettement des entreprises aux bilans dégradés par la crise sanitaire et soutenir l'investissement et le développement des PME régionales</p> <p>Temporalité : A l'issue du PGE etn en fonction des mesures gouvernementales</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de garantie de Bpifrance, de France Active et de la SIAGI</p> <p>Type d'intervention : De minimis</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région</p> <p>Porteurs : Banque publique, gestionnaire de fonds</p>	<p>En Nouvelle-Aquitaine, 1,5Md€ de PGE financés pour des entreprises cotées 5+ par la Banque de France. Besoin de garantie à anticiper pour un volume d'environ 10% de ces prêts, soit 150M€. Avec un effet levier de 15, fonds de garantie de 10M€</p>	<p>N/A</p>	<p>10M€</p>
<p><i>Volet 2 : Innovation</i></p>					<p>M€</p>	<p>M€</p>
<p>4. Intervention en soutien à l'émergence des projets innovants</p>	<p>Abondement d'un fonds de prêts d'honneur innovation</p>	<p>15-150K€</p>	<p>Raison d'être : Faciliter l'émergence de projets innovants et le recyclage des fonds publics investis sur cette thématique</p> <p>Temporalité : Dès 2021</p> <p>Articulation : Avec les outils Bpifrance et les subventions existantes</p> <p>Type d'intervention : De minimis</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région, partenaires privés</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : 100% FEDER</p>	<p>Accompagnement d'une quarantaine de start-ups par an pour un ticket moyen de 100K€ : 10M€ de besoin de financement sur la période 2021-2027</p> <p>Fonds actuel fonctionnant bien, avec jusqu'à 10% de taux de casse sur ce segment : 1M€ à refinancer sur la période pour garder le même niveau d'activité.</p>	<p>N/A</p>	<p>5M€</p>

				<p>En raison de la sélectivité du fonds, une partie des besoins n'est actuellement pas couverte. Une hausse de 30% de l'activité du fonds peut-être envisagée, nécessitant un financement initial de 4M€ (hypothèses de projection de 15 dossiers supplémentaires par an, avec 10% de taux de casse et un remboursement sur 5 ans)</p> <p>Afin de financer ces deux besoins (pérennisation de l'activité actuelle et financement de prêts supplémentaires), 5M€ sont nécessaires.</p>		
<p>5. Intervention sur l'amorçage et le post-amorçage</p>	<p>Consolidation du fonds régional de co-investissement en amorçage et post-amorçage (capital risque)</p> <p>Intervention en fonds propres et quasi fonds propres</p>	<p>100K€-3M€</p>	<p>Raison d'être : Maintenir dans le temps le niveau d'investissement dans les start-ups innovantes régionales dans les phases d'amorçage et post-amorçage et accompagner le rythme des créations</p> <p>Temporalité : A l'issue des fonds ReactEU</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre régionale de financements en fonds propres (ACI, PCE...)</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : 100% FEDER</p>	<p>Fonds actuel NACO finançant déjà l'innovation mais avec un besoin accru.</p> <p>2/3 de NACO sont aujourd'hui à destination de l'innovation, soit un besoin spécifique à l'innovation de 25M€.</p>	<p>7.5M€</p>	<p>25M€</p>
Volet 3 : Soutenir la transition énergétique et environnementale						
<p>6. Intervention à destination des projets de méthanisation</p>	<p>Création ou abondement d'un fonds d'investissement en fonds propres auprès des projets de méthanisation</p>	<p>500K€-3M€</p>	<p>Raisons d'être : Soutenir l'émergence de projets de méthanisation sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et renforcer leur soutenabilité par l'apport de fonds propres</p> <p>Temporalité : Dès 2022</p>	<p>Une quinzaine de projets ont été identifiés comme matures sur la période 2021-2027 en besoin de financement, dont 8 devraient pouvoir être accompagnés (pour un ticket moyen de 1,5M€). Le</p>	<p>N/A</p>	<p>6M€</p>

			<p>Articulation : TerraEnergie, garantie Alter'NA</p> <p>Type d'intervention : Pari-passu ab initio</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région, partenaires privés</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : 100% FEDER</p>	<p>besoin moyen est de 8M€ pour lequel un apport de fonds propres de l'ordre de 10% apparaît nécessaire, soit 12M€ sur la totalité des projets. En pari-passu le fonds devra intégrer 6M€ de fonds publics</p>		
<p>7. Soutenir la massification des opérations de rénovation énergétique du bâti privé : copropriétés et maisons individuelles</p>	<p>Abondement d'un fonds de prêt bonifié de type éco-prêt à taux zéro</p>	<p>Coût moyen des travaux 25K€/logements</p>	<p>Raison d'être : Offrir une solution de portage aux propriétaires ne parvenant pas à rénover leurs biens et mobiliser le capital privé dans une solution de tiers-financement. Développer une expertise et un effet de masse permettant d'atteindre une rentabilité à long-terme dans les opérations de rénovation énergétique et répondre aux besoins d'appui en ingénierie technique des collectivités territoires</p> <p>Temporalité : A partir de 2023</p> <p>Articulation avec d'autres outils : SEM régionales, plan France Relance</p>	<p>En considérant un montant moyen de travaux de 24 000 €, et un montant moyen du tiers-financement de 19 500€, les besoins pour accompagner 500 logements par an³ sont de 9,7 M€/an soit 39 M€ pour 4 ans</p>	N/A	Jusqu'à 39M€
Volet 4 : Agriculture, forêt-bois et pêche						
<p>8. Prêts d'honneur transmission reprise agriculture & aquaculture</p>	<p>Montée en puissance du dispositif PH existant via une meilleure couverture géographique, part de plus en plus importante des non éligibles à la DJA et potentiel d'augmentation du ticket (cas particuliers)</p>	<p>5 à 40 K€ par projet (voire possibilité d'aller jusqu'à 50 K€ pour certains projets)</p>	<p>Raison d'être : renouvellement des générations et lutte contre la déprise</p> <p>Temporalité : renouvellement 2023 et relance de marché (si ajustements significatifs géographiques, cf. Mobilisation du FEDER sur l'ensemble de la Région)</p> <p>Articulation : DJA et autres aides FEADER et FEAMP</p> <p>Type d'intervention : Prêt d'honneur</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p>	<p>20M€ sur 5 ans (minimum de 200 dossiers par an à 15-20K€)</p> <p>Un réinvestissement de 12M€ injectés dans l'instrument sur la période accueil au fur et à mesure des sorties des premières entreprises investies</p> <p>Un abondement supplémentaire de 8M€</p>	N/A	8 M€

³ Estimations à partir du CERC, La rénovation énergétique des logements, bilan année 2019

			<p>Co-investisseurs dans les entreprises : banque et autres organismes de financement (y.c. associatif) Porteurs : intermédiaire (Initiative, Bpifrance...) Co-financement FESI : à sécuriser. La mobilisation du FEADER pose des questions supplémentaires (éligibilité restreinte)</p>	<p>dont les premiers décaissements sont à prévoir dès fin 2022 (jusqu'à 100% de FESI possible).</p>		
<p>9. Accès au crédit bancaire pour les filières agro et forêt-bois</p>	<p>Reconduite du dispositif de garantie Alter'NA</p>		<p>Raison d'être : modernisation, conversion et diversification des filières agro et bois Temporalité : 2024 Articulation : INAF (si reconduit après 2022) Type d'intervention : Garantie en première perte Investisseurs : FEDER/Région ; Co-investisseurs dans les entreprises : N/A Porteurs : FEI et banques (fonds de fonds) Co-financement FESI : FEADER</p>	<p>Environ 40M€ de ressources nécessaires sur 2025-2029 (8M€ par an permettant de couvrir les engagements). Fonds libérés en partie au fur et à mesure de la réduction l'encours actuel. Mais le déploiement très récent de l'outil et durée longue des prêts (>10 ans) nécessite un réabonnement massif dès 2024.</p>	<p>N/A</p>	<p>24M€ (60% des ressources nécessaires)</p>

Il est à souligner l'importance pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via les instruments financiers. En Nouvelle-Aquitaine, cette mobilisation est importante, saluée par l'écosystème et s'incarne par l'équipe dédiée à l'ingénierie financière au sein du Pôle Développement Economique et Environnemental ainsi que dans la création du fonds de fonds régional SNAP.

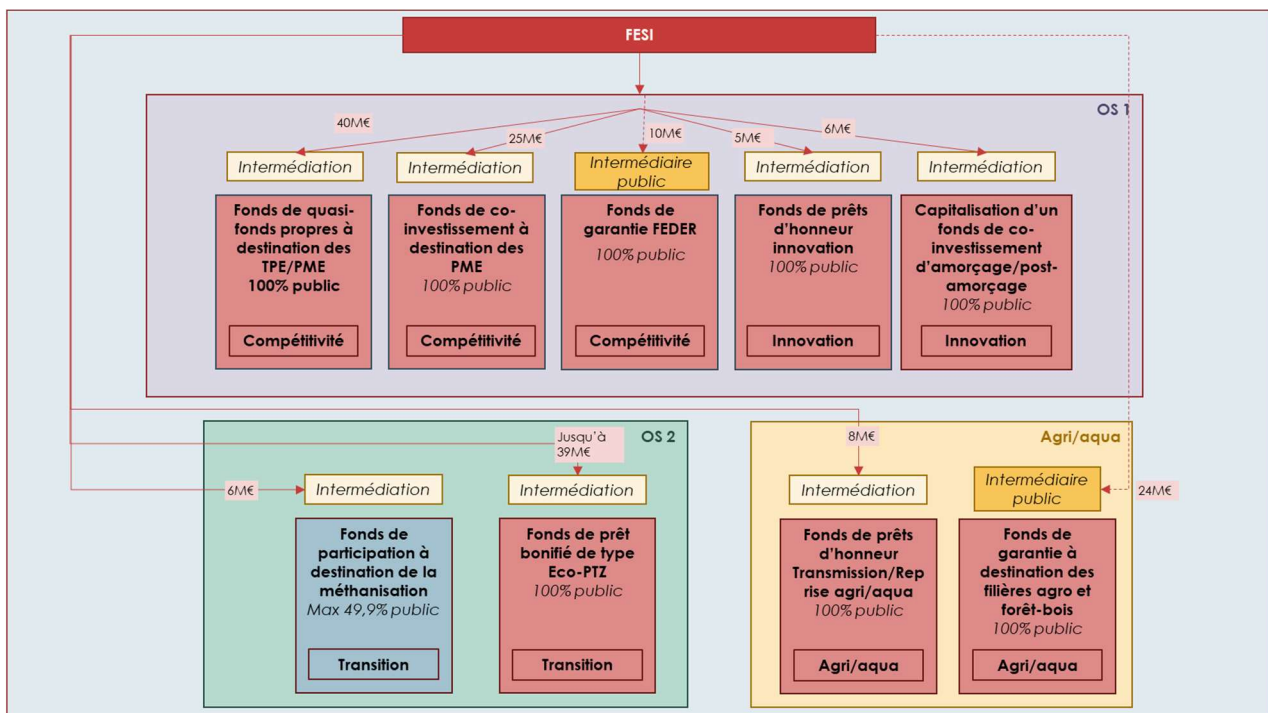
Cette mobilisation de ressources régionales et ce volontarisme du soutien sous forme d'instruments financiers **fonctionne bien et devrait être reconduit au cours de la prochaine programmation**. Toutefois, il apparaît important, dans le cadre des travaux en cours autour du SRDEII, d'initier une clarification de la stratégie régionale de participation de la Région.

Concernant l'innovation en particulier, le lien entre les prises de participation de la Région et la stratégie régionale d'innovation incarnée par la S3 et le SRDEII doit être formalisé en particulier autour des points suivants :

- l'inscription de la stratégie de participation dans une vision d'ensemble formalisée concernant l'innovation, pouvant être la S3 ou le SRDEII ;
- l'établissement, au-delà de l'objectif de couverture de l'ensemble des segments, d'objectifs clairs régionaux à destination de l'innovation ;
- la clarification des moyens dédiés au soutien de l'innovation et de la compétitivité des PME au sens large et de leur suivi spécifique au sein d'outils généralistes (tels que NACO).

Compte-tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposées par la Commission Européenne pour la gestion des FESI sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, **nous proposons la structuration suivante pour les instruments identifiés comme pertinents pour la prochaine programmation**.

Nous proposons également de s'appuyer sur la création récente de la SNAP pour développer une marque régionale « Nouvelle-Aquitaine Financement » dans une optique de clarification et d'amélioration de la lisibilité des interventions régionales à destination de l'écosystème des entreprises.





Introduction

Le présent document est le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers du Programme FEDER-FSE+, FEADER et FEAMPA de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2021-2027.

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion.

La présente étude vise à définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux PO.

Elle permet donc non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des programmes (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA) dont la Région est Autorité de Gestion en totalité ou en partie, en fléchissant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils.

Dans ce contexte, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion du PO envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises⁴) que pour le financement de la transition énergétique.

Les objectifs de ce document sont multiples :

- **La mise à jour de l'offre de financement** sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, il reprend les éléments de présentation des outils sur le territoire ainsi que compilés et analysés lors de des études conduites au cours de la programmation 2014-2020, et cependant intègre les données les plus récentes sur l'activité des outils.
- **La quantification des besoins de court et moyen terme** en lien avec la crise économique générée par le COVID-19, ainsi que de **moyen et long terme** en lien avec les stratégies régionales et le Programme Opérationnel en cours d'écriture.
- **La mise à jour des défaillances de marché ou situations sous optimales** à date et anticipées sur la période de programmation des FESI, à savoir 2021-2027.
- **La définition de nouvelles pistes d'investissements de la Région.** Ces pistes sont hiérarchisées au regard de leur valeur ajoutée et effet de levier, de leur capacité à répondre aux objectifs du Programme et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre ; elles incluent un cadrage juridique des interventions au regard de la réglementation des FESI et des aides d'État.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes opérationnels régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers à destination des entreprises. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres et nous avons conduit des investigations différenciées en fonction des enjeux énoncés par la Région. Les thématiques couvertes par l'études sont donc les suivantes :

- Economie et Développement des PME

⁴ Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

- Innovation
- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique du bâti (privé et public)
- Agriculture et bois
- Pêche et aquaculture

Nous avons conduit 48 entretiens sur 61 sollicitations de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en Région Nouvelle-Aquitaine (pour 50 entretiens prévus), qui nous ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale. Nous avons par ailleurs conduits 4 ateliers thématiques avec les acteurs de l'écosystème afin de valider les diagnostics et les pistes d'intervention régionale à poursuivre (économie, innovation, transition écologique, agriculture/bois/pêche)

Ce présent rapport est structuré en quatre grands chapitres, traitant chacun l'ensemble des thématiques étudiées :

- Un premier chapitre présentant l'offre de financement et le bilan des outils soutenus par la Région (Chapitre 1)
- Un chapitre analysant les besoins en financement au regard des atouts du territoires et de ses stratégies régionales et identifiant les défaillances de marché et/ou situations de financement sous optimales (Chapitre 2)
- Un chapitre de synthèse de l'ensemble des défaillances de marché ou situations de financement sous optimales (Chapitre 3)
- Un dernier chapitre présentant la stratégie proposée à la Région pour la programmation des FESI sur 2021-2027 (Chapitre 4)

Les annexes incluent des éléments de contexte sur la programmation FEDER 2014-2020 et 2021-2027, des benchmarks illustratifs issus d'autres régions ainsi que les fiches descriptives des outils soutenus par la Région.

Un second document présente trois outils spécifiques pour lesquels est ouverte la possibilité d'intervention régionale via des fonds FESI.

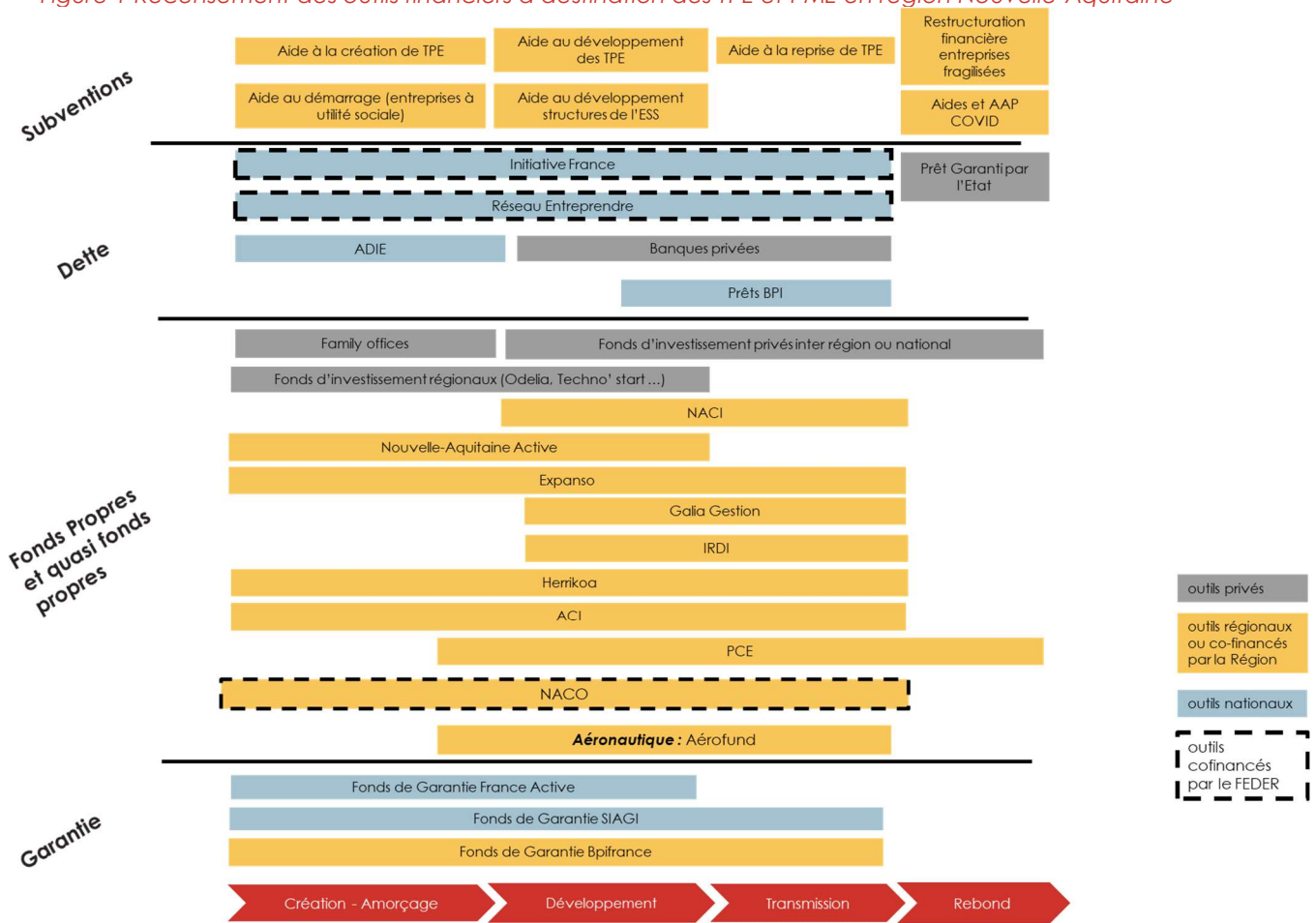
1 Analyse de l'offre de financement

1.1 Financement des TPE/PME

Points clefs à retenir

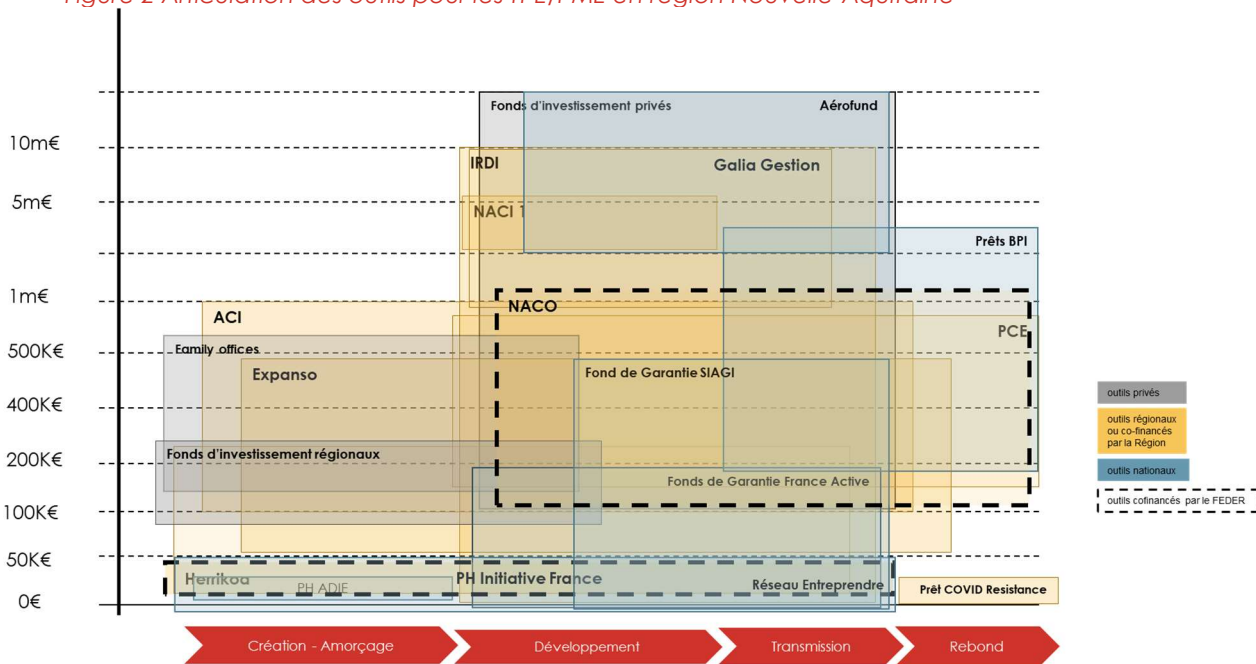
- L'offre régionale de financement est abondante et couvre la plupart des segments de vie des entreprises (création, développement, transmission) à l'exception du retournement, uniquement couvert en subvention et par les outils conjoncturels liés au COVID.
- Les acteurs privés sont notamment nombreux à financer le développement des PME pour des tickets au-dessus de 1M€.
- La Région est volontariste en termes d'instruments financiers et de soutien à l'économie avec une offre en subvention, en garantie, en dette et en fonds propres.
 - L'intervention en fonds propres est particulièrement dynamique avec 129,5M€ investis depuis 2016 dans des fonds existants et de nouveaux fonds, y compris NACO, et la perspective de la création de nouveaux fonds liés notamment à la relance
 - Toutefois, l'offre régionale en fonds propres peut apparaître surabondante, notamment en développement et croissance, où les instruments financiers sont très nombreux sur des segments investis par le privé (par exemple : autour du positionnement de NACI)
- En conséquence, une problématique de gestion, visibilité et de lisibilité de l'offre est constatée face au caractère « pléthorique » des interventions régionales. La création du fonds de fonds régional (SNAP) en 2020 pourrait éventuellement être une solution.
- A destination des PME généralistes, les fonds FEDER ont été utilisés pour augmenter la taille des prêts d'honneurs des plateformes Initiative. La complexité du FEDER a généré des difficultés de gestion importante qui remettent en cause la pérennisation de l'intervention sur fonds européens.

Figure 1 Recensement des outils financiers à destination des TPE et PME en région Nouvelle-Aquitaine⁵



⁵ Les fonds en gestion extinctive encore actifs sur le territoire ne sont pas inclus dans ce schéma

Figure 2 Articulation des outils pour les TPE/PME en région Nouvelle-Aquitaine



1.1.1 Le financement de la création d'entreprises

La **phase de création des entreprises**, en particulier non innovantes, est **structurellement difficile à financer pour les acteurs bancaires**, en région Nouvelle-Aquitaine comme sur le reste du territoire français. En conséquence, l'action régionale vise à contribuer aux outils qui couvrent ce segment sur le territoire (France Active, Réseau Entreprendre, ADIE, Bpifrance...) et en particulier les **Plateformes Initiatives** dont les fonds de prêts d'honneur sont abondés par un complément FEDER. L'ensemble de ces instruments, composant la palette de réponse aux besoins des TPE/PME, aux petits commerces, sociétés de service et d'artisanat et de l'ESS **apparaissent offrir une réponse sur le territoire** à la fois en dette, fonds propres/quasi-fonds propres et garantie.

La Région offre des subventions à la création/reprise d'entreprise :

- Aide à la création de très petites entreprises (TPE), subvention de 4 à 10K€ plafonnée au montant des fonds propres/quasi-fonds propres à l'amorçage. En primo-développement, cette aide est complétée par une subvention plafonnée à 100K€ complémentaire à des prêts bancaires et un dispositif de prêt à taux zéro de 200K€ sur 7 ans maximum.

En dette, les instruments principaux consistent en des prêts d'honneurs accordés par le Réseau Entreprendre, le Réseau Initiative ou France Active.

Encadré 1 L'offre en dette en soutien de la création

Plusieurs acteurs régionaux, proposent des prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprises et permettent de renforcer les fonds propres et de créer des effets de levier sur les financements bancaires. Les dispositifs présents sont décrits au sein de fiches en Annexe B et correspondent aux déclinaisons régionales de réseaux nationaux :

- le prêt d'honneur des **plateformes Initiatives**, représentant sur l'ensemble du territoire néo-aquitaine autour de 1500 prêts par an pour un montant de 14M€ ;
 - Pour la **création/reprise** un abondement de fonds FEDER de 5M€ (2M€ sur le PO Aquitain, 1,5M€ sur le PO Limousin et 1,5M€ sur le PO Poitou-Charentes) a permis de compléter les prêts des plateformes et de compléter le prêt moyen.

- En 2019, première année du dispositif, 487 personnes physiques ont bénéficié de prêts financés en partie du FEDER. Ces prêts ont représenté 4M€ (dont 744K€ de FEDER), associés à 47,5M€ de prêts bancaires pour un effet levier de 12 (70 pour le seul FEDER).
- En 2020, 1 119 personnes physiques ont bénéficié de ces prêts qui ont représenté 10M€ (dont 1,8M€ de FEDER) associés à 113M€ de prêts bancaires pour un effet levier de 12 (70 pour le seul FEDER).
- le prêt d'honneur du Réseau Entreprendre pour la création/reprise représentant des tickets de 27 à 28K€ pour environ 70 à 80 dossiers par an ;
- l'ADIE qui a financé 2020 1 898 microcrédits professionnels et 435 prêts d'honneurs pour un total de 10M€ sur le territoire néo-aquitain.

Globalement, l'articulation entre ces différentes offres fonctionne bien selon les opérateurs interrogés. Toutefois, des difficultés entre les Plateformes Initiative et le Réseau Entreprendre ont pu être constatées sur certain pan du territoire et notamment en Poitou-Charentes.

Une fois l'entreprise créée, les entrepreneurs peuvent faire appel aux quasi-fonds propres et fonds propres, dans des phases toujours très amont de la vie des entreprises. La Région héberge en effet des family offices, et les principaux acteurs du capital risque généralistes sont les dispositifs d'Aquiti (ACI, PCE), à dominante innovation mais pouvant également financer des PME, et d'autres fonds d'investissements régionaux (Herrikoa, Odelia...) qui couvrent également la création d'entreprises non innovantes.

Le segment apparaît bien couvert sur le territoire régional mais il est important de noter que les acteurs régionaux en fonds propres de soutien à la création, comme dans d'autres régions françaises, semblent concentrer leurs investissements sur la start-up et l'entreprise innovante à la rentabilité potentiellement plus forte.

Encadré 2 L'offre régionale en fonds-propres et quasi-fonds propres sur la création

- En complément des acteurs privés, family offices et fonds régionaux privés (Odelia, intervenant sur le territoire régional, quelques fonds abondés par la Région Nouvelle-Aquitaine interviennent sur le secteur de la création d'entreprise
- ACI finance en fonds propre la création le développement et la transmission, D'un capital de 21,3M€, ce fonds reçoit 120 dossiers par an et finance des tickets moyens de 350K€. Créé en 1998, il compte 63 participations en cours pour un montant d'encours de 22,8M€.
- Herrikoa qui finance la création, le développement et la transmission d'entreprises sur le territoire du Pays Basque et reçoit entre 10 et 15 projets par an. Il finance des tickets moyens de 100K€. La région en est le premier actionnaire et y a investi 700K€. Depuis sa création Herrikoa a investi dans 366 entreprises.
- NACO, fonds de co-investissement 100% Région, intervient sur en fonds propres auprès des PME en phase d'amorçage/démarrage, de développement et de transmission-reprise. 2/3 de son portefeuille devant être constitué d'entreprises porteuses de projets innovants (65% selon le recueil des participations au 31/12/2020), il est spécifiquement étudié dans le chapitre subséquent dédié à l'innovation. Il a investi depuis 2016 dans 61 entreprises pour un montant de 21M€ et apparaît bien actif sur le segment de la création.

Il est noter toutefois que les grands fonds régionaux (Aqui-Invest, NACO, IRDI) financent davantage le développement ou sont à dominante innovation.

La **garantie bancaire** joue un rôle très important pour faire effet levier sur la dette et maximiser les capitaux disponibles lors de la création. En Région Nouvelle-Aquitaine, ce segment est couvert par des fonds s'adressant à des cibles différentes d'entreprises, soutenus par le Conseil Régional, et portés France Active et la SIAGI. Bpifrance est un acteur central qui couvre l'essentiel des besoins généralistes en garantie.

Encadré 3 Offre régionale en garantie disponible pour de la création

3 fonds interviennent à ce jour en Région Nouvelle-Aquitaine en garantie sur la création, reprise et développement d'entreprises :

- les **fonds régionaux de garantie Bpifrance** dotés en 2020 de 35M€ sur la Région ont mobilisé sur le territoire 234M€ en garantie sur le territoire néo-aquitain au sein de 3 609 entreprises, soit un effet levier de 6,7 pour des projets de création/développement/transmission d'entreprises. En 2019, cette garantie représentait 331M€ d'encours au sein de 5 129 entreprises.
- la **garantie des plateformes France Active** cible particulièrement les entreprises ayant un impact social, territorial ou environnemental ainsi que les structures de l'ESS. En 2019 sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine, ces garanties représentaient 12M€ de montants garantis pour des prêts représentant 22M€. Une majorité de ces garanties ont trait à des projets de création. Ainsi, à titre d'illustration, sur le Limousin, 48% des projets garantis par France Active s'inscrivaient dans de la création.
- la **SIAGI** offre des garanties en création/développement pour les entreprises artisanales et activités de proximité de la Région. Dotés de 3,9M€, les fonds de garantie SIAGI représentent à fin 2020 10M€ d'encours garantis pour 68,3M€ de prêts au sein de 641 dossiers dans des entreprises essentiellement de moins de 10 salariés.

1.1.2 Le financement du développement

En Nouvelle-Aquitaine, le **financement du développement des TPE/PME est assuré par une large palette d'outils privés et publics** de haut et de bas de bilan avec une intervention conjointe forte des financeurs publics et privés et une **offre abondante**. La présence du secteur privé sur ce segment est notamment plus importante que pour la création.

Les **établissements bancaires** sont les principaux financeurs du développement et de la croissance des entreprises de la région via des prêts directs aux entreprises dont le volume est croissant depuis 10 ans. L'offre de financement en dette apparaît complète, et s'est notamment renforcée en prêts de trésorerie au cours de l'année 2020 (voir encadré ci-dessous)

Encadré 4 Offre en dette pour le développement des TPE/PME

Le secteur bancaire représentait en région Nouvelle-Aquitaine 82,6 Md€ d'encours de crédits pour les entreprises en 2019 (dont 17,9 Md€ de crédits immobiliers) soit environ 41,3 Md€ pour les PME, 50% des encours de crédits aux entreprises concernant des PME au niveau national selon la Banque de France en 2019.

Au niveau national, à fin 2019, les encours nationaux de crédits aux entreprises étaient de 1060 Md€ dont 324 Md€ de nouveaux crédits, soit 30,5% (en légère hausse par rapport à 2017), avec une moyenne de 27Md€ par mois de nouveaux crédits. On peut ainsi estimer un volume de nouveaux crédits pour les PME en 2019 à 12,6 Md€ en région Nouvelle-Aquitaine.

L'offre de crédit est en hausse depuis une longue période, ceux-ci ayant augmenté de 52% en montants depuis 2011. Par ailleurs, parmi ceux-ci une proportion croissante se dirige vers des PME puisqu'en 2019, les crédits aux PME ont crû de 20,1% contre 8,5% pour les crédits aux ETI et 9% pour les crédits aux Grandes entreprises.

- la crise sanitaire a considérablement bouleversé l'offre de crédit bancaire. Ainsi l'encours total de crédit aux entreprises en France a atteint en janvier 2021 1 202 Md€ en hausse de 13,2% sur un an (+5,8% de crédits d'investissement et +38% de crédits de trésorerie). Les nouveaux crédits représentent sur l'année 2020 une moyenne de 36Md€ par mois au niveau national (contre 27 en 2019 et 26 en 2018), soit environ 36% des encours sur un an.
- En Nouvelle-Aquitaine, les encours de **crédits de trésorerie** sont passés de 14,9 Md€ en décembre 2019 à 22,6 Md€ en mars 2021 (+34%).
- Au 26 mars 2021, 66 153 entreprises de la Région avaient eu recours à un PGE pour un montant de 9,7 Md€. Parmi celles-ci, 61 621 sont des TPE/PME pour un encours de 8,4 Md€. La région Nouvelle-Aquitaine représente 7% des montants nationaux des PGE, légèrement inférieure à sa part dans le PIB national (7,6%).
- Les déclinaisons locales de réseaux nationaux que sont les plateformes Initiatives, le Réseau Entreprendre et l'offre de Bpifrance complètent cette offre bancaire à destination des PME en développement. Le prêt d'honneur des **plateformes Initiatives**, mentionné plus haut pour la création (1500 prêts par an pour un total de 14M€ sur le territoire), dispose d'un volet spécifique dédié au développement **abondé par fonds FEDER**.
 - Pour ce volet **développement**, un abondement de fonds FEDER de 2M€ (1M€ sur le PO Aquitain, 500K€ sur le PO Limousin et 500K€ sur le PO Poitou-Charentes) a été mis en œuvre sur la programmation 2014-2020

- En 2020, 23 personnes physiques ont bénéficié de ces prêts qui ont représenté 517K€ (dont 218K€ de FEDER) associés à 2,8M€ de prêts bancaires pour un effet levier de 5,7 (15,5 pour le seul FEDER).

Enfin, en ce qui concerne la **garantie bancaire**, l'offre disponible pour le développement des TPE/PME est similaire à celle de la création, avec en particulier **Bpifrance, France Active et la SIAGI**. Cette offre apparaît relativement complète et les interlocuteurs ne font pas remonter de besoin spécifique de garantie.

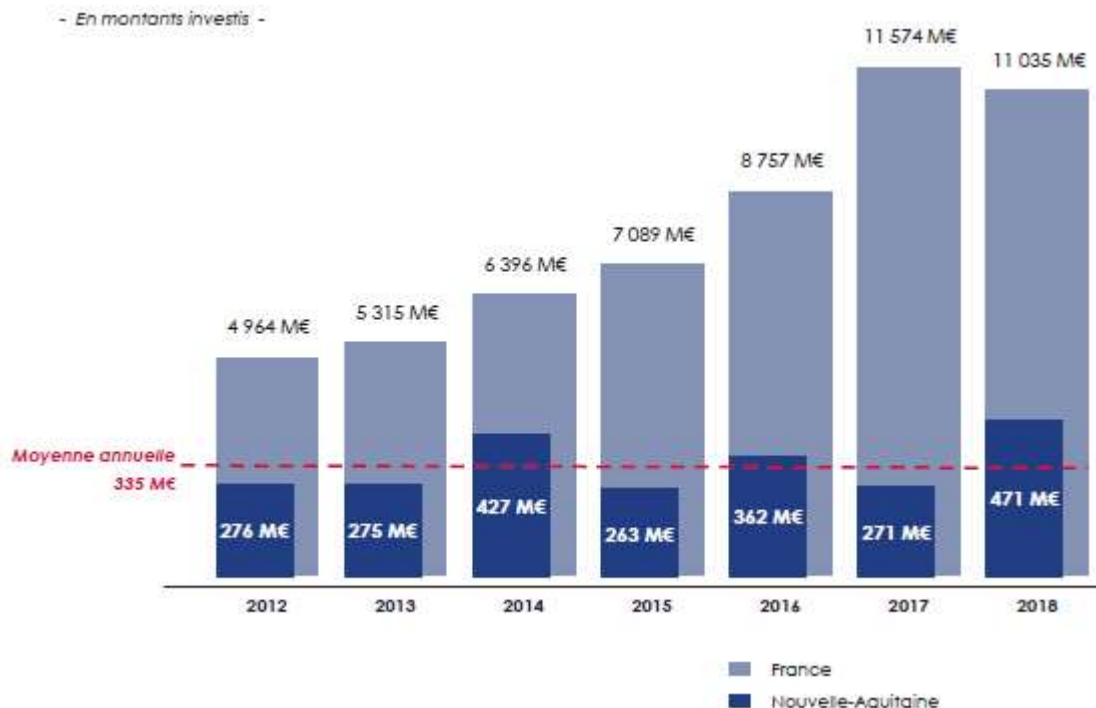
Concernant l'offre de capitaux en **haut de bilan**, par des quasi-fonds propres et des fonds propres, **l'offre privée est complète et apparaît importante et mobilisable**, notamment pour les tickets au-dessus de 1M€. La Région s'est notamment renforcée sur ce segment avec la mise en place en 2018 du fonds NACI 1 au capital de 30M€, à destination d'importants tickets de développement. Concernant le petit capital développement (jusqu'à 1M€), les fonds régionaux ACI, PCE et les filiales des banques commerciales sont présentes au niveau régional.

Les outils généralistes régionaux (NACI, ACI, PCE) et les participations du Conseil Régional via le **fonds de fonds SNAP** permettent de couvrir des **tickets d'investissements jusqu'à 10M€**. Toutefois, ces interventions se concentrent essentiellement sur des entreprises innovantes et sur des PME à potentiel.

Encadré 5 Offre en haut de bilan pour le développement des PME

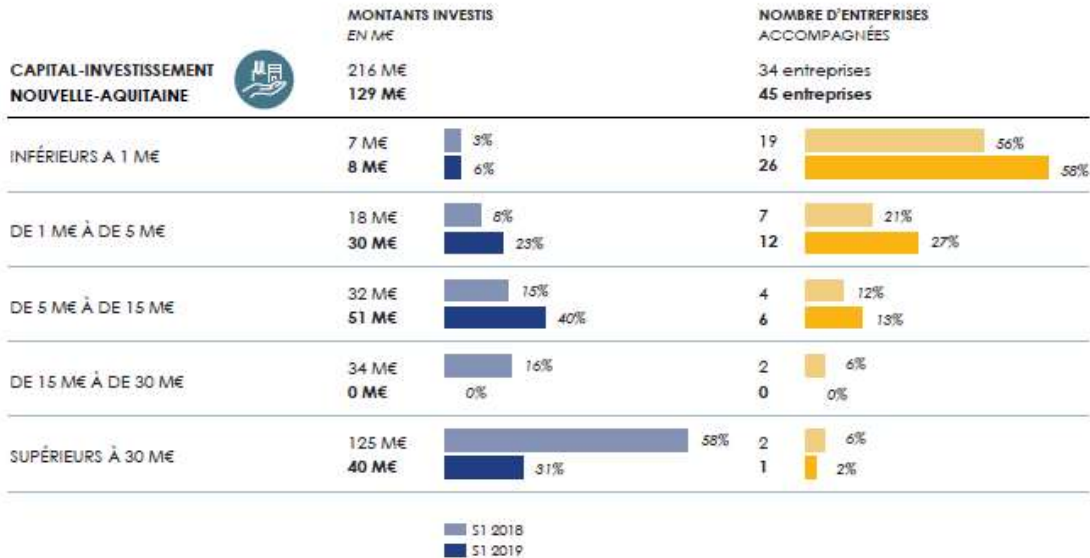
France Invest (ex-AFIC) décomptait en 2018, dans sa dernière étude régionale disponible, 471M€ investis en Nouvelle-Aquitaine dans 115 entreprises (soit un ticket moyen de 4M€). La Région représentait au 1^{er} semestre 2019 la 7^{ème} région française en montants investis par le capital investissement, inférieure à sa position économique.

Si, comme dans d'autres régions, les montants investis en région Nouvelle-Aquitaine apparaissent variables selon les années, ceux-ci sont supérieurs à 260M€ par an depuis 2012 et la moyenne annuelle de capital investi est de 335M€.



Source : France Invest

Au premier semestre 2019, les tickets inférieurs à 15M€ représentait près de 70% des montants investis dans la région. Toutefois, on pouvait constater en 2018 l'importance de grosses opérations supérieures à 30M€ qui représentaient au S1 58% des montants :



Source : France Invest

Au premier semestre 2019 :

- 19M€ ont été investis en **capital innovation** dans 19 entreprises (ticket moyen de 1M€),
- 23M€ en **capital-développement** dans 15 entreprises (ticket moyen de 1,5M€)
- 87M€ en **capital transmission** dans 11 entreprises (ticket moyen de 7,9M€).
 - A titre de comparaison, en 2018 et 2017 ces montants étaient de :
- 7M€ en capital-innovation au S1 2018 dans 8 entreprises (ticket moyen : 875€) et 6M€ au S1 2017 dans 7 entreprises (ticket moyen : 750K€),
- 17M€ en capital-développement au S1 2018 dans 11 entreprises (ticket moyen : 1,5M€) et 31M€ au S1 2017 dans 25 entreprises (ticket moyen : 1,24M€)
- 191M€ en capital-transmission au S1 2018 dans 15 entreprises (ticket moyen : 12,7M€) et 128M€ au S1 2017 dans 9 entreprises (ticket moyen : 14,2M€)

Une partie des fonds soutenus par la Région financent en fonds propres le développement de PME non innovantes :

- Au sein des outils gérés par Aquti, ACI (voir plus haut) et PCE sont des outils généralistes.
 - PCE, SCR au capital de 12,6M€ active sur l'ex-territoire de Poitou-Charente reçoit 80 dossiers par an et finance des tickets moyens de 340K€ en développement, reprise/transmission et réorganisation du capital. Il a investi dans 76 entreprises depuis 1994 pour un montant de 22,6M€ et représente 40 participations en cours pour un montant de 11M€.
 - NACI, initié en 2018, vise les tickets plus importants de développement/transmission (entre 3 et 8M€) et cible un investissement annuel entre 20 et 30M€. Au 31/12/2020, il avait investi 11,3M€ dans 3 entreprises (1 PME, 1 ETI et 1 start-up). D'un montant total souscrit de 86M€, la Région y est le premier souscripteur avec 30M€.

- IRDI-Soridec, fonds de capital développement orienté vers les gros tickets de capital développement (entre 500K€ et 10M€). Il compte 17 participations pour un encours de 22M€ ;
 - NACO (voir plus haut)
 - Herrikoa (voir plus haut)
 - les fonds thématiques gérés par ACE Management : Aerofund (aéronautique) pour des tickets moyens de 4M€ , Brienne 3 (Sécurité Défense) pour des tickets moyens de 4,4M€ et Atalaya (Maritime) pour des tickets moyens de 600K€
- Concernant le **petit capital développement**, l'offre privée apparaît existante avec des banques régionales comme le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne disposant de fonds dédiés.

1.1.3 Le financement de la transmission

Le financement de la transmission est un sujet de préoccupation grandissant avec des enjeux de valorisation et d'organisation des reprises qui ne sont souvent pas anticipés par les dirigeants de PME. En Région Nouvelle-Aquitaine, le financement de la transmission est couvert par les outils classiques, à savoir prêts et apports de capital-investissement privé. Plusieurs outils spécifiques existent dans la Région.

En **dette**, la transmission est relativement bien couverte par les outils nationaux présents en région, avec notamment les prêts d'honneur du Réseau Initiative, du Réseau Entreprendre et les prêts de Bpifrance aux mêmes conditions que pour le développement (cf. plus haut). En raison notamment de la bonne couverture par le secteur bancaire, la Région n'a pas mis en place d'outil spécifiques sur ce segment.

En **fonds propres** le capital-transmission est un segment bien couvert par le secteur privé, notamment pour les opérations d'ampleur. En 2019, au niveau national, l'investissement en capital-transmission est en forte augmentation avec 13Md€ investis contre 9,6Md€ en 2018 (+35% sur un an) et 9,9Md€ en 2017.

Comme mentionné en encadré plus haut, au niveau régional France Invest répertorie au premier semestre 2019 (dernière étude disponible) un financement de 87M€ en **capital transmission** dans 11 entreprises (ticket moyen de 7,9M€). Globalement, les acteurs interrogés considèrent que **les acteurs régionaux du capital-transmission et du LBO sont présents et couvrent les besoins**.

Pour les petits tickets de transmission, les plateformes Initiative (prêts d'honneur création/reprise) couvrent également le segment.

Enfin, les outils de **garantie** régionaux que sont la garantie Bpifrance et France Active sont généralistes et peuvent être mobilisés pour des opérations de transmissions/reprises, de même que la garantie SIAGI.

1.1.4 Retournement, rebond et difficultés économiques

Le segment des entreprises en difficultés économiques, retournement et rebond est difficilement finançable en France. Ainsi, les acteurs nationaux sont peu nombreux avec moins de 200 fonds de retournement au niveau national et un environnement réglementaire contraignant malgré environ 50 000 faillites par mois en 2019. En France, les principaux acteurs de ce segment sont Arcole, Verdoso, Alandia, Perceva ou Aryes.

La Région Nouvelle-Aquitaine ne dispose pas à ce jour de fonds de retournement à proprement parler. Ces outils posent des difficultés de réputation en raison des décisions économiques et sociales qui accompagnent ces financements impliquant souvent des

changements d'équipes de direction, des licenciements et des restructurations lourdes. Toutefois, le sujet a été identifié dès 2016 par le Conseil Régional qui a mis en place une unité « Entreprises en difficultés » accompagnant ces entreprises au-delà des problématiques purement financières. Par ailleurs, un fonds d'intervention en fonds propres sur ce segment est en cours d'élaboration.

Les autres solutions disponibles pour les entreprises touchées par la crise sont essentiellement des outils de dette transitoires : le **Prêt Garanti par l'État** le **Fonds de prêt de solidarité et de proximité** de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Encadré 6 Principales mesures de soutien aux entreprises prises suite à la crise du Covid-19

Suite à la crise sanitaire de 2020, de nombreuses mesures financières ont été par l'État français dans l'objectif du **soutien à la trésorerie** des entreprises, avec à ce jour un impact plutôt positif puisque l'ensemble du secteur bancaire s'accorde sur le fait qu'elles ont accès à un volume important de liquidités :

- **Prêts garantis par l'État** : Garantie de 90% apportée via Bpifrance sur les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus, destiné à toutes les activités économiques TPE, PME et ETI. Le PGE peut représenter jusqu'à 3 mois de CA 2019 ou 2 fois la masse salariale annuelle 2019 pour les entreprises innovantes. Jusqu'en juin 2021.
- **Prêt Atout Bpifrance**, prêts sans garantie complémentaire à destination des TPE, PME et ETI disposant d'un 1er bilan minimum sur 12 mois afin d'assurer les besoins de trésorerie exceptionnels dans la limite des fonds propres jusqu'à 5M€ pour les PME, 30M€ pour les ETI et octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement de 12 mois.
- Prêt garanti par l'État : Innovation, destiné aux start-up PME et ETI innovante de moins de 5 000 salariés consistant en un prêt de trésorerie de 1 à 6 ans avec un différé d'un an plafonné soit à 25% du dernier CA HT soit à deux fois la masse salariale de la dernière année disponible. Jusqu'en juin 2021.
- Prêt garanti par l'État réservé aux clients Bpifrance d'un montant de 50K€ à 15M€ dans un encours maximum de 25% du dernier CA HT constitué prioritairement par les besoins de trésorerie ponctuels et l'augmentation du BFC, garanti à 90% par l'Etat et d'une durée de 1 ou 6 ans
- **French Tech Bridge**, mobilisant des montants de 100K€ à 5M€ sous forme d'obligations convertibles ou de bons de souscription d'action au taux de 7% l'an capitalisé d'une durée de 6 à 18 mois à destination des start-up françaises non cotées, non investies par Bpifrance ou l'État en direct, de moins de 8 ans et rencontrant des difficultés conjoncturelles. En place jusqu'en juin 2021.
- **Prêt tourisme** mesures Covid-19, destiné aux TPME et PME du secteur du tourisme avec 24 mois de bilan minimum au montant de 50K€ à 1M€ à taux fixe d'une durée de 2 à 10 ans avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois, garantie à 100% et sans frais de dossier.
- **Prêt Industries Créatives** Covid-19, destiné aux TPME/PME des secteurs des Industries créatives (défini sous conditions) possédant 12 mois de bilan minimum, d'un montant de 50k€ à 2M€ au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise à taux fixe et d'une durée de 7 ans dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois, sans garantie.
- Bpifrance a initié des mesures complémentaires de soutien de **prolongation des garanties classiques** des crédits d'investissement, de réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance, d'octroi d'un crédit de trésorerie représentant 30% des volumes mobilisés de l'ensemble des factures des clients de Bpifrance, remboursable en 18 mois dont 6 mois de franchise d'amortissement et d'extension d'un an de la période de prospection couverte par les assurances prospection.
- Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à examiner toutes les demandes de prêt garanti par l'Etat, reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises sans frais et supprimer les pénalités et coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises.
- **Fonds de solidarité national Etat Région** : de 1500 à 6500€ d'aide défiscalisée en 2 volets, destiné aux personnes physiques et morales exerçant une activité économique avec un effectif inférieur ou égal à 10 salariés, un CA HT inférieur à 1m€, un bénéfice imposable inférieur à 60k€ et ayant subi une interdiction d'accueil du public ou une perte de CA d'au moins 50% ;
- **Fonds de solidarité national spécifique aux activités tourisme-CHR, événementiel, sport et culture** : aide en deux volets (volet 1 allant jusqu'à 10 000€ défiscalisés dépendant de la perte de CA et volet 2 de 2 000 à 5 000€ d'aide régionale complémentaire pour les entreprises ne pouvant régler leurs dettes exigibles à 30 jours et leurs charges fixes sans prêt de trésorerie) destiné aux personnes physiques et morales à l'effectif inférieur ou égal à 20 salariés, au CA HT inférieur à 2M€, au bénéfice imposable inférieur à 60k€, ayant subi une perte de CA significative évaluée sur 12 mois, dans l'impossibilité de régler leurs créances exigibles à 30 jours et s'étant vues refuser un prêt de trésorerie par leur banque.

- **Fonds de solidarité Territorial** : aide forfaitaire de 1500€ par la région aux entreprises ayant bénéficié du volet 1 du FNS, sans salariés et jusqu'alors non couvertes par le second volet du FNS, dans l'impossibilité de régler les créances exigibles dans les trente jours et s'étant vues refuser un prêt de trésorerie ainsi que les autoentrepreneurs à partir de 50k€ HT de CA

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a elle-même pris de nombreuses **dispositions propres**:

- Le **Fonds d'urgence** associations et entreprises : abondé à hauteur de 10 M€, ce dispositif mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine s'adresse spécifiquement aux associations et entreprises des secteurs fermés ou très impactés par la crise et ce deuxième confinement ;
- Le **Chèque E-commerce** : mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce chèque vient couvrir les dépenses de numérisation des commerçants et artisans de moins de 10 salariés. Basée sur un taux d'intervention jusqu'à 50%, l'aide atteindra entre 1.000€ et 5.000€ en subvention. Ce chèque s'adosse à un programme d'accompagnement personnalisé gratuit mené en partenariat avec les CCI et les CMA néo-aquitains ;
- Le **Fonds de prêt de solidarité et de proximité** pour les commerçants, artisans et associations : destiné aux TPE, ce dispositif soutient leurs besoins en trésorerie par l'octroi d'un **prêt à taux zéro**, dont le montant est compris entre 5.000€ et 15.000€ ;
- Un **Appel à projets pour soutenir le « commerce local »** : ce dispositif a pour objectif de financer des places de marché locales ou sectorielles avec l'objectif de soutenir la revitalisation des centres-villes, l'économie de proximité dans les territoires et accélérer la commercialisation en circuits-courts. L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 50 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 50.000€ HT ;
- Un **Appel à manifestation d'intérêt « Participation des entreprises néo-aquitaines aux places de marché »** : ce dispositif a pour ambition de financer les places de marché françaises qui proposeront des conditions d'accès et d'utilisation de leurs services améliorées dans un cadre d'action collective prédéfini par la Région. La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à compenser financièrement la place de marché sous la forme d'une subvention correspondant à la remise contractuelle dans la limite de 500€ par entreprise participant à l'action collective, plafonnée à 150 000€ par plateforme ;
- Un **Appel à manifestation d'intérêt « Rebond PME »** : les PME sélectionnées bénéficieront d'une intervention de consultants experts, entièrement financée par la Région, sur des missions de 5 à 8 jours individuelles et personnalisées pour analyser les impacts COVID-19 sur leur activité et modèle d'affaires, identifier les ressources mobilisables, les risques et les opportunités, prioriser les leviers de redéploiement et définir et lancer un plan d'actions court terme sur un ou deux leviers pour dégager de la valeur.

Dans le cadre de la relance économique suite à la crise sanitaire, la Région Nouvelle-Aquitaine a investi dans 2 fonds spécifiques en cours de mise en place :

- Relance Nouvelle-Aquitaine, géré par Aquiti, et visant un closing à 40M€ pour des tickets d'intervention jusqu'à 4M€
- Irdi Impulsion, géré par Irdi, visant un volume de 60M€ entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

1.1.5 *Un plan de relance national qui complètera une partie de cette offre de financement sur la période 2021-2027*

Le 3 septembre 2020 a été annoncé le plan **France Relance** visant à encadrer les actions de l'Etat en soutien à la reprise économique suite à la crise induite par l'épidémie de Covid-19, et à l'issue des mesures d'urgence et aux plans de soutien sectoriels de mai et juin 2020 (plan Culture, plan Tourisme, plan Aéronautique...). Il mobilise 100Md€ de ressources publiques et s'inscrit dans le cadre du plan de relance européen qui le finance à hauteur de 40Md€.

Décétant porter une attention particulière aux TPE/PME, il s'articule autour de 3 priorités :

- **Écologie**, mobilisant 30Md€ du plan autour d'action de rénovation énergétique, de soutien à la biodiversité, de transition agricole et d'énergies vertes ;
- **Compétitivité**, mobilisant 34Md€ dont 20 Mds € de baisses d'impôts de production et 3Md€ de renforcement des fonds propres des PME et ETI ;
- **Cohésion**, mobilisant 36Md€ du plan autour de mesures de soutien à l'emploi des jeunes, de formation professionnelle et d'investissement dans la Santé.

Parmi les mesures en instruments financiers, 3Md€ seront consacrés au renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI via trois mesures phares :

- La **création d'un label « relance », destiné aux fonds nationaux ou régionaux**. Lancé en octobre 2020, il vise à identifier les fonds s'engageant à mobiliser rapidement des ressources afin d'orienter l'épargne et les investisseurs professionnels vers ces placements, pour renforcer les fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises. Le label peut être utilisé par les fonds investis dans des valeurs cotées (OPCVM par exemple) et les fonds d'investissements. **La souscription de ces produits est encouragée en élargissant aux fonds labellisés l'accès à une garantie de fonds propres de Bpifrance** (à hauteur d'1 Md€ d'investissement garantis sur la période) ;
 - Le label « Relance » identifie les acteurs souscrivant à des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres émis par des entreprises françaises ou disposant d'un établissement permanent en France. Les labellisations de fonds d'investissement ont démarré entre octobre et décembre 2020 et les **fonds régionaux peuvent être éligibles au dispositif du label « relance »**.
- La mise en place à partir du troisième trimestre 2021 du **Fonds de fonds France Relance Etat-Régions (FFRER)**, orientant **250M€** de crédits de l'Etat au sein de fonds d'investissements régionaux ou interrégionaux de capital développement/transmission/rebond pour renforcer le capital des PME, et notamment des petites PME de moins de 50 salariés. Géré par Bpifrance, ce FFRER peut investir dans des fonds régionaux à majorité privée (FCPI, SLP, SCR) dans la limite des montants souscrits par les Régions, non cumulables avec des FESI. Au prorata de son poids dans le PIB national, on peut envisager **jusqu'à 20M€ de crédits nationaux investis en Nouvelle-Aquitaine dans ce cadre**.
- La distribution par les établissements de crédits de **Prêts Participatifs Relance (PPR) et Obligations Relances (OR)**. Ces dispositifs visent à **permettre l'octroi massif de financements longs aux TPE/PME et ETI pour soutenir leur capacité d'investissement**. Il s'agit de prêts de long terme subordonnés ou assimilés à des financements en quasi-fonds propres octroyés, consentis par les banques et partiellement conservés par celles-ci ; ils seront majoritairement refinancés via des fonds par des investisseurs professionnels. Les entreprises éligibles à ce dispositif sont les **PME et ETI au CA supérieur à 2M€, souhaitant se développer**. En cible, de 10 à 20Md € de prêts participatifs pourraient être accordés à 10 à 20 000 PME et petites ETI nécessitant un renforcement de leur bilan en sortie de crise (soit en Nouvelle-Aquitaine, entre 760M€ et 1,5Md€ au prorata de son PIB). Ils sont distribués jusqu'à **fin juin 2022**.
 - L'octroi des prêts participatifs est assuré par le réseau bancaire territorial. A noter néanmoins, les autorités françaises sont encore en dialogue avec la Commission européenne pour s'assurer de la conformité du dispositif avec les règles d'aides d'état. Ainsi si les PPR sont déjà disponibles depuis juin 2021, les OR devraient être lancées d'ici à la fin de l'année 2021.

1.1.6 Le financement spécifique de l'économie sociale et solidaire

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), et en particulier les sociétés coopératives (SCOP, SCIC) sont organisées selon des modalités spécifiques, notamment la présence d'associés salariés (au nombre minimum de 7), le remboursement du capital investi lors de la revente des parts ; empêchant mécaniquement toute plus-value à la revente, recherchée par le capital-investissement ; et la limitation des dividendes ; obligatoirement inférieure aux compléments de salaires et aux réserves de l'entreprises. Des acteurs et outils spécifiques du financement de l'ESS et à ces modalités sont ainsi disponibles dans la région et

couvrent les besoins du secteur, en particulier dans leurs projets de développement. Ceux-ci sont **bien coordonnés et effectuent un travail collectif** de suivi des besoins, illustré par la mise en place d'un groupe de travail spécifique suite à la crise sanitaire ayant donné lieu au lancement d'une étude spécifique en cours.

Les outils spécifiques au financement de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine sont les suivants. On y note la position centrale des subventions régionales et des outils de France Active ainsi que l'existence d'acteurs spécifiques à la thématique telles que Les Cigales ou J'adopteunprojet.com :

	Outil financier	Type de dispositif financier	Bénéficiaires	Gestion / mise en œuvre
Subventions	Aide au développement des structures de l'ESS	Subvention en co-financement d'un montant minimal de 5 000 € et maximum de 50 000 €	Entreprises de l'ESS et Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)	Région Nouvelle Aquitaine
	Aide au développement des coopératives d'activités et d'emploi (CAE)	Subvention en fonction du nombre de salarié associés pouvant aller jusqu'à 30 000 € par CAE	Coopératives d'activités et d'emploi (CAE)	Région Nouvelle Aquitaine
	Aide au démarrage pour les entreprises à forte utilité sociale	Subvention sur les charges de fonctionnement de 5 000 à 20 000 €	SIAE et structures apparentées (GEIQ, régies de quartier et de territoire), EBE et EA.	Région Nouvelle Aquitaine
	Soutien à la création de SCOP et SCIC	Subvention de 5 000 à 100 000 € pour les SCOP et de 5 000 à 75 000 € pour les SCIC	Toutes personnes souhaitant créer ou reprendre une activité sous forme coopérative.	Région Nouvelle Aquitaine
	Aides à l'investissement productif pour les entreprises de l'ESS et SIAE	Subventions pour les dépenses d'investissement hors immobilier de 5 000 à 50 000 €.	Structures de l'ESS et SIAE	Région Nouvelle Aquitaine
	Soutien conjoncturel aux structures de l'ESS	Aides sur les besoins en fonds de roulement pour un plafond de 20 000 €	Structures de l'ESS et SIAE	Région Nouvelle Aquitaine
Prêts	Fonds de garantie régional France Active Nouvelle Aquitaine	Garantie bancaire	Microentreprises, structures de l'ESS et TPE	France Active
	Fonds de garantie régional SIAGI	Garantie bancaire	Entreprises artisanales, commerciales, ostréicoles et agricoles	SIAGI
	Fonds de garantie Impact de France Active	Garantie bancaire jusqu'à 100 K€	Entrepreneurs engagés de l'ESS (ou non)	France Active
	Fonds de garantie Impact de France Active	Garantie bancaire jusqu'à 100 K€	Entrepreneurs engagés de l'ESS (ou non)	France Active

	FGIE : fonds de garantie pour les initiatives économiques	Couverture d'une partie du risque sur prêt bancaire pour investissement ou BFR (trésorerie). Couvre au maximum 60K€ de garantie, et accorde des prêts bancaires de 120K€ max	Entreprises d'insertion, entreprise d'insertion du travail temporaire, association intermédiaire, régie de quartier...	France Active
	Prêt d'Honneur création, reprise/transmission, développement	Prêt d'honneur : fonds propres indirect et non-dilutif. Permet d'augmenter les fonds propres d'une entreprise et ainsi faire levier sur les financements de la région, BPI, bancaires...	Toutes entreprises dont celle de l'ESS	Plateformes Initiatives
	Prêt Croissance Petites Entreprises (PCPE)	Prêt au développement de 10K à 50K€	Petites entreprises de 3 à 50 salariés qui ont plus de 3 ans (TPE-PME)	Bpifrance
	Prêt aux associations : (France Active)	FAA : Fond d'amorçage associatif : prêt sur 12 mois renouvelable 1 fois, remboursement in fine pour le financement de l'amorçage de nouveau projet	Association existante ou association en création	France Active
		CAA : Contrat d'apport associatif : prêt à taux 0% sur 5 ans. Apport en en quasi-fonds propres renforçant le fonds de roulement ou pour financer de l'investissement. Montant maxi de 100K€ sur maxi 5/7 ans	Association d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois. Association avec des comptes passés à l'équilibre, des fonds propres positifs et une perspective de développement sur 3 ans permettant le développement de la CAF.	France Active
		FRIS : Fond régional d'investissement solidaire : prêts de 5K€ à 500K € avec un taux de 2%, différé d'un an.	Entreprises solidaires en création ou développement, quel que soit leur statut juridique.	France Active
	Prêts des acteurs privés spécifiques	Prêts à destination des entrepreneurs engagés	Porteurs de projets ESS	La Caisse Solidaire, La Nef ...
	Prêt relevé solidaire	Montant de 100K€ max Remboursement in fine	Concerne les entreprises saines de l'ESS et les entrepreneurs engagés avec un fort impact social, environnemental ou emploi en phase de relance ou développement.	France Active
Prêts	Prêt de solidarité et de proximité	Prêt d'un montant maximum de 15K€. Il a une durée de 48 mois. Le	Concerne les TPE et associations en phase de relance	France Active

		remboursement est mensuel avec un différé maximum de 12 mois.		
	Prêt DASESS	Les entreprises en phase de relance. Le prêt a un montant maximum de 80K €. Il dure 8 mois et est renouvelable 1 fois. Remboursement in fine.	Entreprise en grande difficulté de l'ESS avec un fort impact social. Les entreprises doivent être en activité depuis plus d'un an et avoir plus de 5 salariés.	France Active
Capital - investissement	Prise de participation au capital social	Participation au capital social, à hauteur de 25 % maximum (et en deçà de la minorité de blocage) durant 5 ans, complété par un apport en compte-courant d'associés	Structures ayant une forme juridique sociétale (SARL, SAS, SA, SCOP SCIC)	Cigales Nouvelle Aquitaine
Autres	J'adopteuprojet.com	Dons	Tous les secteurs d'activité sont concernés, les projets doivent cependant comporter une plus-value sociale, environnementale ou culturelle.	ADEFIP (Action pour le Développement Economique par la Finance Participative)

1.1.7 Bilan de l'offre de financement des TPE/PME

En dépit des conséquences encore en cours de développement de la crise sanitaire, l'offre de financement disponible pour les entreprises de la Région Nouvelle-Aquitaine apparaît comme **abondante** et **couvrant la plupart des segments de vie** des entreprises avec une importante mobilisation de la Région Nouvelle-Aquitaine en soutien des entreprises. La Région Nouvelle-Aquitaine est une région hébergeant de nombreux acteurs de l'offre de financement, publics ou privés et les liquidités y sont importantes.

Les acteurs de l'**écosystème apparaissent se connaître** et fonctionnent en bonne intelligence malgré une certaine concurrence sur certains segments, notamment celui du **capital développement** où les acteurs publics et privés recherchent les mêmes dossiers de qualité. On peut ainsi citer **Bordeaux Place Financière et Tertiaire** qui réunit la majorité des banques de la place et une partie des acteurs de l'offre de financement en fonds propre du territoire.

L'intensité et le volontarisme de l'intervention régionale en soutien aux entreprises est salué par les interlocuteurs et il est reconnu que le portage politique régional de ce soutien a amené à la mise en place de nombreux outils, en **subvention et en instruments financiers**.

L'**intervention en fonds propres** régionale est **particulièrement dynamique**. Depuis 2016 la Région a investi 129,5M€ dans des fonds d'investissements. Elle a initié de nouveaux fonds d'investissement à destination des PME et de l'innovation (NACO, NACI, Irdinov 2, Aélis Innovation, NAEH, Brienne 3) et planifie d'en ouvrir de nouveaux (Vitirev Innovation, VitiRev Terradev, impact territorial, accélérateur start-up,). La mise en place en 2020 du fonds de fonds néo-aquitain (SNAP) visant entre autres à clarifier l'intervention régionale est illustrative de ce développement, de même que la mise en place de NACI sur le gros capital-développement à destination des PME et ETI. Toutefois, ce dernier segment apparaît déjà bien couvert par les acteurs privés régionaux et nationaux. La stratégie régionale d'intervention en fonds propres a en effet été concentrée sur les PME à potentiel et les sociétés innovantes.

La Région a fait le choix d'un positionnement central au sein de ses fonds d'investissements et d'une politique volontariste qui se traduit par une prise de participation dans la majorité des fonds actifs sur le territoire régional. Parmi ceux-ci, Aquiti apparaît être une société centrale dans l'intervention régionale, concentrant la majorité des fonds soutenus par la Région en volume et en nombre d'outils. Toutefois, avec la SNAP et le choix de nouvelles sociétés de gestion pour mettre en œuvre de nouveaux fonds, la Région apparaît avoir fait le choix de davantage de diversification.

Bpifrance, comme le Conseil Régional sont présents sur l'ensemble du territoire néo-aquitain sur l'ensemble du continuum de vie des entreprises régionales. La fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes a pour conséquence des outils parfois divergents selon les territoires (ACI, PCE, Herrikoa) qui ne présentent **pas d'importantes différences d'offre**. Le souci d'équilibre territorial est notamment illustré dans les abondements FEDER des fonds régionaux de prêts d'honneur confiés aux plateformes. Les différents acteurs du soutien public (Conseil Régional, Bpifrance) communiquent bien et visent la complémentarité dans leurs interventions.

Sur le segment du soutien aux TPE/PME généralistes, l'intervention régionale en instruments financiers est ainsi **diversifiée** et des outils de **garantie**, de **prêts d'honneurs** et **d'intervention en fonds propres** ont été abondés par le Conseil Régional. L'intervention régionale au sens large apparaît **complémentaire avec l'offre privée**. Ainsi, si le petit capital développement n'est pas couvert par des instruments régionaux autre que les prêts d'honneur développement (à la volumétrie faible), les banques régionales et leurs fonds spécifiques agissent sur ce segment de marché. Il est à noter toutefois que **les instruments financiers régionaux se concentrent majoritairement sur le soutien aux PME, et en particulier aux PME à potentiel**, notamment en haut de bilan en capital développement et les TPE apparaissent moins couvertes par l'offre de financement.

Pour ces PME à potentiel, l'offre **peut apparaître surabondante**, notamment en développement et croissance où les **instruments financiers sont très nombreux sur des segments investis par le privé**.

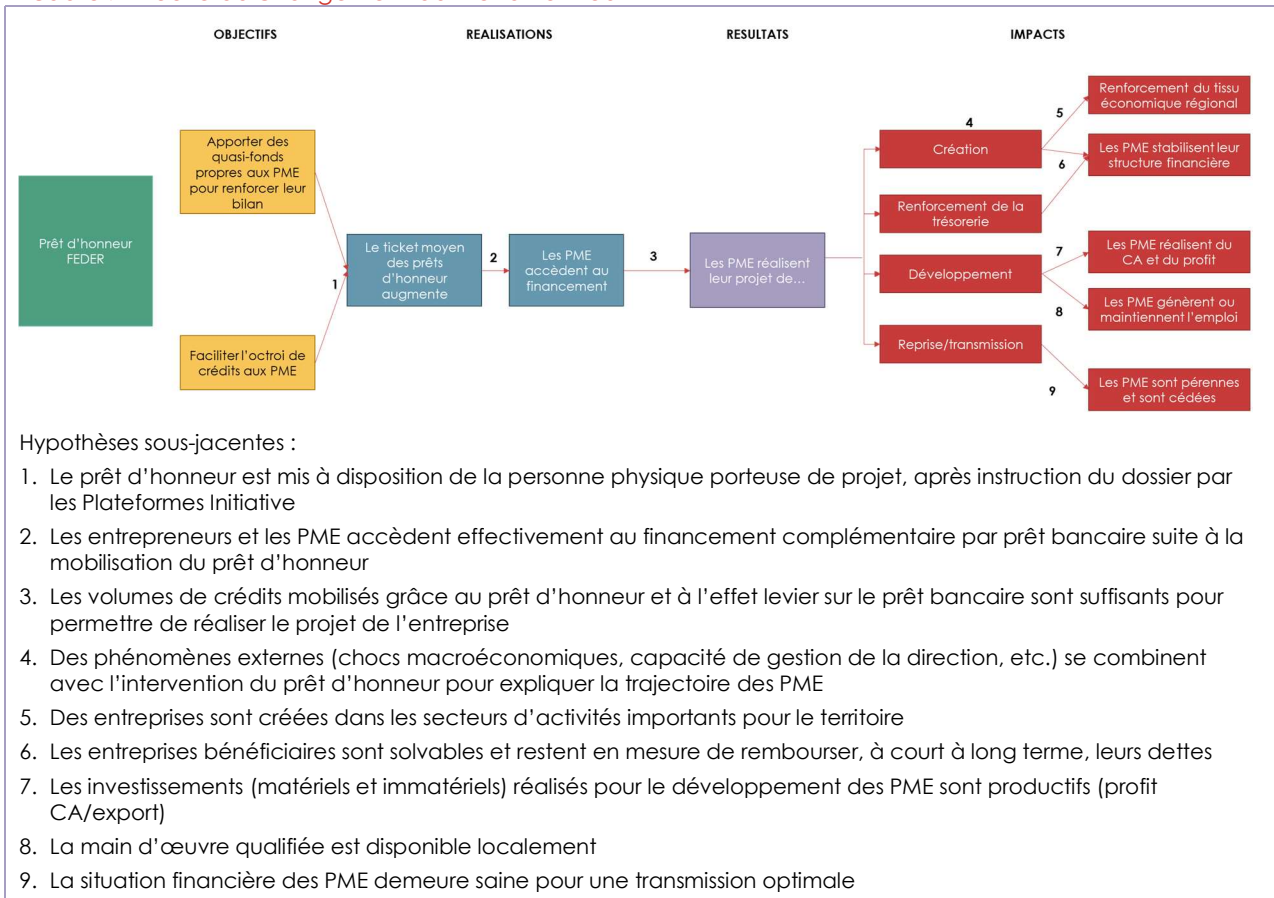
Les fonds FEDER n'ont été utilisés spécifiquement pour les TPE/PME généralistes que dans le financement de prêts d'honneur complémentaires aux prêts des Plateformes Initiative :

Tableau 3 Mobilisation des fonds FEDER dans les instruments à destination du développement des PME

Outil régional	Montant total	Montant FEDER	Effet levier	Résultats
Prêt d'honneur Création/reprise (Plateformes Initiative)	5M€	5M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 2M€ sur le PO Aquitaine • 1,5M€ sur le PO Limousin • 1,5M€ sur le PO Poitou-Charentes 	12	487 personnes physiques financées en 2019 et 1 119 en 2020 par des prêts d'honneur FEDER Création/reprise sur le territoire néo-aquitain Très faible taux de défaillance (2%)

Prêt d'honneur Développement (Plateformes Initiative)	<ul style="list-style-type: none"> • 2M€ 	<ul style="list-style-type: none"> • 2M€ : • 1M€ sur le PO Aquitaine • 500K€ sur le PO Limousin • 500K€ sur le PO Poitou-Charentes 	<ul style="list-style-type: none"> • 5,7 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 personnes physiques financées en 2019 et 23 en 2020 par des prêts d'honneur développement sur le territoire néo-aquitain • Très faible taux de défaillance (2%)
---	---	--	---	--

Encadré 7 Théorie du changement du Prêt d'honneur FEDER



Les **résultats** de ce complément FEDER apparaissent **mitigés**. Si la pertinence des prêts d'honneurs offerts par les Plateformes Initiative et le Réseau Entreprendre est constatée et renforcée par le complément de financement FEDER permettant d'augmenter le ticket moyen de 5 000€, les **contraintes de gestion, de reporting et de contrôle** apparaissent disproportionnées par rapport aux résultats de l'outil et les équipes régionales ont constaté de véritables difficultés d'adaptation pour les Plateformes Initiative. **La pertinence de l'usage de FEDER par rapport à un soutien sur fonds régionaux** (tel que choisi par la Région pour ses outils en garantie et une majorité de ses outils en fonds propres) **n'est pas démontrée selon l'Autorité de gestion** et l'effet levier constaté sur le prêt bancaire est similaire sans complément FEDER. Un impact structurel est cependant observé sur une partie du territoire, notamment le Limousin, où les plateformes ont augmenté leur volume de dossiers et leur ticket moyen tout en montant

en compétence. Par ailleurs, les prêts d'honneurs FEDER ne peuvent être cumulés avec les Prêts d'honneurs Création.

Par ailleurs, le choix pris par la Région de répartir également les ressources du complément FEDER entre les 3 PO, en cohérence avec les objectifs de convergence des fonds européens, ne reflète pas les différences de poids économiques entre les 3 ex-régions et en conséquence, des difficultés de décaissement ont été constatées pour les outils, notamment pour le Prêt d'honneur Développement. Ainsi, en fin de programmation, les enveloppes sont en cours de diminution faute de consommation.

Le **fonds de co-investissement NACO a bénéficié de 10M€ de fonds FEDER** au cours de la programmation 2014-2020 et permet de financer en fonds propres les PME généralistes. Il est toutefois spécifiquement étudié dans la section ci-dessous dédiée à l'innovation en raison de sa dominante innovation.

Une problématique de **visibilité** et de **lisibilité** de cette intervention est constatée pour les entreprises. Si des acteurs comme l'ADI-NA ou les pôles de compétitivité peuvent accompagner les entreprises dans leur recherche de financement et de fonds propres, les aides sont très nombreuses et difficilement compréhensibles pour les entreprises non accompagnées, et notamment pour les TPE.

Enfin, concernant à la fois les subventions et le suivi/assistance de certains dispositifs abondés par FEDER (notamment le prêt d'honneur création/reprise et développement), la question des **moyens humains des équipes régionales** se pose pouvant amener, dans le cas des subventions, à des dossiers traités dans un délai potentiellement très longs.

A noter également qu'au cours de la programmation 2014-2020, Bpifrance a annoncé la fin de la contre-garantie de portefeuille de certains acteurs du capital risque pouvant avoir un impact à court moyen terme sur l'offre privée.

Tableau 4 AFOM offre de financement des projets d'entreprises

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre abondante couvrant l'ensemble des besoins régionaux • Volontarisme régional et forte mobilisation des fonds régionaux • Bonne complémentarité des différents dispositifs régionaux • Très bonne articulation des acteurs publics et privés 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre « pléthorique » difficilement lisible • Déficit de visibilité à destination des dirigeants de TPE/PME • Une intervention régionale sur l'ensemble du cycle de vie des entreprises, y compris là où l'offre privée est abondante. • Une utilisation des fonds FEDER sur des outils où son additionnalité n'est pas démontrée et ayant donné lieu à des difficultés de gestion
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sortie de crise sanitaire et les besoins marqués de l'ensemble de l'économie imposent le développement d'une réponse diversifiée en matière d'instruments financiers (intensification des fonds propres, quasi-fonds propres, garantie...) • Renforcement d'une dynamique de clarification enclenchée au cours de la précédente programmation, avec notamment la mise en place du fonds de fonds SNAP 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le positionnement central de la Région dans les fonds régionaux et l'importance de ses interventions induit un besoin de maintenir des compétences de suivi et de gestion de ces fonds au sein du Conseil Régional. La hausse de l'intervention pourra nécessiter davantage de ressources humaines

1.2 Financement de l'innovation

Évolutions depuis 2014

- Après une phase de développement extensif des aides au pré-amorçage en subvention et en avances remboursables sur la période, la Région a opéré un resserrage de l'offre en pré-amorçage et augmenté le niveau de sélectivité des projets dans les phases de financement du pré-amorçage
- La Région a développé un nouvel outil en 2016 : NACO, fonds 100% Région de 35M€ centré sur l'amorçage – développement avec des tickets jusqu'à 3M€. Le fonds reçoit des co-financements FEDER.
- Un nouvel outil de capital développement en pari passu porté par Aquiti a été créé très récemment (2019) : NACI, d'une profondeur de 85M€ pour des tickets jusqu'à 8M€ (3 investissements réalisés à date)

Points clefs à retenir

- Une politique publique forte de soutien aux jeunes entreprises innovantes et en création qui aboutit à un financement important des problématiques de l'innovation.
- Une très bonne couverture du pré-amorçage avec des outils de subventions, avances remboursables et prêts d'honneur en nombre et volume suffisants
- De très nombreuses participations régionales dans différents outils, et en direct dans quelques entreprises innovantes
- Malgré une couverture théorique très large, peu d'outils au stade suivant le pré-amorçage, en amorçage risqué (innovant, technologique), et en particulier sur des tickets importants pour des sujets stratégiques (pépites régionales)
- Des difficultés (pour les évaluateurs) à distinguer et obtenir une vision précise de la stratégie globale dans le champ de l'innovation dû à la multitude de participations de la région dans différents outils dont les cibles sont les entreprises innovantes, mais pas seulement, à différentes phases de leur maturité.
- Des difficultés (pour les évaluateurs) à apprécier l'articulation des outils qui visent à la fois des entreprises innovantes et moins innovantes ainsi que des stades de maturités différents
- Des documents additionnels à collecter pour obtenir une vision plus fine des participations et du niveau d'innovation des entreprises aidées.

Figure 3 Recensement des outils financiers à destination des entreprises innovantes en Région Nouvelle-Aquitaine

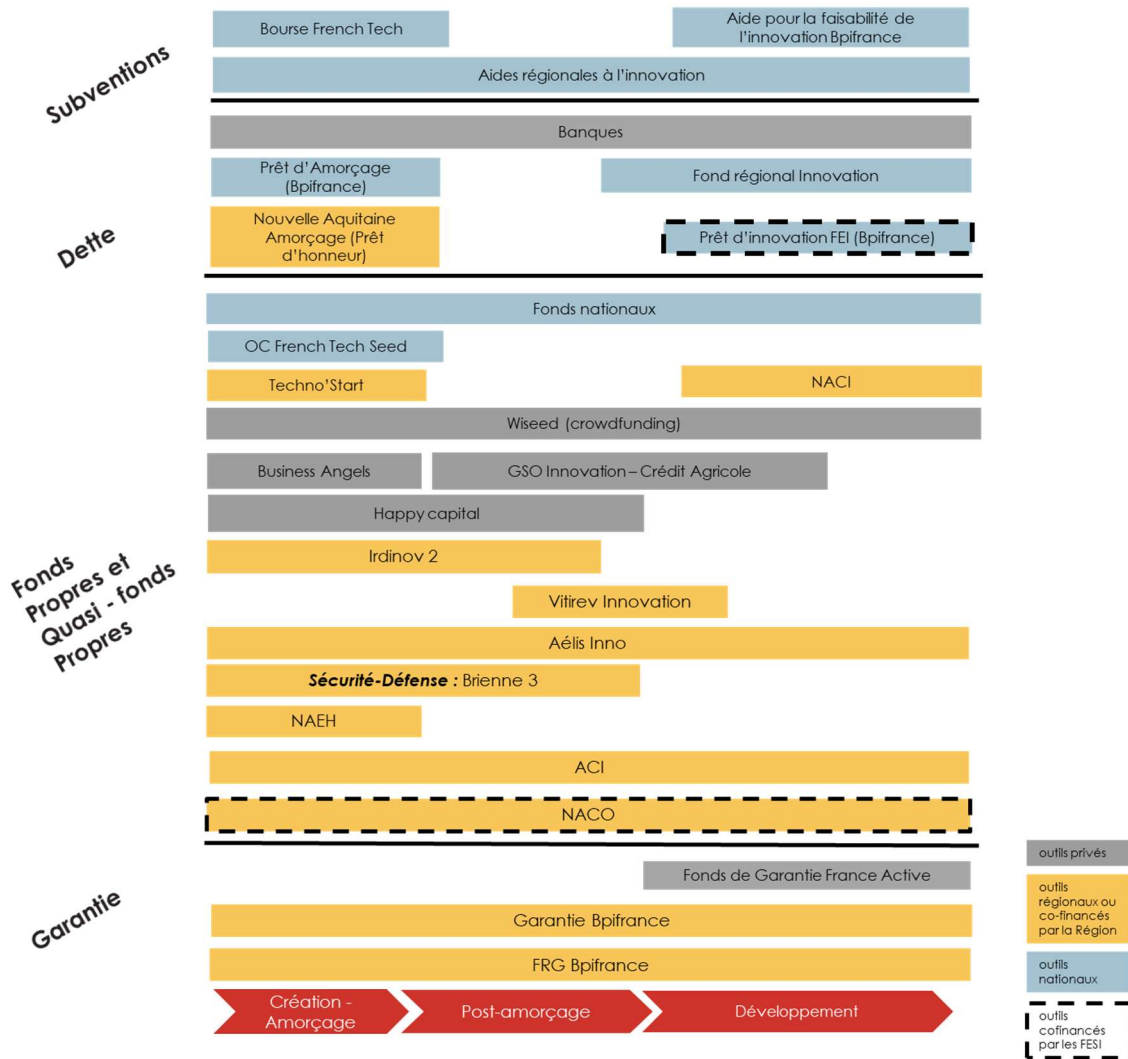
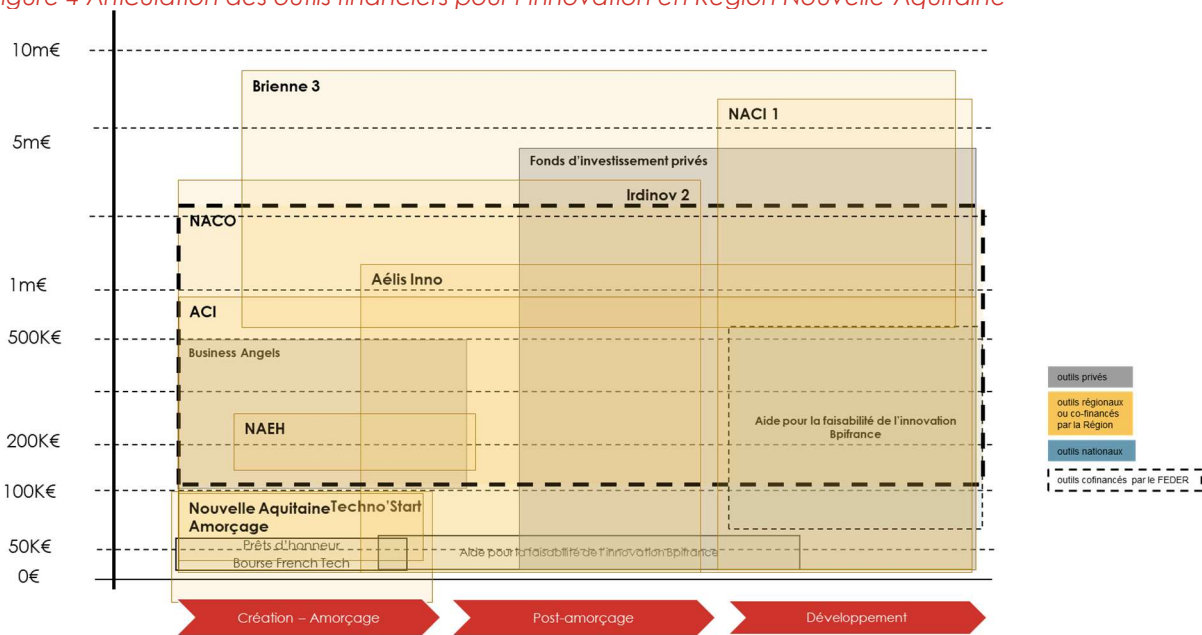


Figure 4 Articulation des outils financiers pour l'innovation en Région Nouvelle-Aquitaine



1.2.1 Financement de l'amorçage et post-amorçage technologique et non-technologique

L'amorçage, technologique et non technologique est une **phase structurellement délaissée par les fonds privés** du fait des niveaux de risque à ce stade d'intervention.

Un accroissement important des outils publics dédiés a été enregistré ces dernières années avec la forte mobilisation de la Région NA, mais aussi avec la montée en puissance de Bpifrance en région et le déploiement des différents outils des différents PIA et la bourse FrenchTech.

En phase très amont d'amorçage, dont l'amorçage technologique :

- la région Nouvelle Aquitaine a mené une action très volontariste de soutien direct **via les financements publics en subvention**. Ces dernières années, 100 à 130 projets par an étaient accompagnés en aides directes pour 11 à 12M€ de l'early-stage à l'accélération. La volonté de la Région était bien de couvrir l'ensemble des phases et natures de besoin, de la manière la plus large possible.
- **Le prêt d'honneur** Nouvelle Aquitaine Amorçage renforce l'offre sur le pré-amorçage avec des tickets de 30 à 100K€ pour 40 start-up / an.
- Outils Bpifrance⁶

Le relais est pris par la suite par les outils en fonds propres : Irdinnov, Aélis inno (plutôt sur l'amorçage et post-amorçage non ou faiblement technologique), ACI (fonds de 1998), NAEH (3,6M€ au total). A noter cependant, les outils transrégionaux (Irdinnov et Aélis) servent en majorité l'Occitanie.

⁶ Ces informations seront complétées dans la version ultime du rapport.

Encadré 8 Offre en fonds propres et quasi-fonds propres pour l'amorçage et post-amorçage innovant en Région Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'outils spécifiques de financement en fonds propres de l'amorçage :

- **Nouvelle-Aquitaine Amorçage** est une plateforme de **prêt d'honneur** qui est dédiée au financement des start-up à fort potentiel de développement. Cet outil a été mobilisé auprès de 280 start-up via des soutiens directs aux dirigeants ou personnes ressource de ces structures. Les tickets vont jusqu'à 100k€ par projets.
- **Irdinnov**, est un fonds spécialisé dans l'amorçage, avec des tickets allant de 0,5M€ à 3M€. **Aélis Inno** prend le relai, fonds de capital-risque, spécialisé sur le segment de la commercialisation de l'innovation. Ses tickets vont de 0,5M€ à 4M€.
- **NAEH** est un fonds qui agit au niveau régional, sur des tickets de 0,15M€ à 0,3M€. Son portefeuille est actuellement en démarrage et comporte 5 lignes de financement en Nouvelle-Aquitaine. Il est entièrement mobilisé sur le segment de l'amorçage et de la création. Ce fond finance plus particulièrement le secteur du digital/numérique et des Med Tech.
- **ACI** est un fond créé en 1998 avec un capital de 21,3M€, dont les tickets sont plafonnés à 1M€. Ce fond a évolué vers une intervention sur tous les segments dont les entreprises notamment innovantes.
- **NACO** est un fonds d'investissement créé en 2017 et détenu par la région. La cible d'intervention est l'accompagnement d'investisseurs présents sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, qui viennent en soutien aux structures innovantes sur le territoire (Cf. synthèse dans la section bilan).
- **Brienne 3** est un fond spécialisé dans le secteur de la **cyber sécurité**, lancé en 2017 sous l'égide d'ACE management, et soutenu par la Région, BPI et Tikehau Capital. Ce fond vise les entreprises innovantes en besoin de financement, avec des tickets initiaux entre 1 et 10M€.⁷
- Les **Business Angels** sont bien établis en région Nouvelle-Aquitaine et y ont investi 3,5M€ en 2018, représentant 9% des montants investis par des BA en France (9% des 37M€ investis en France). La Région est la 4^{ème} région française en termes de montants investis par les Business Angels. En 2017, elle était la 6^{ème} région de France sur cette dimension avec 3,6M€ investis (7,6% des 48M€ investis en France)
- La **Région** prend également des **participations en direct** dans les entreprises : Flying whales⁸ (2017) ou AelisFarma (2019)⁹

A noter qu'Aquiti est **en cours de développement d'un fonds d'amorçage venture** d'une taille de 60M€ pour financer l'amorçage risqué avec des tickets importants (autour de 5M€ dès les premiers tours) à destination des innovations de rupture, notamment dans la santé, les biotechnologies et la deep tech.

1.2.2 Le financement de l'innovation dans les PME plus traditionnelles et matures

Le financement des entreprises innovantes dans leur phase de post amorçage semble moins couvert que les phases précédentes d'amorçage et pré-amorçage.

Les entretiens révèlent qu'il y a eu peu de tickets d'investissement au-dessus de 800K€ en R&D pure. Toutefois, en raison de l'importance des tickets, ces interventions représentent une part importante du financement régional.

Bpifrance déploie le plan DeepTech pour les entreprises à très forte intensité technologique qui permet d'adresser des tickets plus hauts (depuis 2018).

Le fonds **NACI 1** est un fonds récent au regard de la période considérée (2018) de 85M€ avec des tickets d'intervention de 3M€ à 8M€ dont la période d'investissement est fixée jusqu'à 2023. Il est mobilisable sur les segments de la transmission et du développement, mais aussi en « growth » à hauteur d'1/5^e du fonds. A ce jour, 3 participations ont été réalisées.

⁷ <https://capitalfinance.jesechos.fr/fonds/levees/ace-obtient-80-m-pour-le-1er-closing-de-brienne-iii-1033808>

⁸ https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/commission-participations-transferts/pdf/20190703-avis-participation-FlyingWhales.pdf

⁹ Informations à compléter sur les montants et le nombre de participations directes.

Les autres fonds disponibles sont les fonds dédiés aux entreprises généralistes (Cf. section précédente). Les entretiens réalisés rapportent une carence sur une prise de risque sur quelques entreprises à fort potentiel (pépites). Bien que NACO ait été créé à cet effet, il semble que la prise de risque et les volumes engagés par tickets ne soient pas encore suffisamment importants (340K€ par tickets en moyenne) au regard des besoins (tickets de +5- 8M€)

1.2.3 Bilan de l'offre de financement de l'innovation

L'offre de financement de l'innovation est très riche et diversifiée (par la nature des outils de financement déployés allant de la subvention à la prise de participation directe).

Ainsi, l'offre d'outils pour les entreprises innovantes apparaît complète, notamment du fait de la participation active et diversifiée de la région au sein de fonds de co-investissements.

Le centre de gravité de l'intervention régionale se concentre en nombre sur les phases les plus amonts de la création d'entreprises innovantes. Une carence est identifiée au niveau du soutien à la croissance des entreprises les plus innovantes, en amorçage post-amorçage.

Dans un contexte où l'argent public deviendrait plus rare, la substitution partielle des subventions lors des phases amont de l'amorçage au profit de prises de participation ambitieuses (et donc risquées) sur un nombre plus restreint d'entreprises pourrait être une piste de rééquilibrage des interventions.

Tableau 5 Bilan des instruments régionaux abondés par des fonds européens à destination de l'innovation

Outil régional	Montant total	Montant FEDER	Effet levier	Résultats (décembre 2020)																																				
NACO	Objectif : 35M€ Encours actuel : (décembre 2020) : 20,9M€	10 M€ sur les 3 Programmes opérationnels	9 193,8M€ de financement additionnels (fonds propres et dette)	<p><i>Investissements annuels par stade de maturité</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Amorçage</th> <th>Créa</th> <th>Dév.</th> <th>Transmission</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>17</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>3</td> <td></td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>6</td> <td>4</td> <td>4</td> <td></td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>30</td> <td>17</td> <td>13</td> <td>1</td> <td>61</td> </tr> </tbody> </table>		Amorçage	Créa	Dév.	Transmission	Total	2017	1	1			2	2018	17	4	6	1	28	2019	6	8	3		17	2020	6	4	4		14	Total	30	17	13	1	61
					Amorçage	Créa	Dév.	Transmission	Total																															
2017	1	1			2																																			
2018	17	4	6	1	28																																			
2019	6	8	3		17																																			
2020	6	4	4		14																																			
Total	30	17	13	1	61																																			
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs : <ul style="list-style-type: none"> 26% des encours en santé biotech 22% des encours en B&S industriels B2B 19% des encours en TIC Géographie : 52% des sociétés en Gironde ; au moins 1 société dans chaque département. Moyenne des prises de participations : 343K€ (342K€ en création, 319K€ en amorçage et 394K€ en développement), montant minimum 75K€, maximum 1,8M€) Emplois créés : 309 (59 en création, 222 en amorçage et 213 en développement) Chiffres d'affaires : 192M€ (2,7M€ en création, 18,6M€ en amorçage et 170,6M€ en développement) 																																								

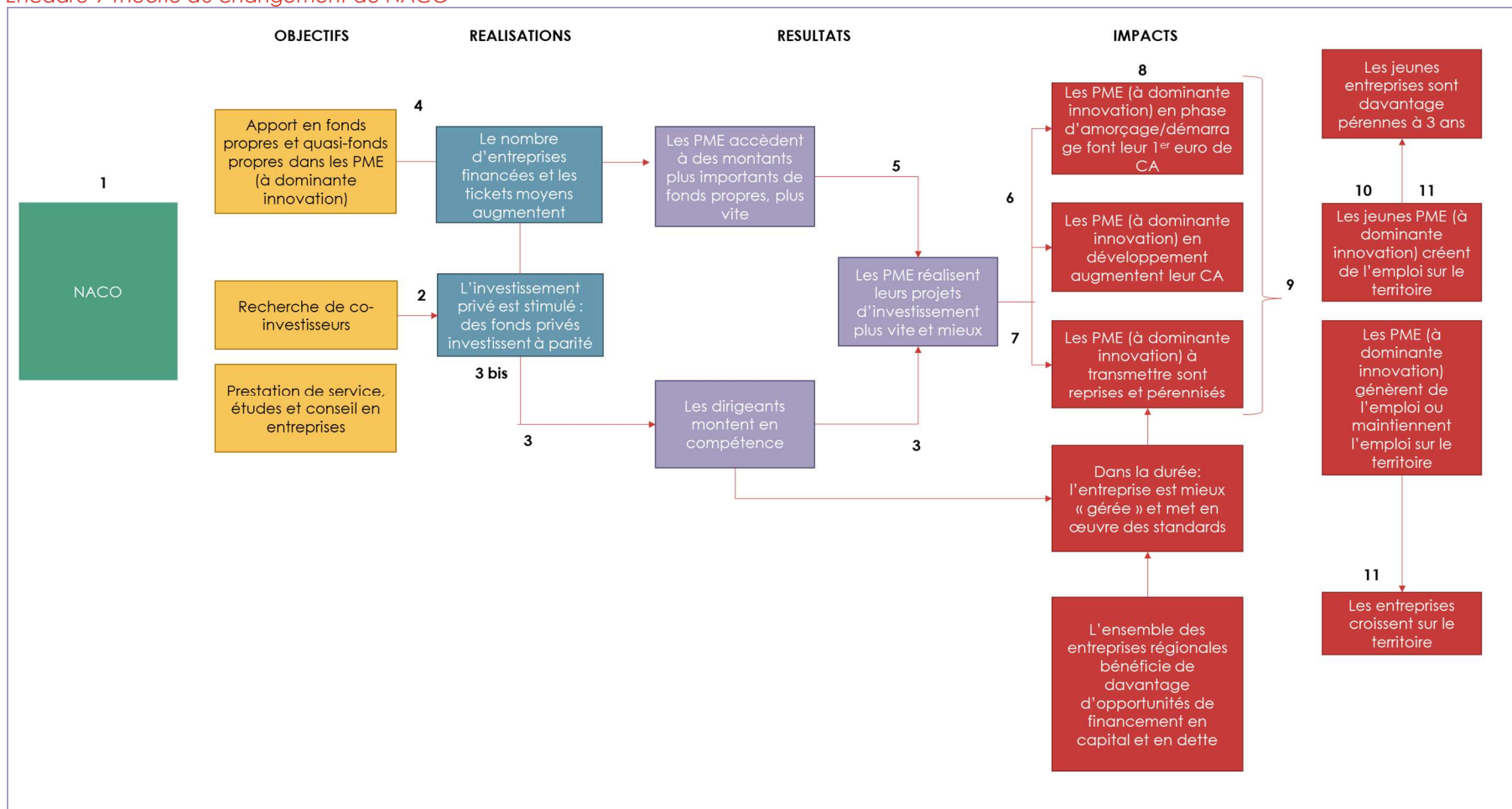
Source : Note interne Région, juin 2021 « Fonds d'investissements régionaux : bilan d'activité et projets en cours » ; Recueil des participations au 31 décembre 2020

Le constat est celui d'une participation régionale dans de nombreux outils à destination de l'innovation. Un risque dans ce choix vis-à-vis de l'écosystème peut-être celui d'une vision d'ensemble peu comprise par l'écosystème.

La présentation de la stratégie régionale fait état d'un certain nombre d'« overlaps » entre instruments régionaux pouvant poser question sur les liens entre les outils et la part de fonds publics dans les opérations financées. Le risque de multi-accompagnement par les différents instruments n'a toutefois pas été remontée par l'écosystème. La question de l'articulation entre les différents outils reste un point à assurer pour les équipes régionales.

Par ailleurs, l'évaluation ex-ante constate le **besoin de différencier quels sont les moyens dédiés au soutien de l'innovation** et ceux dédiés au soutien de la compétitivité des PME au sens large. En effet, le positionnement du fonds régional de co-investissement NACO, en ligne avec l'évaluation ex-ante de 2016, est très large et couvre à la fois les PME non innovantes, l'amorçage, le post-amorçage, le développement et la transmission. Si la condition de dédier les 2/3 de son portefeuille à l'innovation semble être respecté par le gestionnaire de NACO, le reporting ne permet pas de le vérifier aisément, ni de différencier entre les différentes phases de l'innovation - des premiers tours au post-amorçage puis au développement. Or, selon certains interlocuteurs, la cible de l'amorçage early stage est peu adressée par NACO qui se concentrerait sur des phases plus rentables et couvertes par le secteur privé. Des objectifs et un suivi précis des investissements (nombre de dossier et volumes investis, mais aussi -secteurs cibles à financer, etc) permettrait d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'outil. Ce besoin est d'autant plus marqué que NACO a crû en importance dans la stratégie d'intervention régionale, ayant reçu 10M€ de FEDER en 2014 et devant recevoir 30M€ dans le cadre de ReactEU.

Encadré 9 Théorie du changement de NACO¹⁰



¹⁰ Cette théorie du changement a été réalisée sur base documentaire (notamment l'évaluation ex-ante Aquitaine de 2016 et les documents constitutifs de NACO), elle pourra être précisée avec Aquiti dans les versions subséquentes de ce rapport

Hypothèses sous-jacentes :

1. Les entreprises ont de réels besoins de financements en fonds propres (capital amorçage/capital développement) qui les incitent à faire appel à NACO de façon préférentielle (plutôt qu'une autre source de financement)
1bis : Les compétences de NACO sont reconnues et attractives.
2. Des co-investisseurs sont prêts à financer au côté de NACO (autrement dit NACO inspire confiance)
3. Le conseil apporté par NACO, le mentoring est de qualité et permet à l'entrepreneur de mieux gérer son entreprise, d'avoir une vision plus stratégique de ses marchés, notamment à l'international, et lui permet d'obtenir du conseil dans la phase amont de son projet et dans la phase de mise en œuvre. L'accompagnement est un élément déterminant permettant à l'entreprise de réaliser son projet.
3bis : Le conseil apporté par les co-investisseurs est de qualité et complète celui apporté par NACO
4. Les conditions d'obtention (ex : durée d'investissement, contreparties exigées, conditions de sortie) des financements par les entreprises correspondent à leurs attentes et répondent à leurs besoins. Elles n'auraient pas trouvé de telles conditions auprès d'autres sources.
5. Les volumes des tickets d'investissement sont suffisants pour permettre de réaliser le business plan ou le projet de l'entreprise
6. Les investissements réalisés par la jeune entreprise lui permettent de mettre sur le marché son produit/service innovant
7. Les investissements réalisés par l'entreprise innovante ou la PME lui permettent d'accéder à de nouveaux marchés, notamment à l'export.
8. Des phénomènes externes se combinent avec l'intervention de NACO pour expliquer la trajectoire observée de l'entreprise
9. Les compétences sont disponibles pour recruter localement
10. Les conditions économiques, financières et matérielles permettent aux entreprises de pérenniser leur activité sur le territoire
11. Les conditions économiques, financières et matérielles permettent aux entreprises de croître sur le territoire

Tableau 6 AFOM de financement de l'innovation

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action très volontariste de la région sur l'amorçage, notamment technologique, en subvention : une intervention publique complète et couvrante notamment sur les phases très amont 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse ou absence d'intervention en tickets élevés pour financer le haut de bilan sur des dossiers stratégiques très innovants (entreprises technologiques) • Faiblesse ou absence de possibilités d'interventions sur des tickets élevés dans les dossiers stratégiques en soutien à la transition environnementale (entreprises capitalistiques) • Délais d'accès trop importants aux subventions pour les projets très innovants • Difficulté de lisibilité vis-à-vis de l'ensemble des offres d'accompagnement de l'innovation
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de la plateforme de mise en relation FUNDMEUP (ADI -NA) pour faciliter les levées de fonds 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas assez d'exigence vis-à-vis des start ups dans les phases pré-amorçage (trop de moyens sur un trop grand nombre de projets) • Risque de multi-accompagnement et multi-financement automatique sur un grand nombre de dossiers de start up non suffisamment sélectionnées. • Non pérennité de l'intervention en « tout subvention » sur les phases de l'amorçage innovant/ technologique dans un horizon proche pour cause de raréfaction des ressources publiques • Dispersion des participations régionales dans un grand nombre d'outils

1.3 Financement des énergies renouvelables

Évolution depuis 2014 :

- Des objectifs ambitieux ont été définis à l'échelle européenne et nationale concernant le développement des EnR. La directive révisée sur les énergies renouvelables (directive (UE) 2018/2001) adoptée en 2018 fixe à l'Union un nouvel objectif contraignant en matière d'énergies renouvelables d'au moins 32 % de la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030.
- De manière générale, plusieurs filières ont gagné en compétitivité comme le photovoltaïque et l'éolien. L'éolien offshore a également commencé à se développer de manière plus importante.

De nouvelles dispositions réglementaires impactent le financement de certaines filières c'est le cas par exemple de l'autorisation de l'auto-consommation ou de la disparition du tarif d'achat pour certaines filières. Les installations d'éoliennes terrestres et les installations de biomasse, dont l'énergie est issue de la combustion de matières non fossiles d'origine végétale ou animale ne peuvent plus bénéficier de l'obligation d'achat depuis le 1er janvier 2016.

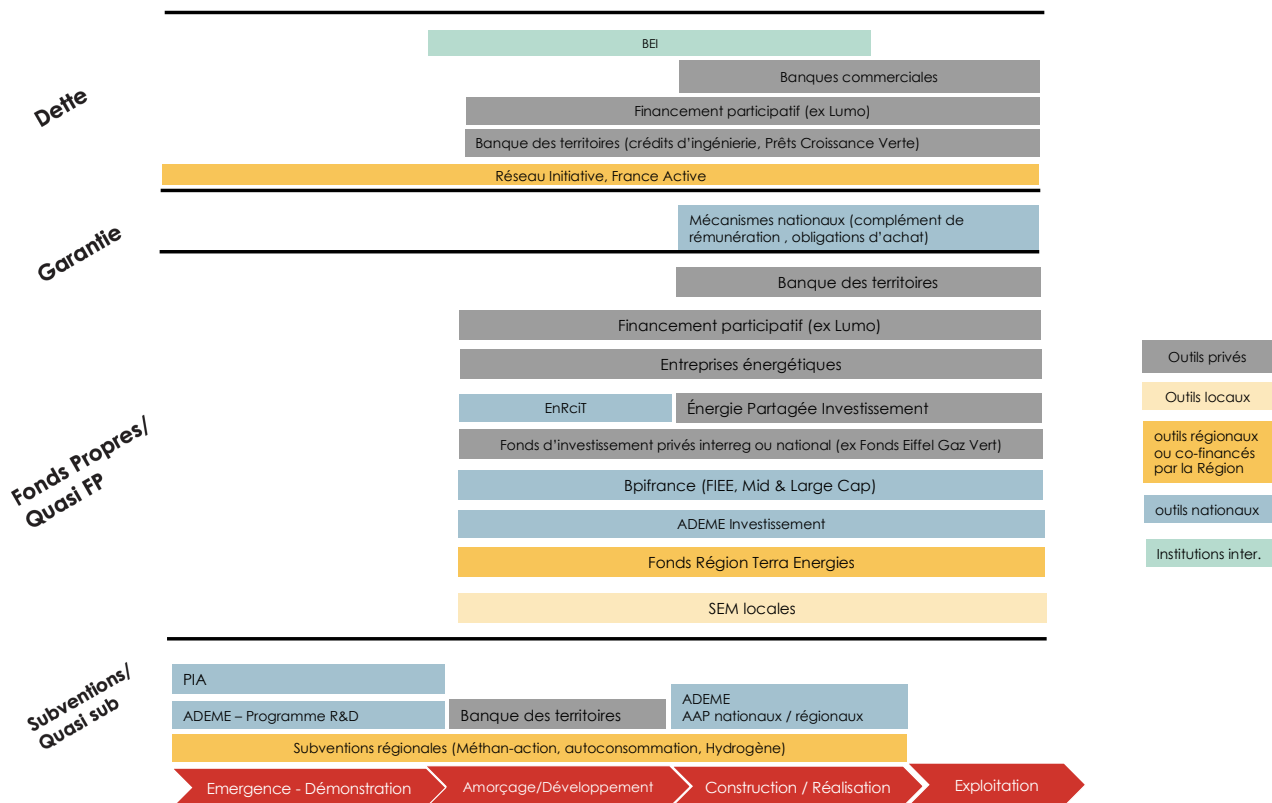
- Depuis 2014, le fonds Terra Énergies, fonds régional d'investissement dédié aux financements des projets de production d'EnR a été créé ainsi que de nombreuses SEM Locales qui contribuent au financement de projets de territoire. Ces dispositifs permettent de financer l'émergence et le développement de projets de production d'EnR sur le territoire, et se focalise sur les filières matures comme l'éolien et le photovoltaïque.

Points clefs à retenir :

- L'offre à destination des entreprises productrices d'énergie renouvelables est plutôt complète sur le territoire : les dispositifs publics sont portés notamment par Bpifrance, la Banque des Territoires et l'ADEME. La phase d'émergence reste la plus compliquée à financer, concernant le développement et la réalisation le secteur privé est plus enclin à financer.
- La Région propose en complément des dispositifs nationaux un soutien à certaines filières moins matures ou en émergence (méthanisation, hydrogène et soutien des projets en autoconsommation).
- L'offre semble moins fournie sur les plus petits projets portés par des collectivités ou des collectifs citoyens. Ils ne sont pas couverts par le fonds régional Terra Energie ou par l'activité des SEM locales. Le secteur privé semble également moins enclin à financer des projets portés par des collectivités et des citoyens.

De manière générale, les projets d'EnR nécessitent un capital d'investissement important, avec des coûts de fonctionnement plus faibles que les projets basés sur l'énergie fossile. Il existe de nombreux outils privés et publics (subventions, fonds propres, dette bancaire, financements, fonds de garantie) qui permettent de financer l'ensemble des phases de vie des projets, de l'émergence de projets innovants à la commercialisation d'EnR courants. La figure ci-dessous présente en synthèse, les différents outils présents sur le territoire. Il est à noter que certains dispositifs sont spécifiques à certaines filières.

Figure 5 Recensement des outils de financements des EnR en Nouvelle-Aquitaine



Source : Technopolis (2021)

1.3.1 Financement de l'émergence

L'émergence des projets d'innovation dans les énergies renouvelables est une phase risquée et fortement intensive en capital, et ainsi difficile à faire financer par le secteur privé. Le financement de cette phase se rapproche du financement de l'innovation généraliste présenté dans la section 6.2 Financement de l'innovation.

Les acteurs publics se sont donc mobilisés pour proposer des subventions et avances :

- Le programme Recherche & Développement de l'**ADEME** : L'ADEME dispose de mécanismes d'aide à la connaissance pour financer la recherche, le développement et l'innovation. Le programme Thèses ADEME, par exemple permet de financer des travaux de thèse en énergies renouvelables pendant 3 ans pour un montant pouvant aller 100K€. Les aides attribuées par l'ADEME sont principalement sous la forme de subventions ou d'avances récupérables et les montants varient entre 50 et 300 K€. L'intensité de l'aide est limitée à 70% des coûts admissibles pour les petites entreprises, 60% pour les entreprises moyennes et 50% pour les grandes entreprises. Le programme intervient également en avances remboursables.
- Les appels à projets du **PIA** : Dotés d'une enveloppe de 1 Md€, les appels à projets du PIA3 permettent de soutenir les investissements pour la transition écologique et énergétique. Le nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec une taille cible 20Md€ sur 2021-2025, vise, entre autres, à soutenir l'innovation au service de la transition écologique : énergies décarbonées, économie circulaire, transports et mobilités durables, agriculture responsable et souverain et alimentaire, villes de demain, etc.

- La **Banque des territoires** propose des avances en compte courant proportionnel au pourcentage de participation.
- Des subventions spécifiques pour le secteur de l'hydrogène via le Plan de Relance. 2 Md€ sont prévus dans le Plan pour soutenir des projets d'hydrogène et mettre en place un mécanisme de soutien (via un complément de rémunération ou des appels d'offres) pour la production d'hydrogène « vert ». A ce titre, deux appels à projets ont été lancés : « Briques technologiques et démonstrateurs » et « Écosystèmes territoriaux d'hydrogène ».
- Des subventions spécifiques à certains secteurs régionaux comme le dispositif Méthan-action qui permettent de financer des études de faisabilité pour des projets de méthanisation (voir Encadré 10) ou l'appel à projets « Photovoltaïque en autoconsommation » (voir Encadré 11)
 - A partir du 1er août 2021, la garantie Alter'NA financera également pour les agriculteurs les projets de micro-méthanisation (pour autoconsommation ou revente) ainsi que les projets de photovoltaïque en autoconsommation.
- Des subventions pour les projets participatifs et citoyens (voir Encadré 12 Appels à projets : Projets participatifs et citoyens pour la Transition Énergétique

Encadré 10 Le dispositif régional Methan-action

Méthan-Action est un dispositif créé et financé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine dont l'objectif est d'accompagner le développement de la méthanisation en Nouvelle-Aquitaine. Il est animé par la Chambre Régionale d'Agriculture et la FRCUMA (fédération des coopératives d'utilisation de matériels agricoles) qui s'appuient sur leurs réseaux départementaux pour garantir une plus grande proximité aux porteurs de projets. Le dispositif propose un accompagnement aux porteurs de projets de méthanisation. Cet accompagnement passe par l'organisation de circuits de visites, de formations et de journées d'échanges. Methan-Action accompagne également les porteurs de projets pour solliciter les aides publiques notamment les aides régionales. La Région propose un soutien à la méthanisation via des subventions qui prennent la forme :

- d'aides à la décision : études de faisabilité et études détaillées d'injection sont finançables à hauteur de 50% à 70 % du montant des dépenses éligibles
- d'aide à l'investissement : en complément des tarifs de rachat du gaz ou de l'électricité, la subvention vise à améliorer l'économie globale des projets Le niveau d'aide est défini à l'issue de l'instruction technico-économique menée conjointement avec l'ADEME.

Encadré 11 Appels à projets Photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collective

La Région a lancé en 2018 et en 2019 un appel à projets pour soutenir les projets photovoltaïques en autoconsommation via des subventions.

L'appel à projets concerne les opérations de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou d'autres EnR autoconsommée (petit éolien, hydroélectricité, ou hydrolienne) et raccordée au réseau de distribution utilisant impérativement des systèmes de gestion des flux et ou des dispositifs de stockage (électrique en priorité, thermique ou frigorifique en option). L'appel à projets s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés quel que soit leur statut juridique dans les secteurs : industriel, tertiaire, marchand, Entreprise Locale de Distribution, bailleur social, tiers investisseurs, ...

Les investissements éligibles sont les études (diagnostic énergétique et électrique, photovoltaïque et autres EnR, numérisation et stockage des flux), la fourniture de matériels (panneaux ou autres EnR, rails et support, onduleurs, câblage, armoires), les systèmes numériques (EMS, BMS, monitoring, stockage, Blockchain), la pose et la maîtrise d'œuvre.

Pour les études de faisabilité, le taux d'aide est de 50 %, selon le cahier des charges de la Région.

Concernant les investissements productifs d'électricité en individuel :

- Pour le secteur public, une aide minimum de 20% est attribuée,
- Pour le secteur privé, aide minimum de 15% est attribuée,

Concernant les investissements productifs d'électricité en collectif :

- Pour le secteur social, une aide minimum de 25%,
- Pour les autres secteurs, une aide minimum de 20%,

La prise en compte de l'équilibre économique du projet à travers les données de temps de retour brut (TRB) et du taux rentabilité interne (TRI), déterminera le niveau de subvention.

Encadré 12 Appels à projets : Projets participatifs et citoyens pour la Transition Énergétique

Lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME, cet appel à projets propose aux collectivités, aux acteurs économiques, aux citoyens, de répondre ensemble aux enjeux de la transition énergétique à travers des projets participatifs et citoyens. Trois types de projets sont soutenus : les projets visant la réduction des consommations d'énergie, les projets de développement des énergies renouvelables, le développement de services ou solutions favorisant la mobilité douce/ propre.

Trois catégories principales de porteurs de projets peuvent candidater :

- Les collectivités, EPCI, Syndicats départementaux d'énergie, Syndicats Mixtes...coordinateurs de la transition énergétique à l'échelle de leurs territoires et souhaitant initier et développer des projets participatifs et citoyens
- Les associations de préfiguration visant à déployer des démarches citoyennes et participatives s'inscrivant dans le cadre du projet de Transition écologique et énergétique de leur territoire
- Les sociétés locales porteuses de projets participatifs et citoyens dont l'objet relève des champs de la transition énergétique et écologique, et contrôlées au titre du Code du Commerce par des collectivités et/ou des citoyens (de façon directe ou indirecte via la participation de fonds citoyens, de sociétés coopératives citoyennes, de sociétés d'économie mixte...).

Le soutien régional peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'animation, afin d'accompagner les porteurs de projets citoyens à l'échelle d'une intercommunalité, et de coordonner le déploiement d'opérations participatives sur le patrimoine public et privé. Aide plafonnée à 15 000 €/an sur une durée maximale de 2 ans et dans la limite de 2 projets lauréats ;
- Aide à la mobilisation et à la concertation, afin d'organiser et de favoriser la mobilisation de la société autour de la construction du projet participatif et citoyen, ainsi que la concertation autour du projet. Aide d'un taux maximum de 70 % plafonnée à 20 000 € ;
- Aide à la décision à caractère juridique et/ou économique, afin de faire connaître au maître d'ouvrage les différents statuts juridiques des structures de portage d'investissement et de l'aider à définir la gouvernance de la structure, sa nature, ses obligations juridiques, sa faisabilité/viabilité économique. Aide d'un taux maximum de 70 % plafonnée à 10 000 € ;
- Aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cas de sociétés citoyennes (c'est-à-dire avec 90% des parts détenues directement par des personnes physiques) et dans le cas de projets d'envergure (projet PV > 200 kWc). Aide d'un taux maximum de 70 % plafonnée à 20 000 € ;
- Aide aux études de faisabilité technique apportant au maître d'ouvrage une aide à la prise de décision pour mesurer la faisabilité de son projet, lui permettant également de le dimensionner de manière optimale. Aide d'un taux maximum de 70 % plafonnée à 10 000 €.
- Pour les projets de production d'énergies renouvelables, les porteurs de projets peuvent solliciter par ailleurs une « Prime à la participation citoyenne », qui est un soutien à hauteur des parts des citoyens participant directement au capital de la société porteuse du projet. Le principe est de 1 € Région pour 1 € citoyen dans la limite de 250 € par citoyen "personnes physique" pour un maximum de 30 % du coût total HT du projet plafonné à 50 000 € par projet et à 10 dossiers par an.

1.3.2 Financement du développement des projets

L'offre en fonds propres et quasi-fonds propres pour ce type de projets est aujourd'hui abondante et financée par le secteur privé et le secteur public :

- Fonds France Investissement Énergie Environnement (**FIEE**) de Bpifrance : Fonds géré sur fonds propres Bpifrance, il intervient en capital développement et transmission sur la transition énergétique par des prises de participations minoritaires en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises (PME et ETI) françaises disposant de 3 ans d'ancienneté (exceptionnellement 2 ans) et relevant du secteur de la Transition Énergétique et Écologique, dont les énergies renouvelables. Le montant d'investissement varie entre 0,5 à 6M€. Le fonds est doté de 150M€. Les entreprises soutenues doivent avoir un chiffre d'affaires minimum de 2M€ (sur le dernier exercice écoulé), être structurellement rentables (minimum de 2 exercices bénéficiaires sur les 3 derniers exercices). Le dispositif sera reconduit après épuisement de la première enveloppe de 150M€. Le volume d'investissement sur la période 2020-2022 est estimé à 60M€.

- Fonds **Mid & Large Cap** de Bpifrance : Fonds direct géré par Bpifrance investit dans les Entreprises de Taille Intermédiaire (« ETI »), afin d'accompagner leur développement et leur transmission, ainsi que dans les Grandes Entreprises (« GE ») pour stabiliser leur capital ou conforter leur ancrage français. Le fonds vise à renforcer les fonds propres des PME et petites ETI de la Transition énergétique dont les énergies renouvelables. Il s'agit d'un fonds géré sur fonds propres Bpifrance. Bpifrance mobilisera 360 M€ sur la période 2020-2022, sur les entreprises du secteur de la transition (par exemple, en finançant des développeurs d'énergies renouvelables) que sur les entreprises « en transition » (par exemple, en finançant une entreprise industrielle en transition).
- ADEME Investissement : ADEME Investissement est une société d'État, sans intermédiaire financier, créée dans le cadre du PIA3. Dotée de 400M€ depuis 2018, elle apporte des financements en fonds propres pour les projets de production, développement et stockage des énergies renouvelables à travers des prises de participation directes (dans des SPV) ou indirectes (holding de projets, fonds d'investissement) en tant qu'actionnaire minoritaire au condition pari-passu à celles de ses co-investisseurs. Les tickets d'investissement varient entre 3-5M€ à 40M€.
- Le dispositif ENRCIT porté par la Banque des Territoires qui accompagne le développement des projets d'énergies renouvelables portés par les citoyens et les collectivités. La Banque des Territoires propose une prise participation minoritaire en fonds propres dans des projets en phase de développement détenu à 40% par un collège de citoyens/collectivités donc 20% minimum de citoyens, de photovoltaïque et d'éolien d'une taille minimum de 1MW.
- Le fonds d'investissement régional Terra Énergies (voir Encadré 13 Le fonds d'investissement régional : Terra Energies
- Des Fonds privés comme le Fonds DEMETER ,acteur du capital investissement pour la transition écologique, qui investit de 1M€ à 30 M€ pour accompagner les startups innovantes, PME, et ETI en forte croissance. Initialement basé à Paris, le fonds a récemment ouvert une antenne à Bordeaux.
- Des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) comme la SEM Énergies Midi Atlantique, la SEM ELINA, la SEM Gironde Énergies (voir Encadré 14 Les SEM Locales

Encadré 13 Le fonds d'investissement régional : Terra Energies

Initié par le conseil Régional d'Aquitaine, Terra Énergie a été créé en avril 2016. Terra Énergies a pour mission d'accompagner financièrement les projets de production d'énergie renouvelable avec des exigences modérées comparés à celles attendues par le marché, le fonds soutient des projets à moyen et à long terme.

La carte ci-dessous représente l'ensemble des projets étudiés par le fond sur la période 2019-2020.

Terra Energies est une société par actions simplifiée (SAS) à conseil d'administration et à comité d'investissement. Le fonds bénéficie d'une gouvernance privée qui s'articule autour d'un collège privé majoritaire et d'un collège public avec minorité de blocage, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine étant actionnaire principal à hauteur de 48,6 %. Les autres actionnaires sont la Caisse des Dépôts (24,3%), le Crédit Agricole (10,4%), la Banque populaire (4,9%), La Caisse d'Épargne (3,7%), Total Quadran (1,9%), Sergies (1,9%), Crédit coopératif (1,9%), Safidi (1,2%), et Valorem (1,2%).

Terra Energies a pour but de participer au capital des sociétés de projet dans toutes les énergies renouvelables. La volonté du fonds est d'être un investisseur minoritaire, aux côtés des investisseurs principaux, mais d'aider à la constitution d'un tour de table solide permettant d'obtenir de bonnes conditions de financement.

Le fonds dispose de 8,2 M€ de fonds propres. Aujourd'hui 4,5 M€ ont été décaissés, et 2,3 M€ sont fléchés sur des projets existants ou qui font l'objet d'une délibération. La recapitalisation devrait donc être prévue en 2022¹¹. Le ticket minimum d'investissement est de 100K€ et maximum 1,2 M€. Le seuil d'1,2 M€ n'a jamais été atteint et le ticket le plus élevé investi s'élève à 900 K€.

Initialement le fonds devait intervenir sur des projets prêts à construire mais les besoins sont déjà couverts par le marché privé, donc le fonds se positionne désormais sur l'émergence et le développement de projets.

Le portefeuille du fonds est actuellement de 6 projets dont 5 projets de photovoltaïque et un projet de méthanisation. L'objectif est d'atteindre une dizaine de projets financés par an pour les prochaines années.

Encadré 14 Les SEM Locales

Il existe 11 SEM sur le territoire de la nouvelle Atlantique. Les SEM ont chacune leurs stratégies d'investissement. Elles proposent généralement de financer le développement et la réalisation de projets de production par l'apport de Fonds Propres ou Quasi-Fonds Propres. Dans certains cas (centrales solaires thermiques ou photovoltaïques et microcentrales hydroélectriques), la SEM peut également prendre en charge le développement des projets comme la gestion des aspects techniques, juridiques et financiers, de l'émergence du projet à sa construction et son exploitation

Nous en présentons ici en détail quatre d'entre elles.

- La SEM Énergies Midi Atlantique créé en 2018 capital social de 2,2 M€ par les communautés de communes de Haute Saintonge, de l'Estuaire, des 4B Sud Charente, de l'agglomération Royan Atlantique, et le Syndicat départemental d'électrification et équipement rural (Sdeer) de Charente-Maritime, pour les collectivités et leurs groupements, auxquels se joignent la Caisse des dépôts et consignations, la caisse fédérale du Crédit mutuel Océan, le Crédit agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres expansion, et la Caisse d'épargne Aquitaine-Poitou-Charentes.
- La SEM ELINA créé en mars 2020 détenue par le syndicat énergies Haute-Vienne (36,5% du capital), le syndicat Départemental des Énergies de la creuse (36,5% du capital), la Banque des Territoires (14% du capital), le crédit agricole mutuel du centre ouest et le crédit agricole du centre France (5% du capital), la caisse régionale du

¹¹ Entretien avec Terra Energies.

crédit mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest (2% du capital). Lors du montage de la SEM, 44 projets d'énergies renouvelables ont été pré-recensés sur les deux départements. 19 étaient retenus pour le portefeuille fictif initial pour les cinq premières années.

- La SEM Énergie Gironde. Le capital de Gironde Énergies est détenu à 59 % par le Syndicat Départemental d'énergie électrique de la Gironde, la Banque des Territoires (20%), le Crédit Agricole (7%), le Crédit Mutuel (7%), la Caisse d'Épargne (7%). Trois types de projets sont financés : le solaire photovoltaïque, les méthaniseurs agricoles collectivités, et les stations de distribution du bio méthane.
- La SEM ENRèze dont le capital est constitué de 57% d'apport public par l'Agglomération de Tulle et les communes environnantes : les actionnaires privés dont la Banque des Territoires, Engie Cofely et un bailleur social apportent 43% du capital. L'ambition de la SEM est de construire des réseaux de chaleur biomasse sur le territoire.
- Les autres SEM du territoire sont la SEM Corrèze ; la SEM Uzerche ; la SEM Périgord Énergie ; la SEM Énergies ; la SEM TEPOS de la Haut-Loire ; la SEM Enerlandes ; la SEM MACS Energie.

Il existe également des appels à projets spécifiques pour le développement de projets comme c'est le cas pour la filière Hydrogène (voir Encadré 15 Appels à projets Hub de mobilité Hydrogène

Encadré 15 Appels à projets Hub de mobilité Hydrogène

L'appel à projets 'Hub de mobilité Hydrogène routier et maritime », impulsée dans le cadre de la Feuille de Route Hydrogène de la Région, vise à développer le recours à l'hydrogène renouvelable dans le secteur de la mobilité en substitution aux carburants fossiles. Les objectifs de l'appel à projet sont :

- Accompagner la filière maritime régionale et notamment les 4 grands ports de transport de marchandises et la propulsion hydrogène pour les navires (y compris pour le secteur fluvia)
- Accompagner les usages en mobilité lourde de part l'existence d'axes routiers régionaux importants
- Cibler les infrastructures de production et d'avitaillement d'hydrogène vert d'envergure régionale

L'aide prend la forme d'un soutien aux études préalables externes pour faciliter la structuration et la mise en œuvre du projet avec un taux d'aide maximum de 50 % et d'un soutien aux investissements considérés prioritaires (production, distribution, mobilité) avec un taux d'aide maximum : jusqu'à 65% du surcoût environnemental selon la nature de l'équipement, l'analyse économique et la taille de l'entreprise.

Le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine aux projets soutenus s'effectuera en fonds propres et/ou sur fonds européens FEDER (PO 2021-2027).

1.3.3 Financement de la phase de réalisation

La phase de réalisation des projets EnR est la mieux couverte par les outils nationaux et régionaux privés comme publics. Le secteur privé est également plus présent pour le financement de cette phase de développement des projets qui est moins risqué.

En subvention, l'ADEME propose des AAP et des aides à l'investissement (voir encadré ci-dessous).

Encadré 16 Outils en subvention pour la réalisation des projets EnR

- **Les Aides de l'Ademe via des appels à projets :** le soutien de l'ADEME peut se présenter sous diverses formes. Les soutiens financiers s'inscrivent dans le cadre d'appels à projets nationaux avec des cahiers des charges spécifiques. C'est par exemple le cas de : i) l'appel à projets (AAP) BCIAT lancé le 20 octobre 2020 dans le cadre du plan de relance. Il s'agit d'une aide à l'investissement et d'une aide au fonctionnement destinée aux projets biomasse supérieurs à 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières. ii) l'appel à projets DTIGA, entrant dans le cadre de l'action « Démonstrateurs et territoires de grande ambition » du programme des investissements d'avenir, du Programme d'Investissement d'Avenir. Cet AAP vise à soutenir les projets d'un coût total de 2M€ au minimum. Ces projets doivent relever des thématiques de systèmes énergétiques optimisés, EnR, optimisation environnementale aux échelles bâtiment, îlot et territoire. En dehors des AAP, l'Ademe accorde également des aides à l'investissement s'inscrivant dans le cadre du dispositif « gré à gré » dont les critères varient principalement en fonction du type de projet et de l'entité porteuse.

- **Fonds Chaleur** : Géré par l'Ademe, ce dispositif de soutien financier au développement de la production renouvelable de chaleur apporte des soutiens aux collectivités et entreprises afin de leur permettre de réaliser leur transition énergétique par un recours massif à la chaleur renouvelable. Les secteurs concernés sont les bâtiments publics, l'habitat collectif, du tertiaire, l'industrie et l'agriculture. Il apporte des aides au financement des installations ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) telles que la biomasse (y compris le biogaz), l'énergie solaire thermique (surface inférieure à 1500 m²), la géothermie et l'énergie de l'eau de mer (valorisée directement ou par l'intermédiaire de pompes à chaleur), la chaleur de récupération (chaleur « fatale » issue des UIOM, de process industriels, ou des eaux usées) ainsi que les boucles d'eau tempérée géothermiques et les réseaux de chaleur permettant le transport de ces EnR&R.
- Aides à l'investissement du Conseil Régional et de l'ADEME pour les projets de méthanisation (voir Encadré 10 Le dispositif régional Methan-action)

En dette, les banques commerciales financent jusqu'à 100 % des investissements en photovoltaïque, au sol ou en toiture (environ 100-30K€). En ce qui concerne le financement des énergies marines renouvelables, leur aversion au risque reste forte en raison de la volatilité des investissements en technologies marines qui ne sont pas encore matures. Toutefois des exemples de financement commencent à émerger, à l'image du financement du projet parc éolien offshore de 487 MW au large de la côte belge porté par SeaMade auquel ont participé plusieurs groupes bancaires dont BNP Paribas, Société Générale et Triodos.

Les acteurs publics se mobilisent en complément, en dette ou garantie, que ce soit les mécanismes nationaux de soutien aux EnR via les appels à projets, Bpifrance sur des prêts long terme ou la garantie, ou la BEI sur le financement des infrastructures (voir encadré ci-dessous).

Encadré 17 Outils en dette et garantie pour le financement de la réalisation de projets EnR

- Les appels à projets sont le principal moyen de financement des filières par l'Etat, par l'intermédiaire de l'ADEME. La part du prêt peut aller jusqu'à 100% pour les projets d'un montant inférieur ou égal à 5 M€ et 50 % pour les projets d'un montant supérieur. Depuis quelques temps, des informations récurrentes font état de « renégociation possible de certaines aides au secteur notamment les obligations d'achat pour la filière PV ».
- **Bpifrance accorde des prêts à long terme** allant jusqu'à 18 ans, pour le développement des énergies renouvelables. Concernant les énergies marines renouvelables, elle finance l'éolien off-shore avec pour stratégie d'accompagner les PME/ETI qui seront sous-traitant des grands groupes lauréats des appels d'offres. Bpifrance se projette également pour une possibilité d'intervention en dette sur les projets d'éolien off-shore.
- **La Banque Européenne d'Investissement (BEI)**, a financé sur la période 2015 – 2019 62 Md€ d'investissements dont 53 Md€ consacrés à des projets relatifs aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux réseaux électriques en Europe et ailleurs dans le monde. En novembre 2019, la Banque a annoncé qu'elle cesserait progressivement, d'ici la fin 2021, de financer des projets énergétiques recourant aux combustibles fossiles traditionnels (y compris au gaz naturel).

En fonds propres, l'intervention du secteur privé est notable, complétée par l'intervention de la Région via Terra Energies :

- Les plateformes de **financement participatif** au niveau national telles que : i) Lumo, une plateforme d'investissement (depuis 2018 intégrée à Société Générale) comptant plus de 15 000 utilisateurs. Elle a contribué à lever **10M€** pour 165 installations dans le photovoltaïque, l'hydraulique, l'éolien et la géothermie. La plateforme propose à tout utilisateur d'investir le montant souhaité dans les projets d'installations solaires, hydrauliques, éoliennes, géothermiques et suivant les modalités fixées à l'avance pour chaque projet (Durée, taux, fréquence et forme) ; ii) Lendosphère, plateforme ayant permis de mobiliser près **75M€ pour 212 projets** dont 199 sont déjà financés. Les montants investis varient de 50€ à un montant maximum fixé par projet.
- Le **Fonds Eiffel Gaz Vert** : doté de plus de 115M€ (objectif 200M€) par Eiffel Investment Group, la Banque des Territoires, GRTgaz, Société Générale Assurances et ADEME

Investissement, ce fonds a pour objectif de participer activement au développement de la filière du gaz renouvelable en France et en Europe en finançant de 50 à 100 unités de méthanisation via des prises de participation minoritaires et d'autres apports en capital ou quasi-capital. Les tickets d'investissement varient de **100€ à 10M€**.

- Des Sociétés d'Économie Mixtes Locales qui apportent des fonds propres ou quasi-fonds propres pour des projets de production d'énergies renouvelables et dans certains cas de stockage de l'énergie (voir Encadré 14 Les SEM Locales).

1.3.4 Financement de la phase d'exploitation

La phase d'exploitation est plus aisée à financer : les investisseurs parviennent alors à mobiliser auprès du secteur bancaire les dépôts à terme dédiés, de la dette ou encore du financement participatif (prêts). Par ailleurs, il existe des mécanismes de refinancement des fonds propres investis par l'exploitant ou de la société de projet ou par ouverture du capital à des investisseurs privés.

Il convient cependant de mentionner les mécanismes publics qui soutiennent la phase d'exploitation :

- Le complément de rémunération : prime de compensation accordée au producteur pour combler l'écart entre les revenus tirés de cette vente et un niveau de rémunération de référence. Ce niveau de référence est fixé selon le type d'installations par la puissance publique dans le cadre d'un arrêté tarifaire ou par le producteur dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Les installations pouvant bénéficier du complément de rémunérations sont les suivantes :
 - les installations hydrauliques des lacs, cours d'eau (entre 500 kW et 1 MW) ;
 - l'énergie dégagée par traitement thermique de déchets ménagers ;
 - les installations issues du biogaz issu du stockage de déchets non dangereux (entre 500 kW et 12 MW) ;
 - l'énergie extraite de gîtes géothermiques ;
 - les installations de cogénération d'électricité et de chaleur valorisée à partir de gaz naturel (entre 300 kW et 1 MW) ;
 - les installations d'éoliennes implantées à terre issues dans la limite de six aérogénérateurs (< 3 MW chacun).
 - les installations issues du biogaz produit par méthanisation de matières résultant du traitement des eaux usées urbaines ou industrielles(entre 500 kW et 12 MW) ;
- Les obligations d'achat ou appels d'offres de l'ADEME qui garantissent aux producteurs un revenu stable. Les appels à projets sont le principal moyen de financement des filières par l'État, par l'intermédiaire de l'ADEME. Un projet de moins 5M€ peut être financé à 100% via la dette ; au-delà, la dette peut financer 50 % du montant du projet. Les articles D. 314-15 et R446-1 du Code de l'énergie répertorient les installations éligibles au mécanisme de l'obligation d'achat, respectivement pour la production d'électricité et de gaz (biométhane). Concernant la production d'électricité, sont principalement concernés :
 - les installations hydrauliques des lacs, cours d'eau et eaux captées gravitairement (< 500 kW) ;
 - les installations solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment (< 100 kW) ;
 - les installations issues du biogaz produit par méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute implantées (< 500 kW) ;

- les installations issues du biogaz produit par méthanisation de matières résultant du traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (< 500 kW) ;
 - les installations issues du biogaz issu du stockage de déchets non dangereux (< 500 kW) ;
 - les installations de cogénération d'électricité et de chaleur valorisée à partir de gaz naturel (< 300 kW).
- Les installations d'éoliennes flottantes et utilisant les énergies houlomotrices et hydrocinétique doivent elles faire l'objet d'un appel à projet. Quant aux installations d'éoliennes terrestres, elles ne peuvent plus bénéficier de l'obligation d'achat depuis le 1er janvier 2016, hormis celles situées dans des zones particulièrement exposées au risque cyclonique. Enfin, les installations de biomasse, dont l'énergie est issue de la combustion de matières non fossiles d'origine végétale ou animale, ne sont plus éligibles à l'obligation d'achat depuis 2016. Concernant la production de gaz, les installations de biométhane issu du stockage de déchets non dangereux ou à partir de déchets ménagers et assimilés, ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.

Par ailleurs, les Green Corporate PPA, actifs de production d'électricité renouvelable vendus en contrats de gré à gré entre consommateur et producteur (Greenfield offsite), se développent en France en raison de la compétitivité accrue du prix de l'électricité produite. Aujourd'hui réservés aux grands groupes (ADP, Auchan, SNCF...), ces contrats sur de nouveaux actifs sont encore peu utilisés par les ETI et PME en raison d'un risque de défaillance du consommateur qui impacte fortement le modèle économique des sociétés de projet.

1.3.5 Bilan de l'offre de financement des EnR

L'offre pour le financement des projets d'EnR est globalement fournie. La Région Nouvelle Aquitaine s'est engagée à travers sa feuille de route Neo Terra et la création du fonds Terra Énergies dans une politique ambitieuse de soutien à la production d'énergies renouvelables. La Région a également créé des dispositifs de soutien spécifique aux filières émergentes comme le dispositif Méthan-action par exemple. Les acteurs publics et les syndicats d'énergie du territoire se sont également organisés au sein de SEM pour financer le développement de projets. La Région compte de 11 SEM couvrant l'intégralité du territoire. Les SEM sont diverses : il y a des SEM historique comme SERGIES créés en 2001 mais également de nombreuses SEM créées récemment.

Concernant la phase d'émergence des projets, le financement est moins important, et l'offre est moins fournie pour les plus petits projets portés par des collectivités ou des collectifs citoyens autour de 100 – 200 K€. Peu d'acteurs se positionnent sur ce type de projet et les collectivités manquent d'ingénierie pour faire émerger et porter ces projets.

Concernant la phase de développement et de réalisation, l'offre est abondante abondante pour les projets soumis aux appels d'offre de la Commission de régulation de l'Énergie. C'est pourquoi le fonds Terra Énergie initialement positionné sur la phase de développement et de réalisation de projets s'est désormais positionné sur la phase d'émergence des projets pour laquelle l'offre est moins fournie.

Enfin, il est à noter que pour la phase de développement et de réalisation, le secteur privé a de plus en plus d'appétence à financer les projets d'EnR pour les filières matures comme l'éolien et le photovoltaïque. Il reste plus difficile à mobiliser sur des filières émergentes comme la méthanisation ou l'hydrogène.

Tableau 7 AFOM de financement de la filière énergie renouvelable

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonds d'investissement régional dédié au financement des projets de production d'EnR (Terra Energies) • Une offre abondante des dispositifs nationaux pour la phase de développement et de réalisation des projets • Un positionnement fort de la Région pour ce soutien à certains filières (méthanisation et hydrogène) 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un financement plus difficile des petits projets citoyens ou de collectivités notamment des projets de méthanisation • Un manque d'ingénierie des petites collectivités pour faire émerger des projets de territoire • Pour certaines filières, nécessité de subventions pour la sortie de projet (ex : méthanisation)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses SEM locales qui couvrent l'ensemble du territoire • Un apport de liquidités prévu via le plan de relance particulièrement pour l'hydrogène. • Une appétence du secteur privé pour financer les filières d'EnR matures (éolien et photovoltaïque) • Développement des premiers Green Corporate PPA sur des nouveaux actifs solaires. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution réglementaire (complément de rémunération) et tarifaire (baisse du prix de rachat) qui pénalise la rentabilité des projets • Des contraintes réglementaires et des recours nombreux qui ralentissent le développement des projets

1.4 Financement de l'efficacité énergétique

Évolution depuis 2014 :

- Un engagement fort du gouvernement notamment à travers le plan de relance sur la rénovation énergétique, qui abonde des dispositifs à destination du bâti résidentiel privé et du bâti public.
- La Région a mis en place plusieurs dispositifs pour accompagner les ménages dans la conduite de travaux de rénovation : le dispositif CARTEE qui propose des avances remboursables, et ARTEE qui propose des solutions de tiers-financement.
- La Région a également conduit une expérimentation dans les communes rurales à travers le dispositif Reno-Aqt.

Points clefs à retenir :

- L'offre à destination du bâti résidentiel privé est importante mais le manque de lisibilité et d'accompagnement des ménages freinent la massification de la rénovation énergétique. Concernant les copropriétés, le reste à charge après la déduction des aides est peu couvert par l'offre et reste un frein à la rénovation.
- L'offre à destination du parc public est également abondante, mais les petites collectivités manquent souvent de ressources et d'ingénierie.
- L'offre à destination du petit tertiaire privé est moins fournie et peu connue
- Pour toutes les typologies de bâti, un des enjeux clés est celui de la performance énergétique des rénovations. Les acteurs soulignent l'importance de conduire des rénovations globales et d'y associer une sensibilisation des utilisateurs pour atteindre un niveau de performance énergétique satisfaisant.

De nombreux mécanismes de financement existent et sont présentés ci-dessous selon les types de projets soutenus.

1.4.1 L'offre dédiée au bâti public

Dans le cadre de la rénovation de leurs bâtiments, les collectivités disposent de diverses solutions de financement. Elles peuvent faire appel aux subventions de l'État, de la Région et du Département ainsi que des EPCI, mais aussi de prêts bonifiés ou de montages auprès des banques.

Un certain nombre de **mécanismes d'accompagnement** sont mis à la disposition des acteurs publics :

- La convention du programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE 2) : en juillet 2020, le gouvernement a lancé un nouveau plan de rénovation énergétique des bâtiments publics doté d'une enveloppe de 100M€. Financé par les CEE, ce plan est à destination des collectivités locales et a une action assez large, avec des dispositifs de sensibilisation (cellule de soutien « hotline » pour répondre aux questions des collectivités), formation (guides, cours en ligne, « boîte à outils »), diagnostics, conseils techniques ou financiers (financement de postes d'experts EE mutualisés à l'échelle locale) ou encore solutions de mutualisation de travaux (via des appels à manifestation d'intérêt). Le programme associera à sa gouvernance les associations de collectivités ainsi que l'ADEME, le Cerema et la Banque des territoires.
- L'ADEME propose plusieurs dispositifs pour les bâtiments publics :
- Le Service Conseil en Énergie Partagée (CEP) qui consiste à mobiliser un service technicien spécialisé pour un groupe de communes de moins de 10 000 habitants. L'ADEME finance également des audits énergétiques certifiés, en partenariat avec la Banque des Territoires.
- En partenariat avec le Ministère de la Transition écologique, et le Ministère de la Cohésion des territoires, l'ADEME propose un service public d'information et de conseil spécialisé, Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique (FAIRE) . Il a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique, élargie de la production d'énergie renouvelable à petite échelle, et rendre l'information plus lisible pour tous. Le site internet permet aussi de réaliser des pré-audits énergétiques autonomes (Simul'Aid€s), d'accéder à la liste des artisans Reconnus Garants de l'Environnement (RGE), de proposer des formations et certifications adaptées aux entreprises, et d'aiguiller les collectivités ainsi que les particuliers sur les différentes aides auxquels ils sont éligibles. Depuis septembre 2018, le réseau des espaces info-énergie (EIE) a intégré le réseau FAIRE.

Concernant le financement des travaux via les subventions, de nombreuses aides, plus ou moins ciblées sur la rénovation énergétique, existent et peuvent être sollicitées par les porteurs de projets publics dans le cadre de projets d'expérimentation, de conception pré-opérationnelle, ou encore de réalisation des travaux :

- L'ADEME propose des subventions aux porteurs de projets publics et privés d'expérimentation et démonstrateurs : i) Réseaux communicants et interfaces utilisateurs (Smartgrids, instrumentation des bâtiments) (Budget de 300K€/ financement à max 50% des coûts de travaux) ; ii) Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) (critères définis dans l'appel à projet) ; iii) Précarité énergétique (2 projets de maximum 100K€).
- La Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Il s'agit d'une aide d'État instaurée en 2016 visant à aider les collectivités dans la réalisation de travaux et de projets liés à la qualité des services et la tenue des équipements et bâtiments publics. En Nouvelle Aquitaine, au 31 décembre 2020, la dotation de soutien à l'investissement local a permis de soutenir 265 projets à hauteur de 30,5 M€ .
- La Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) est une aide d'État destinée aux communes et EPCI en milieu rural pour le financement de projets d'investissements. Les opérations éligibles peuvent relever de la construction neuve ou la rénovation de bâtiments publics et de logements, mais aussi de projets EnR ou de mobilité, et sont subventionnées à hauteur de 20% à 80% si le coût total prévisionnel est d'au moins 8 000€.
- Dans un contexte de réaction à la situation sanitaire en 2020, l'Anah développe Action Cœur de Ville, un groupe de nouveaux dispositifs à destination des logements privés : la vente d'immeuble à rénover (VIR) et le dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) qui ont pour but d'aider les opérateurs institutionnels et parapublics à réhabiliter le parc de logements en mauvais état dans les centres-villes puis à céder ces logements sous forme

de revente ou de location conventionnée. Ces dispositifs permettent aux futurs propriétaires et locataires de profiter indirectement de l'aide .

- Des subventions FEDER au titre de l'objectif 4.1 du PO Poitou Charente, et au titre de l'objectif 4.3 du PO Aquitaine.
- Des aides régionales spécifiques notamment dans le cadre de l'appels à projets Bâtiments durable voir Encadré 18 .

Encadré 18 L'appel à projets "Bâtiments du futur"

En soutenant techniquement et financièrement les opérations exemplaires, l'appel à projets « Bâtiments du futur » du Conseil Régional vise alors à minimiser l'impact des rénovations et des constructions sur l'environnement pendant l'ensemble de leur cycle de vie via l'incitation des maîtres d'ouvrage à l'atteinte d'un haut niveau de performances énergétiques, associé à une approche bas carbone du bâtiment, le tout en stimulant l'innovation.

L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation et de construction neuve de bâtiments les plus exemplaires s'inscrivant dans une approche globale d'excellence énergétique et environnementale et d'innovation.

L'appel à projet est à destination des collectivités territoriales, établissements publics, associations, entreprises propriétaires de bâtiments tertiaires privés, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers. Les études préalables et travaux de rénovation ou de construction sont éligibles. Concernant les travaux une subvention représentant 20 à 50 % du montant des dépenses éligibles liées à la performance énergétique et carbone du bâtiment et à la ou les innovation(s) mise(s) en œuvre est possible. Les opérations concernent les

- Rénovations énergétiques complètes et constructions neuves exemplaires pour des bâtiments tertiaires privés ou publics
- Constructions neuves pour des bâtiments de logements collectifs (hors particuliers).

Le premier appel à projet a été lancé en 2017 et est depuis reconduit. Le dernier appel à projet s'est terminé en décembre 2020.

Concernant les dispositifs en avance remboursable et en dette, les collectivités ont généralement peu de difficultés à accéder à des prêts bancaires à des taux avantageux, dans le secteur privé comme à la Banque des Territoires :

- Le Certificat d'Économie d'énergie (CEE) : mis en place en 2005 en France, ce dispositif a pour but de réaliser des économies d'énergie dans les secteurs économiques du bâtiment, de l'industrie, des transports et de l'agriculture. Avec les CEE, les fournisseurs d'énergie sont financièrement obligés de remplir des objectifs à l'échelle de leur entreprise au prorata de leurs ventes, sous peine de pénalités par les pouvoirs publics (le montant de la sanction en cas de non-respect est actuellement de 0,02€ par kilowatt/h¹²), et incitent donc leurs clients (les propriétaires de bâtiments consommateurs) à réaliser des investissements pour réduire leurs consommations. Par ailleurs, les éligibles au mécanisme CEE, comme les collectivités locales, peuvent mener des actions d'économie d'énergie certifiées pour les échanger contre rémunération des obligés, à savoir les fournisseurs. Le dispositif de CEE n'est pas compatible avec les aides de financement de l'ADEME, mais peut être combiné avec celles de la Région, ou bien les crédits d'impôt, l'éco-PTZ ou les aides de l'ANAH.
- Les acteurs publics peuvent également faire appel à une offre d'**Avance Remboursable Intracting** (ARI)¹³ proposée par la Banque des Territoires. L'intracting consiste à réaliser des

¹² Calculeo, *Principe, montant, bénéficiaires, travaux éligibles... La prime énergie n'aura plus de secrets pour vous*, n.d. URL : <https://www.calculeo.fr/Subventions/Prime-energie>

¹³ CEREMA, *L'intracting : une démarche pour financer la rénovation énergétique des bâtiments*, Octobre 2018. URL : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/intracting-demarche-financer-renovation-energetique>

travaux généraux d'économies d'énergie permettant un retour sur investissement inférieur à 10 ans, affecté au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires par un Contrat de Performance Énergétique. Les avances remboursables sont proposés à un taux de 0,25% pour l'Intracting classique, et à taux zéro dans le cadre de la réalisation de travaux via un CPE (Contrat de Performance énergétique, voir Encadré 19 Le Contrat de Performance Énergétique). L'apport peut aller jusqu'à 100% du besoin du financement de la ligne budgétaire pour un maximum de 5M€. Il est également prévu la possibilité de retarder les remboursements dans le cas où les économies attendues ne sont pas réalisées. Cette avance permet de consolider le financement initial de la ligne budgétaire. Les crédits de fonctionnement non dépensés, c'est-à-dire les économies réalisées suite et grâce aux actions engagées, sont « transformés » en crédits d'investissement. Il s'agit donc d'un cycle en 3 étapes ayant vocation à se répéter « à l'infini », les économies générées permettant alors de garantir la pérennité du budget dédié aux actions de performance énergétique. La modalité d'avances remboursables a déjà été mise en œuvre dans le cadre de rénovations énergétiques des Universités Blaise Pascal (Clermont-Ferrand) et Paris-Nanterre, et un premier contrat a été signé dans la région Grand Est. Dans ce cadre, la Banque des Territoires offre un accompagnement au financement des études nécessaires à la définition du plan d'actions et dans le financement des travaux. Les acteurs publics bénéficient également d'un appui du Cerema dans la mise en place du dispositif.

Encadré 19 Le Contrat de Performance Énergétique

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) est passé entre le maître d'ouvrage (privé ou public) et les opérateurs qui réalisent le projet, afin d'améliorer la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments. Les objectifs à atteindre sont établis dans le cadre du contrat et des mesures sont régulièrement effectués par la suite pour vérifier l'efficacité des travaux menés par l'opérateur. En cas de non-respect de ces engagements, l'opérateur pourra faire l'objet de sanctions financières.

Le CPE peut porter sur des travaux sur l'intérieur ou l'extérieur du bâti. Le CPE s'applique en particulier pour les cas suivants :

- Fournitures et services : travaux concernant la gestion et les équipements des bâtiments (chaudières, pompes à chaleur, détection de présence pour le système d'éclairage...)
- Travaux et services : travaux de conception, d'exploitation et de maintenance des bâtiments, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (étanchéité, isolation, imperméabilisation...)
- Globaux : ensemble mentionné ci-dessus ;
- Missions de sensibilisation.

Les maîtrises d'ouvrage publics peuvent conclure des CPE sous la forme d'un marché global de performance énergétique ou d'un marché de partenariat de performance énergétique.

Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

- Le **Prêts au secteur public local (PSPL)** : pour financer les investissements qui nécessitent des investissements long terme, la Banque des Territoires propose des PSPL qui sont particulièrement adaptés aux projets de construction neuves et de rénovation lourde de bâtiments publics. Sur la période 2013-2017, la Banque des Territoires a accordé des prêts sur fonds d'épargne de 2Md€, pour financer jusqu'à 100% des besoins d'emprunt des projets.

- Le Grand Plan d'Investissement 2018-2022¹⁴ de l'État prévoit 4,8 Md€ pour la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics, dont 3 milliards pour ceux appartenant aux collectivités (y compris les écoles et établissements scolaires). Dans ce cadre, le **prêt Grand Plan d'Investissement Ambition rénovation énergétique (GPI AmbRE)**, administré par la Banque des Territoires¹⁵, dispose d'une enveloppe de 2 Md€ pour financer les travaux de rénovation énergétique menant à un minimum de 30% d'économies vérifiées par une méthode de comptage a posteriori. Accordé aux collectivités territoriales et aux sociétés dans le cadre de PPP ou de DSP¹⁶, ce prêt peut couvrir 100% des coûts si la somme est inférieure à 5 M€, ou 50% si la somme est supérieure, et être remboursé sur une période de 20 à 40 ans.

A la suite de la crise sanitaire du premier semestre 2020, le gouvernement a annoncé le lancement d'un « grand programme » de rénovation des bâtiments publics, en particulier les écoles et les Ephad. Dans le plan de relance, 6,7 Md€ sont ainsi réservés à la rénovation énergétique, dont 4 Md€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics incluant 300 M€ délégués aux Régions.

Dans ce cadre, deux appels à projets ont été lancés en septembre 2020 :

- Pour les bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et au réseau des œuvres universitaires sociales ;
- Pour les autres bâtiments publics de l'État (hors Ehpad et hôpitaux, qui bénéficient d'une mesure et d'une enveloppe dédiée du Ségur de la santé)¹⁷.

Trois types d'opération seront favorisées :

- Projets à fort retour sur investissement (dites « à gains rapides ») : contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, etc.
- Travaux de rénovation énergétiques qui relèvent du gros entretien ou du renouvellement des systèmes : isolation du bâti, changement des équipements, etc.
- Opérations immobilières de réhabilitation lourde, qui incluent de la rénovation énergétique parmi d'autres travaux : mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, confort, etc.¹⁸

L'objectif du plan de relance, soutenu par la Banque des Territoires, est, ainsi, de rénover 15 millions de m², en ce qui concerne le bâti public.

Dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, en Nouvelle-Aquitaine, **337 projets dans 90 communes ont été retenus pour un montant de 220 M€**¹⁹. Ils concernent un large panel de bâti : bâtiments de bureaux des services de l'État (préfectures, directions départementales, directions régionales ...), des bâtiments accueillant

¹⁴ Banque des Territoires, *Grand plan d'investissement : 10 milliards d'euros pour les collectivités*, Septembre 2017. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/grand-plan-dinvestissement-10-milliards-deuros-pour-les-collectivites>

¹⁵ Banque des Territoires, *Prêt GPI-AmbRE*, n.d. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/pret-gpi-ambre>

¹⁶ Partenariat Public-Privé ou Délégation de Service Public

¹⁷ Environnement Magazine, *Rénovation des bâtiments publics : le gouvernement lance deux appels à projets*, Septembre 2020. URL : https://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2020/09/07/130059/renovation-des-batiments-publics-gouvernement-lance-deux-appels-projets?inf_contact_key=b27939cab2b6220383122e9a07dcb936680f8914173f9191b1c0223e68310bb1

¹⁸ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, *Rénovation énergétique*, n.a. URL : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/renovation-energetique>

¹⁹ Préfecture de la Nouvelle Aquitaine

du public (commissariats, gendarmeries, centres des finances publiques...) des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (universités, organismes de recherches...), des bâtiments du CROUS ou encore des casernes, des locaux techniques. Les projets retenus couvrent l'ensemble des départements mais se concentrent en Gironde avec 98 projets pour un montant de 127 M€. Suite à cette sélection, les services de l'État et les établissements publics vont devoir très rapidement mettre en œuvre les chantiers de rénovation, pour une notification au plus tard des marchés fin 2021 et avec une date limite de livraison des chantiers en 2023. Pour accélérer la relance, l'État a pris des mesures de simplification : le relèvement temporaire du seuil de la commande publique à 100 k€ de travaux dans la loi ASAP ou la facilitation de la réalisation de marchés de conception-réalisation dans le PLF pour 2021.

1.4.2 L'offre dédié au logement social

Il existe des dispositifs destinés au logements sociaux notamment :

- L'**éco-prêt logement social (PLS)** : destiné aux bailleurs sociaux, ce dispositif propose un prêt d'un montant de 9K à 22K€ par logement pour la réhabilitation des logements sociaux les plus énergivores afin de soulager les locataires de leur charge énergétique. Une majoration de 2K€ par logement est envisageable si les travaux réalisés permettent de justifier d'un label réglementaire de performance énergétique et de 3K€ par logement en cas de présence d'amiante dans le bâtiment. De 2009, année de sa mise en place, à aujourd'hui, trois générations de prêt se sont succédées, avec des conditions d'attribution différentes²⁰.
- Les mesure du **plan de relance** : Le plan France Relance subventionne la rénovation des logements locatifs sociaux avec une enveloppe nationale de 500 M€. La mesure finance à hauteur de 500 M€ sur 2 ans la restructuration lourde de logements sociaux (reconfiguration de leur typologie ou encore amélioration de l'accessibilité des logements) couplée à une rénovation thermique globale, avec une ambition renforcée en matière de performance énergétique. Un appel à projet national « **MassiRéno** » doit également permettre de déployer des solutions industrielles innovantes et intégrées pour la rénovation énergétique, afin que les bâtiments parviennent à une consommation nette d'énergie nulle, voire positive. Cette mesure ambitionne de parvenir à une échelle de projets plus significative en France, en massifiant le procédé. Au niveau national, l'enveloppe dédiée à cet appel à projets sera d'un montant de 40 M€, pour rénover jusqu'à 10 000 logements. En Nouvelle-Aquitaine, l'enveloppe prévue est de 8 M€ pour rénover 733 logements sociaux en 2021.
- Les dispositifs régionaux comme l'appel à projets « Bâtiments du futur » (voir Encadré 18 L'appel à projets "Bâtiments du futur" et les deux appels à projets lancés fin 2018 :
 - Soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux : l'aide vise l'audit thermique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 9 000 € par logement en fonction de la performance énergétique après travaux). AAP mobilisable pour des opérations concernant un minimum de 2 logements et un maximum de 20 logements.
 - Soutien à la rénovation énergétique d'opérations de petits collectifs de logements sociaux* : l'aide concerne les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 6 000 € par

²⁰ Ministère de la Transition écologique, *L'éco-prêt logement social (PLS)*, Mars 2020. URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/leco-pret-logement-social-eco-pls>

logement avec bonifications possibles). AAP mobilisable pour des opérations concernant un minimum de 2 logements et un maximum de 20 logements.

Par ailleurs, la Banque des Territoires a annoncé lancer, en partenariat avec Bpifrance, la « Banque du climat » qui sera dotée de 40 Md€ pour proposer des prêts en faveur de la transition écologique et énergétique²¹ durant quatre ans. Cette Banque du climat aura trois axes d'intervention : la décarbonation des entreprises et des territoires, le développement des énergies renouvelables, et le financement massif des innovations vertes. Les 20 Md€ dédiés à la décarbonation des outils de production des entreprises et à la transformation des territoires permettront de financer, entre autres, la rénovation énergétique des bâtiments. Une enveloppe de 10 Md€ sera réservée à la rénovation des logements sociaux avec, pour objectif, de rassembler plusieurs bailleurs sociaux autour de projets communs pour réaliser des économies d'échelle²².

Les bailleurs sociaux ont mobilisé les subventions FEDER des précédents PO (OS 4.3 en Aquitaine et OS4.1 en Poitou-Charentes). Ces financements ont permis de financer de nombreuses opérations de rénovation.

1.4.3 L'offre dédiée au tertiaire privé

Concernant le bâtiment tertiaire privé, il est nécessaire de distinguer le « grand tertiaire » de plus grande taille, (compris comme étant les grandes entreprises capables de prendre en charge les travaux de rénovation et peuvent même avoir un retour sur investissement à la fin) et le « petit tertiaire » (qui désigne les bâtiments occupés par les artisans et les PME).

L'offre dédiée au bâtiment tertiaire privé au niveau national et régional est mince comparé à ce qui est proposé pour les autres acteurs pour le bâti public et le résidentiel privé.

Afin de soutenir la prise de décision des propriétaires et occupants de bâtis tertiaires privés, **le dispositif FAIRE** est à disposition pour informer sur les aides dont ils peuvent bénéficier. Dans le cadre du déploiement du service FAIRE, le Ministère de la Transition écologique a lancé, en 2019, le **Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique** (SARE) doté de 200M€ sur 3 ans. Porté par l'ADEME, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés²³.

Encadré 20 Le dispositif SARE

Le Programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE), porté par l'ADEME fait appel à des co-financements via les certificats d'économie d'énergie (CEE) afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique, de renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales et les réseaux professionnels. Cette dynamique permet aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des acteurs du petit tertiaire privé pour rénover leurs bâtiments. Le programme assurera la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (mairies, Maisons France services, etc.) et consolidera le réseau FAIRE initié par l'État, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les

²¹ Caisse des dépôts et des consignations, *La Caisse des Dépôts s'investit dans la relance*, Septembre 2020. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/la-caisse-des-depots-sinvestit-dans-la-relance>

²² Novethic, *Banque du climat : 40 milliards pour transformer l'économie en quatre ans*, Septembre 2020. URL : <https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/40-milliards-pour-transformer-l-economie-le-projet-en-quatre-ans-de-la-banque-du-climat-148965.html>

²³ Bien que FAIRE et SARE ne proposent pas de financements mais plutôt un service d'information et d'accompagnement des bénéficiaires d'aides, leur mention est importante car ces dispositifs favorisent la massification de la rénovation énergétique en France.

collectivités territoriales. Le Programme SARE par la mobilisation de CEE et l'appel aux cofinancements par les collectivités, vise à soutenir financièrement le déploiement du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPPEH).

Les entreprises peuvent disposer d'une aide de la région à travers l'appels à projets Bâtiment du Futur (voir Encadré 18).

Pour le territoire de l'ex-Limousin, les entreprises pouvaient obtenir des subventions de la précédente programmation au titre de l'OS 2.2 « Améliorer la performance énergétique des entreprises. Les dépenses éligibles étaient : les études et diagnostics y compris les dépenses nécessaires à l'élaboration des plans et schémas, les investissements visant à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et les systèmes de production et les actions d'information et de communication.

A la suite de la crise sanitaire du premier semestre 2020, le gouvernement a annoncé le lancement d'un « grand programme » de rénovation des bâtiments. La transition écologique et la rénovation énergétique des TPE / PME bénéficiera, dans ce cadre, d'une enveloppe de 200M€ à partir de 2021. Les initiatives suivantes seront notamment soutenues :

- La mise en place d'un dispositif incitatif pour les investissements de rénovation (isolation thermique des parois opaques et vitrées, climatisation, ventilation des locaux, etc.) des bâtiments des TPE-PME du secteur tertiaire ;
- L'accélération de la transition écologique de 45 000 artisans, commerçants et indépendants par les CMA et CCI, au travers du financement de diagnostics et de la mise en place d'un accompagnement²⁴.

1.4.4 L'offre dédiée au logement privé

L'offre dédiée au financement des rénovations de logements privés est particulièrement fournie. Il existe de nombreuses aides adaptées à différents revenus ou type de bâtiment, à la fois à l'échelle nationale et régionale. Les subventions dépendent souvent des revenus des ménages, ce qui explique les possibles disparités selon les tranches de revenus²⁵. Cependant les évolutions nombreuses des dispositifs nuisent à la lisibilité de l'offre.

Les soutiens aux travaux de rénovation énergétique interviennent sur la prise de décision et sur la mise en œuvre.

Concernant les dispositifs en soutien au déclenchement des travaux :

- Les **dispositifs nationaux FAIRE et SARE** sont disponibles pour orienter les particuliers sur les aides auxquels ils sont éligibles pour la rénovation énergétique de leur logement (voir Encadré 20 Le dispositif SARE).
- Les Plateformes territoriales du Service Public de la performance énergétique de l'habitat (voir Encadré 22 Les Plateformes territoriales du Service Public de la performance énergétique de l'habitat) en cours de déploiement ont pour objectif d'accompagner les ménages dans leur démarche de rénovation.

²⁴ Gouvernement français, France Relance, Septembre 2020. URL :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf

²⁵ ADEME, Aides financières pour des travaux de rénovation énergétique dans les logements existants, Mars 2020.

URL : https://api.faire.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/ADEME-AidesFinancieres_Web14.pdf

- Le financement d'audits énergétiques. Le Conseil Régional a mis en place des aides à la réalisation des audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre à hauteur de 440 € pour l'audit et 270 € pour la phase « analyse et assistance ».
- Le programme Reno'Aqt qui a été une expérimentation menée de 2015 à 2018 financé par des fonds FEDER (voir Encadré 21 Réno'Aqt : Plan de rénovation énergétique de l'habitat privé en Aquitaine)

Encadré 21 Réno'Aqt : Plan de rénovation énergétique de l'habitat privé en Aquitaine

Le dispositif Réno'Aqt a été mis en place en 2015. SOLIHA avait la charge d'animer le dispositif Le caractère innovant de ce dispositif est de donner le premier rôle aux maires de communes rurales et aux artisans locaux pour déclencher une dynamique massive de passage à l'acte chez les particuliers.

Le dispositif est destiné aux territoires ruraux moins sensibilisés à la rénovation énergétique avec pour objectif de réaliser 400 chantiers de rénovation. Le programme accompagne les maires dans leurs travaux de rénovation. Il englobe tout le processus de rénovation, de la décision à la réalisation des travaux, et accompagne chaque maire à monter une rénovation exemplaire. Les habitants et artisans locaux sont impliqués dans la démarche. Les chantiers lancés servent de vitrines pour promouvoir et valoriser le savoir-faire des artisans locaux, les communes deviennent ambassadrices de la rénovation énergétique, et les habitants ont à leur disposition des interlocuteurs et des chantiers ouverts pour leur donner envie de se lancer. Le programme a pris fin en 2018.

En chiffres :

- 2 000 artisans mobilisés,
- 340 communes Réno'Aqtrices
- Le montant global des subventions est de 3,9 M€ (avec un montant moyen des subventions de 10 000 €).
- Un co-financement à hauteur de 60 % du FEDER pour un montant de 1,6 M€.

Certains acteurs regrettent que ce dispositif qui a rempli ses objectifs n'ait pas été reconduit. Bien que les subventions soient toujours disponibles, les petites communes rurales manquent souvent de temps et d'informations pour mobiliser ces financements.

Encadré 22 Les Plateformes territoriales du Service Public de la performance énergétique de l'habitat

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, chef de file et coordinateur, travaille conjointement avec l'État et l'Ademe au plan de déploiement d'un réseau de Plateformes, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. Ces Plateformes proposent un guichet unique à minima "Rénovation énergétique de l'habitat", et pourront viser, à terme un guichet unique « Énergie/Habitat/Petit tertiaire », intégrant plus largement les autres thématiques liées à l'habitat et/ou au petit tertiaire et le conseil associé (énergétique mais aussi architectural, juridique, sanitaire et social...).

Elles s'organisent avec les structures existantes pour proposer ce service global. Le Plan de déploiement du réseau des Plateformes Nouvelle-Aquitaine est lancé courant 2020 auprès des EPCI du territoire régional. Le déploiement du SPPEH local doit permettre l'égalité d'accès à tout néo-aquitain à un service de base et assurer une couverture territoriale optimale. L'objectif est que les missions actuellement existantes - à minima PRIS EIE, PRIS Anah pour la partie « rénovation énergétique », PTRE expérimentales 2015/2020- intègrent le réseau des nouvelles Plateformes, afin de proposer ce guichet unique²⁶.

Par ailleurs, les propriétaires peuvent avoir accès à des subventions :

- Les propriétaires privés peuvent faire appel, comme les acteurs publics et les propriétaires et occupants de bâti tertiaire privé au **CEE** (cf 2.4.1). Pour les propriétaires privés, il s'agit d'une aide relativement facile à obtenir, et qui est en plus accordée dans des délais courts (moins de deux mois). Le CEE est l'un des seuls dispositifs à récompenser les rénovations à hauteur des économies qu'elles vont pouvoir entraîner, et non une aide proportionnelle aux revenus du propriétaire – ce qui permet de le solliciter sur une majorité du parc

²⁶ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique

immobilier. Le calcul de la hauteur de l'aide dépend à la fois de l'opération réalisée, de la zone d'implantation du logement, du type d'énergie utilisé pour le chauffage, et du prix de l'amende par kWh décidée par l'État. La prime peut couvrir jusqu'à 20% des travaux.

Le CEE finance également le **Pacte Énergie Solidarité (PES)**, un programme de lutte contre la précarité énergétique qui permet aux ménages modestes de réaliser l'isolation des combles perdus de leur logement par la pose de laine de verre minérale réalisée par une entreprise RGE²⁷. Le dispositif permet des travaux à partir de 1€, mais le coût final pour le propriétaire dépend de ses revenus et de la surface à isoler. Porté par EFFY et validé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, il est cumulable avec les autres aides d'État, sauf avec la prime énergie, qui est elle aussi un dispositif CEE.

- Les ménages les plus modestes peuvent également bénéficier de l'aide nationale **MaPrimeRénov**, lancée en 2020²⁸. Elle remplace progressivement le crédit d'impôt pour la transition Énergétique ainsi que les aides « Habiter mieux », et est allouée uniquement aux propriétaires occupants leurs logements, selon les conditions de ressources jusqu'à un plafond de 200K€. Les ménages non éligibles à MaPrimeRénov' bénéficieront sous certaines conditions d'un CITE transitoire jusqu'au 31 décembre 2020. Au 1^{er} janvier 2021, le CITE est définitivement supprimé et MaPrimeRénov' étendue à tous les ménages ainsi qu'aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriété. La prime permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif, à condition que l'entreprise de travaux soit labellisée RGE (reconnues garantes pour l'environnement).
 - Un an après son lancement, en janvier 2021, 170 000 demandes ont été déposés en France. L'objectif du gouvernement est d'atteindre 600 000 demandes en 2021. Suite à la crise sanitaire du premier semestre 2020, il a été indiqué par le gouvernement que les montants alloués à MaPrimeRénov seraient augmentés de 2 Md€ pour la période 2021-2022 afin qu'elle soit accessible aux ménages les plus modestes²⁹. En 2020, MaPrimeRénov' a permis de financer principalement des travaux simples consistant à intervenir sur les équipements de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation mécanique (84 % des dossiers).

Le plan France Relance prévoit un renforcement significatif des aides en les ouvrant à toutes les copropriétés ayant un projet de rénovation énergétique avec une enveloppe nationale de 111,7 M€ dans le cadre de **MaPrimeRénov' Copropriétés**. L'enveloppe allouée par l'État pour MaPrimeRénov' copropriétés s'élève à 7,7 M€ pour la région Nouvelle-Aquitaine en 2021 (dont 4,51 M€ copropriétés fragiles)³⁰. L'aide socle est de 25 % du montant des travaux éligibles, dans la limite de 3 750 €/logement. Cette aide au syndicat

²⁷ CalcuLeo, *Pacte Énergie Solidarité : Isolez vos combles perdus à partir de 1€*, n.d. URL : <https://www.calcuLeo.fr/Subventions/Pacte-Energie-Solidarite>

²⁸ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, *MaPrimeRénov : La nouvelle prime pour la rénovation énergétique*, Janvier 2020. URL : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>

²⁹ Les Échos, *Emmanuel Macron promet une « écologie du mieux » sans entrer dans le détail*, Juillet 2020. URL : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/emmanuel-macron-promet-une-ecologie-du-mieux-sans-entrer-dans-le-detail-1223569>

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, *Rénovation énergétique*, n.a. URL : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/renovation-energetique>

³⁰ Une copropriété fragile est une copropriété ayant un taux d'endettement d'au moins 8 % ou se trouvant dans un quartier en renouvellement urbain.

de copropriété bénéficie à tous les copropriétaires sans contrepartie. Une prime complémentaire de 500€ par logement est proposée pour les copropriétés avec une étiquette énergétique F ou G. Une prime du même montant vient récompenser l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B après travaux. Ces bonus sont portés par le plan France Relance. Une aide complémentaire de 3 000 €/logement pourra être accordée pour les copropriétés qualifiées « fragiles »³¹. Une assistance à maîtrise d'ouvrage professionnelle accompagne obligatoirement la copropriété dans l'élaboration de son projet, le montage de la demande de financement et le suivi des travaux. Cet accompagnement est pris en charge dans la limite de 180€/ logement avec un minimum de 900 € d'aide par copropriété. Les propriétaires modestes ou très modestes au sens de l'Anah pourront bénéficier d'une prime individuelle supplémentaire de 750 ou 1 500 €. Les objectifs en Nouvelle-Aquitaine pour 2021 s'élèvent à 890 logements pour une enveloppe de 3,2 M€ pour les copropriétés saines et de 699 logements pour une enveloppe de 4,5 M€ pour les copropriétés fragiles. En complément de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les syndicats, syndicats de copropriétés et copropriétaires peuvent être accompagnés tout au long du montage d'un projet par le service public de la performance énergétique de l'habitat. Une plateforme dédiée aux copropriétés, gérée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, agit déjà sur le territoire de Bordeaux Métropole et sera étendue sur le reste de la Gironde en 2021.

- Le Crédit d'impôt pour la transition énergétique à destination des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (voir Encadré 23 Présentation du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE))
- Les aides « Habiter mieux » de l'ANAH à destination des ménages modestes (voir Encadré 24 Aides « Habiter Mieux »)
- Le dispositif régional CARTEE à destination des ménages modeste qui délivre des avances sur subventions (voir Encadré 25 Le dispositif CARTEE).
- Des subventions issues des appels à projets spécifiques de la Région. La région a lancé fin 2018 23 appels à projets :
 - Soutien aux opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé : cet AAP vise à capitaliser des modèles de rénovation globale performante à des fins de massification. L'aide concerne les audits thermiques, la médiation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que la rénovation énergétique (jusqu'à 5 000 € par bâtiment d'habitation avec bonifications possibles).
 - Soutien à la rénovation énergétique globale et performante des copropriétés inférieures à 50 lots principaux : l'aide s'applique à l'audit énergétique et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 6 000 € par logement avec bonifications possibles).

³¹ L'ANAH considère ainsi qu'une copropriété fragile se définit par un fonctionnement sain de sa gouvernance accompagné cependant de « signes de premières fragilités sur le plan technique, financier, social ou juridique et risquant d'entrer dans une spirale de déqualification à la fois technique, de gestion et de fonctionnement pouvant à terme les rendre en difficulté ».

Encadré 23 Présentation du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Le **Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)**, créé en 2005 sous le nom de crédit d'impôt, a évolué au fil des différentes lois de finance. En 2020, il est attribué aux ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, selon une grille établie en fonction du nombre de personnes à charge et des revenus, et complète ainsi l'offre MaPrimeRénov' destinée aux ménages de plus petits moyens. Applicable pour des travaux sur résidence principale de plus de 2 ans, le CITE permet de bénéficier d'aides d'un plafond de 2 400 € pour une personne seule, 4 800 € pour un couple puis 120 € de plus par personne à charge. Le montant de l'aide est calculé précisément en fonction des types de travaux réalisés. Le CITE étant un crédit d'impôt et non une réduction d'impôt, si son montant est supérieur au montant de l'impôt, le surplus (ou la totalité si le ménage n'est pas imposable) donne lieu à un versement par la Direction Générale des Finances Publiques.

En Nouvelle-Aquitaine, 140 000 ménages ont obtenu un CITE en 2018, soit une hausse de 11% par rapport à 2017³².

Source : Site du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Encadré 24 Aides « Habiter Mieux »

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) dispose d'une gamme de programmes « Habiter mieux » d'aides financières et de conseil pour réaliser des travaux de rénovation énergétique : **Habiter Mieux Agilité** peut financer un changement de chaudière ou de mode de chauffage ou bien l'isolation des murs ou des combles. **Habiter Mieux Sérénité** permet de financer un bouquet de travaux de rénovation énergétique qui permettent un gain d'au minimum 25%. Le montant maximum de ces aides est compris chacun entre 7 et 10K€ selon les moyens du propriétaire occupant, et peut financer entre 35 et 50% du coût des travaux. Proposés depuis 2018, les programmes peuvent être cumulés avec un Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, un éco-Prêt à Taux zéro (éco-PTZ) et la dispositifs des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Entre 2010 et 2017, 660M€ (HT) de travaux ont bénéficié d'une aide ANAH, dont plus de la moitié (389,2M€) dans le cadre d'Habiter Mieux. Le nombre de logements subventionnés en 2017 est d'ailleurs en hausse, après une baisse observée en 2015 lorsque le montant de la prime a été abaissé et la catégorisation des revenus des propriétaires occupants modifiée.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 6 000 logements privés ont bénéficié du programme Habiter Mieux de l'ANAH en 2018, soit une hausse de près de 20% par rapport à 2017. L'offre HM Agilité représente 1 228 logements et 6 856€ de travaux en moyenne et l'offre Sérénité (en recul) représente 4 791 logements 22 509 €³³.

Source : Quelle énergie, Aides de l'ANAH : Aides Habiter Mieux

Encadré 25 Le dispositif CARTTE

Le dispositif CARTTE (Caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique) qui fonctionne en Nouvelle-Aquitaine verse aux entreprises chargées des travaux une avance sur les subventions afin de pouvoir commencer leurs chantiers de rénovation.

Le dispositif a été créé en 2015 par l'ex-région Aquitaine. Il a été mis en place en 2016 sur les 5 départements de l'ex-Aquitaine puis élargie aux 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2017. En 2018, la Région a reconduit sa participation financière pour des périodes triennales reconductibles. En 2020, le dispositif a évolué, la CARTEE verse désormais jusqu'à 9 000 €/ dossier.

La Région a fait appel à Procivis, un réseau spécialiste de l'accompagnement des propriétaires modestes. Procivis Gironde est le maître d'œuvre de la CARTTE. Il est le contributeur financier chargé de créer le fonds et le gestionnaire de la caisse d'avance. La CARTTE est dotée d'un fonds financier de 3,8 M€, apportés par les trois SACICAP de Nouvelle Aquitaine (PROCIVIS Nouvelle Aquitaine, PROCIVIS Aquitaine Sud et PROCIVIS Poitou-Charentes), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne.

Les particuliers qui sont éligibles aux aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et les collectivités locales peuvent bénéficier grâce à la CARTTE d'une avance sur les subventions équivalant à 30 % hors taxes du montant des travaux liés à la rénovation thermique. Un plafond de 9.000 € a été fixé par dossier. L'avance sera versée directement aux artisans pour pouvoir démarrer les travaux.

Le volume d'avances réalisé par la CARTTE, depuis sa mise en œuvre opérationnelle en 2016, représente près de 8 M€ pour plus de 1 500 dossiers. L'ensemble de ces dossiers a généré plus de 38 M€ de travaux, soit un coût moyen de réhabilitation de près de 25 000 €³⁴,

³² CERC Nouvelle Aquitaine, Décembre 2019. Tableau de bord de la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine

³³ CERC Nouvelle Aquitaine, Décembre 2019. Tableau de bord de la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine

³⁴ Procivis. 2021. Bilan CARTTE 2020

Le nombre de dossier a été en croissance sur la durée du dispositif passant de 140 dossiers par an en 2016 à 489 en 2020, tout comme le volume d'avances versées qui est passé de 463 K€ en 2016 à 2,8 M€ en 2020. L'avance moyenne par dossier était de 5 100 € en 2020. Au total 4 031 personnes ont été accompagnées.

En outre, SOLIHA et Procivis ont proposé à la Région en avril 2021 la mise en place du dispositif Clim'Eko proposé, qui a pour objectif de :

- déclencher l'acte de travaux en garantissant, via un fonds dédié, à tous les propriétaires occupants modestes le différentiel (en euros) entre le % de gain énergétique estimé avant travaux sur factures et celui réel réalisé après travaux sur factures
- accompagner les propriétaires occupants modestes très modestes post- travaux dans la compréhension de ce différentiel par une sensibilisation aux éco-gestes, au suivi des consommations et à l'utilisation des nouveaux équipements.

Les ménages visés par ce dispositif sont les ménages modestes et très modestes. Procivis et SOLIHA propose une phase de test avec 100 ménages éligibles aux aides ANAH. Le dispositif s'inscrit dans une stratégie de collecte de données et de mesures de l'efficacité énergétique et cherche à sensibiliser les ménages aux éco-gestes pour éviter l'effet rebond post-travaux.

Certaines **collectivités locales et départements** ont mis en place des dispositifs de financement pour la rénovation énergétique, qui sont souvent complémentaires avec les dispositifs nationaux c'est le cas par exemple de la Métropole de Bordeaux qui propose « Ma Renov Bordeaux », une subvention est accessible aux propriétaires occupants ou bailleurs (logement principal seulement) qui ont un logement individuel construit depuis plus de 15 ans sur le territoire de la métropole. Il faut aussi que ces derniers détiennent un revenu fiscal de référence du foyer inférieur à 80000 €.

- Dans le cadre du Plan d'Investissement Volontaire (PIV) conclu avec le gouvernement, **Action Logement propose une subvention** pouvant aller jusqu'à 20K€ pour la rénovation énergétique de logements occupés par des salariés locataires ou propriétaires. Cette aide peut être **complétée par un prêt** de 30K€ (taux 1%, durée de 20 ans maximum)³⁵. Les logements éligibles doivent être situés en zone rurale (B2 ou C) et les bénéficiaires doivent être des ménages aux revenus modestes. Action Logement mobilise une enveloppe d'1 Md€ pour ce dispositif pour toute la France³⁶.

L'offre en dette est elle aussi plutôt fournie :

- L'État propose un **éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)**. Tous les propriétaires occupants et bailleurs sont éligibles sans conditions de ressources³⁷. Il peut être applicable pour toute résidence principale d'au moins 2 ans, pour l'ensemble des travaux permettant de réaliser des actions de performance énergétique, dont la globalité doit permettre d'atteindre au moins 35% d'économies d'énergie par rapport à la consommation avant travaux. Les types de travaux finançables sont assez variés, mais doivent être réalisés par des professionnels RGE.

³⁵ Action Logement, *Aides à la Rénovation énergétique - Jusqu'à 20 000 € pour vos travaux de rénovation énergétique*, Septembre 2019. URL : <https://www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique>

³⁶ Groupe Action Logement, *Lancement des 3 premières mesures du Plan d'Investissement Volontaire*, Septembre 2019. URL : <https://groupe.actionlogement.fr/lancement-des-3-premieres-mesures-du-plan-d-investissement-volontaire>

³⁷ Info-Énergie en région Centre, *L'éco-prêt à taux zéro*, n.d. URL : <https://www.infoenergie-centre.org/eco-pret-a-taux-zero.html>

Sans frais de dossier ni taux d'intérêt, la somme empruntable peut couvrir les frais de travaux ainsi que toutes les dépenses périphériques (dépose et mise en décharge des ouvrages, frais d'études), et dépend du nombre et du type d'actions mise en œuvre allant de 7,5K€ pour un remplacement des vitrages à 30K€ pour une amélioration de la performance globale du bâtiment. Le prêt est ensuite remboursable sur des échéances de 3 à 15 ans, et un prêt complémentaire de 10K€ maximum peut être demandé dans les 5 ans qui suivent la clôture du premier pour réaliser des travaux supplémentaires. L'éco-PTZ est aussi mobilisable pour la rénovation des espaces communs de copropriétés et cumulable avec un autre éco-prêt pour les espaces privés, du moment que les coûts de travaux totaux ne dépassent pas 30K€ par logement.

Cette formule ne fonctionne cependant pas de manière optimale et suscite parfois des réticences de mobilisation de la part des acteurs bancaires qui trouvent peu d'intérêt dans le dispositif. **Le niveau de mobilisation de l'éco-PTZ est en décroissance au cours des dernières années** (-21% entre 2015 et 2014). Depuis le 1^{er} mars 2019, la condition de bouquet de travaux est supprimée, et l'éco-PTZ ne peut plus financer qu'une seule action. En Nouvelle-Aquitaine, en 2018, 2 015 ménages ont souscrit un Eco-prêt à taux zéro, soit une baisse de 28% par rapport à 2017³⁸.

- **Action Logement propose un autre dispositif de prêt** qui s'adresse aux propriétaires salariés d'une entreprise (hors TPE) qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur résidence principale. Il peut financer un coût de travaux dans la limite de 10K€ et est remboursable sur une durée maximale de 10 ans.
- **La CAF propose également un prêt**, destiné à la rénovation énergétique de toute résidence principale, il peut couvrir jusqu'à 80% des travaux plafonnés à 1067,14€, dont la moitié est versée à la signature du contrat sur présentation du devis et l'autre moitié à la fin des travaux sur présentation de la facture. Le prêt est remboursable en 36 mois avec un taux d'intérêt de 1%. De par la faible somme empruntable, il est destiné aux travaux légers.
- Pour financer le reste à charge, qui reste une difficulté pour les ménages les plus modestes (publics cibles de l'ANAH) et pour les ménages au-dessus des seuils de l'ANAH mais déjà endettés, un **Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE)** est disponible pour faciliter la délivrance, par les banques, des éco-PTZ. Son financement - à hauteur de 14M€/an pour les ménages modestes et de 5M€/an pour les copropriétés - est assuré par un programme de certificats d'économies d'énergie (CEE). A la faveur d'un abondement de 57M€ d'EDF, près de 35 000 ménages modestes devraient ainsi avoir accès aux éco-prêts, notamment ceux bénéficiaires de MaPrimeRénov' et du programme « Habiter mieux », pour financer à taux zéro le reste à charge de leurs travaux.
- A l'échelle régionale, l'Agence Régionale pour les travaux d'économies d'énergies (ARTEE) propose des solutions de tiers-financements notamment des prêts sur le reste à charge (voir Encadré 26).
- A l'échelle locale, la Métropole de Bordeaux propose une offre de prêt : Faci Renov voir Encadré 27).

Une fois toutes les aides prises en compte, **le reste à charge se finance via l'épargne ou le recours au crédit bancaire**, notamment par le biais de prêts travaux octroyés par les banques, généralement sur des durées courtes et avec des taux d'intérêts supérieurs aux prêts

³⁸ CERC Nouvelle Aquitaine, Décembre 2019. Tableau de bord de la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine

immobiliers. Les prêts proposés sont comparables aux prêts à la consommation, d'un montant inférieur à 10K€, à des taux d'intérêts de 4 à 5%, sur une durée généralement inférieure à 10 ans, soit une durée trop courte au regard du temps de retour sur investissement.

L'offre en dette semble cependant insuffisante pour les copropriétés³⁹. Le financement du reste à charge reste toujours un problème pour les copropriétés, et il y a peu d'opérateurs sur ce segment. Les acteurs bancaires sont peu présents. A l'échelle nationale, il existe des acteurs comme DomoFinance qui accompagne les copropriétés, mais leur présence au niveau local est trop faible. En effet, il existe un seul conseiller responsable de tout le Sud de la France et basé à Marseille ce qui limite son implication sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

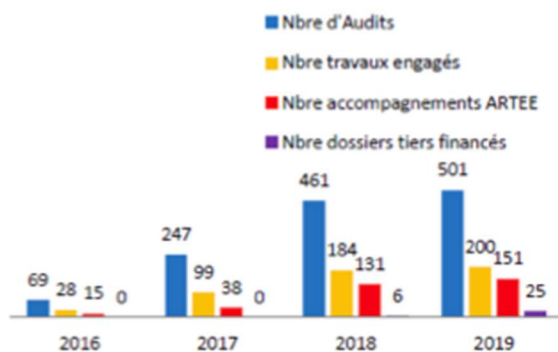
Encadré 26 L'agence Régionale pour les travaux d'économies d'énergie (ARTEE)

L'Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie (ARTEE) est une société d'économie mixte, créée en 2015 à l'initiative de la Région et de partenaires publics/privés, ayant été active sur la période 2014-2020.

Elle a pour objectif de faciliter l'accès des ménages à la rénovation globale performante, visant au moins 40% d'économies d'énergie. Elle propose un accompagnement technique, administratif et financier à l'ensemble des ménages. Cette société de tiers-financement accompagne les ménages et les copropriétés tout au long de leurs projet de rénovation et propose une offre de prêt sur le reste à charge, dont les mensualités sont calculées sur les économies générées sur la facture. Bénéficiant d'un agrément de la Banque de France, ARTEE peut proposer des crédits sur 15 à 22 ans.

En Nouvelle-Aquitaine, selon les résultats de l'enquête TREMI, le coût moyen des travaux pour obtenir au moins deux sauts de classe est de plus de 30 458 € par logement (contre 25 769 € en France). Ces coûts justifient le développement des offres de tiers financement, ainsi le montant moyen tiers-financé par l'agence ARTEE est aujourd'hui de plus de 25 000 € par dossier. Le montant moyen financé par dossier en 2019 était de 29 556 €.

La figure ci-dessous présente le nombre d'accompagnement issu du dispositif.



En janvier 2021, 43 dossiers ont bénéficié d'un tiers-financement⁴⁰. Aucun dossier de copropriétés n'a pas pour le moment bénéficié d'un tiers-financement. L'outil semble pertinent pour répondre aux besoins de la rénovation énergétique du bâti privé mais est encore peu connu des ménages⁴¹. **La Région a décidé de ne pas poursuivre l'expérimentation. Le dispositif ne sera pas pérennisé.**

Encadré 27 L'offre de prêt FaciRenov de la Métropole de Bordeaux

Depuis le début 2019, Bordeaux Métropole Énergies, sous la marque FaciRenov', propose aux maîtres d'ouvrage une offre intégrée de rénovation technique et financière. Elle comporte une prestation complète de la conception à la réalisation et le cas échéant jusqu'au suivi des consommations post-travaux ;

³⁹ Entretien avec Procvivis

⁴⁰ Entretien avec ARTEE. Mai 2021

⁴¹ Entretien avec ARTEE. Mai 2021

l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la définition de son plan de financement ; une solution de tiers financement et avance des aides.

Bordeaux Métropoles Énergies qui supporte le dispositif FaciRenov, est détenue à 67,9 % par Bordeaux Métropoles à 20 % par Engie à 12 % par la Banque des Territoires, et à 0,1 % par 13 communes de Gironde.

En plus de l'accompagnement sur les dispositifs régionaux, FaciRenov propose un prêt qui peut être obtenu si les économies d'énergie générées sont au moins de 25 %. La durée maximale du prêt est de 20 ans. Le prêt bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel, compte tenu du soutien de la Banque Européenne d'Investissement.

De plus, le manque d'information claire et de lisibilité des dispositifs est un frein à la rénovation énergétique. L'accompagnement des publics semblent essentiel pour les accompagner à la fois au niveau technique dans le choix des travaux à réaliser et au niveau financier pour déterminer les aides disponibles.

Une récente étude de France Stratégie⁴² propose un dispositif innovant qui informerait les ménages de la rentabilité de la rénovation de leur logement, et leur permettrait de la réaliser sans avance de frais ni endettement, en contrepartie d'une rétrocession de 75% de l'économie réalisée sur leur facture d'énergie. Il s'agirait de confier ce rôle à un acteur de référence, un « opérateur ensemblier » qui serait à la fois maître d'œuvre et financeur de la rénovation. La mise en place d'un tel dispositif pourrait être pertinent pour répondre aux enjeux de lisibilité et de massification de la rénovation énergétique du bâti privé.

1.4.5 Bilan de l'offre de financement de l'efficacité énergétique

L'offre de financement de la rénovation énergétique à destination du bâti public et du résidentiel privé est très dense au niveau national. La rénovation énergétique a été affichée comme priorité dans le Plan de relance du gouvernement et les dispositifs financiers à la fois pour le bâti privé et public ont été largement abondés.

De plus les dispositifs locaux ou régionaux viennent compléter l'offre. La Région a mis en place de nombreux dispositifs pour accompagner les ménages sur la période 2014-2020 avec la création du dispositif ARTEE qui propose une solution de tiers-financement, du dispositif CARTEE qui propose des avances de subventions et plus récemment le développement des plateformes qui ont vocation à être l'échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. Les dispositifs sont donc nombreux et proposent des solutions à la fois aux ménages modestes (subventions, avances de subvention), aux ménages aux revenus intermédiaires (solution de tiers-financement) et aux ménages aux revenus supérieurs (prêts).

Cependant, il y a un manque de lisibilité de l'offre et d'accompagnement des ménages qui limitent la massification de la rénovation et la qualité des rénovations menées. Les ménages ont besoin d'un accompagnement à la fois dans le choix des travaux et pour la mobilisation des aides disponibles.

Concernant les copropriétés, le reste à charge reste un frein important à la rénovation de ce type de bâti et il existe peu d'appétence du secteur privé et peu d'outils financiers sur ce segment.

Concernant le parc public, les collectivités disposent de diverses solutions de financement. Elles peuvent faire appel aux subventions de l'État, de la Région et du Département ainsi que des EPCI, aux dispositifs d'acteurs nationaux comme l'ADEME et la Banque des territoires mais aussi de prêts bonifiés ou de montages auprès des banques. Malgré l'abondance des

⁴² France Stratégie, Note d'analyse Octobre 2020 N°95, Comment accélérer la rénovation énergétique des logements

dispositifs, les réalisations sont peu nombreuses car les petites collectivités manquent souvent d'ingénierie et de ressources pour mobiliser les financements et porter les projets de rénovation.

Concernant le parc social, les bailleurs sociaux bénéficient de subventions FEDER et financent majoritairement leurs opérations sur leurs fonds propres.

Concernant le bâti privé tertiaire, l'offre de financement est moins fournie et moins connue alors qu'il représente une part importante du parc régional à rénover.

En plus de l'offre de financement, les acteurs de l'écosystème ont souligné l'importance de l'accompagnement des ménages et des collectivités dans la rénovation pour leur permettre de réaliser des travaux efficaces. La réalisation d'audit énergétique complet en amont et un accompagnement après les travaux sont apparus comme des éléments essentiels pour que les travaux de rénovation aient l'impact sur la performance énergétique escompté.

Tableau 8 AFOM de financement de l'efficacité énergétique

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses offres de financement pour le bâti résidentiel privé avec des dispositifs (subventions, avances remboursables prêts ...) pour les différentes catégories de ménages • Nombreuses offres de financement pour le bâti public • L'État, moteur sur la filière, qui engage des moyens conséquents • Des dispositifs locaux et régionaux (CARTEE, ARTEE) qui complètent l'offre nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'outils de financement pour le bâti tertiaire privé • Offre de financement pour le bâti public et résidentiel privé dense mais peu lisible • Conditions d'accès aux financements et délais de paiements parfois réhilitaires • Reste à charge pour les copropriétés peu couverts par l'offre • Financement de projets d'expérimentation à succès, qui ne peuvent pas être pérennisés par la suite par manque de moyens financiers dédiés malgré la « preuve de concept » comme le dispositif Reno' Aqf. • Un accompagnement des ménages via des conseillers dédiés inégale en fonction des territoires
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux montages sans solliciter les finances publiques par l'utilisation de CEE • Mise en place de la loi portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) • Plan de relance « France relance » qui augmente le budget de MaPrimeRénov' et qui dédie 4 Md€ à la rénovation énergétique du bâti public, dont 300M€ délégués aux Régions • Création d'une filière locale performante des acteurs économiques du bâtiment (artisans, bureaux d'études, entreprises du BTP) à la rénovation énergétique sur le territoire avec le dispositif CARTEE 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences de la crise économique qui peuvent amener les ménages les plus modestes à se désintéresser des enjeux de rénovation énergétique • La baisse des dotations des collectivités, ce qui amène à réévaluer les projets prioritaires • Des aides pour le logement privé trop concentrées sur les foyers modestes en laissant de côté les moyens supérieurs qui ne sont pas encouragés à la mise en œuvre de travaux

1.5 Financement des filières agriculture et bois

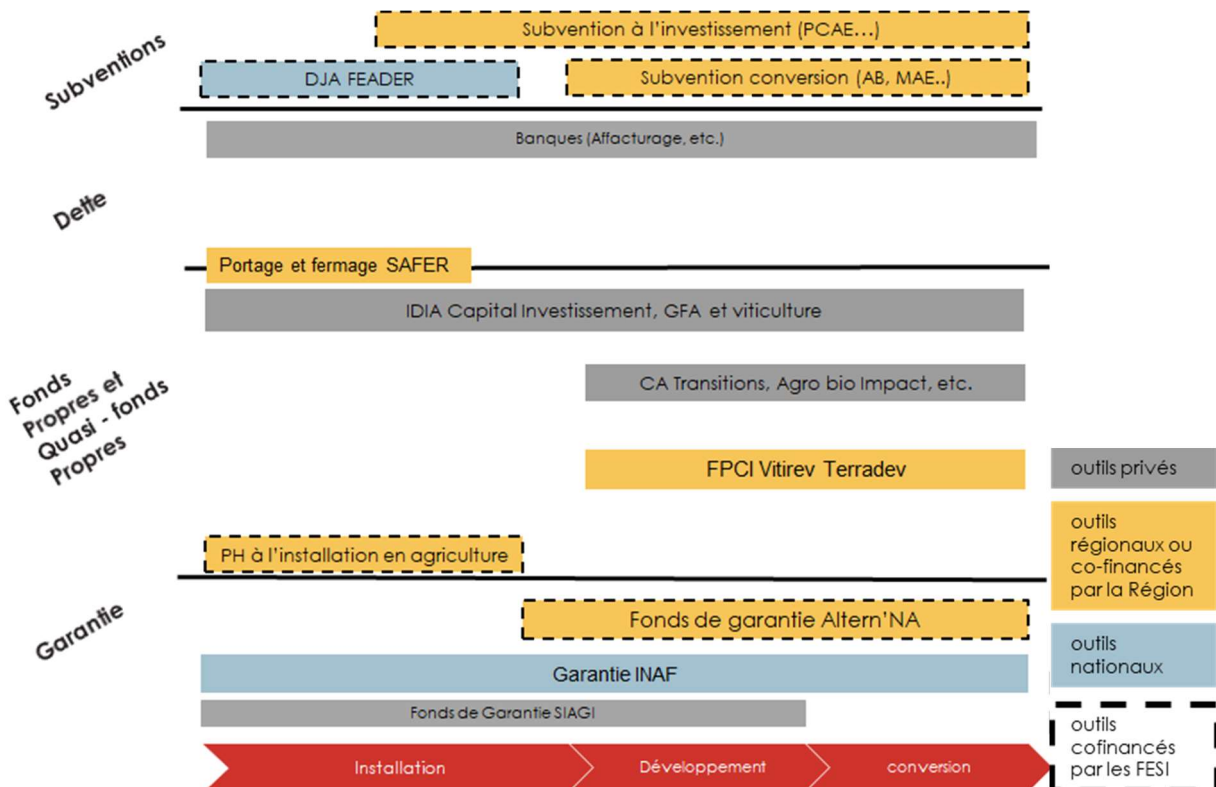
Évolution depuis 2014 :

- Développement et déploiement sur l'ensemble du territoire de différents outils régionaux et nationaux pour l'agriculture permettant notamment de favoriser l'installation et l'adaptation / conversion des exploitations
- Emergence d'outils de fonds propres / quasi-fonds propres encore à ce stade ciblés sur des activités spécifiques (viticulture, culture innovantes...) et des volumes restreints
- Concernant la filière bois, le financement de type crédit-bail est assez développé, le prêt bancaire fait souvent l'objet de nantissement et caution personnelle plus que de contre-garanties. Des instruments nationaux portés par Bpifrance se sont développés depuis quelques années mais ciblant plus l'aval de la filière

Points clés à retenir :

- Le prêt d'honneur est un outil pertinent pour soutenir l'installation en agriculture au regard de l'évolution du profil des nouveaux exploitants (plus de 40 ans, cultures de niche...) mais il peut s'avérer sous-dimensionné pour certains projets, notamment l'élevage qui est pourtant une activité avec un fort enjeu de renouvellement des générations
- La garantie Alter'NA s'avère pertinente et différenciée du dispositif national INAF, qui est plus orienté sur la reprise (y compris dans le contexte familial) lorsque altern'a vise plus la première installation, la diversification, la conversion écologique et surtout la transformation (y.c. les IAA)
- Du fait de l'éclatement du secteur forêt-bois (grande entreprise versus entreprises familiales), les instruments nationaux actuellement proposés ne peuvent couvrir tous les besoins, en particulier ceux des exploitants forestiers et TPE.

Figure 6 Recensement des outils de financements des exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine



1.5.1 Le financement des installations en agricultures

L'installation en agriculture est un processus long et complexe qui requiert généralement des ressources importantes (hors transmission dans un cadre familial) et un accompagnement technique et financier dédié.

Au-delà de l'offre bancaire, plusieurs outils sont soutenus par la Région afin de compléter l'offre privée et répondre aux besoins des exploitations à ce stade de développement :

- **la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)**

La DJA (de 5 à 50K€) est financée à 80% par les fonds européens (Mesure 6.1 du FEADER). Plus de 5 000 aides ont été octroyées depuis le début effectif de la programmation (à savoir 2015) soit environ 650 dossiers par an. Le montant moyen de l'aide consentie au titre de la DJA est proche de 30 K€, globalement plus élevé sur le territoire Limousin du fait d'une plus forte mobilisation des modulations (35% des installations ont lieu en zone de montagne et 65% en zones défavorisées). Globalement, ce montant moyen a augmenté grâce à la révision nationale du dispositif en 2017 et l'abandon définitif du dispositif de prêt bonifié par l'Etat qui ne présentait plus d'intérêt face au marché bancaire.

Ce dispositif concernerait en Nouvelle-Aquitaine environ un tiers des installés⁴³, avec une couverture très élevée pour le Limousin (plus de 50% des installations), mais au maximum un quart des installations pour Poitou-Charentes et l'Aquitaine.

Cette aide sera reconduite sur la prochaine période de la politique agricole, avec une enveloppe nationale accrue et la possibilité (au regard du règlement PCA) d'aller jusqu'à 100K€ d'aide par installation.

- **Le prêt d'honneur à l'installation en agriculture**

Ce dispositif a été créé en 2010 par la Plateforme Initiative Périgord en Dordogne, en partenariat avec la chambre d'agriculture. Le Prêt d'honneur s'adresse aux candidats non éligibles à la DJA, de plus de 40 ans ou ne disposant pas de diplôme dédié, bien que totalement aptes à s'installer et justifiant parfois même d'une expérience professionnelle solide en matière agricole. En partenariat avec les 14 Plateformes Initiative, cet instrument a fait l'objet d'une extension entre 2015 et 2017 à toute la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce prêt à taux zéro pour un montant de 5 à 20K€ (avec un maximum de 40K€ par projet) est remboursable sur une durée de 3 à 7 ans, avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois maximum.

Alimenté par différents partenaires privés et publics depuis 2010, le dispositif a bénéficié en 2018 pour l'ex-Aquitaine d'une dotation d'un montant de 3M€ au titre du FEDER sur la période 2014-2020, complétée par un financement régional de 2M€ permettant de couvrir toute la région Nouvelle-Aquitaine. Du fait de l'existence d'un prêt d'honneur similaire et ouvert à tous les secteurs, financé également par le FEDER, il a été jugé plus sûr de mobiliser également du FEDER pour le volet agricole.

Le plan de financement doit obligatoirement comporter un emprunt bancaire supérieur ou égal au prêt d'honneur et un apport en fonds propres.

⁴³ A noter que le nombre de dossiers ne reflète pas le nombre de nouvelles installations, ces dernières pouvant être portées par plusieurs agriculteurs bénéficiant d'aides séparées.

Tableau 9 Présentation du Prêt d'Honneur à l'installation (cofinancé FEDER)

Activité	Prêts d'honneur – Chiffres clés	Type de culture
<p>621 prêts accordés entre 2015 et 2021 à des installations en agriculture*</p> <p>Nombre annuel d'opérations multiplié par 3 depuis 2015</p> <p>La Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne sont les territoires les plus mobilisateurs de ces prêts (en partie pour des raisons historiques). La Creuse, les Landes, la Charente-Maritime et la Corrèze en démarrage. La Vienne, les Deux-Sèvres et Pyrénées-Atlantiques en retrait</p>	<p>10,6M € de PH Agricoles engagés</p> <p>Prêt moyen : 17 K€</p> <p>Effet levier financier : x11</p> <p>Près de 67 M€ de prêts bancaires associés</p> <p>1009 emplois concernés</p> <p>49% hors cadre familial (inférieur à 30% pour la DJA)</p>	<p>170 élevage bovin / ovin / caprin</p> <p>74 aviculture</p> <p>95 maraichage</p> <p>39 arboriculture</p> <p>34 viticulture</p> <p>45 grandes cultures / polyculture</p> <p>52 productions de niche (apiculture, héliciculture / myciculture, plantes aromatiques, truffes...)</p> <p>17% d'installation en agriculture biologique</p>

* Hors aquaculture et conchyliculture qui sont traitées ci-après

Source : données de reporting Région, traitement EDATER

Ces données soulignent sa capacité à couvrir des types de porteurs (hors cadre familial) et de cultures distinctes du dispositif DJA, au-delà de la seule limite d'âge. Au-delà de ces chiffres, il s'agit d'un instrument apprécié par les acteurs (retours entretiens) et permet un guichet unique pour accompagner des porteurs souvent peu insérés dans l'écosystème et les « mettre dans le circuit » (FEADER, formations VIVEA, conseillers, choix fiscaux, indemnisation Pôle Emploi ...). Il reste toutefois des difficultés locales à déployer le dispositif du fait d'une méconnaissance, voire défiance, de ce dispositif par certains conseillers techniques ou bancaires accompagnant les porteurs.

L'intérêt en matière d'effet de levier financier est également avéré, celui-ci étant par ailleurs d'autant plus bénéfique si octroyé très en amont⁴⁴ afin de peser dans le dossier de demande de prêt bancaire. Ce prêt ne vient par ailleurs pas amoindrir le potentiel de subvention, notamment car il finance du fonds de roulement et non des investissements matériels (éligibles au PCAE par exemple).

On note toutefois que cet effet de levier (multiplicateur, montant des prêts adossés) apparaît légèrement en retrait par exemple comparé au Prêt d'honneur à l'installation en agriculture BRIT⁴⁵ (effet de levier x15), qui permet notamment d'aller jusqu'à un financement de 50K€ par projet et surtout des possibilités de différé bien plus importante (de 1 à 3 ans contre moins d'un an pour le PH N-A). Au-delà de ces conditions plus avantageuses, il est possible que le réseau

⁴⁴ Cette nécessité d'intervention très en amont peu poser problème en matière de mobilisation du FEADER, car le porteur de projet n'a pas nécessairement de statut d'agriculteur

⁴⁵ <https://www.initiative-bretagne.bzh/brit-agricole-reprise-entreprise-exploitation.html>

bancaire breton ait mieux identifié ce dispositif qui embarque une labellisation « Brit » commune à tous les financements à la création / reprise, au-delà du dispositif spécifique à l'agriculture. La relative faible mobilisation sur le Limousin, les Deux-Sèvres et la Vienne, au-delà de l'historique plus récent de déploiement du dispositif, souligne un manque potentiel d'effet levier du financement pour la reprise d'exploitation dans des secteurs nécessitant des investissements plus importants (polyculture - élevage...).

- **Accès au foncier (stockage, portage et garantie de fermage)**

Plusieurs outils proposés par la SAFER, font l'objet d'un soutien de la Région en vue de faciliter l'accès au foncier et lutter contre la perte des surfaces agricoles exploitées, la concentration des terres, voire spéculation foncière.

L'instrument de stockage de la SAFER permet de constituer des réserves foncières destinées à faciliter l'installation de porteurs de projets sur des exploitations bien structurées. Le stockage permet d'éviter le démantèlement d'une exploitation, en vue d'une installation dont on ne connaît pas encore le candidat. La rétrocession doit impérativement permettre une nouvelle installation.

- Durée de stockage : 3 ans
- Périmètre du dispositif : Plafond de 400K€ comprenant foncier et bâti.
- Accompagnement Région : 50% des coûts H.T. inhérents au dossier et prise en charge éventuelle de la garantie de bonne fin à hauteur de 20%.

Le portage est un mécanisme de financement relais du foncier dans le cadre d'une installation. Ce dispositif sorte de « location/vente » permet de différer l'acquisition des terrains agricoles afin d'alléger les investissements de départ et de concentrer ainsi les ressources disponibles du nouvel installé sur d'autres composants de son projet (matériel, stocks, cheptel, avances aux cultures, ...). Le dispositif est éligible aux bénéficiaires de la dotation jeune agriculteur (DJA) ou du prêt d'honneur pour du foncier à condition que le portage ne soit pas d'origine familiale.

- Durée du portage : 5 ans maximum
- Périmètre du dispositif : uniquement foncier non bâti (plafond 150/250 k€, 300/350€ pour le portage de cultures pérennes)
- Accompagnement Région : financement des frais de portage.
- Rétrocession : à l'issue du portage le prix de vente se fera au prix d'achat initial déduit des loyers encaissés par la SAFER durant la période de portage.

Le fermage permet une installation déchargée du poids de l'investissement du foncier. Pour inciter les bailleurs à établir des baux au profit de candidats à l'installation, la SAFER propose et souscrit une assurance permettant de leur garantir le paiement du fermage pendant 2 ans. La Région prend en charge les frais externes de ce dispositif à savoir le coût de l'assurance

mais n'a à ce stade pas abonder le fonds en tant que tel, encore moins le FEADER (qui sur 2014-2020 présentait de fortes limitations sur le sujet du foncier⁴⁶).

A noter, d'autres outils alternatifs sont susceptibles de faciliter l'installation et démarrage d'activité agricoles, tels que :

- Terres de lien⁴⁷ qui dispose d'une activité foncière en louant, via un bail rural environnemental⁴⁸, des fermes achetées via de l'épargne solidaire à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine. Une trentaine d'exploitations sont actuellement louées par le réseau dans la région. Au-delà de cette activité de location-bail, le réseau accompagne le montage de groupements fonciers agricoles ;
- Les *Association foncière pastorale*, regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur (via location, partage...) et la gestion du foncier et des éventuels équipement associés (clôtures, abreuvoirs, dessertes, défrichement...) ;
- MiiMOSA⁴⁹, Plateforme de financement participatif dédiée à la transition agricole et alimentaire qui permet d'obtenir des dons avec contrepartie ou prêt rémunéré. Ces derniers peuvent s'élever jusqu'à 3 M€ (dans les faits entre 20K et 200K€), sans garantie ou nantissement avec un taux d'intérêt à partir de 2%. Environ 200 projets dans le domaine de l'agriculture ont été soutenu en Nouvelle-Aquitaine.

Le crédit agricole propose également via, sa filiale IDIA Capital Investissement, la gestion de groupements fonciers agricoles

1.5.2 Le financement des projets de modernisation des exploitations agricoles

La majorité du financement des filières agricoles se fait à travers l'octroi de subventions et de prêts bancaires.

Les aides à l'investissement FEADER (Mesure 4.1) ont représenté près de 10 000 dossiers depuis 2015 pour un montant de FEADER mobilisé s'élevant à plus de 106 M€ de FEADER (soit environ 220 M€ de soutien public total). Ces aides ont très majoritairement visé à moderniser la filière élevage, même si sur ces dernières années, les investissements pour la transition agroécologique des cultures (céréales, maraicher...), ont connu une forte progression, en particulier sur le territoire d'Aquitaine (Plan végétal environnement). Par ailleurs, les agriculteurs engagés dans une démarche environnementale peuvent bénéficier d'un soutien annuel compensatoire financé par le FEADER via les mesures agroenvironnementales (MAE), les aides à la conversion (CAB) et au maintien (MAB) à l'Agriculture Biologique. A noter que l'Etat a

46 Le nouveau règlement PAC l'art. 68.3 du règlement PAC permet de dépasser la limitation à 10% des dépenses totales éligibles l'achat de terrain dans le cadre d'une opération dans le cas d'une acquisition de terres par de jeunes agriculteurs via l'intermédiaire d'instruments financiers.

47 <https://terredeliens.org/>

48 <https://terredeliens.org/-proteger-les-terres-.html>

49 <https://www.miimosa.com/fr>

récemment suspendu son cofinancement des aides au maintien en AB, mais ce dispositif perdure grâce à un cofinancement régional.

L'offre de financement en dette du secteur agricole français est quant à elle fortement concentrée : d'après l'étude fi-compass FEADER⁵⁰ de juin 2020, trois banques⁵¹ représentent 97% du marché du crédit et le Crédit Agricole en possède les deux tiers (68%). La Région Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas à cette règle bien que les entretiens et analyse de données réalisées dans le cadre de la présente étude soulignent une tendance vers une érosion de cette position dominante du crédit Agricole au profit d'un déploiement du Crédit Mutuel et du Groupe Banque populaire.

- **La garantie Alter'NA**

Au-delà des dispositifs de subvention, la Région a mis en place un dispositif permettant de faciliter la levée de crédit bancaire via la garantie Alter'NA.

Alter'NA est un outil financier, doté de 33 M€ (+5 M€ FEADER voté en mai 2021 par la Région) développé par la Région Nouvelle-Aquitaine et cofinancé avec des fonds européens (FEADER) pour favoriser l'accès au crédit et garantir des prêts aux exploitations agricoles pour leur projet de transition agroécologique ou de diversification (nouvelles cultures, transformation / commercialisation et à partir de mi-2021 pour la production d'énergie renouvelable au sein de l'exploitation agricole et les projets d'agritourisme). Le dispositif est également ouvert aux Industrie Agroalimentaires développant des produits AB. Cette garantie en perte finale permet de couvrir jusqu'à 80% du risque de pertes de l'organisme de crédit. Il doit donc faciliter l'accès aux crédits pour ces acteurs ainsi que limiter le niveau de garanties exigé par la banque (gage ou nantissement sur l'entreprise, voire caution personnelle) et permettre de mieux négocier le taux d'intérêt. Cette garantie est gratuite.

Le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel/CIC et la Banque Populaire ont signé un accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le FEI pour mettre en œuvre le Fonds Alter'NA. Ces banques proposent des prêts adaptés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine. A noter que la branche Crédit Mutuel Arkéa qui couvre trois départements (Gironde, Dordogne et Charente-Maritime) ne s'est pas positionnée sur le dispositif.

Tableau 10 Présentation de la Garantie Alter'NA (cofinancé FEADER)

Activité	Chiffres clés Alter'NA mars 2021	Type de culture
<p>Outil déployé à partir d'octobre 2019 avec 27 M€ de ressources mobilisées (Région + FEADER) auquel se sont ajoutés 6M du FEIS (Plan Juncker)</p> <p>Objectif de 260 M€ de prêts garantis.</p> <p>Déploiement de la garantie via 3 banques couvrant tout le territoire avec un fort dynamisme sur les</p>	<p>Plus de 62 M € de volumes engagés auprès de plus de 373 exploitations et TPE-PME agricoles engagées dans un processus de conversion écologique</p> <p>Effet levier financier proche de 10</p> <p>75% de prêts avec maturité supérieure à 10 ans</p> <p>Montant moyen de prêt 165 K€ (260 K€ par exploitation), mais près de 80 % des</p>	<p>Soutien marqué aux filières emblématique : élevage, maraicher et cultures</p> <p>Mais avec une concentration sur les projets qui n'auraient pas pu être financés sans la garantie : nouveaux clients et nouvelles orientations agricoles</p>

⁵⁰ Commission Européenne, *Les besoins financiers du secteur agricole et agro-alimentaire en France (Financial needs in the agriculture and agri-food sector in France)*, Juin 2020

⁵¹ Crédit Agricole, Crédit mutuel / Arkea banque, groupe BPCE

Landes, les Deux-Sèvres et le Lot-et-Garonne	prêts sous-jacents sont inférieurs à EUR 250 K€	
--	---	--

- **L'Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF)** a vu le jour fin 2019 grâce à l'initiative du ministère de l'Agriculture et du Fonds européen pour les investissements stratégiques (Plan Juncke) qui ont respectivement investi 54M€ et 45M€. L'instrument financier mis en place est un **Plafond de garantie** : l'objectif est de couvrir une partie des pertes d'un portefeuille de nouveaux prêts octroyés à proportion de la quotité garantie (80%) et jusqu'au montant plafond qui augmentera proportionnellement à mesure que le portefeuille de nouveaux prêts sera constitué [11.24% - en agrégé]. Depuis le lancement plus de 200 projets ont été accompagnés pour un total de 26 M€ en Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 11 Présentation de la Garantie INAF

Conditions de prêt	Les projets ciblés	Les personnes éligibles (exploitants agricoles, le but étant de se focaliser sur la phase en amont du secteur agricole)
<ul style="list-style-type: none"> • Durée minimum de 12 mois • Sous forme de prêts amortissables, prêts fine/ballon, ligne de crédit, crédit-bail 	<ul style="list-style-type: none"> • Montée en gamme pour répondre à la nouvelle demande plus responsable et locale des consommateurs • Favoriser installation de nouveaux entrants, le développement des jeunes agriculteurs • Transformation des modèles agricoles pour une meilleure productivité, impact écologique moindre • Diversification des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles / personnes physiques • Candidats à l'installation en agriculture • PME avec une activité agricole • PME dont un minimum de 50% du capital est détenu par une société / personnes à objet / exploitant agricole • Les sociétés de holding lorsque leur projet sous-jacent remplit les conditions ci-dessus. A noter que l'acquisition de part n'est pas éligible

Ce dispositif national permet d'apporter une aide supplémentaire qui s'articule avec la garantie Alter'NA. Ce dispositif national vise notamment plus la transmission d'exploitations car il offre une couverture plus large du transfert de propriété (achat de part sociale), y compris au sein du cadre familial. Il couvre par ailleurs le matériel d'occasion et le foncier jusqu'à 20% pour les projets d'installation et de reprise de la dépense éligible, donc le rachat d'actif. Les données de mise en œuvre de l'outil ne laissent ainsi pas apparaître de sous-engagement particulier dans la Région par rapport à son potentiel (la région représente environ 12% des engagements nationaux) soulignant ainsi l'absence de concurrence entre les deux dispositifs.

En complément de ces outils régionaux et nationaux, **la garantie SIAGI**, fonds mutuel de garantie alimenté directement par les versements des emprunteurs, est accessible aux exploitants agricoles. Près de 200 dossiers étaient engagés par an dans le secteur agricole jusqu'à 2019, sachant que la mise en œuvre de la **garantie INAF** a fortement impacté cette dynamique, sans compter le fait que certaines banques considèrent **cette offre comme concurrente de leur propre garantie et ne la proposent pas à leurs clients**.

A noter que les coopératives agricoles sont également présentes dans le processus de financement et sont également un moyen d'accéder plus facilement aux prêts bancaires : elles soutiennent les exploitants financièrement en leur octroyant un prêt ou en se portant garantes, en les accompagnant techniquement (conseil, parrainage) et en appuyant leur candidature auprès des autorités bancaires.

Les mécanismes d'affacturage sont également développés, en particulier dans la viticulture qui présente une temporalité particulière, via des conventions tripartites (exploitants, coopérative et établissement bancaire) ou via des prêts de court-terme sur stock. Ce financement de court-terme représentait, du moins jusqu'à la crise covid-19, environ 13% de l'endettement bancaires des exploitations agricoles.

Concernant le financement en fonds-propres et quasi-fonds propres, **l'offre de prêt participatif et dette in fine** est très rare, parce que l'appétence pour ce type d'outil est très faible dans le monde agricole et la structure même juridique et financière des exploitations ne permet pas la mobilisation de tels outils. Il faut également noter que l'omniprésence, jusqu'à ce jour, de l'offre de subvention et de prêts bancaires à des taux attractifs n'a pas vraiment permis de développer une offre alternative. Ce constat tend toutefois à s'estomper notamment avec le fort développement sous forme sociétaire des exploitations (environ 30% en valeur des nouvelles installations).

Par ailleurs, le financement de l'activité agricole via **la participation d'investisseurs non exploitants au capital de l'exploitation** est devenu une réalité dans le paysage agricole français et régional. Si cette pratique s'observe plus sur de très grandes exploitations céréalières hors de la Région, elle concerne également la viticulture (IDIA Capital Investissement particulièrement présent en Aquitaine⁵²) et de plus en plus certaines cultures innovantes (voir ci-après).

Si cette approche peut être intéressante pour soutenir des projets ambitieux d'innovation et conversion des cultures, elle peut également cacher des opérations de rachats/concentration d'exploitations sous la forme de prise majoritaire de parts, permettant ainsi d'échapper à la régulation de l'accès au foncier agricole (SAFER).

- **FPCI Vitirev Terradev,**

Ce Fonds de capital est issu du programme Vitirev initié par la Région et validé par l'Etat (Plan d'Investissement d'Avenir). C'est le premier de ce type en France. Cet instrument en cours de déploiement est un Fonds ESG géré par Calao finance visant à financer la transition agroécologique des exploitations viticoles de la Région Nouvelle Aquitaine. Le Fonds détiendra des participations dans des exploitations et aussi du foncier (donc des actifs tangibles). Un TRI de 5% est visé (objectif partagé avec les institutionnels, non garanti).

Au-delà de cette initiative publique régionale, plusieurs outils en fonds propres se sont développés ces dernières années en vue d'accompagner des projets d'innovation, de diversification et de conversion écologique, tels que :

- AgrolInvest
- CA Transitions, fonds d'investissement pour compte propre, dédié aux transitions énergétiques, agricole et agroalimentaire.
- Agro Bio Impact, lancé par Esfin Gestion et Fondation Avril⁵³ dont le compartiment baptisé Agri Impact visera à assurer la diversification des exploitations, essentiellement via deux canaux que sont la production d'énergie verte (notamment la méthanisation) et la vente en circuits courts.

⁵² https://www.ca-idia.com/metiers_viticoles.html

⁵³ <http://www.fondationavril.org/wp-content/uploads/2020/04/Revue-de-presse.pdf>

- Carem Impulse finançant des cultures innovantes (aquaponie, etc.)

1.5.3 Le financement de la filière bois

Concernant les subventions, il est intéressant de souligner qu'en fonction de choix initiaux de programmation, ce secteur a pu faire l'objet d'un soutien du FEDER et/ou du FEADER. Cela a pu impacter le type de structures éligibles et les taux d'intervention. Ainsi le FEADER propose des aides aux investissements dans les techniques forestières et le FEDER finance les investissements portés par les scieries (à l'instar de n'importe quelle PME). Concernant les entreprises amonts (exploitations et ETF), on observe néanmoins une offre de subvention relativement limitée (éligibilité du matériel, exigences techniques sur les travaux de desserte, baisse des aides au reboisement...).

Le financement des investissements prend deux principales formes :

- Le prêt bancaire sur du matériel d'occasion. Des cautions personnelles souvent exigées par les banques (dans 43% de cas⁵⁴), qui proposent également leur propre dispositif de garantie plutôt que les dispositifs de type SIAGI ou Bpifrance ;
- Le crédit-bail pour des équipements neufs, fortement déployé dans le secteur, en particulier sur les acteurs amonts de la filière (exploitations et ETF), mais qui présente un coût potentiellement important même si certaines subventions peuvent réduire ce coût⁵⁵.

Les montants nécessaires, la faible rentabilité et long cycle d'exploitation ne contribuent toutefois pas à rendre ce secteur attractif pour les financeurs privés. Afin de pallier ce manque, différents outils ont vu le jour :

- **Prêt filière bois Bpifrance** : ciblant la 1^{ère} transformation du bois, en vue de moderniser les installations industrielles (matériel à faible gage de valeur, actifs immatériel et BFR) ou réaliser une opération de croissance externe (rachat), le prêt s'élève de 300 K€ à 1 M€ pour une durée de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum et sans garantie. Les projets sont instruits au niveau régional, conjointement par la DRAAF et par le réseau de Bpifrance en régions.
- **Dispositif SODEF de bonification de prêt** : SODEF (Société de Développement de l'Economie Forestière) a été créée sur l'initiative de Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest finance des investissements effectués par ses actionnaires sylviculteurs (travaux, achat de matériel, prêt relais sur subvention, achat de propriété par restructuration, etc.) dans le cadre de prêts d'une durée de 1 à 7 ans pour un montant maximum de 80 K€. Le remboursement du prêt s'effectue soit par échéances constantes, soit «in fine», suivant les capacités du sylviculteur. Ces prêts sont bonifiés par le Conseil Régional d'Aquitaine et débloqués avec les Banques partenaires (Banque Populaire du Sud-Ouest, le Crédit Agricole et le Crédit Commercial du Sud-Ouest). Afin d'amortir le coût des risques, un Fonds de Garantie Sylvicole est lié à la SODEF et alimenté par un prélèvement de 1% du montant des prêts. Ce prêt a été fortement mobilisé après la tempête de 1999 mais la dynamique est en déclin depuis, du fait de la faiblesse des taux d'intérêt ainsi que son périmètre d'intervention limité (ex-Aquitaine uniquement).
- **Garantie Alter'NA**, ce dispositif fait l'objet d'un élargissement à partir d'août 2021, afin de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les exploitations forestière et établissement de

⁵⁴ Enquête MSA 2017

⁵⁵ Les aides FEADER ne permettaient pas de financer le matériel d'occasion ni le crédit-bail sur la période 2014-2020

travaux forestier ainsi que de limiter l'exposition au risque des chefs d'entreprise (caution personnelle)

Si les instruments de financement de fonds propres sont historiquement peu développés, notamment au regard de la structuration juridique et financière des entreprises en amont de ce secteur (exploitations, ETF, scieries...), plusieurs outils de financement ont émergé ces dernières années :

- **Prêt participatif Bpifrance filière Bois** : ce prêt De 40K€ à 300K€ finance le développement ou l'extension d'activité d'entreprises de la filière bois afin d'accompagner leurs investissements destinés notamment à favoriser leurs compétitivité, croissance et renforcement de leurs fonds propres. Le Prêt participatif filière Bois est systématiquement associé à une intervention bancaire d'un montant au moins égal au double du Prêt participatif filière Bois, d'une durée de 4 ans minimum et portant sur le même programme d'investissement réalisé depuis moins de 6 mois.
- **Fonds Bois et éco-matériaux** : Lancé fin 2020 par Bpifrance dans le cadre du plan France Relance, le Fonds Bois et éco-matériaux, doté de 80 M€ (Eiffage a récemment abondé ce fonds), ce fonds a pour objectif de fédérer de nombreux acteurs dans une démarche d'accompagnement et de soutien des PME et ETI des filières Bois, Meubles et Matériaux biosourcés françaises (Eiffage a récemment abondé ce fonds). D'une durée de vie de quinze ans, prorogable deux ans est un investisseur qui prendra des participations minoritaires, ou investira en quasi-fonds propres, des montants compris entre 500 K€ et 10 M€, dans une quinzaine de PME et ETI françaises. Ce fonds vise donc peu les acteurs en amont de la filière (exploitations et ETF) mais plus les scieries de taille intermédiaire et la filière bois-construction.
- **Forinvest** est un réseau d'investisseurs spécialisé dans le financement d'entreprises de la filière forêt-bois française. Il comprend Forinvest Business Angels, Forinvest Capital et le Fonds Développement Filière Bois, créé en partenariat la société de gestion du Crédit Agricole. Le réseau Forinvest a notamment créé le 4 octobre 2018 une **Société d'Investissement de Business Angels (SIBA) : FORINVEST CAPITAL 1**. Cette structure qui regroupe 38 forestiers investisseurs adhérents de l'association et le Crédit Agricole permet aux investisseurs de mutualiser leurs fonds et leurs risques tout en bénéficiant de garanties et d'exonérations sur les plus-values réalisées. 7,5 M€ ont été investis ces 10 dernières années. Forinvest accompagne par ailleurs le **fonds Développement Filière Bois lancé en 2021** par les caisses régionales de Crédit Agricole et IDIA Capital Investissement. Le Fonds va prendre des participations minoritaires dans des entreprises en investissant des montants entre 0,5 et 5 M€ dans des projets de capitale croissance, développement ou transmission.

1.5.4 Bilan de l'offre de financement des filières agriculture et bois

Tableau 12 Tableau du bilan de outils régionaux abondés par fonds européens

Outil régional	Montant total	Montant FESI	Effet levier	Résultats
Garantie Alter'NA	33 M€	• 19 M€ de FEADER	Effet levier financier proche de 10	62 M € de volumes engagés auprès de plus de 280 exploitations et TPE-PME agricoles en mars 2021
Prêt d'honneur installation	3 M€	• 3 M€ de FEDER	11 (sur l'ensemble du plan de financement), 6,5 sur	621 prêts accordés pour 10,6 M€ sur des installation reprise d'exploitations agricoles fin 2021 (hors aquaculture)

			le prêt bancaire adossé	
--	--	--	-------------------------	--

Tableau 13 AFOM de financement de la filière agricole et forêt-bois

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt honneur qui permet de couvrir une cible de plus en plus importante et garantit un effet levier • Des conditions d'accès aux prêts qui sont bonnes pour une majorité d'exploitants et un marché captif pour les banques • Différents dispositifs récents de garantie • Diversification de l'offre bancaire (fin de la position dominante CA) Au contraire un manque d'attractivité pour la filière bois (rentabilité et cycle long) qui a poussé à créer des outils régionaux et nationaux spécifiques de prêts 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • PH adossé obligatoirement à un prêt bancaire (quid de la prise en compte des financements type CSDL, ADIE, Miimosa...) • Sur certains domaines et certaines activités, les banques restent frileuses et ont du mal à sortir de leur zone de confort • Problème de déploiement territorial des outils régionaux (inadéquation, préjugés ou encore problème structure de branches bancaire) • La forte mobilisation du crédit-bail dans la filière bois, présentant un coût important
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouveaux outils au-delà du crédit bancaire notamment sur le foncier ou le crowdfunding • Expérimentation sur le déploiement d'un outil de fonds propres / quasi-fonds propres pour la viticulture • Augmentation potentielle des aides à l'installation sur la prochaine PAC et ouverture aux plus de 40 ans • Développement d'outil, y compris quasi-fonds propres, sur la filière forêt-bois 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandes de plus en plus importantes de garantie : montants d'investissements et charges, type matière première (alors que le CA reste stable)... • Quid de la reconduction de la garantie INAF ? • Baisse des aides pour l'agriculture bio • Avenir de l'activité d'Initiative France sur le prêt d'honneur ? (outil Bpifrance, ressources propres en baisse...) • Des référents bancaires de plus en plus généralistes

1.6 Financement de la pêche et de l'aquaculture

Évolution depuis 2014 :

- Peu d'évolution de l'offre de financement dans le secteur de la pêche avec une faible mobilisation du FEAMP au profit des financements propre à la branche (France Filière Pêche, Mareyeurs...). A noter l'absorption du crédit maritime par le groupe Banque populaire induisant une moindre implication dans le secteur
- Ouverte du prêt d'honneur à l'installation à l'aquaculture qui s'avère pertinente

Points clefs à retenir :

- Filière qui reste assez artisanale et les acteurs du secteur ne sont pas à l'aise avec les méthodes de financement différentes des aides directes ou prêts bonifiés
- Peu de nouveaux entrants aussi bien coté financeurs qu'exploitants, l'historique des relations joue énormément sur les conditions de financement, notamment sur les demandes de caution (sauf algoculture ou autre production innovantes)
- Fortes limitations du FEAMP qui ne permet pas d'accompagner pleinement la conversion des flottes de pêches, la mobilisation de ce fonds sur l'aquaculture est par contre importante (y compris pour les grandes entreprises pisciculture & transformation)
- Pas d'outil dédié pour l'accès au crédit bancaire

Le marché bancaire est le moyen de financement généralement utilisé par les acteurs de la région, même si une forte appétence pour les subventions persiste, en particulier dans le domaine de la conchyliculture pour lequel environ 276 subventions directes à l'investissement ont été déployées dans le cadre du programme FEAMP 2014-2020 sur la Région Nouvelle-Aquitaine, pour plus de 8 M€ de financement européens (soit près de 22 M€ d'investissements totaux).

Le secteur de la pêche a bien moins bénéficié de ces fonds européens sur la période 2014-2020 du fait de nombreuses contraintes d'accès et une faible appétence des acteurs du secteur pour ces dispositifs à forte orientation très environnementale (objectifs de zéro rejets et obligations de débarquement). Certains segments en déséquilibre (ex. fileyeurs) et bateaux de plus de 30 ans) se révèlent non éligibles aux mesures d'investissements alors que des reconversions sont nécessaires (par exemple diminution des capacités motrices, passage de chalutier à palangrier ou encore bolincheur etc.). Les aides telles que la remotorisation ont également présenté de nombreuses limites (pièces justificatives) et réticences de la part des marins-pêcheurs, telle que l'obligation de baisse de puissance alors que l'offre de moteurs neufs s'oriente généralement vers du plus puissant.

A contrario, les aides de France Filière Pêche (FFP), association interprofessionnelle et soutenue notamment grâce à la contribution des enseignes de la grande distribution reposent quant à elles sur des montants forfaitaires par type de navire en appui aux investissements des entreprises de pêche. Ces forfaits se révèlent plus clairs, simples et rapides à mobiliser (déblocage du fonds en une semaine) que les procédures du FEAMP. De plus, il n'existe pas de critères d'exclusion ni de seuil minimum (alors qu'il peut être pour le FEAMP de 5 000 à 20 000 € dans certains cas, ce qui représente une barrière à l'entrée pour les petits métiers...). Ces aides individuelles s'élèvent à près d'une dizaine de millions d'euros par an sur la France, dont environ 70 projets par an en Nouvelle-Aquitaine, dans le domaine des économies d'énergie, de l'amélioration de la qualité des captures, de la sécurité et l'ergonomie ou encore la sélectivité. Depuis 2012, près de 3/4 de la flotte métropolitaine bénéficiaire a bénéficié de ce dispositif.

L'offre de financement bancaire du secteur pêche et aquacole est très concentrée, à l'instar du secteur agricole. Le Crédit Agricole et la Banque populaire et dans une moindre mesure le crédit mutuel représentent la quasi-totalité du marché.

Le secteur pêche est très largement artisanal (moins de 80 de navires de 18 mètres ou plus dans la Région, contre près du double en Bretagne) avec des structures juridiques légères (le statut d'entreprise individuelle est le statut le plus répandu). Le financement du secteur passe donc pour la plupart du temps par des subventions publiques, des prêts familiaux et des prêts bancaires. Il n'y a que peu de connaissances et d'appétence pour les outils financiers et les prêts sont souvent l'objet d'une hypothèque sur le navire et d'une caution personnelle.

A noter que la BPACA (Banque populaire Aquitaine Centre Atlantique) a racheté le Crédit maritime mutuel littoral sud-ouest. Mais contrairement à d'autres régions (Bretagne, Normandie...) ayant connu le même mouvement de fusion-acquisition, la branche maritime semble avoir été complètement absorbée par la BPACA, avec à la clé la fermeture de certaines antennes spécialisées et la disparition de la marque « mer ». Les retours d'entretiens soulignent que le crédit maritime marchait très bien, en partenariat avec les acteurs du secteur, mais cette collaboration semble avoir périclité. La plupart des conseillers bancaires ne connaissent d'ailleurs pas particulièrement le secteur.

Certains financements propres à la filière, au-delà de France Filière Pêche, existent via les mareyeurs qui peuvent proposer des prêts aux marins-pêcheurs à condition d'avoir l'exclusivité de distribution.

En ce qui concerne le secteur aquacole, dont la conchyliculture, l'activité présente également des limitations liées à son caractère traditionnel. Deux tiers des exploitations sont des entreprises individuelles. Au-delà des subventions présentées en début de section, l'offre bancaire est relativement concentrée autour du Crédit agricole (50% du marché) et de la banque populaire. Le crédit mutuel est peu présent sur le secteur aquacole en dehors de l'ostréiculture. L'offre de prêt couvre aussi bien l'installation, le développement que du préfinancement (achat des petits essais, financement d'une campagne...) ou du prêt relais en attendant le versement de subventions.

Concernant la conchyliculture, l'offre de crédit semble relativement accessible, avec des conditions qui se sont assouplies, notamment sur l'exigence de garanties dans le cadre d'investissements matériels.

Les éventuelles exigences de garantie peuvent être assurées par la SIAGI - avec un coût non négligeable, voire Bpifrance - en particulier lorsque le prêt ne concerne pas un investissement matériel mais du besoin en fonds de roulement, voire du rachat d'exploitation (volet renforcement de trésorerie de la garantie Bpifrance). Toutefois, les retours d'entretien semblent indiquer une faible mobilisation de ces dispositifs de garantie.

En ce qui concerne les différentes activités de la pisciculture⁵⁶, on trouve des entreprises de tailles différentes mais le marché est très concentré, impactant l'offre de financement. Ainsi, au vu de la taille des entreprises et du nombre d'acteurs, le secteur se finance également grâce aux subventions (le FEAMP permettait sur 2014-2020 de soutenir les petites et grosses entreprises). Par ailleurs, il existe des organisations de producteurs, parfois sous forme coopérative, qui ont des parts dans plusieurs sites de productions et qui possèdent les outils nécessaires à la transformation et la commercialisation des productions des adhérents. C'est également un levier de financement pour les producteurs, propre à ce secteur.

⁵⁶ On distingue 4 secteurs : la salmoniculture d'eau douce, la pisciculture d'étang, la pisciculture marine et la filière de production d'esturgeons

Le secteur de la production de caviar est quant à elle plus ouverte aux financements de type private equity, avec à titre d'exemple des opérations identifiées chez différents fonds spécialisés (Luxury Fund Management, Olma Fund et Calao Finance...) ou fonds de proximité (Expanso Capital, Charente-Périgord Expansion...).

- **Le prêt d'honneur à l'installation en aquaculture**

Le dispositif de prêt d'honneur géré par la Plateforme Initiative Périgord en Dordogne, en partenariat avec la chambre d'agriculture, et cofinancé avec du FEDER permet également de soutenir les installations en aquaculture.

Activité	Prêts d'honneur – Chiffres clés	Type de culture
<p>79 prêts accordés entre 2015 et 2021 à des installations en aquaculture*</p> <p>Nombre annuel d'opérations multiplié par 3 depuis 2015</p>	<p>Plus d'1,4M € de PH Agricoles engagés</p> <p>Prêt moyen : 18 K€</p> <p>Effet levier financier : x11</p> <p>Plus de 12 M€ de prêts bancaires associés</p> <p>140 emplois concernés</p>	<p>60 en Ostréiculture</p> <p>15 en spiruline</p> <p>2 en pisciculture</p> <p>2 en aquaculture marine</p>

Au regard des risques croissant environnementaux et sanitaire pour cette filière, le sujet assurantiel devient crucial. Bien que n'étant pas apparenté à des outils d'instruments financiers, il convient de souligner le développement d'une offre privée en la matière (Crédit Agricole, Groupama) mais également la volonté sur 2021-2027 de créer un outil national cofinancé par le FEAMPA.

1.6.1 Bilan de l'offre de financement de la pêche et de l'aquaculture

Tableau 14 Tableau du bilan de outils régionaux abondés par fonds européens

Outil régional	Montant total	Montant FEDER	Effet levier	Résultats
Prêt d'honneur	1 416 200	• 208 238	9,5	<ul style="list-style-type: none"> • 50 reprises / installations • 140 emplois concernés

Tableau 15 AFOM de financement de la filière pêche/aquaculture

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre bancaire plutôt accessible pour les opérateurs historiques • Dispositifs de financement intrabranches • Prêt d'honneur pour les installations en aquaculture, via un outil régional spécifique et novateur 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • La filière mer est une filière qui reste assez artisanale et les acteurs du secteur ne sont pas à l'aise avec les méthodes de financement différentes des aides directes ou prêts bonifiés : forte appétence pour les subventions • Aucune offre de garantie bancaire spécialisée • Pas assez de communication et de diversité d'offre de financement dans le secteur
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur de la pêche n'a pas l'habitude d'utiliser l'ingénierie financière et cela pourrait être une 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crise sanitaire : les banques vont être davantage prudentes et il sera nécessaire que les exploitants

nouvelle opportunité de développement pour le secteur avec, comme fil conducteur, une politique maritime de financement menée par la Région

- Les acteurs du financement sont les mêmes que ceux sur secteur agricole : il est ainsi possible de transposer des dispositifs de financement existants dans le monde agricole, qui font intervenir ces banques, dans le secteur pêche / aquaculture

appuient leur demande de financement d'une garantie financière de la part des acteurs publics

- Baisse de la connaissance du secteur au sein des agences bancaires

Source : EDATER 2021

2 Besoins en financement et identification des défaillances de marché

2.1 Besoins et défaillances de financement des projets d'entreprises

Points clés à retenir :

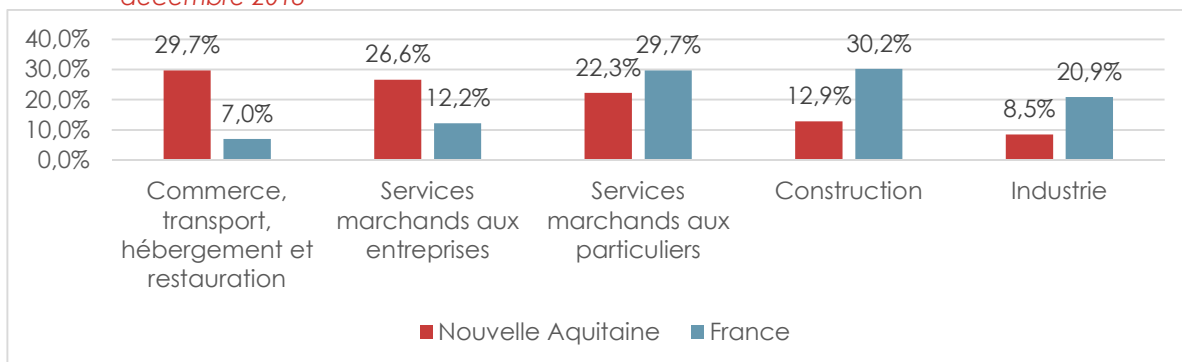
- La région Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par l'importance des TPE/PME et par ses disparités territoriales.
- Les entreprises de la Région sont dynamiques et moins dépendantes des financements externes que la moyenne nationale. Ainsi, la région a été moins touchée par la crise sanitaire et peut espérer une reprise économique au cours des prochaines années
- Les besoins régionaux de financement des TPE/PME généralistes apparaissent bien couverts par l'offre régionale. Toutefois, un déficit d'accompagnement et d'acculturation à l'ouverture du capital des PME et TPE est constaté en région Nouvelle-Aquitaine
- Les entreprises ayant fortement eu recours au PGE au cours de l'année 2020, leur bilan s'en retrouvera dégradé et les fonds propres seront une contrainte pour leur développement au cours des prochaines années.
- Certains secteurs, notamment l'hôtellerie, la restauration et l'aéronautique ont été plus touchés que d'autres et mandateront un soutien renforcé, déjà en cours de mise en place par la Région.
- Le segment du retournement, structurellement peu adressé, devrait également connaître des hausses de besoins

2.1.1 Les données structurelles de l'économie et les stratégies régionales clés

Avant la crise sanitaire de 2020, l'activité économique de la région continuait de croître avec une stabilisation du taux de croissance autour de 3% du PIB régional (contre 1,5% en 2016). La région de Nouvelle Aquitaine présentant un chômage en recul à 7,5 points fin 2019 (inférieur à celui du niveau national) et un important dynamisme de création d'entreprises, les perspectives pour 2020 étaient encourageantes. Si la crise de COVID-19 n'a pas épargné la région de Nouvelle Aquitaine celle-ci devrait selon l'INSEE, de par sa structure sectorielle diversifiée être une des régions françaises les moins durement touchées.

Selon la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine, la région compte 471 017 entreprises au 31 décembre 2018. 29,7% de ces entreprises actives sont dans les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, soit une part quatre fois plus importante qu'au niveau national.

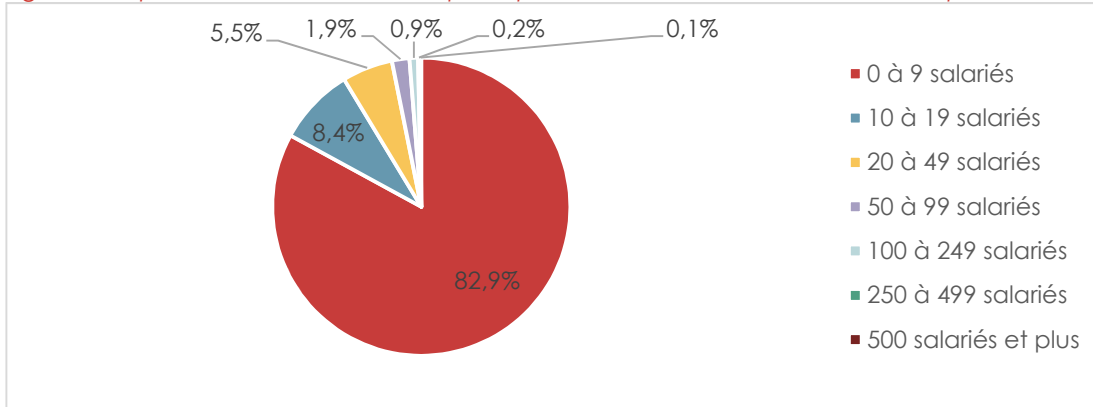
Figure 7 Proportion des établissements par secteur d'activité en Nouvelle Aquitaine et en France au 31 décembre 2018



Source : DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

Parmi ces entreprises, **les PME représentent un poids très important en Nouvelle-Aquitaine**. Ainsi, une plus grande part d'employés travaille dans des entreprises de moins de 100 salariés en Nouvelle Aquitaine comparativement à la France. **Les entreprises de petite taille (0 à 9 salariés) représentent la très grande majorité des entreprises du territoire** soit plus de quatre entreprises sur cinq (82,9%) de Nouvelle Aquitaine.

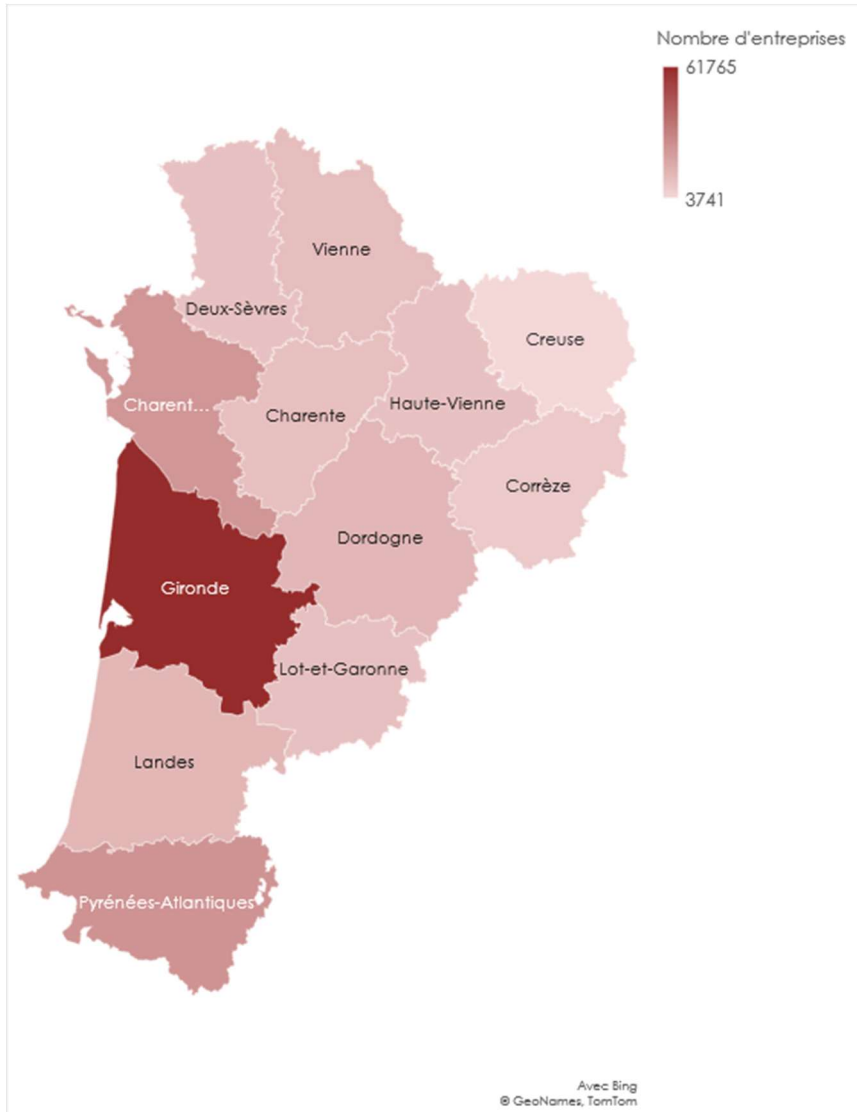
Figure 8 Proportion du nombre d'entreprises par tranche d'effectif en Nouvelle Aquitaine



Source : SIRENE (Insee)

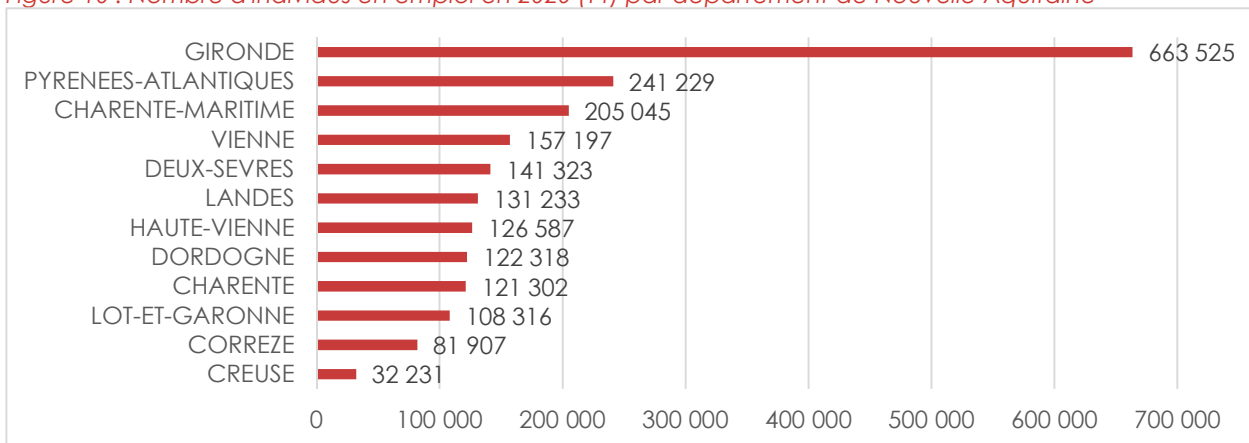
La région Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par la **diversité de ses territoires**, qui divergent économiquement. **Le poids de la métropole bordelaise et de la Gironde est notamment particulièrement important**. Ce département concentre près de 30% du total des entreprises de la Région et 31,1% du total des emplois régionaux. Il a connu également la plus forte hausse d'offre de travail entre 2010 et 2020 avec une augmentation de 14,4%. A l'inverse, cinq départements ont connu une évolution négative de l'emploi sur le territoire au cours des 10 précédentes années : la Charente, la Dordogne, la Haute-Vienne, la Corrèze et la Creuse.

Figure 9 : Répartition des entreprises sur le territoire de Nouvelle Aquitaine



Source : SIRENE (Insee)

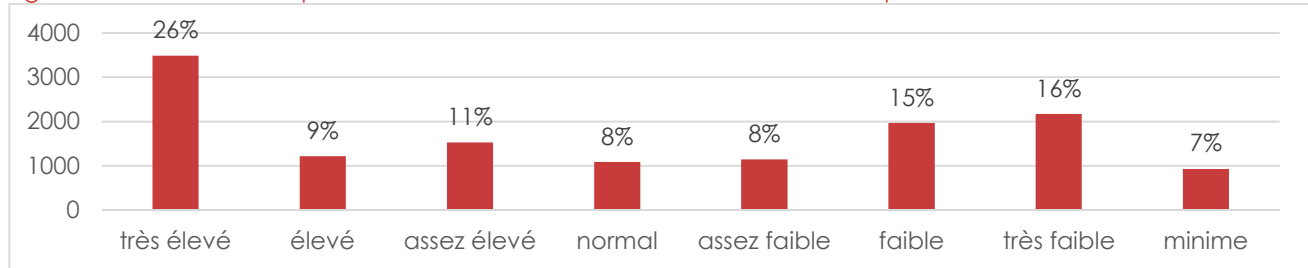
Figure 10 : Nombre d'individus en emploi en 2020 (T4) par département de Nouvelle Aquitaine



Source : Insee (données 2020 (T4) provisoires)

Le score AFDDC (Association Française Des Crédits managers et Conseils) est un indice composite mesurant les risques de défaillances des entreprises sur la base de 6 indicateurs⁵⁷ et permet d'appréhender le risque sous une forme synthétique. En 2020, selon cet indicateur, **26%** des PME de Nouvelle Aquitaine (sur un échantillon de 13 519 PME) présentent un **risque très élevé de défaillance**. La part d'entreprises présentant un risque normal est de 8% et celles dont le risque est supérieur ou inférieur à la normale sont équivalentes (46%).

Figure 11 : Indice AFDDC pour un échantillon de 13 519 PME de Nouvelle Aquitaine

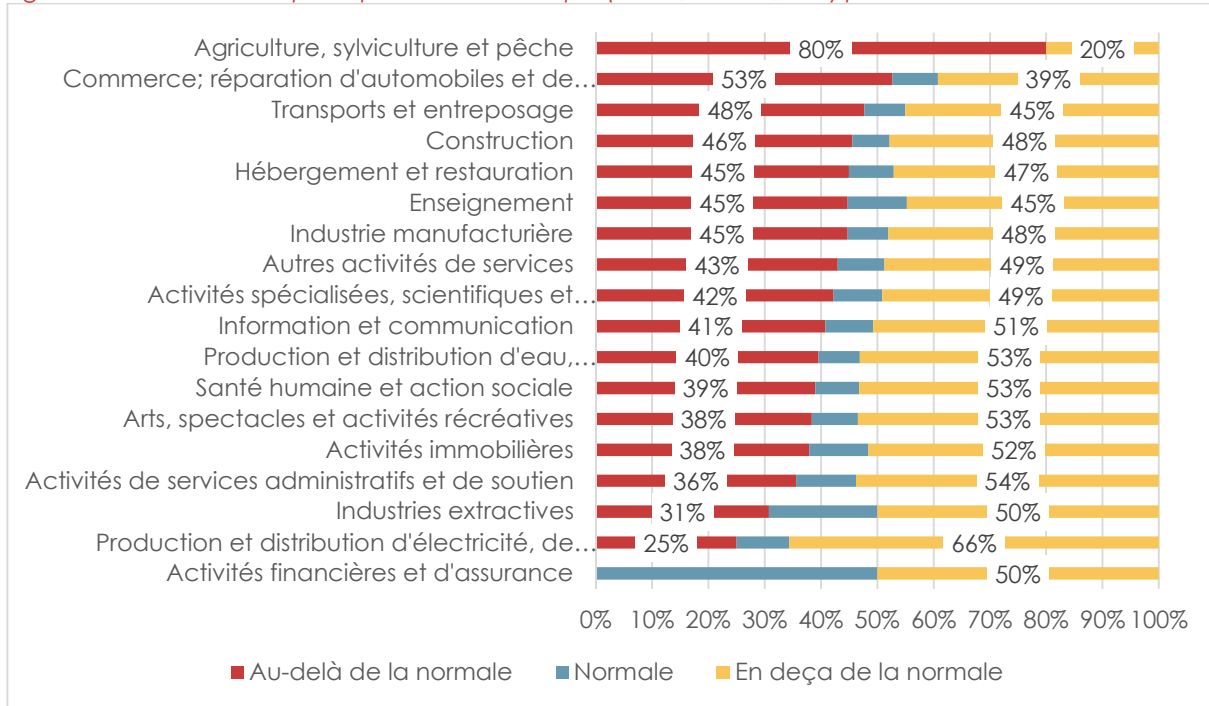


Source : Diane (Bvd)

Si l'on observe la part des entreprises avec un indice au-dessus de la normale, l'agriculture, la sylviculture et la pêche est le secteur dont le risque de défaillance est le plus élevé. À l'inverse, les secteurs des activités financières et d'assurance ainsi que la production d'électricité et de gaz sont les plus robustes.

⁵⁷ Les six indicateurs étant la taille (chiffre d'affaires), la rentabilité opérationnelle (EBIT / CA), l'impact financier (charges financières nettes / EBITDA), le fonds de roulement (en jours de CA), la trésorerie nette (en jours de CA), la capacité de financement (cashflow courant / endettement moyen + % CA + % fonds propres).

Figure 12 : Part des entreprises par niveau de risque (élevé, normal, bas) par secteur d'activité



Source : Diane (Bvd)

Le **levier financier** des PME de Nouvelle Aquitaine est mesuré par le ratio dettes sur fonds propres. Sur la période 2011-2019, le ratio moyen pour les PME de la région est de -0,33 contre 23,78 pour l'ensemble des PME françaises. Les PME de la région Nouvelle Aquitaine semblent donc être **moins dépendantes des financements externes que la moyenne nationale**⁵⁸.

2.1.2 Description de l'écosystème de soutien aux entreprises

La région Nouvelle-Aquitaine héberge de nombreuses structures d'accompagnement et de soutien aux PME :

- L'agence de développement économique de la Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) est l'agence régionale dédiée à l'accompagnement des entreprises et vise à développer les champs déterminés par les orientations stratégiques régionales. Elle offre notamment des plateformes en ligne dédiées aux problématiques de financement comme fundmeup.fr et invest-in-nouvelle-aquitaine.fr ;
- La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) peut réaliser des diagnostics et accompagner les entreprises dans leur développement.
- Le réseau des CCI en Nouvelle-Aquitaine est composé de 14 agences territoriales. Les CCI suivent les grandes directions des schémas sectoriels régionaux, et proposent des services d'accompagnement (via les CFE notamment), de conseil pour le développement régional et international des entreprises, pour la création et la gestion d'établissements de formation.

⁵⁸ Source : Diane (Bvd)

- Des médiateurs d'entreprises sont disponibles pour venir en aide aux entreprises ou organisations publiques qui rencontrent des difficultés avec des partenaires. Ces médiateurs ont vu leur rôle prendre de l'ampleur avec la crise liée au COVID-19. Le médiateur national des entreprises est un dispositif national datant de 2019, qui permet de régler des litiges à l'amiable.
- Un parcours export, mis en place par la Région et en cohérence avec le SRDEII, vise à accompagner les entreprises du territoire dans leur développement à l'international. Ce parcours est coordonné et mis en place par Team France Export, en lien avec la Région.
- Des programmes régionaux, comme l'Usine du Futur ou Croissance Premium sont mis en place afin de favoriser la transition vers des usages plus développés du numérique, et une meilleure adaptabilité du tissu industrielle aux défis contemporains. Ces programmes s'adressent aux TPE et PME mais aussi aux ETI.

2.1.3 Les stratégies régionales clefs

La définition des priorités d'investissement de la Région s'inscrit dans une démarche de concertation incarnée dans les documents stratégiques régionaux comme le SRADDET ou le SRDEII.

Ainsi, le SRADDET 2020-2030 a été adopté en décembre 2019 à l'issue d'une consultation de 161 personnes publiques et d'une enquête publique menée en septembre 2019. Les enjeux majeurs du développement économique de la région au sein du SRADDET s'articulent autour de **4 priorités et 3 orientations** de développement prioritaires. Les **4 priorités** sont :

- Un développement du territoire permettant aux entreprises de disposer d'un environnement local favorable à leur développement et au recrutement en fonction de leurs besoins.
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité
- Produire et consommer autrement
- Protéger l'environnement naturel et la santé

Les **3 orientations multifidématiques** sont les suivantes :

- Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
- Une évolution audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux
- Un développement solidaire, une région et des territoires unis pour le bien vivre de tous.

Le SRDEII de Nouvelle Aquitaine a été construit en 2016 pour 10-15 ans avec les acteurs socio-économiques et les citoyens régionaux sur la base d'un questionnaire, d'un diagnostic et d'une série de consultations territoriale et thématiques. Il s'articule autour de quatre grands enjeux :

- la création d'écosystèmes dynamiques ;
- l'innovation et la compétitivité ;
- le développement solidaire des territoires ;
- la complémentarité des efforts au service du développement économique.

Il s'incarne dans neuf orientations stratégiques :

- Anticiper et accompagner les transitions régionales ;

- Poursuivre et renforcer la politique de filières ;
- Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'Usine du Futur ;
- Accélérer le développement des territoires par l'innovation ;
- Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire ;
- Ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional ;
- Accompagner le retournement, la relance des territoires et des entreprises ;
- Renforcer l'internationalisation des entreprises, des écosystèmes et de l'attractivité des territoires ;
- Développer l'écosystème de financement des entreprises.

2.1.4 Bilan des forces et faiblesses des entreprises de Nouvelle-Aquitaine

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de l'économie des PME sur le territoire :

Tableau 16 AFOM de l'économie sur le territoire

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte dynamique de création d'entreprises, portée notamment par des défaillances d'entreprises plus faibles • Une économie régionale moins touchée par la crise sanitaire que d'autres • La présence d'une métropole dynamique et intégrée dans la mondialisation • Un important écosystème de soutien aux entreprises 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une structure économique très marquée par les TPE et les microentreprises, malgré une volonté régionale de développement des ETI • Un manque de fonds propres pour certaines PME • La présence de territoires ruraux peu dynamiques en emploi et créations d'entreprises
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de stratégies régionales multithématiques • Un accès au crédit facilité 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des disparités géographiques importantes et un fort besoin d'adaptation aux territoires • Un fort impact de la crise sur les échanges commerciaux et les exportations régionales

2.1.5 Besoin de financement et défaillances de marché

La combinaison d'une abondance d'instruments et d'acteurs de l'offre de financement en région Nouvelle-Aquitaine, d'un afflux de liquidités et de taux de crédit bancaire historiquement bas font que **l'on n'identifie pas de prime abord de « trous dans la raquette » ni de besoins béants pour les PME du territoire.**

Ce constat est renforcé par la mobilisation de la région suite à la crise sanitaire et au closing en cours des fonds Relance Nouvelle-Aquitaine (40M€ dont 10M€ financés par la Région) et Irdi Impulsion (60M€ dont 8M€ financés par la Région). Ces fonds s'attachent à répondre au besoin notable de fonds propre post-crise et à soutenir les filières les plus impactées par la crise (aéronautique, tourisme, industrie).

Ainsi, les **besoins régionaux de financement des TPE/PME généralistes (y compris artisans et ESS) apparaissent bien couverts par l'offre régionale.**

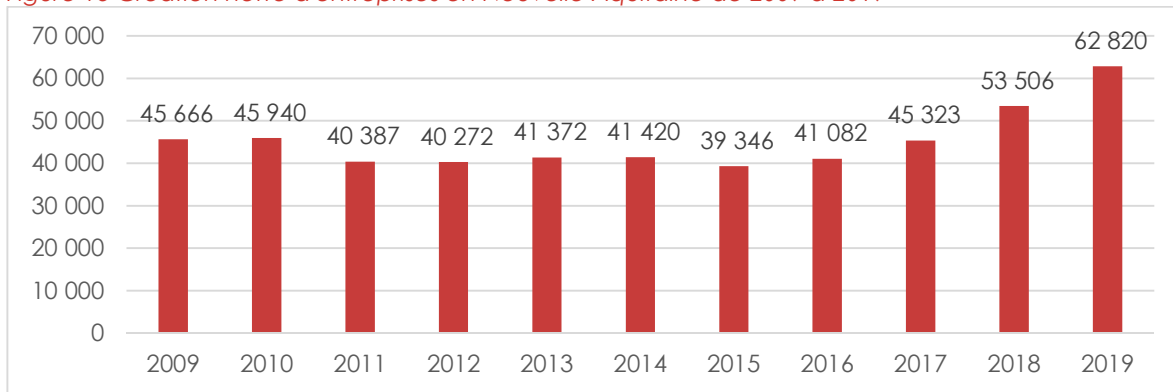
Face à une **offre apparaissant pléthorique et peu lisible** (cf section Offre ci-dessus), la principale problématique à laquelle font donc face les PME de la région Nouvelle-Aquitaine est celle de **l'accompagnement et de l'accès à l'information**. En effet, on constate malgré les initiatives régionales comme les plateformes d'ADI-NA, une faible connaissance des instruments disponibles et de leurs conditions par les entreprises régionales, notamment pour les TPE.

Nous détaillons ci-dessous les besoins et défaillances de marchés identifiées à ce stade pour chaque stade de vie des TPE/PME :

2.1.5.1 Création des TPE/PME

La Nouvelle Aquitaine est une région particulièrement dynamique en termes de créations d'entreprises. Elle a ainsi connu une hausse de 37,6% des créations nettes d'entreprises entre 2009 (45 666) et 2019 (62 820), en hausse depuis. Cela est dû à la fois à une hausse de la création d'entreprises mais également à une diminution des défaillances d'entreprises sur le territoire durant la même période.

Figure 13 Création nette d'entreprises en Nouvelle Aquitaine de 2009 à 2019



Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Etablissements – Sirene). Nombre de créations brutes. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Cette dynamique reste caractéristique de la région malgré la crise sanitaire avec une hausse de 34,3% entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021, porté notamment par **une immatriculation importante de micro-entrepreneurs** qui représentent les deux tiers des créations d'entreprises au 1^{er} trimestre 2021. Hors micro-entrepreneurs, les créations d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine sont en hausse de 22,5% sur un an, supérieur à la moyenne nationale de 17,6%.

Dans le prolongement de cette dynamique, il est à anticiper de nouveaux besoins et demandes de soutien notamment autour des prêts d'honneurs et de la garantie. En effet, en anticipant une hausse des défaillances d'entreprises et du chômage à échéance des mesures gouvernementales de soutien suite à la crise sanitaire, il est probable de voir une **hausse des créations d'autoentreprises dans une perspective de création de son propre emploi**. La garantie, sur la phase de création, est essentielle dans la mobilisation des banques et permet d'obtenir un réel effet de levier. Les banques pourront être, en relance, en recherche de nouvelles garanties sur certains publics peu bancarisés.

Au-delà des fonds, c'est un **besoin d'accompagnement** qui ressort avec une **problématique d'acculturation des petits créateurs aux fonds propres** et à l'entrée au capital, apparaissant plus marquée en Nouvelle-Aquitaine que dans d'autres régions. L'évolution des besoins et les

taux d'intérêts très bas soulignent l'importance de l'accompagnement des chefs d'entreprises, pour **accompagner les transitions** entre les différents stades de vie de leur entreprise, par exemple entre TPE/PME et la phase de croissance.

2.1.5.2 Développement des TPE/PME

Le tissu économique de la région est essentiellement constitué de TPE (83% des entreprises comptant moins de 10 salariés). L'orientation politique de la Région a été depuis quelques années de soutenir le **développement des ETI**, se traduisant notamment par un fort soutien aux grosses PME comme avec la mise en place du fonds NACI 1 visant à soutenir les importants tickets de croissance des PME afin de les transformer en ETI.

Les besoins en financement des entreprises (PME et TPE) sur le territoire français ont été perturbés par la crise sanitaire sur 2020 et 2021. Selon Agnès Benassy-Quéré, les entreprises ont beaucoup emprunté via les PGE (environ 500 000 entreprises y ont eu recours) mais aussi via le marché des obligations. De ce fait, l'endettement brut des entreprises françaises a augmenté de 152 Md€ pendant cette période, selon la Banque de France. Les entreprises continuent à anticiper des difficultés dans le futur, ce qui les amène à conserver les sommes empruntées sous forme liquide. Les confinements répétés et les mesures de restriction des mouvements à l'échelle nationale ont des **impacts disproportionnels sur le secteur de l'hébergement et de la restauration**. Un enjeu important qui se joue dans le domaine du développement des entreprises est celui de l'investissement. Un **taux d'endettement élevé des entreprises** restreint les investissements des entreprises. Les entreprises particulièrement en besoin d'investissement sont les entreprises fortement endettées mais viables, qui doivent alors être recapitalisées.

Bien qu'ayant eu relativement moins recours au PGE que les autres régions françaises, la Nouvelle-Aquitaine fait face aux mêmes problématiques que le reste de la France. Les problématiques liées au maintien et à la consolidation des entreprises, notamment suite à la fin des aides de l'État en sortie de crise sont centrales pour la réflexion sur les besoins des PME et TPE. Ainsi, certaines défaillances de marché correspondent à ces problématiques de financement sous-optimal :

- 14% des PME régionales considèrent leur **niveau de fonds propres comme une contrainte très forte** pour la reprise (contre 16% au niveau national), et 34% identifient ces fonds comme une contrainte modérée. Si les outils régionaux permettent de répondre à l'essentiel du besoin, une défaillance de marché est constatée sur le **très petit capital développement** (entre 50-100K€) notamment pour les TPE visant un changement d'échelle et un passage au stade de la PME.
- Il y a **une abondance de liquidités**. A court terme, il n'y a pas de besoin dans ce domaine en raison des PGE. Mais il est possible d'anticiper une demande à venir sur les petits tickets pour **aider le désendettement**, avec des tickets entre 100k€ et 500K€. Par ailleurs, si l'accès au crédit apparaît toujours facile, les partenaires bancaires sont de plus en plus rigoureux sur les secteurs d'intervention et les conditions d'octroi de crédit. A l'issue des dispositifs nationaux de soutien à la trésorerie, il est possible d'anticiper un besoin de **garantie** afin de limiter le raidissement des banques face à des bilans dégradés d'entreprises et un portefeuille de prêts grevé par les prêts de trésorerie.
- Un besoin urgent de crédit inter-entreprises sur le court terme.
- Il y a une forte **exposition au risque dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme**. Les besoins sont difficiles à anticiper du fait de l'incertitude de la crise. Concernant le tourisme, un besoin est souligné par l'écosystème autour des besoins en fonds propres lors d'une transmission, en raison de l'impossibilité de scinder murs et activité

commerciale, sur lequel la Banque des Territoires vise à déployer une offre de foncières dans le cadre du Plan Tourisme.

Des difficultés particulières quant à la relance de l'activité peuvent être constatées selon les filières, et notamment la filière **aéronautique** qui devraient être soutenues par les fonds de relance de la Région.

2.1.5.3 Transmission/reprise

Les principaux instruments régionaux couvrant le développement comme la transmission, le segment apparaît de prime abord bien couvert par l'offre régionale. Toutefois, des besoins régionaux sont manifestés par l'écosystème au niveau de la **transmission/reprise**, et en particulier des **petites transmissions, du maintien et de la transformation en vue de la reprise**. En effet, la hausse de l'âge moyen des chefs d'entreprises ainsi que des problématiques de valorisation accrues à l'issue du PGE et des prêts de trésorerie de l'année 2020-2021. Les opérations atypiques, avec une notion d'intérêt régional ou territorial et une rentabilité moins régulières, sont notamment moins financées par le secteur privé.

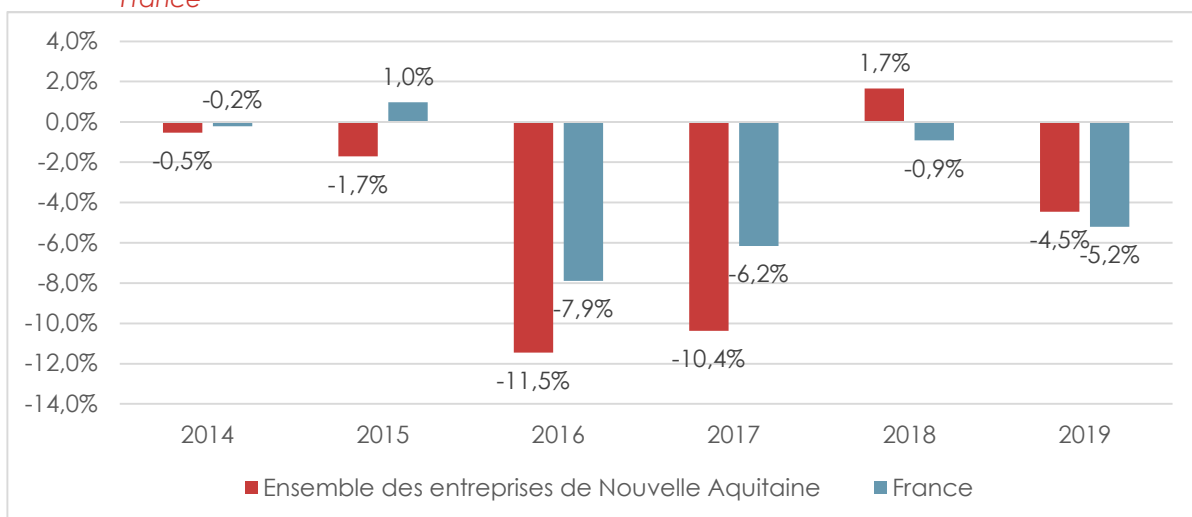
Peu d'acteurs sont spécifiquement positionnés sur ce segment, qui nécessite pourtant un accompagnement plus approfondi, y compris extra-financier auprès des cédants. Ce besoin se manifeste également au niveau de la transmission pour les start-up.

2.1.5.4 Rebond et mutations

L'évolution des défaillances des entreprises de Nouvelle Aquitaine suit la tendance française, en baisse depuis 2014.

En 2019, pratiquement l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine ont connu une réduction des défaillances d'entreprises. Le secteur le plus touché par les défaillances d'entreprises est celui de l'agriculture qui a connu une augmentation de 12,8% en 2019 par rapport à 2018. Les autres secteurs ont quant à eux suivi la tendance nationale baissière.

Figure 14 : Evolution des défaillances de 2014 à 2019 pour les entreprises de Nouvelle Aquitaine et en France



Source : Banque de France, FIBEN (extraction du 20 mars 2020).

La crise sanitaire, toujours en cours à date de rédaction du présent rapport malgré une sortie de crise en vue, a eu un effet marqué sur l'économie nationale, avec une importante chute du PIB et l'annulation ou le report de nombreux investissements.

Il est possible de constater que les mesures d'urgence, visant à contenir le choc provoqué par le premier confinement de mars-mai 2020 ont été efficaces, et ont été prolongées lors des confinements suivants. Ces mesures d'urgence ont permis à la région Nouvelle-Aquitaine de soutenir les activités présentes sur son territoire. Sur le court terme, les conséquences du COVID sur l'économie sont identifiables : baisse du PIB, annulations et reports d'investissement, multiplication par 2,5 des problèmes de liquidités des entreprises (OFCE), dégradation des bilans des entreprises et impact différencié selon les filières. Toutefois, selon la DG Trésor, 95% du choc économique dû au confinement devrait être absorbé par les mesures d'urgences. Les entreprises de Nouvelle-Aquitaine ont ainsi eu recours de manière significative au PGE et aux prêts de trésorerie, tout comme l'ensemble des entreprises françaises.

Selon le rapport de conjoncture de Bpifrance du 6 janvier 2021, les PME de Nouvelle-Aquitaine attestent d'une baisse d'activité inférieure à la moyenne nationale. Les anticipations des PME sont marquées par des **prévisions plus optimistes que dans d'autres régions**, avec un recul anticipé de 10% du chiffre d'affaires en moyenne. Au niveau de la trésorerie, seules 2% des entreprises déclarent faire face à des difficultés financières critiques. Au niveau des perspectives d'évolution, les PME de Nouvelle-Aquitaine sont plus optimistes pour l'avenir que leurs homologues se situant dans d'autres régions françaises.

La crise génère pourtant des difficultés concrètes et anticipées, avec notamment 4% des dirigeants envisageant une liquidation et un investissement régional qui apparaît en net recul chez les PME (chute de 26 points par rapport à 2019 contre -28 points au niveau national). Une des caractéristiques régionales vis-à-vis de la crise est notamment de favoriser le report plutôt que l'annulation d'investissement et d'embauche, ce qui se révèle porteur en termes de perspective de reprise. Ainsi, au niveau régional, **la conjoncture reste relativement optimiste**, avec l'anticipation d'une reprise prochaine.

Malgré l'annonce d'un soutien de 3Md€ au niveau national en renforcement des fonds propres des TPE-PME dans le cadre de France Relance et l'importance du programme ReactEU, ces montants restent encore incertains. Un besoin de fonds propres entre 10 et 28Mds d'€ est estimés au niveau français.

Structurellement, en Nouvelle-Aquitaine, peu d'acteurs sont présents au niveau du **retournement**, et les besoins sont **peu couverts**. Conjoncturellement, les PGE et les instruments nationaux couvrent les besoins des entreprises du territoire. Toutefois, la région ne dispose pas d'outil propre et n'a pas eu recours au Prêt Rebond de Bpifrance, choisissant un appel à projet sous forme de subventions.

Dans le contexte de la crise sanitaire en effet, ce segment de marché devrait être plus important au cours de prochaines années, notamment à la suite d'une dégradation des bilans d'endettement des entreprises à l'issue des dispositifs de soutien nationaux et ce y compris pour des entreprises sans difficultés structurelles.

L'existence de l'unité « Entreprises en difficultés » et la mise en place prochaine des fonds Nouvelle-Aquitaine Relance et Irdi Impulsion devraient permettre de traiter le segment du rebond sur le territoire.

2.1.5.5 Les besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'ESS rencontre des problématiques spécifiques de financement du fait de ses caractéristiques propres. En effet, la forme juridique et les conditions d'exercice des structures

de l'ESS, et notamment l'impossibilité d'effectuer une plus-value sur le capital, génèrent des besoins de financement différenciés pour ce secteur par rapport aux TPE et PME classiques.

Ce secteur est l'objet d'une attention particulière au niveau régional. Un travail important est mené avec la mise en place d'un groupe de travail spécifique autour de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine développé depuis juin 2020 (CRESS, URSCOP, France Active). Une étude spécifique est en cours de finalisation afin d'identifier les besoins propres des structures du secteur.

Cette étude a fait émerger des préconisations en faveur du développement d'un instrument plus adapté à la temporalité des structures de l'ESS et à leur schéma de développement, qui demande d'avoir des outils de capitaux plus adaptés à un développement long. Les préconisations qui en ressortent à ce stade sont les suivantes :

- développer un fonds régional d'intervention en haut de bilan à destination des structures de l'ESS ;
- favoriser l'acculturation et faciliter l'accès des structures de l'ESS au financement via des outils pédagogiques d'accompagnement renforcés ;
- mobiliser davantage de financement privé à destination de l'ESS, notamment via la mise en place d'outils de mesure d'impact adaptés.

Tableau 17 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Création	Développement	Transmission	Rebond
Dettes	Bien couverte par les plateformes de prêts d'honneur	Bien couvert par le secteur bancaire	Bien couvert par le secteur bancaire	Couvert conjoncturellement par la hausse des prêts de trésorerie et par le PGE
Quasi-fonds propres et fonds propres	Couvert pas quelques acteurs régionaux (ACI, Herrikoa)	Bien couvert par les acteurs régionaux publics et privés, renforcé au cours de la période	Bien couvert par le secteur privé	Non couvert par les outils régionaux
Garantie	Bien couvert par les outils régionaux	Bien couvert par les outils régionaux	Bien couvert par les outils régionaux	Non couvert par les outils régionaux
Niveau global de couverture	Bon	Très bon	Très bon	Non couvert hors COVID, bien couvert par les outils nationaux

2.2 Besoins et défaillances de financement de la recherche et de l'innovation

Points clés à retenir :

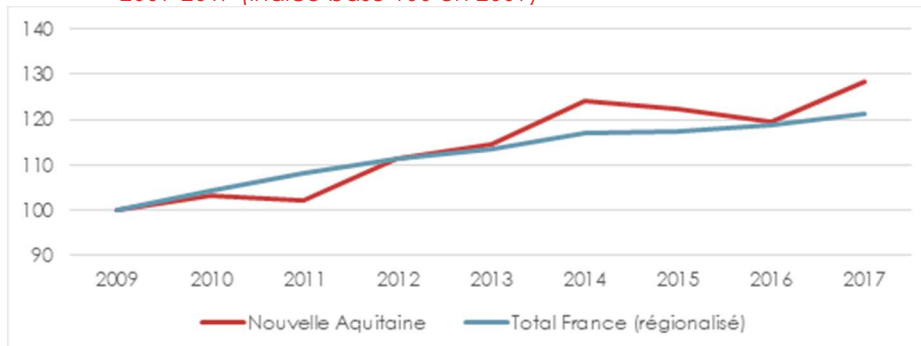
- Les dépenses intérieures pour la R&D en 2015 représentaient 2,3 Md€, soit 1,4% du PIB régional (INSEE). Ces dépenses proviennent principalement des entreprises, suivi par les administrations publiques. La dynamique régionale est supérieure à la dynamique nationale observée.
- La Nouvelle-Aquitaine est qualifiée de région fortement innovante par le European Innovation Scoreboard (EIS). La force de la région est notamment l'innovation tertiaire.
- Un flux important et constant de startups naît au sein des incubateurs. Les acteurs de l'accompagnement sont soutenus par la région qui aide également réseaux régionaux structurants (French Tech, Technopôles, etc.)
- 2 à 5 dossiers à haut potentiels pourraient bénéficier d'investissements de haut montant (5M€+, tours de + 15M€) chaque année. Malgré l'offre de financement de l'innovation, il n'y a pas de véritable véhicule idoine en 2021.

2.2.1 L'activité de R&D dans les entreprises de la Région

Les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) ont augmenté de 28,4% entre 2009 et 2017 avec une augmentation plus importante pour le secteur des entreprises (DIRDE) +32,6% que pour le secteur des administrations (DIRDA) +21,1%.

L'évolution de la DIRD en Nouvelle Aquitaine était significativement supérieure à celle de la France sur la période 2011-2014 (pente de la courbe rouge supérieure à celle de la courbe bleue). Plus globalement, la tendance est haussière depuis 2009 avec quelques effets spontanés.

Figure 15 Évolution de la DIRD de la Nouvelle Aquitaine et de la France (métropolitaine et outre-mer) sur 2009-2017 (indice base 100 en 2009)



Source : MESRI, SIED.

Il faut noter que l'année 2010 a été marquée par un changement méthodologique pour les administrations. Les moyens consacrés à la R&D pour les ministères et certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique donc une révision à la baisse de l'estimation de la DIRDA de l'ordre de 1Md€ (dont 850M€ pour la défense) et des effectifs de 6 000 équivalents temps plein (ETP) (dont 3 500 ETP pour la défense).

Les DIRDA ont connu une augmentation continue de 2009 à 2014. Cette augmentation des DIRDA en 2014 ainsi que la forte augmentation des effectifs dans les administrations est notamment due, pour les CHU, à une meilleure prise en compte des personnels effectuant des travaux de R&D au sein de ces établissements. En conséquence, la DIRD et les effectifs des administrations s'accroît fortement. Les DIRDA ont ensuite subi un léger repli en 2015 pour rester stable en 2016 et 2017. Cette légère baisse entre 2014 et 2015 provient du fait que la quasi-totalité des universités sont passées aux RCE (Responsabilités compétences élargies). À partir de 2015, l'estimation de leurs dépenses de recherche s'effectue à partir de l'enquête annuelle

sur les moyens consacrés à la R&D et non à partir des données budgétaires et fichiers administratifs, comme c'était le cas auparavant. Les DIRDE quant à elles, n'ont cessé d'augmenter de 2009 à 2015 avant de connaître un léger repli en 2016. Repli effacé par la forte augmentation en 2017.

Les effectifs rémunérés de R&D et de chercheurs ont tous les deux augmentés de respectivement 16,6% et 28,1%. Ces augmentations d'effectifs sont plus importantes dans les administrations, 20,7% contre 13,5%. Cependant, les entreprises ont renforcé davantage leurs effectifs de chercheurs avec une augmentation de 34,3% contre 21,3% pour les administrations.

Figure 16 Répartition des montants de la DIRD des entreprises et des administrations en Nouvelle Aquitaine entre 2009 à 2017



Figure 17 Répartition des effectifs de R&D rémunérés des entreprises et des administrations de Nouvelle Aquitaine entre 2009 à 2017

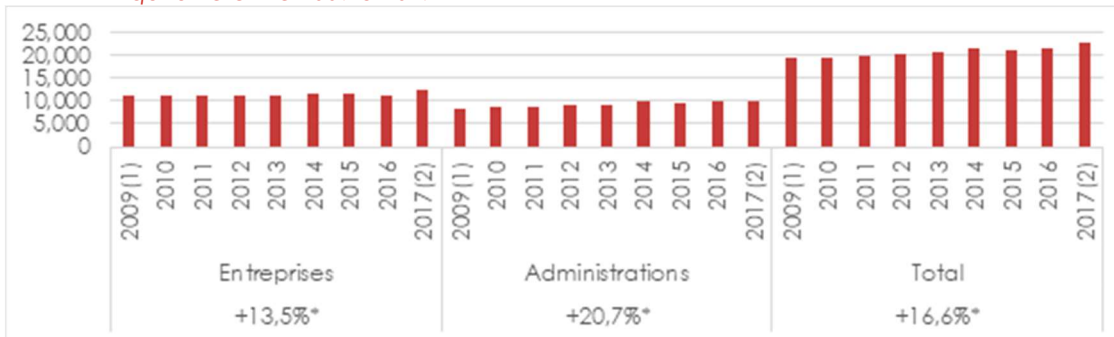
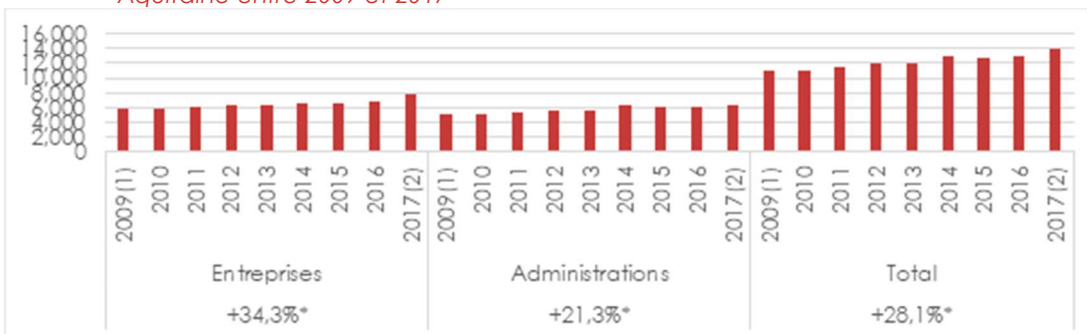


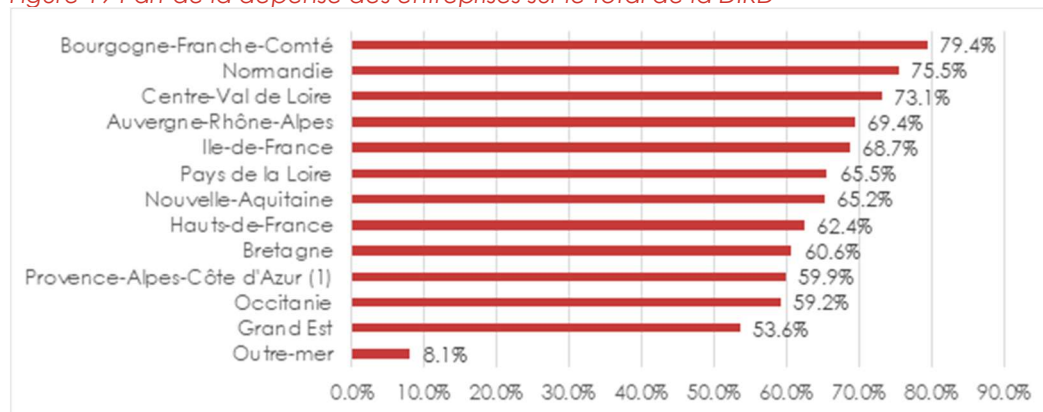
Figure 18 Répartition des chercheurs rémunérés des entreprises et des administrations en Nouvelle Aquitaine entre 2009 et 2017



Source : MESRI, SIES. Note : *Évolution des montants/effectifs alloués entre 2009 et 2017. (1) Données révisées afin d'être comparable à 2010. (2) Données semi-définitives.

Sur la période 2009-2017, les DIRDE sont en moyenne 1,7 fois supérieurs aux DIRDA et représentent 65,2% de la DIRD en Nouvelle Aquitaine en 2017. La région se place donc au 7^e rang et se trouve dans la moyenne nationale qui est de 61,6%.

Figure 19 Part de la dépense des entreprises sur le total de la DIRD



Source : MESRI, SIED.

(1): PACA inclut aussi la Corse. Source: MESRI, SIES

En termes de potentiel d'effectif d'entreprises, une approximation sera celle du nombre d'entreprises suivies par l'agence de l'innovation régionale, ou le nombre d'aides directes aux start up individuelles (qui peuvent bénéficier de plusieurs aides). Ces flux sont d'environ 1000 entreprises rencontrées par an, la moitié recevant une forme d'accompagnement, et plus d'une centaine d'aides directes par an. Environ une quarantaine d'entreprise bénéficie chaque année de prêt d'honneur Aquitaine Amorçage (Cf. Tableau 18 Flux d'entreprises suivies par ADI et aides directes aux start ups de la Région et prêt d'honneur).

Tableau 18 Flux d'entreprises suivies par ADI et aides directes aux start ups de la Région et prêt d'honneur

	2017	2018	2019	2020
Entreprises visités (ADI)	1301	1112	877	857
Entreprises accompagnées (ADI)	456	537	448	530
Aides directes aux start up	129	102	124	ND
Volume des aides directes aux start up	9,1M€	8,1M€	12,7M	ND
Prêts d'honneurs Nouvelle Aquitaine Amorçage	ND	41	39	ND

Source : rapports annuels de l'ADI et rapports d'activité de la région Nouvelle Aquitaine (2018-2019)

2.2.2 Description de l'écosystème de soutien à l'innovation

L'écosystème d'innovation est bien structuré et particulièrement dynamique au niveau régional. Un riche écosystème entrepreneurial s'est développé progressivement.

- La région accueille 7 écosystèmes labellisés Communautés French Tech à travers le territoire régional, dont Bordeaux French Tech, labellisé « Capitale French Tech » depuis 2019 la création de ce label en 2019. Ces réseaux proposent différents systèmes d'accompagnement des start-up, que ce soit sur les besoins de recrutement et de recherche de compétences, de démarche à l'étranger ou de facilitation dans les relations avec les institutions publiques ou investisseurs.
- L'agence régionale de développement économique (ADI N-A) accompagne les start-up en phase d'accélération sur des levées de fonds auprès d'investisseurs privés. L'agence anime notamment le réseau "Innovez en Nouvelle-Aquitaine », qui rassemble plus de 350 participants du secteur public et privé.
- Deux outils de transfert de technologie, la Société d'Accélération du Transfert de Technologie Aquitaine Science Transfert et l'agence Aliénor Transfert (ex SATT Grand Centre). Ces organismes accompagnent et financent les projets de maturation de technologie au niveau régional pour les PME et les ETI de 6 à 5000 salariés.
- L'incubateur régional d'Aquitaine est en charge de suivre les start-up innovantes.
- La présence de l'Institut pour la Recherche Technologique – IRT Antoine de Saint Exupéry, qui est une plateforme basée sur un partenariat public-privé spécialisé dans l'aéronautique, l'espace et les systèmes intégrés.
- 6 Clusters, Aerospace Valley, Pôle de compétitivité Photonique et Hyperfréquence en Nouvelle-Aquitaine, Agri-Sud-Ouest Innovation, Avenia, Xylofutur, Pole Européen de Céramique.
- L'innovation est portée au sein des clusters, sur des sujets tels que la transition énergétique avec Énergies et Stockage, les sujets de santé au sein du Cluster TIC Santé mais aussi l'innovation au sein du domaine vitivinicole avec le cluster Innovin.⁵⁹
- La structuration en association de neuf technopoles régionales : Agropole Services (Agen), Bordeaux Technowest, Unitec (Pessac), Hélioparc (Pau), Ester Technopole (Limoges), Eurekatech (Angoulême), La Rochelle Technopole, Technopole Grand Poitiers et Technopole Pays Basque.

La région Nouvelle-Aquitaine compte des centres universitaires majeurs au niveau national, qui sont répartis sur le territoire. Le nombre important d'universités et d'écoles est une force régionale, qui porte l'innovation et la recherche au sein de leurs laboratoires et des programmes d'étudiants entrepreneurs.

- L'Université de Bordeaux, qui comptait 18,133 étudiants en 2019⁶⁰ et 667 chercheurs en 2020 répartis sur 16 laboratoires, dont un laboratoire d'excellence en archéologie. L'université comptait en 200 étudiants en doctorat en 2020.
- Mais aussi l'Université de Pau, qui est l'un des centres de la recherche régionale avec 547 chercheurs en 2019, dispersés sur 5 campus, l'Université de La Rochelle, l'Université Confédérale Léonard de Vinci (qui rassemble l'Université de Limoges, de Poitiers et ISAE-ENSMA)
- 49 unités de recherche du CNRS pour plus de 1400 personnels⁶¹

⁵⁹ <https://blog.ast-innovations.com/ecosysteme-recherche-innovation-aquitaine>

⁶⁰ <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regional-innovation-monitor/base-profile/nouvelle-aquitaine>

⁶¹ <https://www.aquitaine.cnrs.fr/fr/le-cnrs-en-aquitaine>

- Le CHU de Bordeaux de Poitiers, etc.

2.2.3 Les stratégies régionales en soutien à l'innovation en Région

La Région est en charge de coordonner les différents schémas et stratégies d'innovation. L'ex-région Aquitaine était dotée d'une Stratégie de spécialisation Intelligente (S3) sur la période 2014-2020. La région est aussi dotée d'un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016 et un SRESRI (2017-2027).

Le SRDEII s'articule autour de 9 orientations stratégiques sur des sujets comme l'entrepreneuriat, le support à des secteurs spécifiques, l'industrie manufacturière, l'économie sociale et solidaire, mais aussi autour de 7 principes clés comme la coopération entre région et acteurs régionaux, la création d'emploi et l'efficacité de l'action publique. Les objectifs régionaux sont les suivants :

- Accroître la capacité d'innovation des entreprises
- Maîtriser de nouvelles technologies clés et renforcer l'innovation dans le domaine de l'innovation on-technologique.
- Accroître le transfert technologique et les compétences au niveau régional
- Développer une offre d'outils adaptés aux entreprises innovantes
- Mieux coordonner et organiser l'écosystème d'innovation au niveau régional.

Tableau 19 AFOM de l'innovation

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le tissu de l'accompagnement des start up est très dense et complet en Région et permet un flux constant de start up • Des start up qui ont été plutôt résistantes pendant la crise sanitaire 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un caractère d'intervention massifs qui peut favoriser le maintien de projets non suffisamment solides • Une carence identifiée sur les phases d'amorçage de l'innovation sur des projets à haut potentiel(et ce malgré la création de NACO)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • La crise sanitaire oblige à de nouvelles solutions et innovations (dans plusieurs domaines, non seulement la santé et le sanitaire, mais aussi numérique, transition environnementale) 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension sur les fonds publics

Source : Technopolis (2021)

2.2.4 Besoin de financement et défaillances de marché

La Région Nouvelle Aquitaine a su produire un flux régulier de start-ups dont il est nécessaire aujourd'hui de soutenir plus massivement certaines d'entre elles.

Au stade de l'amorçage, les start-ups à potentiels sont moins couvertes malgré la création des de NACO et NACI pour les plus gros tickets. Les entretiens conduits tendent à évoquer un chiffre de 2 à 5 (maximum) dossiers par année qui nécessiteraient des investissements stratégiques de gros montants (+ de 5M€) combinant des institutionnels locaux et des investisseurs nationaux / internationaux.

Concernant la distinction entre amorçage et post-amorçage, il apparaît à l'écosystème que si le pré-amorçage est très bien couvert par les outils disponibles, et que le post-amorçage est bien couvert par le secteur privé.

Un manque peut être constaté sur l'amorçage risqué, pour les entreprises à fort potentiel et à forte intensité capitalistique, notamment dans le secteur de la **santé** et des **biotechnologies** (tickets pouvant aller jusqu'à 5M€ dès les premiers tours). Aquiti est en cours de développement d'un fonds d'amorçage *venture* d'une taille de 60M€ pour financer ce type de besoins. A noter sur ce type de financements l'importance de la collaboration entre les fonds généralistes présents dans la région et les fonds sectoriels disposant d'une forte expertise technique, pouvant être nationaux, afin de limiter la multiplication et la dispersion des interventions dans des outils sectoriels.

Un besoin apparaît également sur la phase d'amorçage/post-amorçage, d'outils financiers de trésorerie destinés à prendre en charge les tensions de trésorerie des entreprises en cours de levée de fonds, dont le bouclage est parfois long.

Concernant le financement de l'innovation dans les entreprises matures, si les outils sont moins nombreux, l'importance des tickets financés induit une forte intervention régionale en montants, qui apparaît remplir les besoins régionaux.

Tableau 20 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Dettes	Bien couvert par les acteurs, notamment privés	Bien couvert par les acteurs, notamment privés	De très nombreux outils d'aide à l'innovation (notamment étatiques : Bpifrance, PIA...), portés par la Région
Quasi-fonds propres et fonds propres	Bien couvert par les acteurs (BA, Aquiti, autres fonds régionaux)	Bien couvert, notamment par les acteurs privés	Relativement bien couverts, quelques manques sur les très gros tickets
Garantie	Bien couvert par les acteurs (Bpifrance)	Bien couvert par les acteurs (Bpifrance)	Bien couvert par les acteurs (Bpifrance)
Niveau global de couverture	Bien couvert	Bien couvert, notamment par le secteur privé	Bonne couverture globale, des besoins sur certains secteurs spécifiques très capitalistiques

Source : Technopolis (2021)

2.3 Besoins et défaillances de financement des EnR

Points clés à retenir :

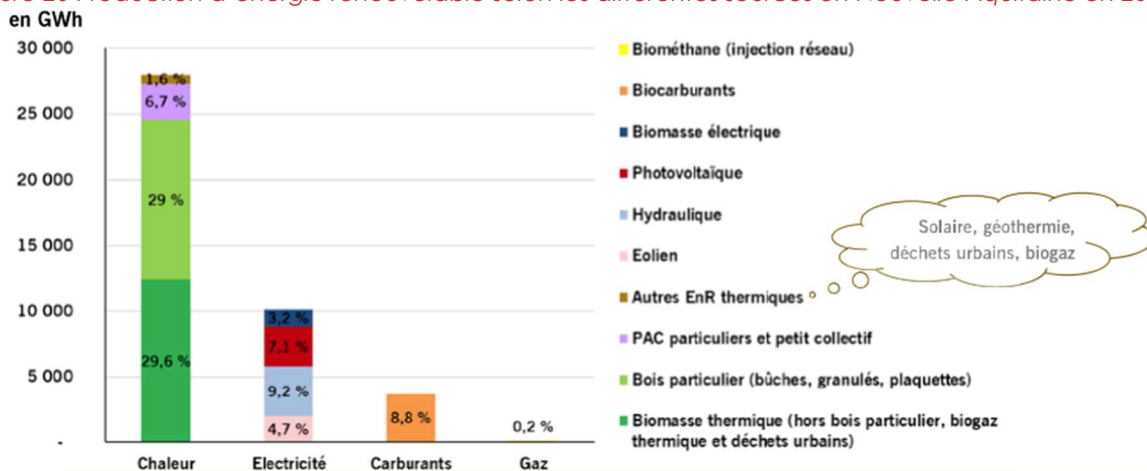
- Des besoins de financement important pour atteindre les objectifs ambitieux de la région d'atteindre un mix énergétique basé sur les EnR à 45% en 2030 et 100% à l'horizon 2050 basé sur une forte augmentation des capacités de production de la filière éolienne, photovoltaïque et de gaz renouvelable. Les objectifs précédents énoncés dans le Schéma Régional Climat Air Énergie n'ont pas été atteints.
- Il existe des besoins importants sur les filières émergentes comme la méthanisation, l'hydrogène et les énergies maritimes. Les subventions apparaissent comme essentielles pour soutenir les filières émergentes dont les opérations ne sont pas rentables sans subventions (ex : méthanisation).
- Pour les filières plus matures comme l'éolien et le photovoltaïque, le potentiel de la Région est important, et sous-exploité. Les grands projets peuvent être rentable sans subventions, il existe cependant des enjeux d'acceptabilité sociale important pour ce type de projet et les freins sont essentiellement non-financiers.
- Les besoins pour les projets de plus petite envergure (en dessous d'1 M€) sont importants et peu couverts par l'offre régionale.

2.3.1 Contexte

La production énergétique renouvelable (EnR) régionale s'élève à 37 645 GWh en 2018⁶² pour une consommation d'énergie finale de 172 430 GWh en 2018 soit une couverture de 21% des besoins par les énergies renouvelables.

Près de 60 % de cette production provient de la biomasse solide (bois, sous-produits du bois, déchets) valorisé sous forme de chaleur⁶³. Le graphique ci-dessous présente la production d'énergie d'origine renouvelable selon les différentes sources.

Figure 20 Production d'énergie renouvelable selon les différentes sources en Nouvelle Aquitaine en 2018



Source : AREC. Juin 2020. Chiffres clés Énergie et Gaz à effet de serre. Nouvelle Aquitaine. Données 2018

2.3.2 Orientations stratégiques

Adoptée par le Conseil Régional en juillet 2019, la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, **Néo Terra**, se fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. Concernant les EnR,

⁶² : SRADDET Nouvelle Aquitaine 2020

⁶³ AREC. Juin 2020. Chiffres clés 2nergie et Gaz à effet de serre. Nouvelle Aquitaine. Données 2018

les objectifs sont d'atteindre **un mix énergétique basé sur les EnR à 45 % en 2030 et à 100 % en 2050 et 30% de gaz vert injecté dans les réseaux régionaux.**

Selon la stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine, l'augmentation de la production repose essentiellement sur la filière la plus mature et au potentiel de développement le plus significatif à savoir le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre, le bois énergie et la méthanisation.

Dans le SRADDET, adopté en mars 2020, l'objectif 51 de l'axe 2 prévoit de valoriser les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable.

Pour atteindre cet objectif global, des objectifs chiffrés sont fixés par source d'énergie renouvelable (voir le tableau ci-dessous). L'augmentation la plus importante est prévue pour le solaire (thermique et photovoltaïque), l'éolien et le gaz renouvelable), ainsi que les énergies maritimes à partir de 2030.

Tableau 21 Objectifs de production par source d'énergie renouvelable

Production (en Gwh)	2015	2020	2030	2050	Évolution en % - 2015 - 2050
Bois énergie	23 508	23 300	22 500	18 000	-33
Géothermie	2 187	3 000	3 500	4 000	+183
Solaire thermique	136	190	700	1 900	+1 397
Gaz renouvelable	317	615	7 000	27 000	+ 8 517
Photovoltaïque	1 687	3 800	9 700	14 300	+ 848
Éolien	1 054	4 410	10 350	17 480	+ 1 658
Hydroélectricité	3 082	3 400	4 300	4 300	+ 140
Énergies marines			3 890	10 900	
Total	23 843	37 645	57 450	96 480	

Source : SRADDET Nouvelle Aquitaine 2020

2.3.3 Bois énergie

La biomasse dont le bois-énergie est la première EnR régionale avec plus de 60 % de la production énergétique renouvelable actuelle. Avec 2,8 millions d'hectares, la région Nouvelle-Aquitaine dispose du massif forestier le plus étendu de France métropolitaine. Le bois énergie comprend le bois bûche (particuliers) et la filière bois automatique (plaquettes, granulés et sous-produits et déchets du bois). L'objectif de la Région est que le développement du bois énergie pour le chauffage individuel progresse en nombre d'installations mais pas en production totale du fait d'une amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments et d'une amélioration significative du rendement des équipements bois énergie. Cependant la région souhaite assurer une gestion durable des espaces forestiers et souhaite diminuer sa production énergétique à partir de bois.

2.3.4 Géothermie

Le Bassin Aquitain possède le second potentiel géothermique français. Il est pourtant largement sous-exploité. Les différentes techniques (sondes géothermales, PAC sur nappe, usage direct...) sont encore trop peu connues et parfois économiquement onéreuses du fait

d'un développement trop confidentiel. La Région prévoit l'animation d'un groupe régional « filière géothermique » rassemblant acteur et privés.

Concernant l'installation de réseaux de chaleur géothermique, des projets se développent en milieu urbain. Cependant, en milieu rural l'installation est plus complexe du fait d'un réseau sous terrain plus long pour relier les habitations.

2.3.5 *Solaire thermique*

Le niveau d'ensoleillement régional est favorable au développement de la filière solaire thermique même si cette dernière est à la peine depuis les années 2010. L'augmentation du coût de l'énergie et le cadre de la future réglementation thermique devraient permettre un nouveau déploiement de cette technologie opportune pour le logement et les équipements publics et privés gourmands en eau chaude ou en chaleur pour le séchage.

2.3.6 *Gaz renouvelable dit « gaz verts »*

Le gisement régional de biomasse végétal mobilisable pour ces EnR est particulièrement important. Il est majoritairement agricole mais aussi sylvicole et, dans une moindre mesure, industriel et provenant des bio-déchets des particuliers et de gros producteurs. La méthanisation offre à très court terme des perspectives favorables à la fois pour les unités de cogénération et chaleur et les unités d'injection au réseau.

Le potentiel technique de développement des gaz renouvelables est évalué à environ 70 TWh en 2050, soit 14 % du potentiel national, alors même que la consommation de gaz régional ne représentait que 28 TWh en 2016, soit 6 % de la consommation nationale. Enfin, l'émergence prochaine du *Power-to-gas* pour le stockage des énergies renouvelables dites intermittentes, la sécurisation de la fourniture de gaz sur le plan géopolitique et une mobilité poids lourds et véhicules utilitaires sans émission polluante de particules fines crédibilisent la concrétisation du potentiel important de gaz renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.

En janvier 2020, la Région compte 77 méthanisateurs en fonctionnement : 44 unités de méthanisation agricole, 18 unités de méthanisation industrielle, 7 stations d'épuration des eaux usés, 1 unités de traitement des ordures ménagères résiduelle⁶⁴. Parmi ces unités en fonctionnement, les installations valorisant l'énergie par cogénération sont largement représentées par rapport aux unités en injection : 47 unités en cogénération et 8 en injection. Néanmoins, la tendance actuelle est à l'injection puisque la majorité des projets avancés choisissent ce mode de valorisation : 69% en en 2020 injection contre 31% en cogénération.

Compte tenu de la baisse du prix de rachat⁶⁵ de l'ordre de 10%, l'atteinte d'une rentabilité sans subventions pour les projets est très complexe. Seule, la revente de biométhane ne permet pas de couvrir les coûts des unités de méthanisation. L'apport de subvention semble essentiel pour soutenir le développement de projets⁶⁶. Le taux moyen de subvention nécessaire par projet est de l'ordre de 10% donc pour des projets entre 9M€ et 12M€, les subventions nécessaires sont autour de 1M€ par projet.

⁶⁴ Methan-action ([lien](#))

⁶⁵ Arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042552351>

⁶⁶ Entretien avec Engie Bioz

D'autre part, une autre difficulté rencontrée est le manque de fonds propres des agriculteurs et la difficulté pour eux de s'engager sur un projet à 20 ans du fait de l'incertitude du devenir de leurs exploitations.

Le besoin de financement apparaît comme particulièrement important pour les petits projets de méthanisation en dessous de 10 M€ dans lesquels par exemple le fonds régional Terra Énergies n'intervient pas. Certains acteurs ont fait part d'un intérêt pour une garantie bancaire qui permettrait de mobiliser plus facilement les banques privées pour les projets de méthanisation. En effet, ces dernières peuvent refuser de financer des projets pour des raisons de rentabilité trop lente ou en raison de faiblesses du porteur de projet.

En plus, des besoins de subventions importants, l'acceptabilité sociale a souvent été indiquée comme un frein au développement des projets de méthanisation.

2.3.7 Photovoltaïque

Le niveau d'ensoleillement régional est particulièrement favorable au développement de l'électricité photovoltaïque. La Nouvelle-Aquitaine accueille 26 % du parc solaire national (1 594 MWc) et se positionne au 1^{er} rang des régions pour sa production photovoltaïque (PV) : 1 687 GWh (2015).

L'évaluation régionale des surfaces exploitables en PV (hors espaces naturels, agricoles et forestiers, friches et assimilés) recense, *a minima*, au sol 6 500 hectares de parking disponibles et en toiture (hors logement) 2 500 à 3 700 ha. Cette surface exploitable est une opportunité forte pour le développement du PV en Nouvelle Aquitaine.

Les SEM du territoire financent principalement des projets photovoltaïques. Elles parviennent à se financer en dette sur le secteur privé.

Les acteurs de l'écosystème sont cependant inquiets du futur financement des projets photovoltaïques. En effet, les projets photovoltaïques ont actuellement des TRI de 2-4%. Une éventuelle remontée des taux d'intérêt pourrait significativement impacter la rentabilité. Dans ce cas, des emprunts à taux réduit pourrait être nécessaire pour faire émerger de nouveaux projets.

De même, une évolution dans les mécanismes publics soutenant la phase d'exploitation pourrait impacter le financement des projets. Si actuellement nous ne constatons pas de défaillance de marché sur ce segment, les Green Corporate PPA se financent difficilement à destination d'entreprises industrielles, ETI et PME en raison du risque de défaillance des consommateurs. Des expériences réalisées en Espagne et en Norvège ont illustré la pertinence d'une intervention via un fonds de garantie de la défaillance des consommateurs pour soutenir ce type de contrats.

Les besoins sont également importants pour les projets portés par des collectifs citoyens ou des petites collectivités pour le financement de grappes de toitures solaires par exemple (entre 40 et 100kW). Peu d'acteurs sont présents sur ce segment, et les faibles montants à financer rendent l'intervention du fonds Terra Energie non opportune (ticket minimum de 100k€, part minoritaire).

2.3.8 Éolien

Le développement en région de l'énergie éolienne est relativement récent : les premiers parcs ont été mis en service en 2004 dans l'ex-Poitou-Charentes. Leur répartition spatiale est très inégale avec une implantation au nord particulièrement en Deux-Sèvres, dans le nord des deux Charentes, en Vienne, dans la Creuse et en Haute-Vienne. Les départements de

Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques ne comptent aucun parc éolien notamment du fait de servitude militaire qui grève une large partie du territoire.

La Nouvelle-Aquitaine est la 6^{ème} région éolienne de France en termes de capacité totale installée (6,5 % du parc national éolien) alors que sa superficie couvre 12,5 % du territoire national. La valorisation des potentialités éoliennes est actuellement sous-dimensionnée. Les enjeux de répartition territoriale des parcs éoliens sont importants.

Les projets éoliens d'envergure portés par des développeurs de grande taille parviennent à se financer sur le marché privé.

Concernant l'éolien offshore, les projets sont très capitalistiques et peu d'acteurs locaux sont positionnés sur cette filière

Le développement de projets éolien est freiné par des enjeux d'acceptabilité sociale. Les recours par les collectifs de citoyens ralentit l'émergence de projets.

2.3.9 Hydroélectricité

La puissance installée (1 763 MW) est relativement stable depuis plusieurs décennies, les centrales de puissance élevée ayant été mises en service au début du 20^{ème} siècle sur des sites à forte potentialité. Seules quelques installations de faible puissance ont été mises en service ou redimensionnées (amélioration de la productivité) sur une période récente. Le développement de l'hydroélectricité repose très majoritairement sur l'optimisation de la productivité et l'équipement de seuils existants non exploités. Le réchauffement climatique risque de provoquer, à moyen terme, une diminution progressive du productible hydraulique de l'ordre de 15 % (moyenne nationale). Le potentiel hydroélectrique régional peut donc être amélioré sur le court et moyen termes mais trouve ses limites sur un plus long terme.

Il existe des besoins de financements pour mettre en conformité des installations anciennes qui sont actuellement fermés car non conforme. Par exemple, sur le territoire de la Haute-Vienne et de la Creuse il y a 6-7 projets qui ont besoin d'investissement pour rouvrir⁶⁷. Les investissements dans ces projets ne semblent pas rentables en l'état.

2.3.10 Énergies marines

La façade maritime Sud Atlantique, soumise encore à de fortes contraintes militaires, présente un potentiel conséquent pour l'éolien en mer/off-shore (posé et flottant) et dans une moindre mesure pour l'houlomoteur dont le modèle technico-économique est aujourd'hui encore peu robuste et pour lequel la technologie semble peu mature. Complémentairement, il faut considérer un potentiel hydrolien estuarien et fluvial. Les gisements hydroliens ont été cartographiés et estimés mais ils sont de plus faible puissance. Pour ces deux technologies, la trajectoire de production s'appuie sur l'hypothèse de projets pilote, à horizon 2030 puis d'un déploiement à horizon 2050.

Peu d'acteurs locaux sont présents sur le développement des énergies maritimes et de l'éolien.

2.3.11 L'hydrogène

L'hydrogène est une filière moins mature mais au potentiel de développement important.

La feuille de route régionale Hydrogène a pour but et ambition de répondre à l'objectif de structurer et développer en Nouvelle-Aquitaine une filière industrielle hydrogène sur l'ensemble

⁶⁷ Entretien avec la SEM ELINA

de sa chaîne de valeur, et dont l'offre s'adresse à l'ensemble des usages de l'hydrogène vert et fatal. Concernant cette filière sur le territoire, les principaux acteurs sont :

- environ 20 entreprises industrielles : acteurs historiques de la filière hydrogène en Nouvelle-Aquitaine, et grands groupes industriels nationaux, représentant au total de l'ordre de 200 emplois à valeur ajoutée
- des start-ups, TPE-PME et les nouveaux entrants
- 6 laboratoires universitaires régionaux avec des équipes dédiées à l'hydrogène et des acteurs du transfert de technologie
- Plus de 10 territoires souhaitant intégrer dans leur stratégie de développement, les solutions hydrogène dans leurs projets de développement
- deux projets portuaires d'envergure (Grand Port de Bordeaux, La Rochelle) et un projet potentiel d'équipement portuaire à Bayonne.

Certaines SEM ont fait part de leur volonté de financer des projets d'hydrogène mais leur manque d'expertise dans ce secteur ne permet pas de concrétiser ses volontés.

2.3.12 Besoins de financements et défaillances de marché

Concernant les filières matures tels que l'éolien et le photovoltaïque les besoins semblent couverts par l'offre de financement. Les développeurs privés et le secteur bancaire sont enclins à financer ce type de projets. Concernant l'éolien, il existe de fortes disparités territoriales avec une appétence plus ou moins forte des territoires pour ce type de projets. Concernant le photovoltaïque, les acteurs ont émis des inquiétudes relatives au financement si les taux d'emprunt augmentent. En effet, la rentabilité de ces installations est assez faible et deviendrait très limitée si les coûts d'emprunt venaient à augmenter.

Pour ces filières, le financement de petits projets portés (en dessous d'1 M€) par des collectifs de citoyens restent difficile, tout comme les projets portés par les petites collectivités rurales qui manquent souvent d'ingénierie pour porter les projets.

Enfin au regard des objectifs ambitieux de la région d'augmentation de production pour la filière solaire (thermique et photovoltaïque) et éolien, il semble que l'offre ne couvrira pas les besoins futurs.

Concernant les filières émergentes comme l'hydrogène et la méthanisation, les besoins sont importants et reposent pour partie sur l'intervention publique. Les projets de méthanisation ne parviennent pas à l'heure actuelle à trouver de modèle économique rentable sans l'apport de subventions, et ce malgré les tarifs d'achat. Par ailleurs, l'apport de fonds propres par les agriculteurs est souvent limité et nécessite l'intervention d'autres acteurs (privés ou publics) pour porter les opérations.

En plus des enjeux de financements, les questions d'acceptabilité sociales limitent le développement de certains projets, particulièrement pour la filière méthanisation où un travail de pédagogie auprès des élus et des habitants est encore nécessaire.

Nous présentons ci-dessous trois tableaux du niveau de couverture des besoins pour les filières prioritaires : l'éolien, le photovoltaïque et le gaz vert.

Tableau 22 Niveau de couverture des besoins de la filière éolienne par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
--	-------------------	---------------	---------------

Dette	Bonne	Bonne	Bonne
Quasi-fonds propres et fonds propres	Moyenne sur les petits projets portés par les citoyens et les petites collectivités	Bonne grâce aux SEM et au fonds Terra Energies	Moyenne sur les petits projets portés par les citoyens et les petites collectivités
Garantie	Peu développé	Peu développé	Couverture par les mécanismes nationaux
Niveau global de couverture	Plutôt bonne	Plutôt bonne	Plutôt bonne

Source : Technopolis (2021)

Tableau 23 Niveau de couverture des besoins de la filière photovoltaïque par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Dette	Bonne	Bonne	Bonne
Quasi-fonds propres et fonds propres	Moyenne sur les petits projets portés par les citoyens et les petites collectivités	Bonne grâce aux SEM et au fonds Terra Energies	Moyenne sur les petits projets portés par les citoyens et les petites collectivités
Garantie	Peu développé	Peu développé	Couverture par les mécanismes nationaux
Niveau global de couverture	Plutôt bonne	Plutôt bonne	Plutôt bonne

Source : Technopolis (2021)

Tableau 24 Niveau de couverture des besoins de la filière du gaz vert par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Subventions	Moyenne - Besoins plus important	Moyenne - Besoins plus important	Moyenne - Besoins plus important
Dette	Bonne	Bonne	Bonne
Quasi-fonds propres et fonds propres	Moyenne – Manque de fonds propres des agriculteurs	Moyenne – Manque de fonds propres des agriculteurs	Moyenne – Manque de fonds propres des agriculteurs
Garantie	Peu développé	Peu développé	Couverture par les mécanismes nationaux
Niveau global de couverture	Moyenne	Moyenne	Moyenne

Source : Technopolis (2021)

Tableau 25 AFOM des EnR

Forces

- Un potentiel du territoire important du fait de ses caractéristiques climatiques pour l'éolien, le solaire, le gaz vert et les énergies renouvelables maritimes
- Besoins couverts par le secteur privé pour l'éolien et le photovoltaïque

Faiblesses

- Freins non financiers : technologiques (ex. : stockage), sociaux (ex. : acceptabilité, recours), administratifs (ex. : délais), fiscaux (ex. : retombées ComCom plutôt que commune), etc.
- Besoins importants pour les projets portés par les collectifs citoyens et les petites collectivités

- Objectifs ambitieux fixés par la Région dans la feuille de route Neo-Terra

Opportunités

- Une situation géographique qui permet un potentiel important pour de nombreux secteurs (éolien, solaire, bois-énergie, méthanisation, géothermie)
- Augmentation du coût des énergies fossiles

Menaces

- Une baisse du tarif de rachat du gaz verts qui pénalisent la rentabilité des projets de méthanisation
- Hausse des taux d'emprunt qui pénaliserait l'émergence de projets (ex : photovoltaïque)
- Problème d'acceptabilité sociale de la filière éolienne et méthanisation

Source : Technopolis (2021)

2.4 Besoins et défaillances de financement de l'efficacité énergétique

Points clés à retenir :

- De manière générale, les besoins de financement de la rénovation énergétique vont augmenter dans les prochaines années du fait de réglementations plus contraignantes à la fois sur le bâti résidentiel et tertiaire.
- Les besoins sont importants pour la rénovation du bâti résidentiel privé notamment dans les communes rurales de l'est de la Région qui ont une consommation énergétique plus importante. Les besoins sont importants pour les petites co-propriétés qui représentent 75% des copropriétés et sont majoritairement habités par des ménages aux revenus modestes.
- La multiplicité des dispositifs et le manque de lisibilité associé freinent le passage à l'acte des ménages.
- L'avance des coûts des travaux constituent un frein pour les ménages les plus modestes malgré des taux d'emprunt faible. Le secteur privé est peu enclin à financer les travaux de rénovation du fait d'un positionnement particulier des prêts pour la rénovation entre le prêt la consommation et le prêt immobilier.
- Le parc social est en moyenne plus performant énergétiquement que la moyenne nationale. Les besoins de rénovation pour respecter les nouvelles réglementations sont cependant importants.
- Concernant le bâti public, les besoins sont importants. Les petites communes manquent souvent de compétences et de moyens pour lancer des travaux.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) constitue le premier secteur consommateur d'énergie finale avec 40% du bilan énergétique régional. Ses émissions de gaz à effet de serre représentent environ 20% des émissions régionales⁶⁸.

Cet enjeu énergétique et climatique s'accompagne d'un enjeu social (14% des ménages se trouvent en situation de précarité énergétique en Nouvelle-Aquitaine, de 9 à 35% selon les départements) et d'un enjeu économique : le bâtiment représente en effet un secteur stratégique pour la dynamique et l'attractivité des territoires, porteur d'emploi local non délocalisable.

Le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) vise à la fois des objectifs de massification, d'efficacité et de performance des travaux réalisés, de résorption des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique. Les objectifs fixés sont de rénover 120 000 logements / an entre 2019 et 2050 dont 112 000 logements privés, 3 000 logements en copropriétés et 5 000 à 7 000 logements sociaux.

2.4.1 Le bâti résidentiel privé

En 2017, la Nouvelle Aquitaine comptait près de 3,5 millions de logements dont 79,5 % de résidences principales, 12 % de résidences secondaires et 8,5 % de logements vacants. De plus 71 % de ces logements étaient des maisons individuelles. La part de propriétaire est de 62,3 %, légèrement au-dessus du niveau national (58 % au niveau national)⁶⁹.

Le tableau suivant présente quelques caractéristiques du parc de logements.

Tableau 26 Caractéristiques du parc de logements de Nouvelle-Aquitaine

Région Nouvelle Aquitaine : 3 487 449 logements		
Résidences principales 79,5%	Résidences secondaires 12%	Logements vacants 8,5%
Caractéristiques		

⁶⁸ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

⁶⁹ INSEE, Données Nouvelle Aquitaine 2017

- 62% de propriétaires
- 71% de maisons individuelles
- 44 % des résidences principales construites avant 1970

Problématiques énergétiques

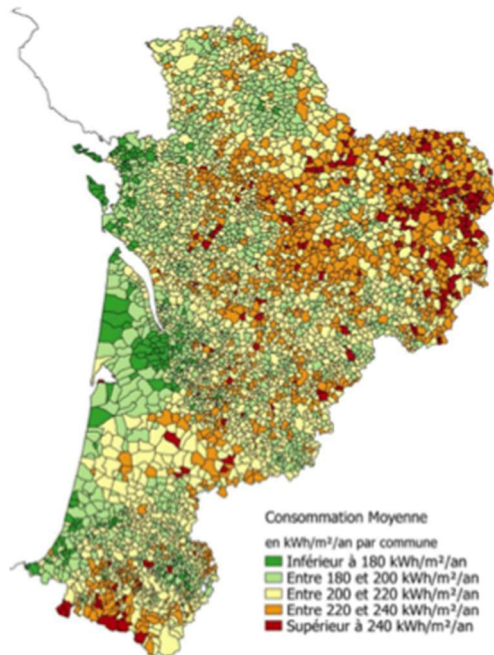
- 1/7 ménages en situation de vulnérabilité énergétique
- 28 % des logements du parc locatif social sont classés en catégorie E, F ou G pour la performance énergétique
- 3 % des logements du parc locatif social sont classés en catégorie E, F ou G pour la performance énergétique

Source : INSEE

Le parc résidentiel est relativement ancien : 44 % des logements ont été construits avant 1970.

Les logements situés en territoires ruraux ou montagnards et situés à l'Est de la région montrent des consommations moyennes au m² plus élevées, ce qui s'explique à la fois par la rigueur climatique et la part importante du bâti ancien. Les constructions anciennes énergivores sont principalement localisées dans les zones rurales de la région, en particulier dans les départements de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.

Figure 21 Carte des consommation moyennes des logements par commune



Source : AREC. Edition 2018 (données 2015). Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel en Nouvelle Aquitaine

L'électricité est l'énergie la plus consommée avec 36 % des consommations, devant le gaz naturel et le bois énergie (respectivement 27 % et 25 %). Les produits pétroliers (fioul et gaz

propane) représentent 11 % des consommations⁷⁰. Le chauffage représente le poids le plus important avec 70 % de la consommation énergétique.

350 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique en Nouvelle-Aquitaine⁷¹. Les territoires aux plus forts taux de vulnérabilité énergétique sont les territoires ruraux situés à l'Est de la région, qui présentent une plus forte rigueur climatique, mais aussi un bâti plus ancien, majoritairement composé de maisons individuelles, habitées par des ménages aux faibles revenus. Les ménages néo-aquitains dépensent en moyenne 1 317 €/an pour se chauffer et pour l'eau chaude sanitaire (81 % des dépenses énergétiques totales). Et la moitié des ménages en situation de pauvreté monétaire sont considérés comme vulnérables énergétiquement au regard de leurs dépenses de chauffage.

En 2018, 21 200 logements ont été rénovés avec au moins deux actions de travaux et ont bénéficié d'une aide financière⁷². Au total plus de 140 000 foyers ont réalisé des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Cependant, la performance énergétique de travaux est bien souvent insuffisante. Certains acteurs ont fait part d'un besoin d'accompagnement des ménages à posteriori qui n'est souvent pas pris en compte dans les dispositifs et peut demander plus de ressources que l'accompagnement en amont.

Le tableau ci-dessous présente les données de l'année 2019 concernant les principaux dispositifs d'aides financières. Le CITE est l'outil le plus mobilisé.

Tableau 27 Utilisation des aides à la rénovation énergétique en 2019

	Nombre de logements	Évolution 2019/2018	Montant aide / prêt	Montant des travaux	Montant travaux par logement
CITE 2020* (travaux 2019)	92 100	-6,2%	111,4 M€	491,5 M€	5 337 €
Habiter Mieux "sérénité" (Anah)	4 916	+2,6%	54,3 M€	121,6 M€	24 734 €
Habiter Mieux "agilité" (Anah)	8 881	ns	34,7 M€	81,4 M€	9 164 €
Éco-prêt à taux zéro (2-3 actions ou perf. globale)	1 549	-23,1%	29,5 M€	35,8 M€	23 119 €
Éco-prêt à taux zéro (action seule)	2 240	ns	17,4 M€	24,7 M€	11 034 €

* : données non définitives

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA ; DGFiP

Source : CERC. La rénovation énergétique des logements en Nouvelle Aquitaine, Décembre 2020

En 2020, en Nouvelle-Aquitaine 15 115 ménages ont bénéficié de MaPrimeRenov', pour un montant d'aides de 48,3 M€ correspondant à plus de 150 M€ de travaux. MaPrimeRenov' a permis de financer principalement des travaux simples consistant à intervenir sur les équipements de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation mécanique (84 % des dossiers).

Concernant les aides régionales, au 31 décembre 2019, le dispositif d'aide pour la rénovation globale performante du logement individuel privé a permis d'attribuer 1 268 subventions pour un total de 898 K€. Les audits ont donné lieu dans 58% des cas à des travaux avec accompagnements, dans 21% à des travaux sans accompagnement et dans 21% aucun

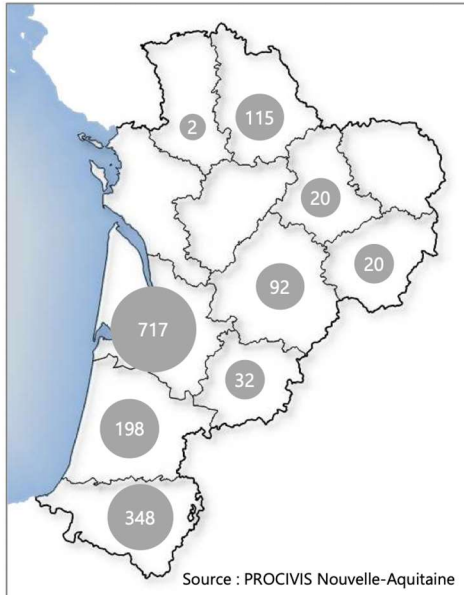
⁷⁰ AREC. Edition 2018 (données 2015). Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel en Nouvelle Aquitaine

⁷¹ INSEE 2018. Analyse Nouvelle Aquitaine n69

⁷² Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

travaux n'ont été réalisés⁷³. Le dispositif CARTEE, le dépôt des demandes st en constante évolution. Les fonds ont été débloqués pour 1 034 dossiers au cours des quatre premières années d'exercice représentant 4,9 M€ d'avances (soit 4 836 € en moyenne par dossier)⁷⁴. La carte ci-contre montre la répartition des dossiers CARTEE. La mobilisation de ce dispositif est inégale sur le territoire avec un plus forte utilisation dans les départements plus urbains.

Figure 22 Nombre de dossiers CARTEE par département (fonds débloqués) 2016-2020 en cumul



Source : CERC. La rénovation énergétique des logements en Nouvelle Aquitaine, Décembre 2020

Certains acteurs ont fait part d'un faible engagement pour les travaux de rénovation globale de la part des particuliers qui préfèrent des travaux étape par étape. Cependant, les résultats en termes d'efficacité énergétique sont plus importants lors de travaux de rénovation globale.

Le parc bâti néo-aquitain est composé de plus de 58 000 **copropriétés** (657 000 logements).

Elles se situent pour la moitié d'entre elles dans la métropole bordelaise, dans l'agglomération du Pays basque et en Charente-Maritime. Parmi les copropriétés enregistrées, 6 000 (près de 80 000 logements) ont potentiellement besoin de travaux et ce dans tous les départements.

La proportion de logements en copropriétés en Nouvelle-Aquitaine est moins élevée qu'au niveau national (17% des logements néo-aquitains contre 28% au niveau national), mais de réels écarts existent entre les différents territoires : la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques concentrent plus de la moitié des copropriétés de la région, avec respectivement 24% et 37% de logements en copropriété. Ces logements en copropriété s'avèrent plutôt anciens (50% construits avant 1949), et sont occupés par des ménages présentant des revenus souvent inférieurs à la moyenne régionale.

⁷³ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique

⁷⁴ CERC. La rénovation énergétique des logements en Nouvelle Aquitaine, Décembre 2020

La majorité des logements sont dans des copropriétés de taille moyenne (entre 10 et 99 logements). 728 sont des grandes copropriétés de plus de 100 logements. Mais il existe un enjeu particulier autour des petites copropriétés, non seulement elles constituent 75% du parc mais elles ont également tendance à connaître des situations de fragilité : 83% des copropriétés identifiées comme ayant une forte présomption de fragilité sont des copropriétés de moins de 10 logements. Seuls 36% des logements en copropriété sont occupés par leur propriétaire, la majorité des logements est occupée par des locataires. Les ménages occupants présentent des revenus inférieurs, en moyenne, à ceux de l'ensemble des ménages de la région.

L'analyse du potentiel de fragilité réalisée par le CEREMA, portant sur près de 36 000 copropriétés de Nouvelle-Aquitaine, montre que près de 7 000 copropriétés, représentant 66 000 logements, présentent de fortes présomptions de difficultés⁷⁵.

Depuis 2017, 584 logements en copropriétés fragiles ou en difficulté ont bénéficié des anciennes aides au syndicat proposées par l'Anah depuis 2017.

Cependant, il est certain qu'il existe une situation de sous-investissement dans la rénovation énergétique dans le bâti résidentiel privé⁷⁶. Un premier frein à la mise en place de projets est le manque d'informations : le dispositif des plateformes a pour objectif de pallier cette problématique, en effectuant un effort important de communication.

Face à la multiplicité des aides qui sont mises à disposition, les particuliers rencontrent des difficultés à les articuler correctement⁷⁷. Cette problématique se retrouve **également au sein des copropriétés qui s'appuient sur des syndicats associatifs**, qui n'effectuent pas de demande de financement par manque de capacités pour gérer les dossiers. Ainsi, les institutions publiques travaillent principalement avec les copropriétés de taille importante qui bénéficient des services de syndicats professionnels.

Par ailleurs, **il peut être difficile pour les propriétaires de maisons individuelles et également pour les copropriétés d'avancer les montants des travaux, malgré des taux de financement élevés.** Les propriétaires ne semblent avoir que peu recours à l'emprunt en dépit d'un contexte favorable, avec des faibles taux d'intérêt⁷⁸. Toutefois, il faut également noter la réticence remarquée des banques à accorder des prêts en rénovation énergétique, pour les raisons suivantes :

- 1 Les prêts à la rénovation énergétique ont un positionnement complexe entre les prêts à la consommation et les prêts immobiliers ;
- 2 Les banques doivent effectuer un travail de suivi plus important avec les prêts à la rénovation énergétique, car elles doivent examiner les devis avant des décaissements en plusieurs fois.

Les besoins de financement pour la rénovation du bâti résidentiel privé seront croissants dans les années à venir au regard de la nouvelle Loi Énergie-Climat, qui imposera aux propriétaires de logements catégorisés F et G d'effectuer des travaux de rénovation et d'isolation dès 2021. Les sanctions et obligations seront mises en place de manière progressive :

⁷⁵ CEREMA. Février 2018. Les copropriétés fragiles en Nouvelle-Aquitaine / DREAL Nouvelle-Aquitaine

⁷⁶ Entretiens avec SOLIHA

⁷⁷ Entretiens avec SOLIHA

⁷⁸ Entretien avec le Crédit Mutuel Arkéa

- A partir de 2021, les propriétaires ne pourront augmenter le loyer entre deux locataires tant que la performance énergétique du logement n'aura pas au moins atteint le niveau E ;
- A partir de 2022, le diagnostic énergétique devra être accompagné d'un audit énergétique, qu'il s'agisse d'une location ou d'une vente, pour estimer le coût des travaux nécessaires à l'amélioration des performances ;
- A partir de 2023, les logements classés au-delà de la catégorie G seront jugés indécents et leur location deviendra donc illégale ;
- A partir de 2028, les travaux de rénovation énergétique deviendront obligatoires pour que tous les habitants respectent une consommation maximale de 330 kWh par m² et par an.

2.4.2 Le bâti résidentiel social

Au 1^{er} janvier 2018, le parc du logement du logement social comptait 297 800 logements en Nouvelle-Aquitaine, soit 10% du nombre total de résidences principales. Le parc social est concentré notamment en Gironde, Pyrénées Atlantiques, Charente-Maritime, Haute- Vienne et Vienne. 75% des logements sociaux sont des logements collectifs et 25% des logements en habitats individuels. Un quart du parc est localisé dans un des quartiers prioritaires politique de la ville (PQV)⁷⁹. L'offre de logement social dans la région est l'une des plus faibles de France : moins de 500 logements pour 10 000 habitants contre 745 au niveau France métropolitaine⁸⁰.

Dans son ensemble, le parc néo-aquitain de logement social présente des performances énergétiques meilleures qu'au niveau national : près de 70% des logements appartiennent aux classes énergétique A, B ou C, 28% sont classés D, seuls 3% sont classés E, F ou G (selon la méthode retenue par l'étude URHLM 2020)⁸¹.

Le parc D, E, F, G représente un volume d'environ 68 000 logements à réhabiliter : 90% sont en étiquettes D, 10% en étiquette E, F, G correspondant en majorité à de l'habitat social individuel. Les enjeux sur ce parc portent notamment sur l'isolation (75% de ce parc non à faiblement isolé), le chauffage électrique, l'absence de ventilation mécanique contrôlée (35% de ce parc). 10 350 logements construits entre 1975 et 1988 n'ont fait l'objet d'aucune intervention sur l'enveloppe depuis leur construction⁸².

La figure ci-dessous présente la performance énergétique du parc social par département.

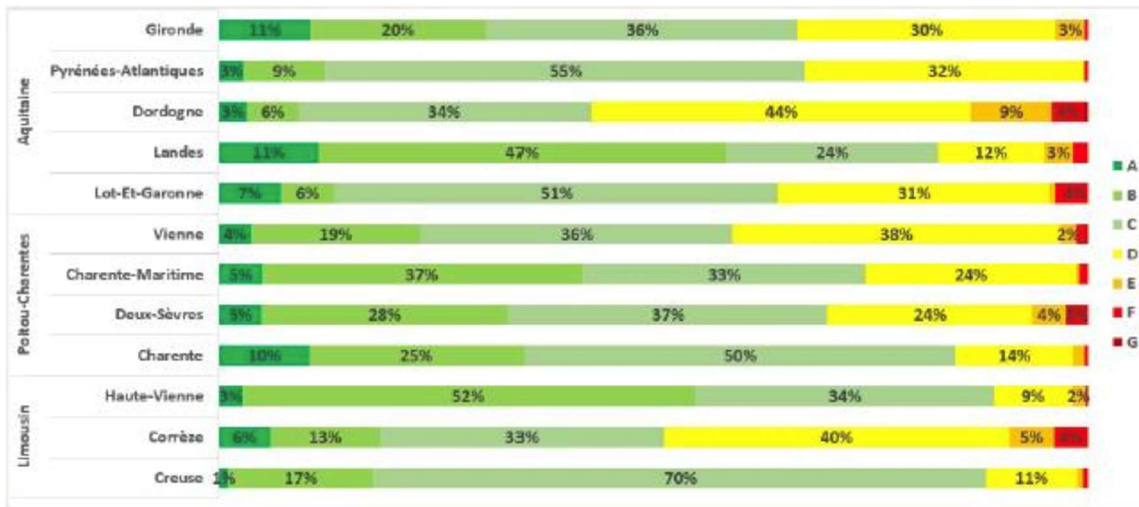
⁷⁹ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

⁸⁰ INSEE, 2020

⁸¹ URHLM Nouvelle Aquitaine. Janvier 2020. Étude Performances énergétiques et environnementales du parc HLM en Nouvelle Aquitaine.

⁸² URHLM Nouvelle Aquitaine. Janvier 2020. Étude Performances énergétiques et environnementales du parc HLM en Nouvelle Aquitaine.

Figure 23 Performance énergétique du parc social par département



Présentation UR Hlm NA Etude Performance énergétique du parc social - CRHH du 11 février 2020

Source : URHLM Nouvelle Aquitaine. Janvier 2020. Étude Performances énergétiques et environnementales du parc HLM en Nouvelle Aquitaine.

Les objectifs fixés dans le SRADDET sont de rénover 5 000 à 7 000 logements sociaux par an.

4 142 logements étaient en cours de réhabilitation (travaux) ou ont achevé une réhabilitation en 2019 dans le cadre d'un financement éco-prêt logement social. Les travaux engagés sont conséquents, 80% des logements affichent une étiquette énergétique A ou B après travaux⁸³.

Sur la base des aides FEDER et des Eco-prêts pour le logement social, le nombre de logements sociaux rénovés aujourd'hui peut être estimés entre 1 500 à 2 500 par an (5 538 logements pour la période 2016-2019 / 2 631 ECO-PLS en 2018).

Les dynamiques de réhabilitation et de rénovation des logements diffèrent en fonction des territoires. Dans les QPV et les zones tendues, il existe un enjeu d'attractivité fort qui engendre des rénovations plus facilement. De plus, les rénovations sur le gros collectif ont un coût par logement moins important. Concernant le parc social diffus, de petites maisons individuelles dans des zones détendue, par exemple en Corrèze ou dans la Creuse, les organismes interviennent moins. Les rénovations sont trop coûteuses pour des gains énergétiques moins important. De plus, la demande de rénovation pour ce genre de logements s'exprime peu, les habitants souhaitant en général y rester.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le potentiel recensé au lancement du plan de relance sur l'axe réhabilitation énergétique du parc HLM représentait près de 11 000 logements dont la réhabilitation pouvait être lancés en 2021 pour plus de 470 M€ de travaux⁸⁴.

Depuis, les critères de priorisation des opérations ont été précisés par l'État et une première enveloppe régionale notifiée à la Nouvelle-Aquitaine (un peu plus de 8 M€).

⁸³ CERC. La rénovation énergétique des logements en Nouvelle Aquitaine, Décembre 2020

⁸⁴ Entretien Union Régionale HLM

Les opérateurs de Nouvelle-Aquitaine se trouvent pénalisés par une lecture restrictive de ces opérations (restructurations lourdes EFG et rénovations thermique seule sur le parc classé F et G). De plus l'enveloppe notifiée dans un premier temps ne permettrait de financer que les 715 logements EFG en restructuration lourde (prioritaires).

Concernant les subventions FEDER, certains opérateurs ont dû renoncer à déposer des dossiers car la procédure était trop complexe pour les gains jugés assez faibles. Par exemple, une aide de 2 000 € par logement sur une rénovation ambitieuse est apparue comme trop faible par certains organismes HLM.

Les subventions nationales ou européennes semblent essentielles pour le financement de la rénovation du parc social car les coûts de la rénovation ne peuvent pas être couverts par une hausse des loyers perçus.

2.4.3 Le bâti public

En France, le parc tertiaire public représente environ 380 millions de m², dont environ 280 millions de m² seulement pour collectivités territoriales. Ces bâtiments représentent les ¾ de la consommation des communes : **l'efficacité énergétique des bâtiments est donc le plus important levier de réduction de consommation du secteur public.**

Les bâtiments scolaires représentent 16 millions de m² en Nouvelle-Aquitaine⁸⁵. Ils occupent une surface équivalente au commerce mais consomment moins d'énergie du fait d'une période d'occupation réduite. Cependant, ils constituent un enjeu important en termes de confort et de protection thermique, en particulier lors des épisodes caniculaires.

Le coût total des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics en Nouvelle-Aquitaine a été estimé à au moins 3 Md€ (estimation correspondant à 10% des 30 Md évalués à l'échelle française par l'étude du Plan national Bâtiment Durable)⁸⁶.

Certains acteurs ont pointé un enjeu important d'égalité territoriale entre les territoires. En effet, les petits territoires ruraux ont souvent moins de ressources pour répondre aux appels à projets et / ou mobiliser des fonds régionaux ou nationaux pour réaliser des travaux de rénovation énergétique. Il n'existe pas aujourd'hui de stratégie globale en matière de couverture régionale pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires⁸⁷.

2.4.4 Bâti tertiaire privé

Les bâtiments tertiaires représentent 65 millions de m² de surface bâtie en Nouvelle-Aquitaine, et seulement 3 branches d'activités couvrent près des trois quarts de cette surface : les commerces à hauteur de 25 %, le scolaire à hauteur de 24 % et les bureaux à 22 % (dont l'administration publique à 8 %). La consommation d'énergie finale annuelle de ce secteur tertiaire atteint près de 21 500 GWh et représente 12% de la consommation énergétique régionale finale. 38 % de cette consommation est liée aux bâtiments publics et 62 % aux bâtiments privés.

Les bâtiments tertiaires sont divers, tant en termes de typologies de bâti et donc d'usages de l'énergie, que de maîtrise d'ouvrage (publique ou privée). Cette hétérogénéité rend difficile une vision globale des solutions à apporter à ce secteur.

⁸⁵ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

⁸⁶ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

⁸⁷ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

Les commerces et bureaux sont responsables de 54% des consommations d'énergie du secteur : ils représentent donc un enjeu en termes de volume. Les bâtiments liés au secteur sanitaire et social, qui représentent 12% des consommations énergétiques, présentent également des enjeux clés en matière de confort et de santé.

Quant aux cafés, hôtels et restaurants (12% de la consommation énergétique régionale), ils présentent le ratio le plus élevé de consommation énergétique par m² de surface.

Il existe une difficulté à massifier la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, qui n'est pas vue comme prioritaire par des propriétaires qui ne sont pas forcément les occupants et utilisateurs des bâtiments⁸⁸. De plus, les porteurs de projet, en particulier pour le petit tertiaire, ne trouvent aujourd'hui que peu de points d'appuis en matière de conseil ou de ressources.

A noter, la loi portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) impose à travers le décret tertiaire (nouvellement appelé Eco-énergie tertiaire) que les bâtiments de plus de 1 000 m² réduisent leurs consommations énergétiques d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport aux niveaux de 2010⁸⁹. Le décret s'applique à tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1 000 m². L'obligation de réduire les consommations d'énergie s'impose aux bailleurs comme à leurs locataires. Le périmètre de responsabilité de chacun est renvoyé à la rédaction du bail. Les typologies de bâtiments concernés sont les suivantes : administration, bureaux, commerces, enseignement, hôtels, etc. Un premier arrêté « méthode » est paru en juin 2020 afin de décliner les modalités de calcul des consommations énergétiques de référence, par catégorie d'activités ainsi que les modalités et les conditions d'ajustement des données de consommation d'énergie finale en fonction des variations climatiques et des régimes dérogatoires (motif technique, architectural ou financier). La première déclaration des consommations d'énergie est à fournir sur la plateforme dédiée avant le 30 septembre 2021. Les aides du FEDER ne sont pas possible pour la mise aux normes, il n'est donc pas possible de financer la rénovation de ce type de bâti par le biais des fonds FEDER sauf si la rénovation permet d'aller au-delà des normes.

2.4.5 Besoins de financements et défaillances de marché

De manière générale et au regard des évolutions réglementaires récentes concernant la performance énergétique des bâtiments, les besoins de financements pour la rénovation énergétique sont importants et amenés à augmenter dans les années à venir.

Concernant le bâti résidentiel privé, l'objectif de la région de rénover 115 000 logements privés par an nécessite des financements importants. Les besoins sont différenciés en fonction des territoires. Les logements de l'Est de la région et les territoires montagneux ont des consommations énergétiques plus importantes et une performance énergétique moindre.

Les types d'instruments financiers nécessaires sont différents en fonction du niveau de revenus des ménages : subventions et avances remboursables pour les plus modestes, solutions de tiers-financements ou de prêt pour les ménages plus aisés. Malgré les dispositifs nombreux, le financement du reste à charge ou l'avance du montant des travaux restent un frein de nombreux ménages. La mobilisation des dispositifs est également inégale en fonction des territoires avec une mobilisation plus importante des dispositifs en zone urbaine (exemple du dispositif CARTEE).

⁸⁸ Région Nouvelle Aquitaine. Mars 2020. Programme Régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

⁸⁹ Engie Cofely, *Le nouveau décret tertiaire, un décryptage pour tout comprendre!*, Août 2019. URL : <https://www.engie-cofely.fr/actualites/decret-tertiaire/>

Les besoins de rénovation du résidentiel collectif nécessite une attention particulière puisque les ménages y habitant ont de manière générale des revenus moins élevés. Près de 7 000 copropriétés de la région présentent de fortes présomptions de difficultés. De plus, l'organisation en syndicat rend plus difficile le passage à l'acte pour les travaux de rénovation.

Les acteurs ont exprimé un besoin d'accompagnement fort des ménages en amont de la rénovation et à la suite de la réalisation des travaux pour que l'investissement réalisé dans les travaux se traduise réellement par une baisse des consommations énergétiques et ainsi éviter l'effet rebond.⁹⁰

Concernant le parc social, il est globalement plus performant que dans d'autres régions mais présente cependant des disparités territoriales notamment du fait de sa typologie (25% de logement diffus). Les départements ruraux comme la Dordogne ou la Corrèze ont un parc social énergétiquement moins performant. Les rénovations dans ce type de départements sont moins facilement finançables car plus coûteuses et réalisées en zone détendue où la demande sur le marché du logement est faible. Le potentiel recensé au lancement du plan de relance pour la réhabilitation du parc social en Nouvelle Aquitaine représentait 11 000 logements pour un montant de 470 M€ de travaux. Les subventions sont essentielles pour équilibrer les opérations de rénovation énergétique du parc social et les acteurs ont montré peu d'appétence pour des instruments financiers.

Concernant le bâti public, les besoins sont considérables, particulièrement pour les communes rurales qui ont moins d'ingénierie en interne pour porter les projets de rénovation. Le coût total des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics en Nouvelle-Aquitaine a été estimé à au moins 3 Md€ (estimation correspondant à 10% des 30 Md évalués à l'échelle française par l'étude du Plan national Bâtiment Durable). Les dispositifs financiers existent mais sont peu mobilisés du fait d'un manque de ressources des collectivités. Malgré des subventions et des aides, les collectivités doivent engager des fonds propres dont elle ne dispose pas toujours. Des instruments innovants ont été mis en place (Intracting par exemple) mais sont peu connus des collectivités.

Concernant le bâti tertiaire, les besoins sont importants et l'offre est assez peu fournie et peu connue. La rénovation du bâti tertiaire est rarement considérée comme une priorité par les propriétaires qui ne sont souvent pas les occupants notamment pour le petit tertiaire. De plus, pour le petit tertiaire, il existe peu d'accompagnement et de ressources disponibles.

De manière générale, les acteurs ont également pointé un enjeu clé de la rénovation énergétique : l'importance de réaliser des travaux de rénovation globaux plutôt que des petites opérations au fil de l'eau. En effet, une opération de rénovation globale est plus efficiente et permet d'atteindre des niveaux de performance énergétique plus important.

Globalement, les dispositifs sont nombreux et couvrent les différentes typologies de bâtiment de manière satisfaisante sauf pour le bâti tertiaire et particulièrement le petit tertiaire. Cependant, les montants disponibles et l'accompagnement pour la mobilisation des financements ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins et d'atteindre les objectifs fixés par la région.

⁹⁰ L'effet rebond désigne un phénomène observé lorsque les économies d'énergie attendues avec l'utilisation d'une ressource ou technologie plus efficace énergétiquement ne sont pas obtenues, voire aboutissent à des surconsommations, à cause d'une adaptation des comportements.

Tableau 28 AFOM des besoins pour le domaine de l'efficacité énergétique

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un parc social globalement plus performant énergétiquement que sur le reste du territoire • 62 % de propriétaires occupants 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'hétérogénéité du bâti tertiaire privé rend difficile une vision globale des solutions à apporter à ce secteur. • Des difficultés pour les copropriétés à avancer le reste à charge particulièrement les copropriétés de petite taille • Importance du logement individuel diffus, qui ne permet pas une industrialisation et requiert du sur-mesure
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de sensibilisation important des propriétaires, occupants et acteurs du secteur public aux enjeux de rénovation du bâti • Une réglementation pour le parc privé locatif et le parc tertiaire de plus en plus contraignante qui oblige les réductions de consommation énergétique 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des dotations des collectivités territoriales • Un enjeu fort d'égalité territorial entre les territoires ruraux moins bien dotés pour avoir accès au financement • La performance énergétique des rénovations des logements isolés est moins importante que celle des rénovations globales • Des évolutions constantes des dispositifs d'aides aux particuliers qui nuisent à la lisibilité

Source : Technopolis (2021)

Tableau 29 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Résidentiel privé individuel	Résidentiel privé collectif (co-propriétés)	Résidentiel social	Public	Tertiaire privé
Subventions	Bonne	Moyenne	Moyenne	Bonne	Offre peu fournie et connue
Dette	Moyenne – (outil de tiers-financement régional non pérennisé)	Moyenne – (outil de tiers-financement non pérennisé)	Bonne	Moyenne	Offre peu fournie et connue
Quasi-fonds propres et fonds propres		Non pertinent			
Garantie	Bonne - Mécanismes nationaux	Bonne - Mécanismes nationaux	Non existante	Moyenne	Offre peu fournie et connue
Niveau global de couverture	Bonne	Moyenne	Moyenne	Difficulté d'accès au financement pour les communes rurales	Moyenne

Source : Technopolis (2021)

2.5 Besoins et défaillances de financement de l'agriculture et filière bois

Points clés à retenir :

- Des besoins importants aussi bien concernant l'installation (renouvellement et lutte contre la déprise) que la transition écologique de l'agriculture

- Les instruments financiers permettent de couvrir des besoins plus larges que les subventions mais le niveau élevé d'endettement doit conduire à déployer (et promouvoir) des instruments complémentaires aux prêts bancaires notamment en installation et conversion
- La filière forêt-bois présente un niveau de capitalisation et d'investissement élevé mais doit encore accélérer son processus d'adaptation (changement climatique, transmission /reprise des petites exploitations, innovation pour les PME...).
- Si les subventions restent nécessaires pour cette filière, les instruments doivent assurer un effet levier plus important et permettre de changer de modèle (y compris organisationnel et financier)

2.5.1 Agriculture

Tableau 30 AFOM de l'économie régionale pour le domaine de l'agriculture

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production agricole riche et diversifiée • Secteur ayant globalement bien résisté à la crise 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'endettement et d'exposition au risque de crédit très important • Besoin financier à l'installation important (hors transmission familiale) avec une rentabilité moindre • Manque à gagner pendant plusieurs années dans le cadre de conversion (AB, agroécologie, nouvelles cultures...) insuffisamment pris en compte dans le conventionnement de prêts bancaires (différé) et les aides FEADER
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation des systèmes productifs des exploitations • Dynamique régionale sur la transition écologique du secteur • Nouveaux profils d'exploitants agricoles 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise insuffisante d'exploitations sur certains filières et territoires : risque de déprise notamment sur les terres d'élevage • Adaptation nécessaire au changement climatique • Conditions d'accès aux crédits encore plus restreintes, notamment sur l'immatériel ou les investissements non productif (y.c. IAA)

Source : EDATER (2021)

2.5.1.1 Les données structurelles sur le secteur

La région Nouvelle-Aquitaine est la plus vaste de la France Métropolitaine. L'agriculture et la forêt occupent 84% du territoire régional. Avec près de 12 M€ de chiffre d'affaires, la Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole européenne et française. Son poids dans l'économie régionale est important puisque le secteur emploie 5% des actifs (120 650 UTA) et contribue à 4,1% de la valeur ajoutée.

Contrairement à certaines régions qui présentent une forte spécialisation, le secteur agricole est diversifié et connaît une situation contrastée en fonction de territoires et types de culture historique.

Environ 25% des exploitations régionales produisent des céréales et oléo-protéagineux à titre principal et ces productions occupent près d'un tiers du territoire (1,3 millions ha). Les productions céréalières (à paille et sarclées) et oléo-protéagineuses sont majoritaires dans le nord de la région et à l'ouest. Cette filière dynamique bénéficie des débouchés du port de la Pallice sur le grand export.

Le maïs grains et semences est quant à lui majoritaire dans le bassin de l'Adour incluant les Landes, Pyrénées-Atlantiques et Gironde. Cette base de grandes cultures permet une forte production de semences, de légumes de conserve ou de légumes frais. Elle a filière volaille est essentiellement centrée sur la production de volailles de chair avec 12% des effectifs nationaux (mais 27% des effectifs de poulets bio), l'élevage de canards gras (50% des effectifs nationaux) et la production d'œufs (6% de la production). La production de porc est significative avec 7% du cheptel national. Les filières volailles sont fragiles au regard de la concurrence européenne (sur la production standard / bas de gamme) et des pressions sociétales notamment en matière de bien-être animal ainsi que sanitaire (grippe aviaire).

L'élevage bovins viande est majoritaire dans les départements de l'ex-région Limousin (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne). La région compte ainsi pour 13% du cheptel bovins français et un peu moins d'un quart (22%) des exportations de brouillard (vers l'Italie notamment), ne permettant pas de capter pleinement la valeur ajoutée sur cette filière veau. La production de lait de vache est localisée sur un bassin en déclin en Poitou. L'élevage ovin est majoritairement présent au sud des Pyrénées-Atlantiques et principalement à vocation laitière (22% des livraisons nationale). La filière caprine est marquée dans une petite partie du territoire des Deux-Sèvres (lait) avec une production de lait représentant 45% de la production nationale.

La viticulture se déploie particulièrement autour des vignobles de Bordeaux et de Cognac et dans une moindre mesure dans les Pyrénées Atlantiques (Jurançon et Madiran) et de Dordogne (Bergerac).

En France, le secteur agro-alimentaire (au niveau de la production et de la transformation) n'a pas été le plus impacté, comparé à d'autres domaines d'activité. Il en est de même pour la région Nouvelle-Aquitaine. Pour autant, certaines filières ont été grandement touchées à cause de la perturbation du système de commercialisation, comme l'arrêt des ventes auprès des restaurateurs et sur les marchés, et du manque de main d'œuvre à la suite du confinement.

- **Filière laitière** : Au vu de l'arrêt brutal de la commercialisation et de la vente auprès des acteurs de la transformation, les producteurs ont décidé de ralentir la production afin de limiter les excédents. La filière se redresse progressivement, même si elle reste pénalisée par les baisses des exportations.
- **Filières viande** : ces filières en tension avant la crise, ont été impactées dans une moindre mesure, comparées à d'autres secteurs agricoles. En effet, elles n'ont pas subi de difficultés majeures vis-à-vis de la commercialisation de leur production, étant donné qu'elle se fait principalement auprès de la grande distribution et des entreprises de transformation industrielle.
 - Pour la filière ovine, le prix moyen des agneaux en boucherie a subi une forte baisse au début du confinement, au moment du pic pour les fêtes religieuses ; depuis, le prix est revenu à la normale. Par ailleurs, les importations d'ovins et de viandes ovines sont en net recul, ce qui laisse davantage de place à la production française sur le marché.
 - Le marché des gros bovins a relativement bien résisté à la crise : le report de la consommation de la restauration hors domicile (RHD) vers la grande et moyenne surface (GMS) a eu un effet favorable sur la production française. En effet, celle-ci s'approvisionne davantage sur le marché français, tandis que la RHD s'appuie sur la viande importée.
 - Au même titre que la filière bovine, les importations de viande porcine ont reculé et la part de la production française dans la consommation globale a augmenté pendant le confinement pour ensuite revenir à la normale.

- La filière avicole, déjà en tension, a été touchée par la crise covid-19 du fait de la fermeture des restaurants mais aussi et surtout par la grippe aviaire en particulier les canards et les oies plus sensibles au virus. La filière gallinacées (viande et œuf) présente quant à elle des perspectives plutôt bonnes.
- **Filière légume** : cette filière a connu une pénurie de main d'œuvre importante durant le confinement. Certains fruits et légumes qui ont une durée de vie très courte (comme la fraise et l'asperge) ont été sous approvisionnés et sous consommés, ce qui représente une perte économique substantielle pour les producteurs. Les exploitants qui ont été le plus en difficulté durant la période de confinement étaient donc ceux de produits printaniers.
- **Filière horticole** : cette filière a connu de graves difficultés la crise sanitaire à cause de la fermeture des marchés et des jardineries, ainsi que l'annulation en 2020 mais également en 2021 d'évènements et des festivités, alors que 40 à 80% des ventes de plantes ont normalement lieu entre mars et juin.

2.5.1.2 Description de l'écosystème

L'agriculture constitue une filière très structurée via :

- La Région, autorité de gestion du FEADER sur la période 2014-2020
- Les services de l'Etat : la DRAAF service déconcentré du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, est chargée sous l'autorité de la préfète de région de mettre en œuvre au niveau régional les politiques nationales et communautaires dans les domaines agricole avec un déploiement dans chaque département via les Direction départementale des Territoires (DDT) afin de gérer les contrôles d'exploitations ou encore instruire un certain nombre de demandes d'aides. La DREAL et les agences de l'eau sont également mobilisées dans certains cas (natura 2000, gestion des effluents...)
- Les Chambres d'Agriculture présentes au niveau départemental et régional (CRCA), dont la mission vise à contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières, accompagner les démarches entrepreneuriales propose du conseil technique et contribuer à des services collectifs
- 149 établissements publics et privés (Lycées, CFA et MFR) et 1 école supérieure d'agronomie, l'enseignement agricole propose les 4 voies de formation (scolaire, apprentissage, continue, VAE) sur l'ensemble du territoire depuis les classes de 4^{ème} jusqu'aux formations d'ingénieur.
- Les Centre de gestion (CEGAR, CER..)
- Les centres et instituts techniques agricoles
- Les opérateurs de filières et interprofessions
- etc.

2.5.1.3 Besoin de financement et défaillances de marché

Le secteur agricole est menacé par un potentiel manque d'offre de financement dans les années à venir : le nombre de prêts demandés augmente et leur montant aussi du fait de la croissance du nombre d'exploitation et de leur surface. En outre, la structure capitalistique des exploitations est une véritable barrière à l'entrée qu'il est difficile à lever.

- Les chiffres du Réseau d'information comptable agricole (RICA) montrent que le taux d'endettement moyen des exploitations augmente inexorablement de 35,5 % en 1988, à près de 42% en 2018 (hors comptes courants associés). Le taux d'endettement des exploitations agricoles en France est 3 fois supérieur à la moyenne européenne. Ce niveau

d'endettement apparaît particulièrement important dans les filières volailles, porcins et maraichage / horticulture.

- Les agriculteurs se retrouvent très endettés et exposés car ils n'ont pas assez mobilisé de garantie, au profit d'hypothèque plus simple à mobiliser. Les agriculteurs ne comprennent pas toujours les outils de garantie qui étaient jusqu'à récemment peu développés pour ce secteur. Les encours de crédit dans le secteur représentent d'ailleurs plus de 87% du crédit mobilisable⁹¹ tandis qu'elle s'élève à 78% pour l'ensemble du secteur marchand⁹². In fine, ce niveau d'endettement et les taux de rentabilité qui n'évoluent plus à la hausse limitent de facto les capacités d'emprunt des exploitants.

Pour ces raisons, 80% des exploitations présentent un niveau de risque au-dessus de la moyenne, ce qui est bien supérieur aux autres secteurs d'activité (voir figure 12 page 84).

Installation / reprise

Selon les acteurs interrogés, les défaillances de marché concernent notamment le financement de l'installation, en partie lié au coût du foncier et du rachat d'actifs mais pas uniquement. En effet, le besoin de modernisation / transformation de l'exploitation est souvent important et implique des investissements supplémentaires. Le secteur Polyculture élevage est particulièrement concerné par ce phénomène car il se révèle peu attractif et nécessite de gros investissements pour la nécessaire transformation de l'exploitation.

Cette phase d'installation a un coût important : en moyenne, le coût se situe entre 400 et 500K€ et nécessite souvent l'apport de fonds propres pour l'octroi de prêts. Il est d'autant plus difficile pour les agriculteurs qui n'ont pas de passif dans le secteur et qui ne reprennent pas d'exploitation familiale. La Dotation Jeunes Agriculteurs permet de résoudre en partie ce problème mais est insuffisante vis-à-vis du coût de l'installation / de reprise d'une exploitation, de même que le prêt d'honneur proposé sur le territoire régional mais qui reste plafonné.

L'achat du foncier peut faire l'objet de prêt bancaire moyennant une hypothèque. Toutefois le coût global pour l'exploitant reste très élevé, en particulier dans des zones soumises à une pression foncière. Le poids de cette acquisition foncière dans le plan de financement peut ainsi être élevé, en particulier pour des filières ne mobilisant que peu d'équipements (maraichage, élevage caprin...).

Afin de minimiser ces coûts, le fermage est une option privilégiée par de nombreux installés mais de nombreux freins et contraintes contractuelles rendent réticents les propriétaires à louer leurs terres par bail rural. Le foncier fait par ailleurs l'objet de phénomène d'accaparament et de spéculation dans certains territoires.

La viticulture présente des contraintes particulières en la matière au regard du coût d'acquisition de telles exploitations. Toutefois cette filière fait l'objet de stratégies de financement bien distinctes du reste de l'agriculture.

⁹¹ Le *crédit mobilisable* est une expression qui ne s'applique qu'au monde bancaire. Lorsqu'une banque veut se refinancer, elle présente à une banque centrale (banque de premier rang) des titres de garantie, notamment ses avoirs et les créances qu'elle détient

⁹² <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/credits-par-taille-dentreprises>

A contrario, certaines nouvelles installations nécessitent moins de foncier mais des investissements relativement importants, notamment sur des dossiers spécifiques de culture de type aquaponie.

Conversion des exploitations

Les coûts peuvent également être très importants dans le cas de conversion, notamment lorsqu'il s'agit d'une reconversion en agriculture biologique, et doivent être supportés jusqu'à ce que les exploitations retrouvent une rentabilité suffisante, parfois au bout de 4 à 5 ans seulement (temps de labellisation, atteinte d'un niveau de rendement satisfaisant...). Les banques refusent souvent d'octroyer des prêts pour un tel projet sans un apport personnel et/ou un cautionnement important et les différés de remboursement proposés ne vont généralement pas au-delà de 3 ans.

L'enveloppe FEADER disponible pour soutenir les projets de transformation / conversion écologique des exploitations (PCE), reste également limitée comparée aux montants dédiés aux paiements directs (premier pilier de la PAC mais également ICHN), qui incitent au maintien des pratiques. Le PCE présente par ailleurs des limites étant donné que certains projets maraîchers, qu'ils soient bio ou non, ne sont pas éligibles lorsqu'ils concernent le système d'irrigation ou de traitement de l'eau, ou encore l'amélioration des plateformes de compostage.

A titre d'exemple, on peut citer quelques domaines de transformation qui sont coûteux et qui peinent aujourd'hui à se financer.

- Concernant l'agriculture biologique, depuis que FranceAgriMer a cessé de subventionner les installations / conversions en 2018 (son aide finançait entre 25 à 40% du projet), la majorité des financements se fait par prêt bancaire. La suppression des aides nationales au maintien en Agriculture Biologique (MAB) constitue également une difficulté, bien que jusqu'à présent compensée par la Région.
- Depuis quelques années, la volonté des consommateurs de manger mieux, de manière plus éthique, se matérialise. L'Union européenne s'est dotée d'un dispositif juridique en matière d'élevage, de transport et d'abatage qui nécessite cependant un investissement important des filières professionnelles concernées. Aujourd'hui, les projets de ce type sont directement financés par les coopératives sous forme de prêt à taux zéro, de garantie ou d'aide directe mais les acteurs bancaires restent difficiles à convaincre sur les retours sur investissement, et les projets de transformation pour l'amélioration du bien-être animal sont encore trop peu financés.

Tableau 31 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Installation	Modernisation	Conversion/diversification
Dette	Prêt bancaire	Prêts bancaires	Prêts bancaires
Quasi-fonds propres et fonds propres	PH (assimilé FP), outils fonciers et alternatifs	Peu pertinent	Instruments expérimentaux en cours de déploiement
Garantie	INAF et Alter'NA	INAF et Alter'NA	Alter'NA notamment
Niveau global de couverture	Bon	Très bon	Très bon

Source : EDATER (2021)

2.5.2 Focus sur l'Industrie Agroalimentaire

La Région se positionne au deuxième rang des Régions françaises pour l'industrie du poisson et au premier rang pour la production de vins d'appellation et d'eaux-de-vie (cognac, armagnac). Elle possède également des savoir-faire reconnus dans la transformation la viande.

Ces entreprises contribuaient pour environ 3% de la VA totale régionale en 2017. En 2019, le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA) était constitué de plus de 5 000 établissements sur 175 000 soit environ 3% des établissements du secteur marchand mais 4,6% des effectifs salariés (60 000). Avec 4,6 milliards d'€, les IAA demeurent le premier poste excédentaire du commerce extérieur de la région en 2019.

Malgré une image souvent liée à l'agrobusiness et aux grandes entreprises, le secteur est très largement composé d'entreprises de petite taille, voire familiales. Ce secteur se caractérise par une relative faible rentabilité économique du fait du poids assez important de la masse salariale (par rapport à d'autres industries) et aux limites rencontrées en matière de gains de productivité.

Durant ces dernières années, on a toutefois observé une progression de cette rentabilité mais avec d'importantes disparités :

- Une amélioration concernant les filières laitières de niche, les spiritueux, les fruits et légumes;
- Une détérioration de la rentabilité pour d'autres filières impactées par la pression exercée sur les prix en France : légumes transformés, charcuterie, lait en Produit de grande consommation ...

Le taux d'investissement des entreprises de l'IAA dans la région s'élevait à près de 17% en 2017, ce qui est dans la moyenne nationale pour ce secteur, qui présente structurellement un taux d'investissement supérieur au reste de l'industrie manufacturière.

Chez les TPE et PME, le financement bancaire et l'autofinancement restent les sources de financement privilégiées par les entreprises. Toutefois, les faibles marges dégagées rendent ses entreprises plus dépendantes des ressources de financement externes que d'autres industries ayant une capacité d'autofinancement plus forte.

Le financement bancaire représente notamment plus de la moitié de l'endettement financier du secteur agroalimentaire (60% pour les PME), ce qui est supérieur à la moyenne industrielle. A contrario, le financement en haut de bilan est moins développé que pour d'autres industries, notamment du fait de leur modèle et structuration encore traditionnelle.

En matière d'offre de financement régionale, on observe les éléments suivants :

- L'IAA représente environ 5% des montants de financement issus de l'activité de Bpifrance, soit une part proportionnelle au poids régional du secteur
- La Garantie Alter'NA est ouverte aux IAA mais uniquement celles positionnée sur l'agriculture biologique
- Les fonds régionaux, notamment gérés par Aquiti, sont ouverts à toutes les PME, y compris dans l'agro-alimentaire (NACO, ACI, PCE, NACI...)
- Herrikoa, acteur en fonds propres sur le territoire du Pays Basque, vise spécifiquement l'agro-alimentaire au sein d'une diversification sectorielle (industrie, digital, tourisme...)

Par ailleurs, des fonds d'investissements spécialisés existent en France (SOFIPROTEOL, IDIA, AGGRO croissance...) mais visent souvent les plus grosses PME et ETI.

Il apparaît donc que la couverture de la demande est relativement bonne et présente des enjeux assez proches du reste de l'industrie, en particulier les TPE & PME (voir section dédiée, notamment sur l'accès au crédit et renforcement de fonds propre et quasi-fonds). A noter toutefois que les investissements « non productifs »⁹³ (par exemple, investissements de mise aux normes environnementale ou concernant l'efficacité énergétique) ou immatériels sont généralement des besoins plus difficiles à financer pour les banques, étant donné l'absence d'actifs corporels pouvant être apportés en garantie et/ou le fait que le projet ne génère pas de retour sur investissement immédiat et directement quantifiable.

A noter également que les entreprises IAA pouvaient sur la période 2014-2020 émarger sur les fonds FEADER et FEAMP (pour ce dernier, l'accès sera restreint aux seules PME pour 2021-2027). Il est donc important de surveiller si les instruments financiers à destination de l'industrie, notamment ceux financés par le FEDER, seront ouverts aux ETI ou seulement PME. A ce titre, l'instrument NACI 1 qui vise à financer en fonds propres les PME et ETI de Nouvelle-Aquitaine constitue un outil qui doit être amené à soutenir la filière IAA.

2.5.3 Filière Bois

Tableau 32 AFOM de la filière forêt-bois

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources en bois disponibles sur la Région • Un investissement soutenu (mais des disparités existent sur l'obsolescence de l'outil productif) • Niveau de capitalisation satisfaisant 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petite taille des entreprises, parfois familiales et peu structurées • Un faible taux de renouvellement des entreprises et une problématique de transmission (entreprises familiale obsolètes) • Niveau d'endettement encore élevé • Faible intensité technologique et rentabilité limitée
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux bois qui connaît un regain d'intérêt (bâtiments, aménagement intérieur, emballages...) • Demande internationale qui dynamise le marché (les acteurs français se tournent vers la production locale du fait de la saturation nord Europe) • Potentiel d'innovation et de création de valeur avéré 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outil de production vieillissant • Contraintes environnementales et sociétales de plus en plus fortes sur l'exploitation forestière • Impact du changement climatique sur les forêts et le besoin d'adaptation • Impact potentiel de ces deux facteurs sur les coûts d'approvisionnement • Difficultés de recrutement (conditions de travail)

Source : EDATER (2021)

⁹³ par exemple, investissements de mise aux normes environnementale ou concernant l'efficacité énergétique

2.5.3.1 Les données structurelles sur le secteur

La forêt occupe 34% du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, largement en tête des Régions françaises pour l'exploitation des bois : les forêts régionales fournissent chaque année une moyenne de 10 millions de m³ de bois, soit plus du quart de la production française.

La filière représente plus de 1 300 entreprises (7 883 en intégrant les TPE et microentreprises) dont le CA cumulé dépasse les 10 Md€ annuels. Plus de 58 000 salariés sont répertoriés dans les différentes activités composant la filière. Les secteurs en amont (exploitation forestière, scierie & merranderie / tonnellerie) représentent environ 11 700 emplois auxquels s'ajoutent notamment plus de 16 000 emplois dans le secteur du bois de construction (fabrication de charpente, menuiseries, maison en bois...).

Comparé au poids de l'activité de l'ensemble de la filière, le volume d'activité est conséquent dans les segments « exploitation forestière, scierie, emballage - merranderie - tonnellerie », plus du double proportionnellement aux autres territoires. En revanche, les segments « ameublement - agencement et commerce » sont moins prégnants dans la filière.

Globalement, la part des dirigeants de plus de 49 ans progresse d'année en années, soulignant un enjeu croissant sur la transmission des entreprises, tendance observée dans l'ensemble des périmètres géographiques étudiés :

- Concernant les exploitations forestières : Près d'un dirigeant sur deux a plus de 50 ans et on observe un renouvellement du tissu économique marqué à la baisse dans la région depuis 2017.
- Scieries, merranderie et tonnellerie : La problématique de la transmission se pose également avec un tiers des dirigeants de plus de 60 ans, notamment les petites entreprises artisanales.

Le tissu d'entreprises se caractérise par d'un côté quelques grandes entreprises, et de l'autre, une multitude d'entreprises de petites tailles (98% ont moins de 49 salariés). Contrairement à d'autres régions, de nombreuses exploitations forestières disposent de leurs propres outils de production et ne font donc pas appel à des sociétés de travaux forestiers.

Bien qu'il s'agisse d'entreprises de petites tailles, le taux d'investissement a été important ces dix dernières années sur les activités exploitation forestière et scierie, et ce malgré un rendement des équipements relativement faible. Ces équipements peuvent en effet s'avérer surdimensionnés du fait de l'impossibilité de trouver un matériel performant pour des petites productions. La récente baisse de ce taux d'investissement souligne un outil productif plus amorti dans les scieries régionales que dans celles des autres territoires. A l'inverse des entreprises de la merranderie qui présentent un outil d'exploitation semblant plus récent car moins amorti.

Malgré un investissement matériel important, on observe une part très faible consacrée aux projets R&D et brevets et plus globalement une faible dynamique de transfert de technologie / intensité technologique ; ce malgré un potentiel avéré sur les processus (collage laser, usinage multiaxe, système 3D...) mais aussi les produits (laminé avec matériaux composite, nouveaux traitements biosourcés ou encore bois-brulé...).

Concernant la structure financière des entreprises, le niveau de fonds propres s'avère conséquent, même si environ un quart d'entre elles disposent de fonds propres inférieurs à 26% du total bilan en 2019. En Nouvelle-Aquitaine, un quart des entreprises ont un endettement supérieur à 81% des fonds propres en 2019 et se situe donc à un niveau d'alerte (d'autant plus pour celles avec un ratio de 100% ou plus).

2.5.3.2 Description de l'écosystème

La DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine assurent la mise en œuvre au niveau régional de la politique forestière, de la mobilisation de la ressource et contribue à l'orientation ainsi qu'aux mesures d'organisation économique et de structuration de la filière forêt bois.

La filière bois, amont-aval, dans son ensemble, en sus des chambres consulaires agricoles et industries, est représentée par plusieurs associations interprofessionnelles :

- Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine
- Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF Nouvelle-Aquitaine) Fibois Nouvelle-Aquitaine
- Comité Professionnel de Développement Économique (CODIFAB)

La filière est également dotée de 77 établissements de formation (EPLFPA, école forestière, campus agricole...), de la présence de l'INRA, avec un Pôle mondial de recherche forestière, de Structures de recherche sur la construction bois (GEMH, CTMNC...), d'un Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) structuré autour d'un unique pôle de compétitivité sur la filière bois (Xylofutur).

2.5.3.3 Besoin de financement et défaillances de marché

Concernant les exploitations forestière et établissements de travaux forestiers, les besoins relèvent de plusieurs ordres :

- Evolution des peuplements : le changement climatique et le risque lié aux peuplements purs soulignent un besoin de faire évoluer les essences plantées et exploitées dans la région. Peu de dispositifs de financement existent en la matière avec des subventions à la baisse (Aide Etat reboisement supprimé, FEADER peu mobilisé et contraignant...) et un financement par la dette peu adapté au regard de la temporalité de retour sur investissement.
- Equipements d'exploitation : les exploitations forestière et ETF investissent soit dans du matériel d'occasion via du prêt (avec du cautionnement personnel dans près de la moitié des cas) ou en leasing /crédit-bail qui est fortement mobilisé dans cette activité. La hausse récente de la demande induit un besoin d'investissement continu malgré une mécanisation déjà importante, ce dans un contexte de dimensionnement et de coût de l'offre d'équipements en hausse continue. Ce phénomène conduit à un creusement de l'écart entre les typologies d'acteurs (exploitants forestiers indépendants et structures coopératives), y compris en matière d'accès au financement.

Concernant les scieries, l'éclatement du secteur entre différentes tailles d'entreprise conduit à identifier des besoins potentiellement distincts :

- Petites entreprises artisanales (scieries familiale, merranderie chêne...) : un besoin de modernisation important, y compris sur de la mise aux normes. La préparation à la transmission doit notamment être assurée ainsi que l'accompagnement à la reprise ou au regroupement. La pérennité de nombreuses petites entreprises familiales pose en effet question au regard de l'évolution du secteur, de l'attractivité du métier et des coûts d'investissement
- Taille intermédiaire (TPE & petites entreprises) : ces entreprises présentent un besoin d'investissement en vue d'améliorer la performance de leur outil productif mais surtout de

s'inscrire dans un processus d'adaptation (valorisation de nouvelles essences) et de transition écologique (traitements biosourcés, valorisation des produits connexes, etc.)

- Industriel : ces entreprises présentent un taux de capitalisation et d'investissement déjà conséquent. L'accès aux crédits et à certains instruments de private equity (IDIA Capital Investissement) ou encore dispositifs issus du plan de relance est avéré (prêt Bpifrance, fonds Bois 3, etc.).

Au-delà du financement, les TPE et PME régionales ont un besoin fort d'accompagnement afin de plus innover et d'engager un processus d'évolution de leur modèle organisationnel (positionnement sur la chaîne de valeur, gestion des RH) et financier (via des rapprochements d'entreprise, montage en coopérative, etc.). L'accélérateur PME/ETI Bois de Bpifrance s'inscrit notamment dans cette démarche.

Tableau 33 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Installation (reprise)	Modernisation	Adaptation / innovation
Dette	Prêt bancaire uniquement	Crédit-bail notamment, Prêts bancaires et Bpifrance (300 K€ mini)	Bpifrance (300 K€ mini)
Quasi-fonds propres et fonds propres	Fonds-bois (grosses opérations transmission)	Prêt participatif et fonds bois	Prêt participatif et fonds bois
Garantie	Alter'na (exploitations et ETF uniquement) avec limitation sur le rachat d'actif	Alter'na (exploitations et ETF uniquement)	Alter'na (exploitations et ETF uniquement)
Niveau global de couverture	Faible sur la transmission, notamment des plus petites entreprises (scieries, ETF..)	Manque potentiel concernant les petites scieries	Satisfaisante

Source : EDATER (2021)

2.6 Besoins et défaillances de financement de la pêche et de l'aquaculture

Points clés à retenir :

- Activité de pêche rentable actuellement mais qui a besoin d'investissements importants pour se convertir à une pêche plus durable avec une flotte vieillissante bientôt plus éligibles aux aides FEAMP
- Besoins importants dans le cadre d'installation / transmission dans la pêche (si hors transmission familial) avec une exigence d'apport élevé de la part des banques. Le sujet de l'installation en coopérative / société est important
- Secteur de l'aquaculture qui présente moins d'enjeux sur l'installation/transmission en dehors de nouvelles production (type algoculture) mais des besoins importants d'investissement notamment en vue d'une conversion écologique des installations

Tableau 34 AFOM des besoins pour le domaine de l'innovation

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des productions à forte valeur ajoutée (huîtres, caviar, langoustine, thon, bar et truite d'élevage...) et des cours soutenus (déficit production par rapport à la demande) • Grande façade maritime. • Facilité d'accès au crédit pour la reprise d'entreprise 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à concilier activités économiques de la pêche et de la conchyliculture et développement des territoires littoraux (urbanisme, tourisme, projets) • Atomisation de la filière et manque d'attractivité envers les métiers de la pêche. • Dualité entre quelques grandes entreprises aquacole et une activité artisanale, sous la forme individuelle ne permettant pas d'accéder à certaines formes de financement
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure préservation de l'écosystème liée à l'émergence de nouveaux modes d'alimentations des élevages de poisson 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation limitant le développement de l'aquaculture • Activité d'élevage soumise à des aléas du milieu naturel (climatiques, sanitaires...)

Source : Technopolis (2021)

2.6.1 Les données structurelles du secteur

La Région est découpée en cinq quartiers maritimes, quatre quartiers maritimes correspondent chacun à un port, et le dernier (Bayonne) couvre trois ports : Cap Breton, Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, Hendaye. La Région Nouvelle-Aquitaine compte sept principaux ports maritimes, propriété du Département de Charente-Maritime, de l'Etat, du département des Pyrénées - Atlantique et d'une communauté de communes, ainsi que de nombreux autres points de débarquement. Une cinquantaine de mareyeurs travaillent sur la Région.

La région Nouvelle-Aquitaine compte (juin 2020) 530 navires de pêche professionnelle maritime (avec un PME). D'après les données du SIH, la Nouvelle-Aquitaine compte 1 690 marins. Les trois-quarts des navires mesurent moins de 12m et travaillent principalement dans la bande côtière. Le principal engin de pêche est le filet (52% des navires), suivi des tamis à la civelle (31%), les métiers de l'hameçon (27%) et le chalut (23%) (source : SIH, 2019).

Le quartier de Bayonne, qui regroupe près du tiers des bateaux, la moitié de la puissance (kW) et les deux tiers de la jauge (GT) est le plus important. Le quartier maritime suivant est celui d'Arcachon (un quart de la flotte et 17% de la puissance).

L'âge moyen de la flotte de Nouvelle-Aquitaine est de 30 ans et plus des trois quarts des bateaux ont plus de 20 ans, seuls 10% des bateaux ont moins de 10 ans (53 bateaux). Le renouvellement le plus important a eu lieu sur Arcachon avec un âge moyen de 24 ans et 38% de bateaux de moins de 20 ans.

En 2020, les cinq criées de la région (localisées sur cinq des principaux ports) ont enregistré des ventes pour un total de 14 486 tonnes pour une valeur d'environ 73 M€, ces chiffres présentant une tendance à la baisse depuis quelques années. Les criées de Saint-Jean-de-Luz et de La Cotinière étaient les plus importantes et représentaient à elles deux 75% du volume et 65% de la valeur des premières ventes régionales. Sur les cinq dernières années, la tendance est à la baisse des apports (-23% entre 2016 et 2020). A l'exception d'Arcachon (+13%), cette baisse a touché toutes les criées de la région et a été plus marquée à La Rochelle (-38%) tandis qu'elle a été plus limitée à Royan (-7%). En valeur la baisse observée est plus progressive (-20% entre 2016 et 2020). Ces tendances générales masquent néanmoins des évolutions fortement divergentes parmi les espèces principales : baisses en volume pour le merlu, la seiche, le bar et la baudroie mais fortes hausses thon ou encore la sardine. La filière française est dans un contexte de déficit par rapport à la demande. Dans ce contexte, les produits issus de la pêche française se valorisent bien et peuvent se démarquer des produits d'importation pour des questions de fraîcheur, de qualité et de proximité géographique notamment. Le développement de différente marque / label a contribué à améliorer l'image de marque de cette production (pavillon France, petite pêche côtière, Pêche Durable...).

La Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs la première région française de production conchylicole et dispose plus largement d'une activité aquacole dynamique :

- 1^{er} producteur d'huîtres en France-
- 1^{er} producteur de truites d'élevage en France-
- 1^{er} producteur de caviar en France (3^{ème} producteur mondial)
- 3^{ème} région française pour la production de moules, coques et palourdes

La filière conchylicole emploie 7 100 personnes réparties dans plus de 1 000 entreprises spécialisées dans l'élevage d'huîtres, de moules, de palourdes et coques est générant près de 280 M€ annuels. La production ostréicole se concentre sur deux zones principales : Marennes-Oléron avec 72% des entreprises régionales et le bassin d'Arcachon. Cette production propose différents labels : Huîtres Marennes Oléron (IGP et Label Rouge), Huîtres Pousse en Claire (IGP et Label Rouge), Huîtres Fine de Claire Verte (IGP et Label Rouge).

La production de moules est localisée plutôt dans la baie de l'Aiguillon. Certaines entreprises associent toutefois plusieurs types d'élevages : mytiliculture (moules) avec ostréiculture.

Les entreprises et exploitants sont plutôt vieillissants avec un tiers des entreprises potentiellement à reprendre dans les 5 années à venir. Le nombre de transmission annuel devrait doubler pour atteindre 20/an pour permettre d'assurer ce renouvellement de génération, sachant la création pure est quasi-inexistante dans ce secteur (foncier disponible notamment). Le secteur aquacole fait par ailleurs face à la dégradation de la qualité sanitaire des eaux. En effet, les bassins sont directement impactés par l'urbanisation et l'agriculture. Leur pollution entraîne une perte en termes de volume de production mais aussi de qualité.

Concernant la pisciculture, le secteur est composé d'environ 120 entreprises pour un effectif de près de 900 personnes. La production de truites constitue une activité prépondérante, bien que concentrée autour de quelques grandes entreprises (AquaLandes, Viviers de France...). La production est ainsi constituée autour de filières organisées principalement dans les Landes,

mais qui s'est élargi à d'autres territoires comme le Pays-Basque, le Béarn ou encore le Lot-et-Garonne avec des exploitations indépendantes. L'aquaculture propose sur le marché une gamme complète de produits transformés frais, surgelés, fumés et s'est positionné sur plusieurs labels, dont la certification bio ou label rouge. Le développement de cette filière est toutefois fortement limité du fait de la difficulté à développer de nouvelles installations (conflit d'usage, gestion de cours d'eau, délivrance d'autorisation...). Le développement d'installations en circuit fermé (bassins avec recirculation d'eau) constitue la seule option, étant plus adaptées au contexte de raréfaction d'eau douce disponible, de changement climatique et permettant de contrôler la qualité du milieu d'élevage et d'y limiter l'intrusion de pathogènes. Les deux enjeux pour la filière sont donc la conversion à des systèmes plus respectueux de l'environnement et la reprise/transmission.

La Région est également productrice d'esturgeon en aval de la Garonne. 42 tonnes de caviar ont été produites en 2019 en France par 6 entreprises (dont 36 tonnes par les quatre producteurs membres de l'association « caviar d'Aquitaine »), et dont 45% est exporté. Une vingtaine de producteurs charentais de l'estuaire de la Seudre et de l'Île d'Oléron ainsi que cinq producteurs médocains produisent par ailleurs de la crevette impériale, pour environ 40 tonnes par an.

La pisciculture en pleine mer est relativement peu développée dans la Région bien qu'on note une production de turbot (Ferme Marine de l'Adour) alors même que la Région abrite l'une des plus grandes écloserie française (ferme marine du douhet).

En Nouvelle-Aquitaine l'algoculture, majoritairement sur l'élevage de la variété spiruline ainsi qu'une activité d'élevage de végétaux marins (laitue de mer, salicorne, aster maritime) notamment sur l'Île de Ré. Ce secteur est encore en démarrage et présente un potentiel significatif de développement.

2.6.2 Description de l'écosystème

La filière est organisée autour d'associations interprofessionnelles, de centres techniques et des criées et mareyeurs. La Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique coordonne les politiques de régulation des activités exercées en mer, elle met en œuvre soit par ses services, soit par la coordination des services de l'État la réglementation des pêches, les mesures de sécurité des navires, le balisage, la délivrance des titres de formation professionnelle maritime ou encore l'octroi de certaines aides (mesures nationales du FEAMP notamment).

La Région présente un tissu riche mais relativement fragmenté d'interprofessions :

- Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Comité Régional de la Conchyliculture Charente-Maritime (CRCCM)
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM NA)
- Syndicat des Pisciculteurs, fédération des spiruliniers...
- Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA Paris)
- Coop des artisans Pêcheurs d'Aquitaine
- Etc.

Plusieurs Centres de Recherche et d'appui technique sont implantés sur le territoire :

- CREEA (Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole)
- IRSTEA CREA

- IFREMER (Anglet; Arcachon; la Rochelle; la Tremblade)
- Groupe de DEFENSE SANIT AQUACOLE AQUITAINE
- CAPENA Centre pour l'Aquaculture, la pêche et l'Environnement de la Nouvelle-Aquitaine

2.6.3 Besoin de financement et défaillances de marché

L'étape de l'installation et la transmission de l'activité présente cependant des difficultés particulières, étant donné qu'il s'agit, pour le porteur de projet, de s'endetter sur des sommes importantes. En effet, les coûts fixes d'installation dans la filière pêche et aquacole peuvent être importants (si hors cadre familial), auquel cas les banques seront davantage prudentes. La rentabilité ces dernières années de l'activité de pêche (cours élevé et prix des carburants à la baisse) a toutefois été favorable dans l'instruction des demandes de crédit.

Lors de la création/reprise d'activité dans la pêche, les banques demandent un apport personnel d'environ 20% pour octroyer un prêt. Certaines subventions existent mais les montants ne sont pas assez importants : les subventions pour l'installation sont limitées à 75K€, fixée par le règlement FEAMP.

Pour l'achat d'un petit bateau d'occasion (moins de 12 mètres) de 400 K€ (avant toute modernisation), un apport minimal de 100 K€ sera ainsi exigé par la banque, jusqu'à 200 K€ pour un plus gros navire ou plus moderne.

Ces primes à l'installation devaient sur la période 2014-2020 par ailleurs être faite au titre d'une personne physique, ce qui a par ailleurs constitué une limite au développement de société ou encore sous la forme coopérative. Cet aspect peut être limitatif au développement d'outils financiers, sans compter les fortes restrictions liées à une éventuelle utilisation du FEAMP pour les installations (navire de longueur inférieur à 24 mètres et âgé de 5 à 30 ans maximum sur des segments en équilibre).

En aquaculture, il n'existe en dehors du prêt d'honneur, et ce de manière très limitée, aucune aide à l'installation permettant à un nouvel aquaculteur de racheter les actifs de l'entreprise cédée - les FESI ne le permettent pas sous forme de subvention et il n'y a pas d'instruments financiers dans le Programme FEAMP. Dans le cadre d'une transmission, majoritairement familiale, les contraintes de financement sont moins lourdes car le risque est souvent réparti entre le cédant et le repreneur.

Dans le cas où la transmission se fait hors cadre familial, le même problème se pose que pour la création : le coût de la reprise varie en moyenne autour de 500K€ mais peut atteindre 2M€, notamment en conchyliculture. En fonction de l'historique de l'exploitation et de la connaissance de la banque sur l'exploitation, les fonds propres exigés peuvent être très limités, voire nuls, ou plus important.

Certaines activités, notamment en conchyliculture, auraient intérêt à ouvrir leur capital afin de bénéficier d'un financement extérieur via une prise de participation. A noter que la réglementation oblige le producteur à détenir à minima 51% des parts de son exploitation. Par ailleurs, la structure juridique des certaines exploitations est un frein au financement. En effet, bien qu'il y ait des avantages à rester dans un régime « artisanal », il est plus difficile d'accéder à des formes de financement plus sophistiquées et plus importantes en termes de montant octroyé.

Le financement de la modernisation des navires et installations d'aquaculture, notamment en vue de leur (re)conversion plus écologique - segment de flotte, type d'engins / métiers ou les systèmes de recirculation / conversion bio en aquaculture... - n'ont pas d'accès privilégié et

incitatif au financement privé ce qui est limitant. Différents instruments sont envisageables tels que la garantie permettant une bonification de taux et des différés de remboursement, voire des outils visant le financement en quasi-fonds propres de type prêt participatif...

Dans le cas d'investissement pour la transition ou diversification, les banques mobilisant peu les garanties classiques, peuvent exiger un apport équivalent au montant du prêt. En fonction de l'exercice annuel précédent (aléas climatique, sanitaire...) et réserves de trésorerie, l'exploitant peut être dans l'incapacité d'apport ce montant.

La question se pose également pour les plus grandes entreprises (Truite, caviar) qui ne peuvent bénéficier de subvention et pour lesquelles il convient de s'assurer qu'elles peuvent bénéficier d'instruments de financement attractifs.

Tableau 35 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Installation/reprise	Développement	Transition / conversion
Dette	Prêt bancaire uniquement	Prêt bancaire et financements interbranches	
Quasi-fonds propres et fonds propres	Prêt d'honneur (aquaculture uniquement)	Peu pertinent (hors grande entreprises aquacoles)	
Garantie	Hypothèque ou SIAGI uniquement		
Niveau global de couverture	Satisfaisante	Moyenne	Faible au regard de montants en jeu et exigences bancaires

Source : EDATER (2021)

3 Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées en mars 2021. **En vert** sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et **en bleu**, les carences pour lesquelles **les FESI peuvent être mobilisés** dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

Tableau 36 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ⁹⁴
Economie	Création des commerces, sociétés de services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banque) sur des tickets de 3 à 50K€	Plateformes locales Réseau Entreprendre France Active	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	Possible, non préconisé par l'EEA IF	<ul style="list-style-type: none"> De minimis OU Jeunes pousses si cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point 1), b) et c)
Economie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	ADIE	Microcrédit Prêts	Soutien à la création d'entreprises	Possible mais non préconisée par l'EEA IF	De minimis
Economie	Petit capital développement des TPE	Faiblesse de l'offre sur les tickets entre 5 K€ et 150€ pour des TPE visant le développement PME	Prêts d'honneur des plateformes d'initiative locale	Fonds propres Quasi-fonds propres	Développement des entreprises	Préconisée par l'EEA IF	Pari-passu
Economie	Soutien au financement bancaire du développement des PME	Potentielle frilosité de l'intervention bancaire en post-PGE face à des bilans dégradés (ticket entre 0 et 15M€ en fonction des cibles)	Conjoncturels (PGE) et structurels (FRG Bpifrance)	Garantie	Consolidation des entreprises	Préconisé par l'EEA IF	ESB, de minimis ou jeunes pousses

⁹⁴ Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ⁷⁴
Economie	Entreprises en retournement, mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150K et 800K€ ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut risque	Unité entreprises en retournement Fonds en cours de développement	Fonds propres Quasi-fonds propres Subventions Dette (financement CT, lease-back)	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Impossibilité d'intervenir auprès d'entreprises en difficultés au sens européen Pari-passu
Economie	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Tickets de 150K à 3 M€€ comblés en partie par les acteurs privés	Garantie Bpifrance Fonds régionaux (NACI, IRDI, ACI, PCE...)	Garantie Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	Préconisé par l'EEA IF	Fond Pari passu ou intervenant en pari-passu ou de minimis OU
Economie	Financement des investissements et fonds de roulement des PME	Tickets de 500K€ à 3 M€ en fonction des cibles	NACO Fonds Relance Nouvelle-Aquitaine Irdi Impulsion	Fonds propres Quasi-fonds propres	Consolidation des entreprises	Préconisé par l'EEA IF	Pari-passu
Economie	Développement du haut de bilan pour les structures de l'ESS	Insuffisance et inadéquation de l'offre en fonds propres pour les structures de l'ESS	France Active URSCOP	Fonds propres Quasi-fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	SRDEII, feuille de route NeoTerra	Difficile	Fond intervenant en pari-passu ou pari-passu ab initio. OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a,b,c) §10 a,b,c OU Une intervention jeune pousse 22§3 pt c) OU De minimis
Innovation	Innovation – porteurs de projets	Tickets de 15 à 50K€ - voire jusque 150K€ pour des projets en incubation	Couvert par les subventions régionales et les différents outils Bpifrance	Subvention Avances remboursables Prêts d'honneur	Soutien à l'innovation dans les PME	Préconisée par l'EEA IF	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ⁷⁴
Innovation	Financement des entreprises innovantes en amorçage/création	Tickets en amorçage/création entre 150K et 3M€, non couverte par le secteur privé Demande soutenue des entreprises en la matière et des incubateurs	NACO Nouvelle-Aquitaine Amorçage Irdinov NAEH	Fonds propres Quasi-fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisée par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c) OU Eu égard au montant, de minimis 200K€
Innovation	Financement des entreprises innovantes en post-amorçage	Tickets en post-amorçage entre 100K et 3M€ cumulé sur plusieurs tours difficilement financé par le secteur privé	NACO ACI Nouvelle-Aquitaine Amorçage Aélis Inno	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c)

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ⁷⁴
							n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Financement de l'amorçage technologique risqué (innovation de rupture, biotechs deep tech) et start-ups d'envergure industrielle	Absence de présence d'un fonds d'amorçage risqué proposant des tickets importants (5M€ plutôt que 2-3M€ dès les premiers tours)	Aquiti en cours de développement d'un fonds d'amorçage venture de 60M€ Plan Deeptech Bpifrance	Fonds propres	S3 et soutien régional aux filières stratégiques	Préconisé par l'EEA IF, en tenant compte tenu de la volumétrie (potentiellement à couvrir au niveau national, voir Bpifrance)	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation capitaux privés > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Financement de la trésorerie de bridge en amorçage/post-amorçage	Difficile couverture des tensions de trésorerie des entreprises en cours	Prêt participatif d'amorçage Bpifrance	Quasi-fonds propres Garantie du PPA Bpifrance	S3, soutien à l'innovation	Préconisée par l'EEA IF	Pari-passu ou jeunes pousses

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ⁷⁴
		de levée de fonds, dont le bouclage est parfois long, avec des petits tickets					
Innovation	Opération de financement de l'innovation dans les entreprises matures	Insuffisance de fonds privés pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises	Prêts Bpifrance Fonds propres régionaux (NACI, ACI, PCE)	Prêts Fonds propres	Soutien à l'innovation, S3	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire régional	Difficultés de financement des gros projets de méthanisation portés par des collectifs d'agriculteurs (offre faible en fonds propres autour de 700K et 750K€ par projet)	TerraEnergies ADEME Investissement	Intervention en fonds propres Garantie de prêts bancaires	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Possible, préconisée par l'EEA IF	Pari-passu ou RGEC ou de minimis ou jeunes pousses
Transition énergétique et environnementale	Financement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire régional	Difficile financement des projets non éligibles à la CRE dans le cadre de PPA (Power Purchasing Agreements)	-	Garantie d'achat (pas un instrument financier au sens européen)	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Non préconisé par l'EEA et impossible à financer par des FESI	Pari-passu ou RGEC ou de minimis ou jeunes pousses

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ²⁴
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti tertiaire public	Difficile financement des études amont et de l'ingénierie technique et financière	ACTEE FAIRE France Relance	Subventions	Atteinte des objectifs régionaux en matière d'efficacité énergétique	Non préconisé par l'EEA	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti résidentiel social	Financement des travaux « annexes » aux rénovation énergétique difficilement finançables	-	Avances remboursables	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti résidentiel social	Déficit de fonds propres des bailleurs sociaux	-	Plusieurs pistes ont été envisagées mais néanmoins aucune ne semble tangible, à creuser	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA IF	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnement	Financement de la rénovation énergétique du petit tertiaire privé (inférieur à 1000m ²)	Difficulté de financement des travaux de rénovation énergétique par les PME	CEE	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA IF	De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficulté de financement du reste à charge pour les copropriétés lors des opérations de rénovation énergétique	-	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Préconisé par l'EEA IF	De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation	Difficulté de financement du reste à charge pour	-	Prêt à taux bonifié	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Préconisé par l'EEA IF	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ²⁴
	énergétique du bâti privé	les propriétaires de maisons individuelles lors des opérations de rénovation énergétique		Garantie bancaire			
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficile financement du reste à charge des travaux de rénovation privés	CARTEE	Avance remboursable	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisée par l'EEA IF	De minimis
Agriculture/ forêt / aquaculture	Installation/reprise	Ticket de 20K à 50K€ et volume d'opérations en augmentation	Prêt d'honneur agriculture et aquaculture	Augmentation du plafond et différé (sous conditions), voir élargissement à la filière bois	Renouvellement des générations et lutte contre la déprise foncière Nécessité de surveiller d'éventuelle initiative nationale (combinaison DJA + PH)	Possible reconduction (fin 2022) mais à sécuriser	De minimis (plusieurs)
Agriculture	Installation/reprise	Accès au foncier sans acquisition immédiate	Outils de stockage et portage SAFER	Stockage et portage renforcé (montants et échéances)	Lutte contre la déprise agricole et accaparement des terres	Possible FEADER (foncier éligible dans le cas d'acquisition par des jeunes agriculteurs)	De minimis?
Agriculture et forêt	Investissement	À ce stade résolu	Garantie Alter'NA	Reconduction de la Garantie Alter'NA avec éventuel aménagements	Modernisation, transition et diversification des secteurs	Reconduction en 2025 avec du FEADER	De minimis
Pêche & Aquaculture	Reprise et investissement	Accès au crédit bancaire (moins de 500K€)	Aucun	Garantie	Modernisation et conversion écologique	Mobilisation FEAMPA compliquée, surtout sur la pêche	De minimis?

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI	Aides d'État ⁷⁴
Filière bois	Modernisation et reprise petites scieries	Accès au crédit bancaire (moins de 300K€)	Aucun (sauf FRG Bpifrance)	Garantie	Développement de la filière bois (hausse VA) et renouvellement des générations	Peu opportune du fait de la faible volumétrie potentielle	De minimis

4 Stratégie régionale

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique telles qu'énoncées dans ses schémas régionaux (SRADETT, SRDEII), et en respect d'un certain nombre de critères développés dans ce chapitre. L'investissement régional se fera sur fonds propres de la région, sur les fonds d'autres acteurs publics dont les collectivités locales, et parfois via des ressources FESI lorsque leur additionnalité est démontrée.

4.1 Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers

Au-delà de la réponse aux défaillances de marché constatés, quelques principes directeurs et paramètres méritent d'être pris en compte pour dessiner la stratégie d'investissement qu'entend poursuivre la Région en matière d'ingénierie financière :

- Le premier principe est celui de la cohérence des instruments avec les priorités fixées **dans les documents stratégiques ayant fait l'objet d'une validation politique par la Région (SRDEII, SRDTL, S3, PDRA, SCRAE, SRADETT)**. **Les concertations en fondement de ces documents pour la prochaine période budgétaire n'ont pour la plupart pas encore été lancées sinon pour le SRADETT, dont les principes directeurs seront pris en compte.**
- Le deuxième principe est celui de la complémentarité de **la stratégie d'investissement de la Région avec les outils de financement existants au plan national** (non-duplication), à savoir les actions de la Banque des Territoires, Bpifrance notamment, l'Etat et l'Europe.
- Le troisième principe est celui de **la criticité de l'intervention** pour générer un effet démonstrateur/d'entraînement et/ou de massification en faveur du développement économique ou de la transition énergétique du territoire. Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.

4.2 Les paramètres à prendre en compte pour définir l'intervention des FESI sur les instruments financiers régionaux

Le premier principe d'intervention des FESI est celui du pragmatisme dans l'usage des fonds FEDER au travers d'instruments financiers, à savoir :

- La Région doit cibler un nombre limité d'intervention mais ayant une masse critique, afin de garantir une concentration des interventions et limiter le saupoudrage.
- La Région doit cibler l'intervention des FESI sur des interventions où la valeur ajoutée des FESI est la plus forte, et produit le maximum de résultats concrets en faveur du développement économique (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments ou de la consolidation d'instrument qui ont fait la preuve de leur pertinence et efficacité) ou de la transition énergétique du territoire (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments). Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.
- La Région bénéficie de la présence sur son territoire d'opérateurs volontaires et expérimentés dans la gestion de fonds FESI (ex : Aquiti), capables de l'intervention

envisagée. La Région devrait donc logiquement pouvoir s'appuyer sur ces opérateurs, prêts à mobiliser des crédits FESI, sous réserve d'une définition claire des règles en amont et de la disponibilité au sein des services de la Région d'une assistance technique et juridique solide et fiable en matière d'ingénierie financière sur fonds FESI.

- Le deuxième paramètre à prendre en compte est celui de **la nécessaire conformité de l'intervention régionale à la réglementation relative aux aides d'État** (notamment les lignes directrices sur les investissements en faveur du financement des risques et le RGEC).

Ce sont ces principes qui ont été suivis dans le cadre de nos propositions d'intervention.

4.3 Les outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

En réponse aux défaillances de marché présentées dans le précédent chapitre, un certain nombre de pistes d'interventions régionales ont donc été identifiées et se traduisent par :

- La pérennisation d'instruments existants ;
- L'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- La création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Le scénario se dégageant de ces pistes est ainsi celui d'une utilisation accrue des instruments financiers afin de :

- **Soutenir la compétitivité des entreprises** de la Région Nouvelle-Aquitaine en sortie de crise, en apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation et une garantie accrue en sortie de PGE ;
 - En apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation, notamment via les dotations d'un fonds de capital (naco) et d'un fonds en prêts participatifs. Les volumétries proposées posent des hypothèses réalistes à date, pouvant être remises en question au cours des prochaines années, en fonction de la reprise économique à l'issue de la crise sanitaire de 2020-2021
 - En maintenant et en renforçant le soutien existant aux filières agricoles/aquacoles/bois-forêts, notamment l'installation (prêt d'honneur, garantie Alter'NA)
- Continuer de faire de la Région Nouvelle-Aquitaine un **territoire attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage
 - En maintenant l'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises innovantes en amorçage/post-amorçage, actuellement portée par NACO et Nouvelle-Aquitaine Amorçage pour le prêt d'honneur innovation
- Accélérer la **transition écologique et énergétique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables et soutenant la réhabilitation du foncier dans une optique de compétitivité
 - En développant le financement des projets de méthanisation via l'apport de fonds propres (actuellement possibles par TerraEnergie)
 - En intensifiant la rénovation énergétique du bâti privé par le financement d'un fonds de prêt bonifié de type éco-PTZ.

Les outils sont présentés dans le Tableau ci-dessous qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale

Concernant les outils abondés par les FESI au cours de la période 14-20 les évolutions suivantes sont préconisées :

- le prêt d'honneur à destination des plateformes Initiative ne serait abondé avec des FESI que sur le volet agricole, et le volet création et développement des PME abondé sur fonds régionaux (intervention 10);
- NACO, actuellement positionné sur la création/amorçage/développement/transmission généraliste, à dominante innovation, sera réabondé au cours de la prochaine programmation, avec une clarification des poches destinées aux interventions 2 et 4 ;
- La garantie Alter'NA seraient réabondée avec du FEADER, au regard de l'élargissement de son périmètre d'intervention (exploitation forestière, petites installations ENR...) et de la dynamique d'engagement ces prochaines années.

Tableau 37 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI

A noter qu'il n'a pas été identifié à ce stade de besoin de mobilisation du FSE en instruments financiers pour la période 2021-2027.

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie REACT EU 2014-2020	Volumétrie FESI 2021-2027
<i>Volet 1 : Compétitivité des TPE/PME</i>					M€	M€
<p>1. Intervention en fonds propres et quasi-fonds propres à destination des TPE/PME suite à la crise sanitaire <i>(majorité d'interventions en quasi-fonds propres, à destination des TPE et petites PME)</i></p>	<p>Création d'un outil fonds propres et quasi-fonds propres à destination des TPE/PME</p>	<p>15k-2M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir les TPE dans leur changement d'échelle et les PME au bilan dégradé en besoin de fonds propres à l'issue de la crise sanitaire Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales (a priori début 2022) Articulation : complémentaire des interventions classiques de NACO et des fonds relance (Nouvelle Aquitaine Relance, Irdi Impulsion) Type d'intervention : Pari-passu par opération Investisseurs : FEDER/Région ; Porteurs : gestionnaire de fonds Co-financement FEDER : jusqu'à 100 % FEDER</p>	<p>Besoin estimé de recapitalisation de 1,5Md€ des PME et ETI sur la Région soit 750M€ pour les TPE et petites PME. Besoin pouvant être couvert en partie (16%) par des interventions en quasi-fonds propres par exemple de types prêts participatifs : 120M€ Pouvant être couvert pour tiers par l'intervention du secteur public en anticipant un effet levier x2 sur le secteur privé : 40M€ de fonds publics,</p>	N/A	40M€
<p>2. Intervention en fonds propres à destination des PME <i>(prolongation de l'intervention actuelle,</i></p>	<p>Abondement d'un fonds de co-investissement en fonds propres ou quasi fonds propres à destination des PME traditionnelles</p>	<p>100K-3M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir le segment du petit capital développement et couvrir les besoins régionaux des PME en fonds propres Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementale (a priori début 2022) Articulation : complémentaires avec les actions régionales au sein de NACO, Nouvelle-Aquitaine Relance et Irdi Impulsion</p>	<p>Besoin estimé de recapitalisation de 1,5Md€ des PME et ETI sur la Région soit 750M€ pour les TPE et petites PME. Besoin pouvant être couvert en partie (+ 50%) par des interventions en fonds propres : 400M€. Il est possible d'estimer qu'une partie de ces</p>	10M€	40M€

			<p>Type d'intervention : Pari-passu par opération</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ; partenaires privés</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : jusqu'à 100% FEDER</p>	<p>besoins sera pris en charge par les fonds privés régionaux (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne...) et qu'un besoin d'un fonds public additionnel sera nécessaire pour un quart du besoin : 100M€. En pari-passu à 50% cela représente 50M€ de fonds FEDER.</p>		
<p>3. Intervention de soutien à la dette de trésorerie et d'investissement des PME</p>	<p>Abondement d'un fonds de garantie FEDER</p>	<p>100K€-2M€</p>	<p>Raison d'être : maintenir les capacités d'endettement des entreprises aux bilans dégradés par la crise sanitaire et soutenir l'investissement et le développement des PME régionales</p> <p>Temporalité : A l'issue du PGE etn en fonction des mesures gouvernementales</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de garantie de Bpifrance, de France Active et de la SIAGI</p> <p>Type d'intervention : De minimis</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région</p> <p>Porteurs : Banque publique, gestionnaire de fonds</p>	<p>En Nouvelle-Aquitaine, 1,5Md€ de PGE financés pour des entreprises cotées 5+ par la Banque de France. Besoin de garantie à anticiper pour un volume d'environ 10% de ces prêts, soit 150M€. Avec un effet levier de 15, fonds de garantie de 10M€</p>	<p>N/A</p>	<p>10M€</p>
<p><i>Volet 2 : Innovation</i></p>					<p>M€</p>	<p>M€</p>
<p>4. Intervention en soutien à l'émergence des projets innovants</p>	<p>Abondement d'un fonds de prêts d'honneur innovation</p>	<p>15-150K€</p>	<p>Raison d'être : Faciliter l'émergence de projets innovants et le recyclage des fonds publics investis sur cette thématique</p> <p>Temporalité : Dès 2021</p> <p>Articulation : Avec les outils Bpifrance et les subventions existantes</p> <p>Type d'intervention : De minimis</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région, partenaires privés</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : 100% FEDER</p>	<p>Accompagnement d'une quarantaine de start-ups par an pour un ticket moyen de 100K€ : 10M€ de besoin de financement sur la période 2021-2027</p> <p>Fonds actuel fonctionnant bien, avec jusqu'à 10% de taux de casse sur ce segment : 1M€ à refinancer sur la période pour garder le même niveau d'activité.</p>	<p>N/A</p>	<p>5M€</p>

				<p>En raison de la sélectivité du fonds, une partie des besoins n'est actuellement pas couverte. Une hausse de 30% de l'activité du fonds peut-être envisagée, nécessitant un financement initial de 4M€ (hypothèses de projection de 15 dossiers supplémentaires par an, avec 10% de taux de casse et un remboursement sur 5 ans)</p> <p>Afin de financer ces deux besoins (pérennisation de l'activité actuelle et financement de prêts supplémentaires), 5M€ sont nécessaires.</p>		
<p>5. Intervention sur l'amorçage et le post-amorçage</p>	<p>Consolidation du fonds régional de co-investissement en amorçage et post-amorçage (capital risque)</p> <p>Intervention en fonds propres et quasi fonds propres</p>	<p>100K€-3M€</p>	<p>Raison d'être : Maintenir dans le temps le niveau d'investissement dans les start-ups innovantes régionales dans les phases d'amorçage et post-amorçage et accompagner le rythme des créations</p> <p>Temporalité : A l'issue des fonds ReactEU</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre régionale de financements en fonds propres (ACI, PCE...)</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : 100% FEDER</p>	<p>Fonds actuel NACO finançant déjà l'innovation mais avec un besoin accru.</p> <p>2/3 de NACO sont aujourd'hui à destination de l'innovation, avec un besoin spécifique à l'innovation de 25M€.</p>	<p>7.5M€</p>	<p>25M€</p>
Volet 3 : Soutenir la transition énergétique et environnementale						
<p>6. Intervention à destination des projets de méthanisation</p>	<p>Création ou abondement d'un fonds d'investissement en fonds propres auprès des projets de méthanisation</p>	<p>500K€-3M€</p>	<p>Raisons d'être : Soutenir l'émergence de projets de méthanisation sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et renforcer leur soutenabilité par l'apport de fonds propres</p> <p>Temporalité : Dès 2022</p>	<p>Une quinzaine de projets ont été identifiés comme matures sur la période 2021-2027 en besoin de financement, dont 8 devraient pouvoir être accompagnés (pour un ticket moyen de 1,5M€). Le</p>	<p>N/A</p>	<p>6M€</p>

			<p>Articulation : TerraEnergie, garantie Alter'NA</p> <p>Type d'intervention : Pari-passu ab initio</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région, partenaires privés</p> <p>Porteurs : Gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : 100% FEDER</p>	<p>besoin moyen est de 8M€ pour lequel un apport de fonds propres de l'ordre de 10% apparaît nécessaire, soit 12M€ sur la totalité des projets. En pari-passu le fonds devra intégrer 6M€ de fonds publics</p>		
<p>7. Soutenir la massification des opérations de rénovation énergétique du bâti privé : copropriétés et maisons individuelles</p>	<p>Abondement d'un fonds de prêt bonifié de type éco-prêt à taux zéro</p>	<p>Coût moyen des travaux 25K€/logements</p>	<p>Raison d'être : Offrir une solution de portage aux propriétaires ne parvenant pas à rénover leurs biens et mobiliser le capital privé dans une solution de tiers-financement. Développer une expertise et un effet de masse permettant d'atteindre une rentabilité à long-terme dans les opérations de rénovation énergétique et répondre aux besoins d'appui en ingénierie technique des collectivités territoires</p> <p>Temporalité : A partir de 2023</p> <p>Articulation avec d'autres outils : SEM régionales, plan France Relance</p>	<p>En considérant un montant moyen de travaux de 24 000 €, et un montant moyen du tiers-financement de 19 500€, les besoins pour accompagner 500 logements par an⁹⁵ sont de 9,7 M€/an soit 39 M€ pour 4 ans</p>	N/A	Jusqu'à 39M€
Volet 4 : Agriculture, forêt-bois et pêche						
<p>8. Prêts d'honneur transmission reprise agriculture & aquaculture</p>	<p>Montée en puissance du dispositif PH existant via une meilleure couverture géographique, part de plus en plus importante des non éligibles à la DJA et potentiel d'augmentation du ticket (cas particuliers)</p>	<p>5 à 40 K€ par projet (voire possibilité d'aller jusqu'à 50 K€ pour certains projets)</p>	<p>Raison d'être : renouvellement des générations et lutte contre la déprise</p> <p>Temporalité : renouvellement 2023 et relance de marché (si ajustements significatifs géographiques, cf. Mobilisation du FEDER sur l'ensemble de la Région)</p> <p>Articulation : DJA et autres aides FEADER et FEAMPA</p> <p>Type d'intervention : Prêt d'honneur</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p>	<p>20M€ sur 5 ans (minimum de 200 dossiers par an à 15-20K€)</p> <p>Un réinvestissement de 12M€ injectés dans l'instrument sur la période accueil au fur et à mesure des sorties des premières entreprises investies</p> <p>Un abondement supplémentaire de 8M€</p>	N/A	8 M€

⁹⁵ Estimations à partir du CERC, La rénovation énergétique des logements, bilan année 2019

			<p>Co-investisseurs dans les entreprises : banque et autres organismes de financement (y.c. associatif) Porteurs : intermédiaire (Initiative, Bpifrance...) Co-financement FESI : à sécuriser. La mobilisation du FEADER pose des questions supplémentaires (éligibilité restreinte)</p>	<p>dont les premiers décaissements sont à prévoir dès fin 2022 (jusqu'à 100% de FESI possible).</p>		
<p>9. Accès au crédit bancaire pour les filières agro et forêt-bois</p>	<p>Reconduite du dispositif de garantie Alter'NA</p>		<p>Raison d'être : modernisation, conversion et diversification des filières agro et bois Temporalité : 2024 Articulation : INAF (si reconduit après 2022) Type d'intervention : Garantie en première perte Investisseurs : FEDER/Région ; Co-investisseurs dans les entreprises : N/A Porteurs : FEI et banques (fonds de fonds) Co-financement FESI : FEADER</p>	<p>Environ 40M€ de ressources nécessaires sur 2025-2029 (8M€ par an permettant de couvrir les engagements). Fonds libérés en partie au fur et à mesure de la réduction l'encours actuel. Mais le déploiement très récent de l'outil et durée longue des prêts (>10 ans) nécessite un réabonnement massif dès 2024.</p>	N/A	<p>24M€ (60% des ressources nécessaires)</p>

4.4 La possibilité de combiner des instruments financiers et des subventions.

Sur la période 2014-2020, la combinaison d'instruments financiers et de subventions était possible dans le cadre de deux opérations séparées, avec des assiettes bien distinctes. Pour la programmation 2021-2027, la combinaison prêts/subvention est possible pour un organisme mettant en œuvre un IF, **au sein d'une opération unique** si celle-ci respecte les conditions suivantes :

<p>Condition 1 : un lien existe entre la subvention et l'instrument financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien sous forme de subvention est lié et nécessaire à l'IF • L'Intermédiaire financier vise les mêmes bénéficiaires finaux • La subvention améliore l'impact de l'instrument, couvre la part non viable de l'investissement et diminue le risque
<p>Condition 2 : le montant de subvention est inférieur au montant de l'instrument financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant accordé sous forme de subvention est inférieur au montant utilisé sous forme de prêts, garantie ou prise de participation • Le calcul s'effectue au niveau de l'instrument et non de chaque investissement

Des exemples de cas possible sont donnés dans la brochure Fi-compass dédiée⁹⁶

- subvention pour financer la bonification des taux d'intérêt ou des frais de garantie ;
- subvention pour financer l'assistance technique ;
- subvention est accordée sous forme de capital pour les investissements non viables ;

EXEMPLE : Dans le domaine de la rénovation énergétique : pour une copropriété, l'aide de l'instrument financier varie en fonction des revenus des copropriétaires. Les aides accordées sont soit une subvention, soit un prêt combiné à une subvention, ou un prêt. Cette **approche modulable** permet d'obtenir plus facilement l'accord d'une copropriété pour la rénovation de l'ensemble des logements et du bâtiment.

- remise en capital, en fonction des résultats de l'instrument ;

EXEMPLE : Dans le domaine de l'efficacité énergétique : clause de remise dans le contrat de prêt sur le capital restant dû, si des **conditions de performance énergétique sont atteints**.

- attribution d'un prêt et d'une subvention recouvrable (la subvention se convertit en prêt en cas de succès du projet ;
- prise de participation combinée à une subvention convertible (la subvention se convertit en prise de participation en cas de succès).

Le prêt à taux zéro peut être associé à une subvention pour la bonification des taux d'intérêt, l'assistance technique de l'instrument, en aide modulable (prêt ou subvention) ou en subvention recouvrable.

⁹⁶ Combination of financial instruments and grants under shared management funds in the 2021-2027 programming period, Factsheet May 2021, Fi-compass (Commission européenne, BE)

Il est important de noter que dans ce cas les intermédiaires ne sont pas considérés comme des « organismes intermédiaires » au sens de la définition donnée à l'article 2.8) mais comme des « organismes mettant en œuvre un instrument financier » (article 2.22).

Ainsi, parmi les interventions en instruments financiers proposées ci-dessus, 2 interventions sont prônes à être combinées avec des subventions pour constituer une opération unique au titre d'un instrument financier telle que prévu à l'article 58 – 5 du règlement UE 2021/1060 portant disposition communes :

- l'intervention en soutien à l'émergence des projets innovants, peut combiner les prêts d'honneurs proposés et des subventions convertibles (en prêts ou participation) ;
- les projets de rénovation énergétique du bâti (logements individuels et co-propriétés) pouvant être financés par une combinaison de subvention et de prêt.

Concernant le FEADER, la combinaison est également possible et pourrait s'appliquer à des aides telles que des subventions à l'investissement pour la transition écologique d'une exploitation intégrant également une garantie Alter'NA, le tout soutenu via un seul et même dossier.

Plus spécifiquement, le règlement européen propose un soutien à l'installation de jeunes agriculteurs et de nouveaux agriculteurs et la création de nouvelles entreprises rurales sous la forme d'un montant forfaitaire ou d'instruments financiers, ou d'une combinaison des deux. L'aide est limitée à un montant maximal de 100 000 EUR et peut être différenciée selon des critères objectifs.

4.5 La gouvernance de la politique régionale des instruments financiers recevant du FEDER

La gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi est cruciale pour son succès.

La commission européenne propose quatre options de gouvernance aux Autorités de Gestion :

- Option 1 : Investir au capital de personnes morales existantes (1a) ou nouvellement créées (1b) ;
- Option 2 : Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées (potentiellement par le biais d'un Fonds-de-Fonds) ; et
- Option 3 : Mettre directement en œuvre des instruments de prêts ou de garantie par l'Autorité de Gestion ;
- Option 4 : Abonder un compartiment Invest EU afin de débloquer une garantie pour des outils proposés par la Banque des Territoires et Bpifrance.

Ces options peuvent être combinées.

Tableau 38 Présentation des options de gouvernance pour la mobilisation des outils financiers

	Option 1a	Option 1b	Option 2	Option 3	Option 4
Mise en œuvre de la politique régionale	<p>Visibilité de l'AG limitée dans le cas de FCPI et des réseaux bancaires</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Création - évolution d'un outil régional sur le modèle de Breizh Up</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils opéré par les services de la Région</p>	<p>Création d'une marque régionale sur le modèle de l'Occitanie ou de la Réunion</p> <p>Visibilité de l'AG réduite, nécessitant de prévoir des modalités de communication/coordination dédiée par le gestionnaire</p>	<p>Visibilité de la Région dans les outils</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Pas de visibilité des interventions via des outils « sur l'étagère »</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région et les interventions des banques publiques</p>
Mise en œuvre de l'outil	<p>Mise en œuvre rapide</p> <p>Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des outils</p> <p>Entité juridique dédiée à la mise en œuvre de l'outil</p> <p>Montants et finalité des investissements directs sont limités aux montants nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux investissements</p> <p>Doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'analyse ex-ante</p> <p>Possible dispersion des outils</p>	<p>Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des outils</p> <p>Entité juridique dédiée à la mise en œuvre de l'outil</p> <p>Montants et finalité des investissements directs sont limités aux montants nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux investissements</p> <p>Doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'analyse ex-ante</p> <p>Démarches potentiellement lourdes dans la mise en œuvre de la personne morale</p>	<p>Soutien possible d'une entité expérimentée dans la gestion des fonds structurels en faveur de l'accès au financement des PME (groupe BEI)</p> <p>Termes du mandat de gestion à négocié</p> <p>Procédure de sélection des intermédiaires financiers transparente et alignée sur les exigences européennes (concurrentielle)</p> <p>Peu de risque de conflit d'intérêt entre le gestionnaire et les intermédiaires financiers</p> <p>Pas de contrôle de l'AG et peu de risque d'influence politique</p> <p>Synergies possibles entre instruments</p>	<p>Ne nécessite pas un accord de financement, mais exige l'élaboration d'un document de stratégie à présenter au comité de suivi</p> <p>Remboursement ex-post des prêts décaissés ou garanties engagées</p> <p>Mise en œuvre relativement rapide si l'AG a un savoir-faire technique suffisant</p> <p>Contrôle de la Région sur les interventions</p> <p>Risque de conflit d'intérêt, d'influence politique</p>	<p>Ne permet pas un contrôle régional</p>

	Synergies entre outils dépendantes des gestionnaires financiers	Synergies entre outils dépendantes des gestionnaires financiers			
Suivi technique par la Région	Plusieurs interlocuteurs Reporting différencié par outil Consolidation nécessaire avant valorisation Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Plusieurs interlocuteurs Reporting différencié par outil Consolidation nécessaire avant valorisation Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Regroupement des instruments financiers sous un fonds de fonds, permettant une vision de l'ensemble des instruments et une consolidation du reporting	Un seul niveau de reporting et de suivi Contrôle direct des conditions de mises en oeuvre Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Reporting réalisé par le groupe BEI
Organisation de la Région	Investissements via la SCI et en direct dans les fonds d'investissement régionaux	Investissements initiaux dans le fonds de co-investissement Exige la création du fonds et la sélection d'une société de gestion	Valable surtout dans des contextes particuliers, à savoir de dispersion des ressources et de multiplication des outils et intermédiaires financiers, et d'existence de Fonds ciblés sur des infra-territoires Exige un ETP auprès du gestionnaire de Fonds de Fonds pour suivre les dossiers	Nécessité d'avoir des compétences légales, techniques et humaines Peut nécessiter la mobilisation d'une équipe dédiée au sein de l'AG Soumise à la législation nationale pour l'autorisation explicite de l'AG à octroyer des prêts et émettre des garanties Synergies limitées avec les outils non gérés directement par l'AG	
Opérateur financier	Opérateurs historiques	Opérateurs historiques et nouveaux	FEI, Bpi France (à tester)	Opérateurs historiques, régie régionale	Bpifrance, Banque des Territoires
Partenaires financiers	Investisseurs privés et publics	Investisseurs privés et publics	Investisseurs privés et publics, BEI	Investisseurs historiques	Bpifrance, Banque des Territoires
Frais de gestion	Jusque 10% des dotations des fonds	Prévoir un maximum de 10%	Deux niveaux de frais de gestion : ceux de l'intermédiaire financier, (rémunéré en fonction de la performance dans la	Ne sont pas éligibles, mais peuvent être couverts au titre de l'Assistance Technique	Non connu à ce jour mais implique plusieurs intermédiaires à

			limite de 7 à 10%) plus de la rémunération des intermédiaires financiers des fonds eux-mêmes jusque 10% au total (uniquement dans la mise en place d'un instrument de co-investissement)		savoir le groupe BEI, la Banque des Territoires, puis la société d'investissement
Coût du changement	Aucun	Nécessité d'avancer des crédits au démarrage de l'instrument avant de récupérer les crédits recyclables des fonds arrivés à extinction Temporalité adéquate de la relance post-Covid	Onéreux à mettre en place : entre 50K€ et 100K€ de conseil juridique initial Chronophage et très complexe à mettre en place sur l'ensemble des instruments de Nouvelle-Aquitaine, il est important de prévoir de 18 mois à 24 mois avant le début de programmation le montage d'un tel fonds, avec une importante mobilisation des services de la Région. Il faut par ailleurs prévoir le temps de contractualisation de ce Fonds de Fonds avec les intermédiaires financiers des Fonds.	Aucun	Aucun
Utilisation des crédits UE	Complexité de la mise en œuvre d'une passation de marché (sélection d'un opérateur financier) pour la Région Complexité de la mise en œuvre et du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Complexité de la mise en œuvre d'une passation de marché (sélection d'un opérateur financier) pour la Région Complexité de la mise en œuvre et du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Demandes de décaissement de FEDER se font au niveau du Fonds de Fonds et non au niveau de chaque outil Permet d'attirer des financements mis à disposition par l'ex-plan Juncker (aujourd'hui Invest EU)	Aisance de la passation de marché Complexité de la mise en œuvre du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Sous la responsabilité du groupe BEI

Il est à souligner **l'importance pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via les instruments financiers.** En Nouvelle-Aquitaine, cette mobilisation est importante, saluée par l'écosystème et s'incarne par l'équipe dédiée à l'ingénierie financière au sein du Pôle Développement Economique ainsi que dans la création du fonds de fonds régional SNAP.

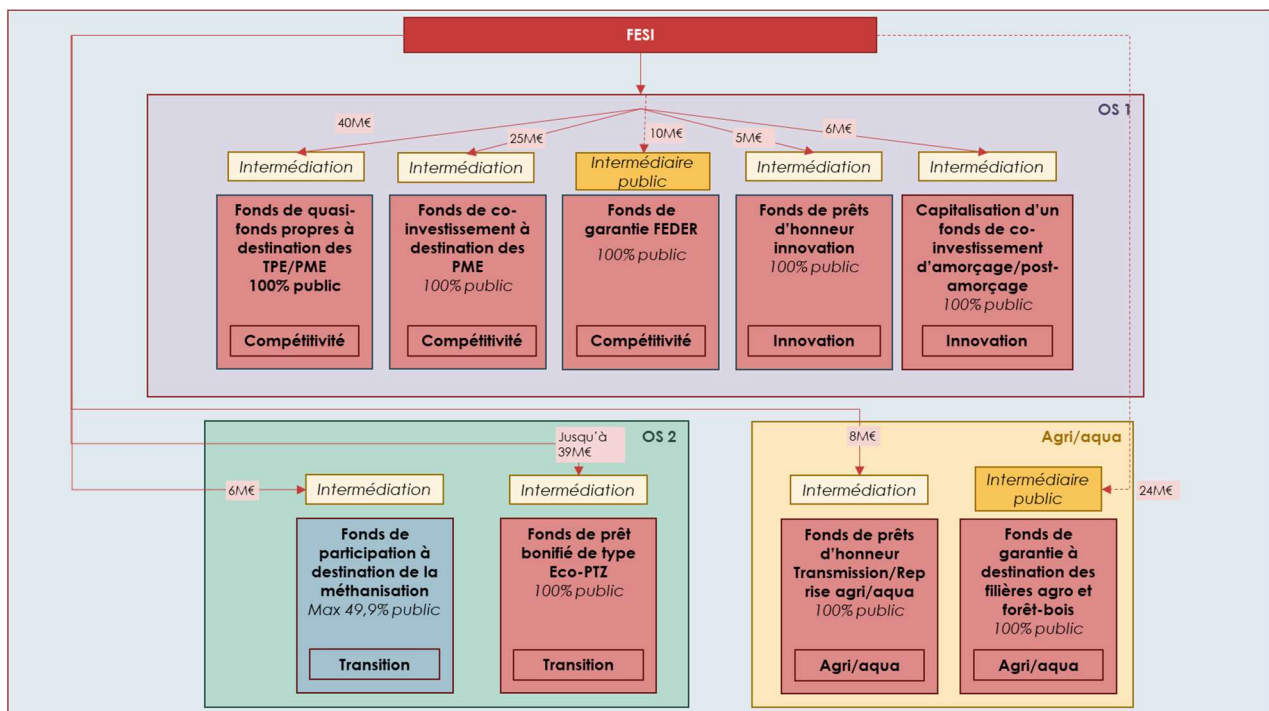
Cette mobilisation de ressources régionales et ce volontarisme du soutien sous forme d'instruments financiers **fonctionne bien et devrait être reconduit au cours de la prochaine programmation.** Toutefois, il apparaît important, dans le cadre des travaux en cours autour du SRDEII, d'initier une clarification de la stratégie régionale de participation de la Région.

Concernant l'innovation en particulier, le lien entre les prises de participation de la Région et la stratégie régionale d'innovation incarnée par la S3 et le SRDEII doit être formalisé en particulier autour des points suivants :

- l'inscription de la stratégie de participation dans une vision d'ensemble formalisée concernant l'innovation, pouvant être la S3 ou le SRDEII ;
- l'établissement, au-delà de l'objectif de couverture de l'ensemble des segments, d'objectifs clairs régionaux à destination de l'innovation ;
- la clarification des moyens dédiés au soutien de l'innovation et de la compétitivité des PME au sens large et de leur suivi spécifique au sein d'outils généralistes (tels que NACO).

Compte-tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposées par la Commission Européenne pour la gestion des FESI sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, **nous proposons la structuration suivante pour les instruments identifiés comme pertinents pour la prochaine programmation.**

Nous proposons également de s'appuyer sur la création récente de la SNAP pour développer une marque régionale « Nouvelle-Aquitaine Financement » dans une optique de clarification et d'amélioration de la lisibilité des interventions régionales à destination de l'écosystème des entreprises.





Annexe A Instruments financiers soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine

Société de gestion	Nom	Type d'outil	Typologie de projets ou d'entreprises	Phase de la vie de l'entreprise/du projet	Période d'investissement	Ticket ()	Ticket moyen	Total du Fonds	Dossiers reçus par an	Effet levier	Montant fonds publics	Montant FESI
Aquti	ACI	Fonds de co-investissement	Sociétés de plus de 1 M€ de CA	Amorçage, développement, transmission	5 à 8 ans	Min. 100 K€ Max. 1 M€	350 K€	20,5 M€	120		8,8 M€	
	NACO	Fonds de co-investissement	Sociétés innovantes de plus de 1 M€ de CA	Amorçage, développement, transmission	5 à 8 ans	Min. 100 K€ Max. 1,75 M€	340 K€	35 M€	50		27,7 M€	10 M€
	PCE	Fonds de co-investissement	Sociétés de plus de 1 M€ de CA	Développement, transmission	5 à 8 ans	Min. 150 K€ Max. 600 K€	285 K€	12,6 M€	80		2,8 M€	
	<i>Aqui Invest⁹⁷</i>	<i>Fonds de co-investissement</i>		<i>Amorçage, développement</i>	<i>7 à 8 ans</i>	<i>Max. 450K€</i>		<i>7,5 M€</i>	<i>3 ou 4</i>		<i>7,5 M€</i>	
	<i>FCOIPC</i>	<i>Fonds de co-investissement</i>		<i>Amorçage, développement</i>	<i>7 à 8 ans</i>			<i>7,5 M€</i>	<i>1 ou 2</i>		<i>7,5 M€</i>	
	NACI 1	Fonds de co-investissement		Développement, transmission	5 à 8 ans	Min. 3 M€ Max. 9,3 M€	4 M€	93 M€	15		30 M€	
	Nouvelle-Aquitaine Amorçage	Prêt d'honneur	Start-up	Amorçage, développement, transmission	6 ans	Max. 30 K€		7,5 M€	130			
	<i>DynaLim</i>	<i>Fonds de co-investissement</i>	<i>Société de + de 10 M€ CA</i>	<i>Amorçage</i>	<i>5 à 8 ans</i>	<i>Min. 100 K€ Max. 450 K€</i>	<i>450 K€</i>	<i>19,5 M€</i>	<i>5 ou 6</i>		<i>19,5 M€</i>	
	Techno Start	Fonds de co-investissement	En lien avec Technopole	Amorçage, création	4 à 6 ans	Min. 30 K€ Max. 100 K€	63 K€	1,3 M€	5		-	

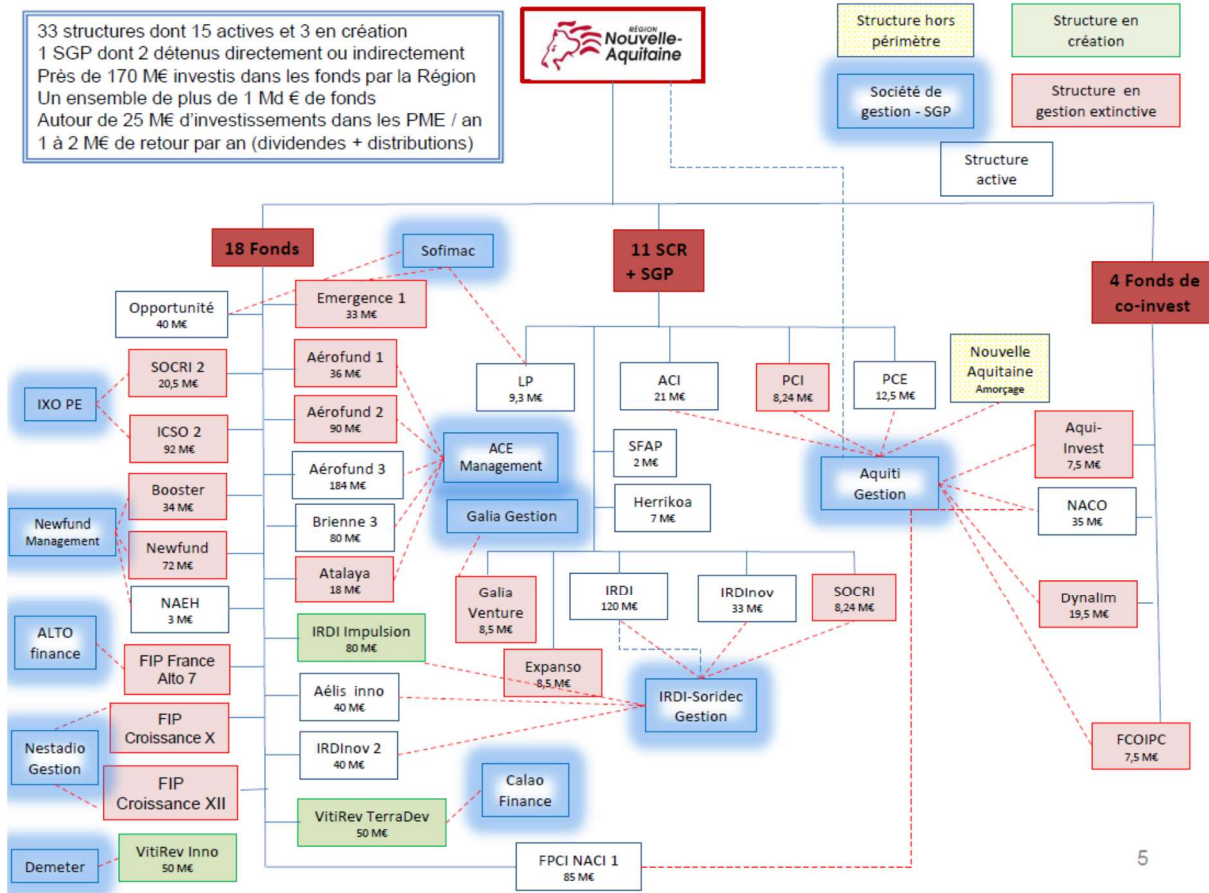
⁹⁷ En italique : gestion extinctive, fonds en désinvestissement

Société de gestion	Nom	Type d'outil	Typologie de projets ou d'entreprises	Phase de la vie de l'entreprise/du projet	Période d'investissement	Ticket (€)	Ticket moyen	Total du Fonds	Dossiers reçus par an	Effet levier	Montant fonds publics	Montant FESI
	Poitou-Charente Innovation	Fonds de co-investissement	entreprise innovante	Amorçage, Création	7 à 8 ans	Min. 100 K€ Max. 900 K€	306 K€	8,2 M€	1 ou 2		6,3 M€	
IRDI Capital Investissement	IRDI-Soridec	FCR	ETI, PME	Développement Transmission	7 ans	Min. 500 K€ Max. 12 M€	3 M€	144 M€	12		8 M€	
	Irdinov	FPCI	Start-up	Amorçage	7 ans	Min. 500 K€ Max. 3 M€	1,5 M€	34 M€	2 ou 3		2 M€	
	Irdinov 2	FPCI	Start-up	Amorçage	7 ans	Min. 200 K € Max. 3 M€	1,5 M€	38 M€	2 ou 3		4 M€	
	Aelis Innovation	FPCI	TPE / PME	Capital risque	7 ans	Min. 200 K € Max. 3 M€	1,5 M€	39 M€	1		4 M€	
Galia Gestion	Galia Gestion	FIP, FCPR	PME, ETI	Transmission, développement, innovation	4 à 7 ans	Min. 500 K€ Max. 9 M€		141 M€	7 à 10		8,5 M€	
Herrikoa	Herrikoa	Fonds de Capital Investissement de proximité	TPE, PME et start-ups	Création, développement, restructuration financière, transmission.	3 à 7 ans	Min. 10 K€ Max. 250 K€	100 K€	7 M€	10 à 15	8	700 K€	
Newfund Management	NAEH	FPCI	Start-up	Amorçage, création, post- création	10 ans	Min. 150 K€ Max. 500 K€	200 K€	3,5 M€	5	1	500 K€	
ACE Capital Partners	AEROFUND 3	FCPR	Entreprises de l'aéronautique, du spatial.	Amorçage, création, post- création			4 M€	184 M€	9		1,5 M€	
	ATALAYA	FCPR	Domaine maritime	Amorçage, création, post- création			600 K€	18 M€				
	BRIENNE 3		Start-up, cybersécurité	Amorçage, création, post- création		Min. 500 K€ Max. 15 M€	4,4 M€	80 M€	1		4 M€	

Société de gestion	Nom	Type d'outil	Typologie de projets ou d'entreprises	Phase de la vie de l'entreprise/du projet	Période d'investissement	Ticket (€)	Ticket moyen	Total du Fonds	Dossiers reçus par an	Effet levier	Montant fonds publics	Montant FESI
Réseau Entreprendre	Réseau Entreprendre	Prêt d'honneur	PME, ETI, créateurs d'emploi	Industrialisation, Marketing, organisation	5 ans		28 K€	5 M€	80	10	4,75 M€	500 K€
Initiative	Initiative Aquitaine, Périgord et Limousin	Prêt d'honneur	particuliers, créateurs et repreneurs d'entreprises et entreprises en phase de primo développement	Création et reprise	2 à 5 ans	Min. 1,5 K€ Max. 50 K€	10,5 K€			7,8		7 M€
Nouvelle-Aquitaine Active	ESS	Garantie et prêt	Entreprises de l'économie sociale et solidaire	Création, développement			84 K€	12 M€	33			
	Proximité	Garantie et prêt	PME	Création, reprise, transmission			96 K€		212			600 K€
SIAGI	SIAGI	Fonds de garantie		Toute phase	2 ans	Max. 220 K€	106,5 K€	3,9M €				
FEI	Alter'NA	Fonds de garantie	Exploitation agricole, IAA	Toute phase, en particulier diversification et conversion	10 ans et plus		260 K€	33 M€	>100	10	33 M€	14M€
Bpifrance	Fonds régional de garantie	Fonds de garantie	PME	Création, transmission, développement, structuration, internationalisation	2 ans et plus	Min. 220 K€		24 M€				
	Prêt croissance petite entreprise	Fonds de prêt / Garantie	TPE - PME	Développement	5 ans	Min. 10 K€ Max. 50 K€		4 M€				

Annexe B Fiches descriptives par outil financé par la Région

Figure 24 Cartographie des outils en fonds propres financés par la région



Source : Région Nouvelle-Aquitaine

B.1. Aquiti Gestion

B.1.1. Fiche : ACI

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1998
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 6 Frais de gestion : 600 K€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 20 403 259 €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine (35 %), Bpifrance (12 %), Banques et industriel (51 %)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Actions, obligations convertibles :

	<ul style="list-style-type: none"> - Ticket (segmentation) d'intervention : Maximum 1M €, Minimum : 100 K €, Moyenne : 350 k€ - Durée d'investissement : 5 à 8 ans - Condition d'intervention : minoritaire, chef de file ou co-investisseur actif
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : sociétés réalisant généralement plus de 1 M€ de chiffre d'affaires, ayant atteint leur seuil de rentabilité et avec un siège social et/ou les principaux établissements en Nouvelle-Aquitaine • Types de besoins : Capital Proximité
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : industrie, service, négoce et distribution
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : 34 % en développement / transmission, 65% en Amorçage / Capital risque
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs couverts : 28% Industrie, 20% numérique/digital, 18% santé/biotech, 17% biens et services consommation, 9% BTP construction, 4% Energie/environnement, 4% divers • Stocks de projets reçus par an : 120 • Fonds débloqués par projet en moyenne : 350 K€ • Délai de réponse : 2,5 mois (entre arrivée dossier et accord d'investissement)
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 35 %, soit 8,8 M€ • Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Investisseur, banques, Région, Intermédiaires
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • ND

B.1.2. Fiche : NACO

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2017
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 5 Frais de gestion : 500 K€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 35 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine (100%)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Actions, obligations convertibles : <ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum 100K €, Maximum 1,75 M€, Moyenne : 340 K€ Durée d'investissement : 5 à 8 ans Condition d'intervention : minoritaire, chef de file ou co-investisseur actif
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : sociétés à dominante innovation réalisant généralement plus de 1 M€ de chiffre d'affaires, ayant atteint leur seuil de rentabilité et avec un siège social et/ou les principaux établissements en Nouvelle-Aquitaine Types de besoins : Capital Proximité
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : industrie, service, négoce et distribution
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : 26 % en Développement / Transmission, 74% en Amorçage / Capital risque
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs couverts : 26% santé/biotech, 22% Industrie, 19% numérique/digital, 10% biens et services consommation, 7% BTP construction, 6% Transport, 4% divers Stocks de projets reçus par an : 50 Nombre de participations depuis la création : 61 Fonds débloqués par projet en moyenne : 340 k€ Délai de réponse : 2,5 mois (entre arrivée dossier et accord d'investissement)
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : fonds de coinvestissement exclusivement
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 100%, soit 27,7 M€ en 2018 Reçoit du FEDER : 10 M€
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : fonds d'investissement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ND

B.1.3. Fiche : PCE

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1994
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 3 Frais de gestion : 450 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 12,6M €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine (30%), actionariat salarié (30%), Arkea Capital (20%), PCE/ACI (20%)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Actions, obligations convertibles : <ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Maximum 600K €, Minimum : 150K €, Moyenne : 285 k€ Durée d'investissement : 5 à 8 ans Condition d'intervention : minoritaire, chef de file ou co-investisseur actif
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : sociétés réalisant généralement plus de 1 M€ de chiffre d'affaires, ayant atteint leur seuil de rentabilité et avec un siège social et/ou les principaux établissements en Nouvelle-Aquitaine Types de besoins : Capital Proximité
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Généraliste du capital-investissement dédié aux PME des secteurs industriels et des services à l'industrie, édition de logicielle, négoce...
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Développement, Reprise / Transmission, réorganisation du capital
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 80 Fonds débloqués par projet en moyenne : 284 Délai de réponse : 2,5 mois (entre arrivée dossier et accord d'investissement)
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 30 %, soit 2,8 M€ Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Banques, investisseurs, intermédiaires
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	

B.1.4. Fiche : Aqu-Invest

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement

Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2010
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 1 • Frais de gestion : 174 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 7,5M €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine (100%),
Produit / durée / ticket	<p>Aqui-Invest :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ticket (segmentation) d'intervention : Maximum 450K €. • Durée d'investissement : 7-8 ans • Condition d'intervention : co investissement
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : fonds en désinvestissement • Types de besoins : fonds en désinvestissement
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur :
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : 11 % en Développement, 89% en Amorçage / Capital risque
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs couverts : 27% Industrie, 21% santé/biotech, 17% biens et services consommation, 15% numérique/digital, 7% Fintech, 13% divers • Stocks de projets reçus par an : 3,6 • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 100 % • Reçoit du FEDER : oui
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : fonds en désinvestissement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion extinctive et reprise des activités par NACO

B.1.5. Fiche : FCOIPC

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2010
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 1 • Frais de gestion : 66 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 7,5M €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine (100%),
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • FCOIPC :

	<ul style="list-style-type: none"> - Ticket (segmentation) d'intervention : fonds en désinvestissement - Durée d'investissement : 7-8 ans - Condition d'intervention : coinvestissement
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : fonds en désinvestissement • Types de besoins : fonds en désinvestissement
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tous secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : 35 % en Développement, 65% en Amorçage / Capital risque
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs couverts : 49% biens et services consommation, 24% chimie/matériaux 19% Biens et services Industriels 6% numérique/digital, 3% Transport • Stocks de projets reçus par an : 1,6 • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 100 % • Reçoit du FEDER : oui
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : fonds en désinvestissement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion extinctive et reprise des activités par NACO

B.1.6. Fiche : NACI 1

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 4 Frais de gestion : 1 800 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 93 M €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine, Arkea Capital, Banques, Mutuelles, Assurance, Industriels
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Actions, obligations convertibles ou obligations sèches : <ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum 3 M€, Maximum 9,3 M€, Moyenne : 4 M€ Durée d'investissement : 5 à 8 ans Condition d'intervention : minoritaire ou Majoritaire, lead ou co-investisseur actif.
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : sociétés réalisant généralement entre 5 M€ et 500 M€ de chiffre d'affaires, ayant atteint leur seuil de rentabilité et avec un siège social et/ou les principaux établissements en Nouvelle-Aquitaine Types de besoins :
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tous
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : 73 % en Développement, 23% Growth
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs couverts : tous secteur, actuellement 78% Pharmacie, 22 % Education Stocks de projets reçus par an : 15 Fonds débloqués par projet en moyenne : 4 M€ Délai de réponse : 3 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 32 %, soit 30 M€ en 2018 Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Intermédiaires, Banques, Investisseurs, Avocats
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">

B.1.7. Fiche : Nouvelle-Aquitaine Amorçage

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur

Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2020
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Aquti Gestion • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 3 • Frais de gestion : 200 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 7,5 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine, CDC
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt à taux zéro sans garantie et sans caution incorporé en capital ou compte-courant <ul style="list-style-type: none"> – Ticket (segmentation) d'intervention : 30k€ maximum par porteur de projet et 100k€ maximum de prêts cumulés par entreprise pour plusieurs porteurs – Durée d'investissement : remboursable sur 6 ans dont 1 an de différé – Condition d'intervention : Apport direct au capital ou en comptes courants d'associés
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : Start-up implantées en Nouvelle-Aquitaine • Types de besoins : augmenter les fonds propres de l'entreprise et ainsi faire effet de levier sur les autres financements
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tous = critère : innovation
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : tous stade
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 130 • Fonds débloqués par projet en moyenne : 50 k€ • Délai de réponse : 2,5 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : oui • Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Technopoles, Incubateurs, Région, Bpifrance
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	

B.1.8. Fiche : DynaLim

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2011
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Aquti Gestion • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 3 • Frais de gestion : 270

Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 19,5M €
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine (100%),
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Actions, obligations convertibles : <ul style="list-style-type: none"> – Ticket (segmentation) d'intervention : Maximum 450K €, Minimum : 100K €, Moyenne : 450 k€ – Durée d'investissement : 5 à 8 ans – Condition d'intervention : minoritaire, chef de file ou co-investisseur actif
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : sociétés réalisant généralement plus de 1 M€ de chiffre d'affaires, ayant atteint leur seuil de rentabilité et avec un siège social et/ou les principaux établissements en Nouvelle-Aquitaine • Types de besoins : Capital Proximité
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : industrie, service, négoce et distribution
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Amorçage
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 5,56 • Fonds débloqués par projet en moyenne : fonds en désinvestissement • Délai de réponse : fonds en désinvestissement
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 100 % • Reçoit du FEDER : oui
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : fonds en désinvestissement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion extinctive et reprise des activités par NACO

B.1.9. Fiche : Techno'Start

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2014
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 0.5 Frais de gestion : 20 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 1,3 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Technopole Bordeaux Technowest
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Techno'Start <ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum 30 k€, Maximum 100K €, Moyenne : 63 k€ Durée d'investissement : 4-6 Condition d'intervention :
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : entreprises en lien avec la Technopole Types de besoins : préparation commercialisation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : aéronautique, spatial, défense et éco-activités
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Amorçage, Création
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 5 Fonds débloqués par projet en moyenne : 63 k€ Délai de réponse : 3 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 0 % Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Technopole TECHNOWESRT
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Financement de transition

B.1.10. Fiche : Poitou-Charentes Innovation (PCI)

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1998
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquiti Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 2 Frais de gestion : 160 k€
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 8,2 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine (77,2%), Bpifrance (8,5%), DEXIA (7,36%), Mutuelle de Poitiers (3,5%), Pôle des Eco-Industries (0,48%)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> PCI : Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 100 K€, Maximum 900 K€, Moyenne : 306 Durée d'investissement : 7-8
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : entreprise innovante Types de besoins : finalisation R&D- industrialisation, commercialisation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Financement d'entreprises innovantes de tous secteurs
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Amorçage, Création
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ressources humaines, structuration, financement, internationalisation et stratégie de sortie
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 1 ou 2 Fonds débloqués par projet en moyenne : fonds en désinvestissement Délai de réponse : fonds en désinvestissement
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : fonds en désinvestissement
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 86 %, soit 6,3 M€ Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : fonds en désinvestissement
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Gestion extinctive

B.2. IRDI Capital Investissement

B.2.1. Fiche : IRDI-Soridec

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> FCR
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1981
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : IRDI Capital Investissement

	<ul style="list-style-type: none"> ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 144 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine et Région Occitanie, Banques (Caisse d'épargne, Banque populaire, LCL), Institutions (Bpifrance) et Groupes (EDF, Total)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> IRDI - Soridec Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 500 K€ ; Maximum : 12 M€ ; Moyenne : 3 M€ Durée d'investissement : 7 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : ETI, PME Types de besoins : projet de développement ou de transmission
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : industrie et service à l'industrie
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Développement / Transmission
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement à l'ingénierie financière
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs couverts : 24% biens de consommation, 19% Electronique/informatique, 12% santé/biotech, 10% Industrie, 5% Energie, 5% Transport/BTP, 25% autres Stocks de projets reçus par an : 12 participations Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : travaille avec l'ensemble des acteurs, dont Aquifi, vient combler un besoin en innovation.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 8 M€ depuis 2016 Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de défaillance (prêt d'honneur) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Création potentielle d'un fonds successeur de taille significative au niveau interrégionale avec une majeure sciences du vivant. Question d'un fonds capital risque digital, de taille significative, interrégional car besoin d'aller chercher les gros fonds de fonds. Finalisation du fonds Rebonds/Relance, qui pourrait devenir un métier à part entière.

4.6 Fiche : Irdinov

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> FPCI
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2012
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : IRDI Capital Investissement ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 34 M€

Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, Banques (Caisse d'épargne, Banque populaire, LCL), Institutions (Bpifrance) et Groupes (EDF, Total)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> IRDINOV Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 500 K€ ; Maximum : 3 M€ ; Moyenne : 1,5 M€ Durée d'investissement : 7 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : Start-up Types de besoins : capital d'amorçage
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Amorçage
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement à l'ingénierie financière
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs couverts : santé / biotech 44,6%, Electronique 23,7%, Optique/Laser 18,5%, divers 13,2% Stocks de projets reçus par an : 2 ou 3 participations Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : travaille avec l'ensemble des acteurs, dont Aquifi, vient combler un besoin en innovation.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 2 M€ en 2012 Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de défaillance (prêt d'honneur) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Fonds en période de désinvestissement (plus de primo-investissement)

4.7 Fiche : Irdinov 2

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> FPCI
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2017
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : ND ETP affectés à la gestion de l'instrument : IRDI Capital Investissement Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 38 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Occitanie, Région Nouvelle-Aquitaine, Banques (Caisse d'épargne, Banque populaire, LCL), Institutions (Bpifrance) et Groupes (EDF, Total)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> IRDINOV 2 Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 200 K€ ; Maximum : 3 M€ ; Moyenne : 1,5 M Durée d'investissement : 7 ans

Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : Start-up Types de besoins : Capital d'amorçage
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : amorçage
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement à l'ingénierie financière
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 2 ou 3 participations Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : travaille avec l'ensemble des acteurs, dont Aquti, vient combler un besoin en innovation.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 2 M€ en 2017 (région) et 2 M€ en 2019 (SNAP) Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de défaut (prêt d'honneur) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ND

4.8 Fiche : Aelis Innovation

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> FPCI
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2017
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : IRDI Capital Investissement ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 39 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, Banques (Caisse d'épargne, Banque populaire, LCL), Institutions (Bpifrance) et Groupes (EDF, Total)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 200 K€ ; Maximum : 4 M€ (en plusieurs tours) ; Moyenne : 1,5 M€ Durée d'investissement : 5 à 7 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : start-up en phase d'amorçage et faible intensité technologique, de création et de 1ers développement (série A majoritairement et série B) Types de besoins : capital risque
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : privilégiés : numérique, santé, industrie (dont agrotech, photonique, aérospatial, chimie/ matériaux) et greentech
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : commercialisation de l'innovation
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement à l'ingénierie financière

Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 1 participation en Nouvelle-Aquitaine • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : travaille avec l'ensemble des acteurs, dont Aquti, vient combler un besoin en innovation.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 2 M€ en 2017 (région) et 2 M€ en 2019 (SNAP) • Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de défaillance (prêt d'honneur) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • ND

B.3. ACE Capital Partners

B.3.1. Fiche : AEROFUND 3

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : ACE Management • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 184 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • AEROFUND 3 • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 2 M€ ; Maximum : 15 M€ ; Moyenne : 4 M€ • Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : ND • Types de besoins : projet de développement et/ou d'internationalisation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : Entreprises de l'aéronautique, du spatial.
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : opérations de consolidation (reprise d'entreprises ou d'actifs), déploiement à l'international, transformation (digitalisation, nouveaux procédés, amélioration opérationnelle)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 9 • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : ND

Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 1,5 M€ Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Arrive en fin de période d'investissement

B.3.2. Fiche : ATALAYA

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : ACE Management ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 18 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> ATALAYA : Ticket(segmentation) d'intervention : Moyenne : 600 K€ Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : ND Types de besoins : projet de développement et/ou d'internationalisation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : maritime
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : opérations de consolidation (reprise d'entreprises ou d'actifs), déploiement à l'international, transformation (digitalisation, nouveaux procédés, amélioration opérationnelle)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 1 Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Structure en gestion extinctive

B.3.3. Fiche : BRIENNE 3

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : ACE Management ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 80 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine, Bpifrance, Naval Group, EDF et Sopra Steria.
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> BRIENNE 3 Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 500 K€ ; Maximum : 15 M€ Moyenne : 4,4 M€ Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : start-up Types de besoins : projet de développement et/ou d'internationalisation
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : cybersécurité
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : opérations de consolidation (reprise d'entreprises ou d'actifs), déploiement à l'international, transformation (digitalisation, nouveaux procédés, amélioration opérationnelle)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : ND Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 4 M€ en 2019 Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ND

B.4. Bpifrance

B.4.1. Fiche : Fonds régional de garantie

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de garantie
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> ND

Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Bpifrance ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 24 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <u>Prêts, crédits-bails et cautions bancaires</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 220 K€ ; Maximum : ND Moyenne : ND Durée d'investissement : 2 ans et plus Condition d'intervention : la garantie couvre jusqu'à 70% du prêt, en co-financement
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME Types de besoins : adaptation aux enjeux numériques, écologiques, énergétiques.
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Artisanat, Commerce, Agriculture
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Création, transmission, développement, structuration, internationalisation
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : ND Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ND

B.4.2. Fiche : Prêt croissance petite entreprise

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de prêt
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Bpifrance

	<ul style="list-style-type: none"> ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 4 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Nouvelle Aquitaine
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <u>Prêt</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 10 K€ ; Maximum : 50 K€ ; Moyenne : ND Durée d'investissement : 5 ans Condition d'intervention : partenariat financier
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : TPE/PME de plus de 3 ans et de moins de 50 salariés Types de besoins : Besoins en fonds de roulement, investissements immatériels et corporels ayant une faible valeur de gage.
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteurs sauf intermédiation financières, promotions et locations immobilières et activités agricoles (NAF A01, A02)
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : ND Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ND

B.5. Initiative France

B.5.1. Fiche : Initiative (Prêt d'honneur pour créateur/repreneur d'entreprise et Ent. En Primo développement)

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	Fonds de prêt d'honneur (Commerce/Artisanat/Services)

Année de création	1998
Intermédiaire / opérateur	Nom de l'intermédiaire : Initiative Nouvelle Aquitaine ETP affectés à la gestion de l'instrument : 9 Frais de gestion : 5 %
Montant	Montant total de l'instrument : 10M€
Contributeur	Nature des contributeurs et partenaires : Banques (Société Générale, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, BNP Paribas, Banque Populaire, Banque Tameaud, Crédit Agricole), Institutionnels (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, DIRECCTE, Bpifrance, Chambre des Notaires, Communes et communautés de communes), Assurances (Groupama, Allianz)
Produit / durée / ticket	<u>Prêt d'honneur</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum 1,5 K€ ; Maximum 50 K€ ; 10,5 K€ en moyenne. Durée d'investissement : entre 2 et 5 ans avec un différé de 6 mois Condition d'intervention : adossement à un prêt bancaire
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	Types d'entreprises ciblées : particuliers, créateurs et repreneurs d'entreprises et entreprises en phase de primo développement Types de besoins : fonds propres / fonds de roulement
Secteurs éligibles	Types de secteur : tout secteur sauf activités immobilières, financières et professions libérales
Stade d'intervention	Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création et reprise
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	Conseil, expertise de la part de l'investisseur : Accompagnement et parrainage, expertise, accès à des réseaux locaux (Clubs d'entrepreneurs)
Pipeline de projets	Stocks de projets reçus par an : 600 Fonds débloqués par projet en moyenne : 10 500 € Délai de réponse : 90 % prêts décaissés à 2 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	Liens avec d'autres instruments de financement : accord avec Bpifrance, qui rembourse en partie les défaillances.
Caractérisation juridique	Fonds publics : 75 % Reçoit du FEDER : oui, montant : 7 M d'€ sur la Création Reprise Services mobilisation du FEDER via Initiative Nouvelle Aquitaine
Identification des prescripteurs	Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Consulaires, Experts Comptables, Banques, Interco, Clubs d'Entrepreneurs, Parrains
Performance du portefeuille et système de suivi interne	Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 7 % Taux de défaillance (prêt d'honneur) : 2% (1,2% avec l'apport de Bpifrance) Recyclage des fonds : Notre fonds de prêt tourne en moyenne tous les 5 ans
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 25% des prêts d'honneurs Créateur/repreneur (Com.Artisans.Services) - Augmentation 50 % de PH Primo développement - Positionnement sur la réintroduction des métiers liés au médical en milieu rural

B.5.2. Fiche : Initiative (Prêt d'honneur pour agriculteurs en installation)

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	Fonds de prêt d'honneur
Année de création	2010
Intermédiaire / opérateur	Nom de l'intermédiaire : Initiative Nouvelle Aquitaine ETP affectés à la gestion de l'instrument : 2.2 Frais de gestion : 5 %
Montant	Montant total de l'instrument : 6 M€
Contributeur	Nature des contributeurs et partenaires : Banques (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole, CIC), Institutionnels (Chambre d'Agriculture, Conseil régional, Conseil Départemental, Cerfrance, Coopératives, Bpifrance, Communes et communautés de communes), Assurances (Groupama, Allianz)
Produit / durée / ticket	<u>Prêt d'honneur</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum 5 K€ ; Maximum 40 K€ ; Moyenne : 17 500 € Durée d'investissement : 2 à 7 ans maximum différé 9 mois Condition d'intervention : couplé à un prêt bancaire dont le montant doit être au-moins égal au prêt d'honneur, créateurs non éligibles à la DJA
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	Types d'entreprises ciblées : particuliers, créateurs et repreneurs d'entreprises Types de besoins : fonds propres
Secteurs éligibles	Types de secteur : agricole
Stade d'intervention	Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création et reprise
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	Conseil, expertise de la part de l'investisseur : Accompagnement et parrainage, expertise, accès à des réseaux locaux (Club Dordogne des entrepreneurs)
Pipeline de projets	Stocks de projets reçus par an : 150 Fonds débloqués par projet en moyenne : 17 500 Délai de réponse : 90 % prêts décaissés à 2 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	Liens avec d'autres instruments de financement : relation avec SIAGI et quelques banques (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole, CIC)
Caractérisation juridique	Fonds publics : 95 % Reçoit du FEDER : oui, montant : 3 Millions d'E
Identification des prescripteurs	Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Chambre d'Agriculture, Experts Comptables, Cerfrance, Syndicats agricoles, banques)
Performance du portefeuille et système de suivi interne	Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 6 % Taux de défaillance (prêt d'honneur) : 1 % Recyclage des fonds : fonds de prêt tourne tous les 7 ans
Stratégie à 5 ans	Doublement de l'activité (essentiellement projets non aidés)

B.6. Autres instruments financiers

B.6.1. Fiche : Galia Gestion

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'investissement de proximité (FIP), fonds commun de placement à risque (FCPR)
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2002
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Galia Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 8 Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 141M€ (51% Caisse d'Epargne, 17% Nouvelle Aquitaine)
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Banques, Institutionnels, Assurances, Groupes
Produit / durée / ticket	<p>Capital développement et transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 1 M€ ; Maximum : 9 M€ ; Moyenne : ND Durée d'investissement : 4 à 7 ans Condition d'intervention : minoritaire au capital, majoritaire depuis peu <p>Capital risque</p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 500 K€ ; Maximum : 1 M€ ; Moyenne : ND Durée d'investissement : 4 à 7 ans Condition d'intervention : minoritaire au capital
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME, petites ETI Types de besoins : Transmission, développement, innovation.
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : diversifié, industrie et services
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Post création, Industrialisation, Marketing, Phase « management » et organisation.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : expertise stratégique et réseaux d'entrepreneurs
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 7 à 10 Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : 3 et 6 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : co-investissement
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 8,5 M€ pour Galia Venture, fonds Bpifrance Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Galia Venture en gestion extinctive

B.6.2. Fiche : Newfund Management (NAEH)

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> FPCI
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2020
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Newfund Management ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 3,6 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<p>NAEH</p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum 150 K€ ; Maximum : 500 K€ ; Moyenne 200 K€ Durée d'investissement : ND Condition d'intervention : minoritaire au capital
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : Start-up Types de besoins : projets de développement
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : généraliste
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Amorçage, création
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs couverts : Digital, logiciel, santé, fintech mais aussi industrie. Stocks de projets reçus par an : 5 Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 500 K€ en 2019 Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 1 Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ND

B.6.3. Fiche : Réseau Entreprendre

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'honneur
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1986
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Réseau entreprendre ETP affectés à la gestion de l'instrument : Frais de gestion :
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : entre 4 et 5 M€

Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : <ul style="list-style-type: none"> Banques : la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. Institutionnels : Région Nouvelle Aquitaine, l'Europe à travers le programme FEDER (via Initiative France)
Produit / durée / ticket	Prêt d'honneur : <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : 27 à 28 000 € en moyenne Durée d'investissement : 5 ans maximum
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME, ETI, créateurs d'emploi Types de besoins : projet de création et de reprise d'entreprise
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, reprise.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement des dirigeants d'entreprise
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 70 à 80 Fonds débloqués par projet en moyenne : 27 à 28 000 € Délai de réponse :
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit du FEDER : Oui, 10% du total (400 à 500 000 €)
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : sites internet, banques et comptables
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 10 ou 12 Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> D'abord maximiser l'accompagnement, et seulement ensuite aborder l'aspect financier via les prêts d'honneur. Enjeu important à développer sur la reprise des entreprises, afin d'éviter que l'accompagnement de nouvelles entreprises soit desservi par une défaillance importantes des entreprises existantes.

B.6.4. Fiche : Nouvelle-Aquitaine Active

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Prêt, garantie, capital investissement, avances remboursables
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1988
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Aquitaine Active, France Active Limousin, France Active Poitou-Charente. ETP affectés à la gestion de l'instrument : 25 ESS et proximité : 13 création et reprise, 9 ESS, 1 CAPAM et 2 émergence. Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 13 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région, partenariat avec les EPCI (65% des budgets d'accompagnement)
Produit / durée / ticket	ESS :

	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Moyenne : 84 K€ • Durée d'investissement : ND Proximité : <ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention Moyenne : 96 K€ • Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : entreprises de l'économie sociale et solidaire • Types de besoins : projet de création, de reprise d'entreprise ou de développement
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : tout secteur, ESS
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, reprise, développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur :
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 245, 33 en ESS et 212 en proximité. • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 800 K€/an sur le fond création, 1,5 M€ sur le fond de croissance, 300 K€ sur le fond jeune • Reçoit du FEDER : 600 K€
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 7
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers: visent 10% de croissance par an. Croissance des réseaux et exposition au risque.

B.6.5. Fiche : Herrikoa

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de Capital investissement solidaire et de proximité
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 1980
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 7 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : <ul style="list-style-type: none"> – Institutionnels : Région Nouvelle-Aquitaine, Bpifrance – Associations : Unicer, Finansol, Bai Euskarari – Banques : Crédit Agricole – Entreprises : Natixis, Sokoia Socoden
Produit / durée / ticket	Apport en capital, avance en compte-courant, obligations convertibles et titres participatifs <ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : 250 K€ Maximum, 10 K€ Minimum, 75 à 100 K€ en moyenne. • Durée d'investissement : 3 à 7 ans • Conditions d'investissement : implanté au Pays Basque, s'engageant à créer ou sauvegarder des emplois localement.

Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : TPE, PME et start-ups Types de besoins : fonds propres
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tous les secteurs
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Création, développement, restructuration financière, transmission.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs couverts : Agro-alimentaire, Industrie, Tourisme, Digital / Num Stocks de projets reçus par an : entre 10 et 15 Fonds débloqués par projet en moyenne : 100 K€ Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : intervient avec Expanso Capital (Galia), PGDev et un peu Aquiti (en concurrence avec NACO sur certains sujets.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 700 K€, fonds pari-passu ab initio. Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : consulaires, experts comptables, avocats, consultants, banques.
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 8 Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Moins sollicité en création, donc une requalification du fonds est peut-être nécessaire au vu de ces évolutions. Etude en cours, avec des panels de chefs d'entreprise, pour savoir comment adapter l'offre au nouveaux besoins.

B.6.6. Fiche : Fédération bancaire régionale

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Intervention au niveau régional – Prêts – Établissements bancaires
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire (qui portent/gèrent l'outil) : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Banque Courtois, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Banque Tarnaud, BNP Paribas, Bpifrance, Caisse d'Épargne Auvergne et Limousin, Caisse d'Épargne Poitou Charentes, CIC Ouest, CIC Sud-Ouest, Crédit Agricole Aquitaine, Crédit Agricole Centre France, Crédit Agricole Centre Ouest, Crédit Agricole Charente Maritime Deux Sèvres, Crédit Agricole Charente Périgord, Crédit Agricole Touraine Poitou, Crédit Mutuel Sud Ouest, Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest, Crédit Mutuel Océan, Crédit Mutuel Midi-Atlantique, HSBC, la Banque Postale, LCL, Natixis, Société Générale. ETP affectés à la gestion de l'instrument : 21 200 salariés dans les entreprises bancaires de la Région Nouvelle Aquitaine
Montant	Montant total de l'instrument : Aquitaine 82,6 Md€ d'encours de crédits pour les entreprises en 2019 (dont 17,9 Md€ de crédits immobiliers) soit environ 41,3 Md€ pour les PME, 50% des encours de crédits aux entreprises concernant des PME au niveau national selon la Banque de France en 2019.

Annexe C Contexte et évolutions réglementaires

La section ci-dessous présente certains éléments de contexte clefs pour la conduite de l'évaluation ex-ante des instruments financiers, à savoir :

- La consommation des fonds structurels sur les instruments financiers sur la période 2014-2020, qui permet d'éclairer les usages et les difficultés de mobilisation du FEDER sur ce type d'outils ;
- Les évolutions réglementaires adoptées par la Commission portant sur la prochaine période de programmation 2021-2027 ;
- Le programme InvestEU dans lequel les Régions européennes sont invitées à investir jusque 5% de leurs programmes opérationnels ;
- Les mesures exceptionnelles prises pour faire face à la crise induite par l'épidémie de COVID19.

C.1. La consommation des fonds structurels sur les instruments financiers sur la période 2014-2020 en France

Sur la période 2014-2020, les Régions françaises ont été nombreuses à utiliser des instruments financiers dans le cadre du FEDER :

- 18 % sous la forme de garanties ;
- 43 % en capital-risque et fonds propres ;
- 39 % en prêts.

Au total, ce sont **597 M€ qui ont été mobilisés sous forme d'instruments financiers, soit 5% du FEDER programmé**⁹⁸.

Tableau 39 Montants abondés sous forme d'instruments financiers par OT pour le FEDER

Objectif thématique	Programme	Coût total éligible	%
Innovation et recherche	Corse	3M€	
	Nord-Pas de Calais	20M€	
	Rhône-Alpes	8M€	
		31 M€ sur 2,18Md€	1%
Compétitivité des PME	Basse-Normandie	47,8M€	
	Bourgogne	1,3M€	
	Bretagne	10M€	
	Franche-Comté et Jura	3,9M€	
	PACA	74M€	
	Languedoc-Roussillon	43M€	
	Lorraine et Vosges	14,8M€	

⁹⁸ Europe en France

	Corse	35,2M€	
	Rhône-Alpes	76,6M€	
	IDF	45M€	
	Poitou Charentes	14,9M€	
	Réunion	30M€	
	Haute-Normandie	1,4M€	
	Nord-Pas de Calais	3M€	
	Auvergne	50M€	
	Aquitaine	23,2M€	
	Guadeloupe	10M€	
	Limousin	18,4M€	
	Guadeloupe ETAT	3,4M€	
	Midi-Pyrénées	26,9M€	
	Martinique	12,4M€	
	Centre-Val de Loire	3M€	
		548M€ sur 2,87 Md€	19 %
Économie bas carbone	Nord-Pas de Calais	20 M€	
		20 M€ sur 2,57Md€	1 %

Source : Europe en France

En fin 2019, seuls 5 pays membres n'ont pas déclaré avoir utilisé des instruments financiers pour le FEDER et le Fonds de Cohésion (FC) pour les secteurs ci-dessus : Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg. Selon le pays, les raisons sont différentes :

- Un manque d'intérêt vis-à-vis de ces types de financement ;
- Un montant limité de financement du FEDER ou du FC pour envisager des instruments financiers en plus des subventions ;
- Une expérience antérieure non concluante avec les instruments financiers du FEDER ou du FC qui a conduit à un choix conscient de ne pas développer ce type de financement au cours de la période de programmation 2014-2020 ; et/ou
- Un début tardif ou long dans la mise en place de ce type de financement (et donc dans le développement de ce financement pour que les données soient exploitables le 31 décembre 2017).

C.2. Les évolutions réglementaires post-2018 concernant les instruments financiers

C.2.1. Le règlement Omnibus (adopté en janvier 2018)

Les règles financières régissant l'utilisation des fonds européens ont été modifiées par le règlement OMNIBUS. Le règlement OMNIBUS vise à simplifier les règles d'utilisation des différents types de fonds européens (FEDER, FSE, fonds de cohésion, FEADER, FEAMP, FEAGA). Il s'agit notamment de :

- **La simplification des règles de paiement de la Commission européenne** : les nouvelles règles donnent la possibilité aux autorités de gestion de mettre en place des modalités de prise en compte de certaines dépenses sur une base forfaitaire ou via des barèmes standards de coûts unitaires, sans fourniture de pièces justificatives. De plus, en l'absence de données permettant de déterminer les montants forfaitaires, coûts unitaires et taux forfaitaires, le recours à un expert pour l'évaluation des frais est possible. Ce mécanisme vise à réduire les formalités administratives, limiter le risque d'erreur, favoriser l'accès aux fonds pour les bénéficiaires ayant des ressources limitées.
- **La simplification des règles pour la combinaison de différentes sources de financement** : les différents programmes et instruments sont, si possible, soumis à un ensemble unique de règles. Cette possibilité encourage la combinaison des budgets nationaux et investisseurs privés pour une utilisation plus efficace des ressources de l'UE. Il s'agit par exemple des financements mixtes, la combinaison de subventions et instruments financiers au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe,
- La possibilité de conclure des contrats d'instruments financiers sans mise en concurrence avec la BEI, le FEI ou une institution financière internationale dont la France est membre ainsi qu'avec une banque ou institution publique sous réserve de certaines conditions spécifiques⁹⁹. Le statut de Bpifrance, banque publique respectant ces conditions, permet à l'autorité de gestion de bénéficier de cette exception et de lui confier des instruments financiers sans relever des règles relatives aux marchés publics.

C.2.2. Le nouveau Règlement portant Dispositions Communes (RPDC) (adopté en juin 2021)

Le 24 juin 2021, le Parlement Européen et le Conseil ont adopté le règlement 2021/1060 portant dispositions communes (RPDC) relatif au prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 soulignant la priorité à donner à la simplification administrative. Ce règlement établit les dispositions communes pour sept Fonds en gestion partagée.

Ce règlement ne remplace pas le règlement existant (UE) n° 1303/2013, qui continue à régir les programmes adoptés au cours de la période 2014-2020, notamment dans le cadre du financement ReactEU. Le règlement réduit la fragmentation de la réglementation, en mettant en place un ensemble commun de règles de base pour sept Fonds : FC, FEAMPA, FEDER, FSE+, FAMI, IGFV et FSI.

Afin d'encourager l'adoption d'instruments financiers en gestion partagée et de rendre les instruments financiers plus efficaces et plus efficaces, la nouvelle réglementation européenne propose :

- Des règles uniques pour tous les fonds ;
- Une rationalisation de l'évaluation ex ante ;
- Une combinaison avec des subventions auxiliaires ;

⁹⁹ Les conditions sont les suivantes : non-participation directe de capital privé, mandat d'intérêt public de l'institution comprenant la réalisation d'activités de développement économique contribuant à la réalisation des objectifs des FESI, activités de l'institution dans des régions ou secteurs dans lesquels les sources privées de financement sont insuffisantes, concentration de l'institution sur une viabilité financière à long terme de ses activités, compte séparés de ses activités commerciales ou autre mesure de séparation des activités commerciale ainsi que contrôle d'une autorité indépendante.

- Une simplification des options de mise en œuvre ;
- Un cadre simplifié d'éligibilité ;
- Des règles simplifiées pour les frais de gestion et les commissions.

Une autre possibilité ouverte pour les AG consiste en le versement au compartiment des États membres de 5 % de leur enveloppe de fonds structurels à un fonds en gestion partagée géré par la BEI, InvestEU.¹⁰⁰

En ce qui concerne les règles régissant l'évaluation ex-ante des instruments financiers ainsi que l'éligibilité aux instruments financiers, l'évaluation doit être achevée avant que les autorités de gestion ne décident d'apporter une contribution à des instruments financiers au titre d'un programme. Par ailleurs devront impérativement y être précisés dans les études produites :

- Le montant proposé et effet de levier estimé pour chaque instrument financier ;
- Les produits financiers proposés ;
- Le groupe cible proposé pour les bénéficiaires finaux ;
- La contribution attendue de l'instrument financier à la réalisation de l'objectif spécifique.

Le règlement précise la possibilité pour les régions d'utiliser une évaluation ex ante existante ou actualisée. L'évaluation ex-ante est examinée en comité de suivi qui n'a pas à l'approuver.

Le RPDC de 2021 établit les conditions d'éligibilité aux instruments financiers suivantes :

- L'opération de l'instrument a déjà été approuvée au cours d'une période et la mise en œuvre de l'instrument financier se poursuit au cours de la période suivante, sous réserve que ce soutien respecte les règles d'éligibilité de la période en cours ;
- Les engagements juridiques et financiers nécessaires ont été pris pour assurer la poursuite de l'instrument ;
- Les dépenses éligibles relatives à une période ne sont déclarées à la Commission que pendant cette période.

Le règlement simplifie les règles pour les frais de gestion et les commissions autour des éléments suivants :

- Les frais de gestion d'un fonds de fonds régional porté par la BEI, Bpifrance ou une institution internationale sont établis entre 7% et 15% de l'enveloppe totale pour l'instrument ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers sont ceux du marché et n'ont pas de plafond maximum, contrairement aux dispositions prévues dans le règlement existant.

Les règles concernant les traitements différenciés et les modalités de reporting sont également mises à jour :

- Tout **traitement différencié** (des investisseurs) doit être justifié dans l'évaluation ex-ante et le niveau de ce traitement différencié ne peut pas dépasser ce qui est nécessaire pour créer des incitations à attirer des ressources privées (inciter les investisseurs privés à co-investir dans des projets de politique publique dans des domaines à haut risque et à faible rendement). Ce caractère « nécessaire » doit faire l'objet d'une évaluation indépendante ;

¹⁰⁰ The proposed new Common Provisions Regulation (CPR): EIB Group perspective

- Le **reporting** de l'instrument financier prendra la forme d'une transmission conjointe des données sur les subventions et les instruments financiers avec des simplifications prévues et moins d'obligations de déclaration.

Le Règlement (UE) n° 600/2014 relatif aux marchés d'instruments financiers insiste par ailleurs sur l'amélioration de la transparence en ce qui concerne les instruments financiers. Ainsi plusieurs règles ont pour fin d'améliorer cela :

- Les sociétés d'investissement doivent conserver toutes les données pertinentes relatives à tous les ordres et à toutes les transactions qu'elles ont exécutés pour leur compte propre ou pour un client, pour une durée de cinq ans ; faire une déclaration détaillée, complète et exacte de toutes les transactions à l'autorité compétente nationale le plus rapidement possible, et au plus tard au terme du jour ouvrable suivant ;
- Les plates-formes de négociation doivent conserver toutes les données sur les instruments financiers affichés par leurs systèmes pour une période de cinq ans ;
- Les négociations doivent se faire sur des plates-formes de négociation organisées et réglementées ;
- Les contreparties centrales doivent compenser les transactions de façon non discriminatoire et transparente.¹⁰¹

C.3. Le programme InvestEU¹⁰²

Le plan d'investissement pour l'Europe « plan Juncker » a contribué, après la crise de 2008, à relancer l'investissement et l'industrie en Europe en mobilisant 315 milliards d'euros d'investissements sur la période septembre 2015 - juillet 2018, objectif initialement visé puis porté à 500 milliards pour l'horizon 2020.

Dans le but d'aider les États à exploiter plus efficacement les fonds alloués par l'Union Européenne, renforcer l'impact des fonds publics, stimuler davantage l'investissement, l'innovation et la création d'emplois en Europe, la commission prévoit d'étendre le modèle du « plan Juncker » sur la période 2021-2027, en mobilisant 650Md€ d'investissements supplémentaires à travers le programme InvestEU. Le programme InvestEU, approuvé en janvier 2019 par le Parlement européen et qui fait partie du paquet « Budget de l'UE pour l'avenir », consistera à :

- **Mobiliser des investissements publics ou privés en recourant à des** garanties provenant du budget de l'Union à travers le fonds InvestEU ;
- **Fournir des conseils techniques** aux projets d'investissement dont les porteurs sont à la recherche de financement à travers le centre de conseil InvestEU ;
- **Faciliter l'accès à une base de données de contact des projets et des** investisseurs à travers le portail InvestEU.

C.3.1. Champ d'action d'InvestEU

InvestEU consiste en le regroupement des 14 instruments financiers européens jusque-là existants, tels que COSME et InnovFIN, et prévoit une garantie budgétaire de l'Union pour

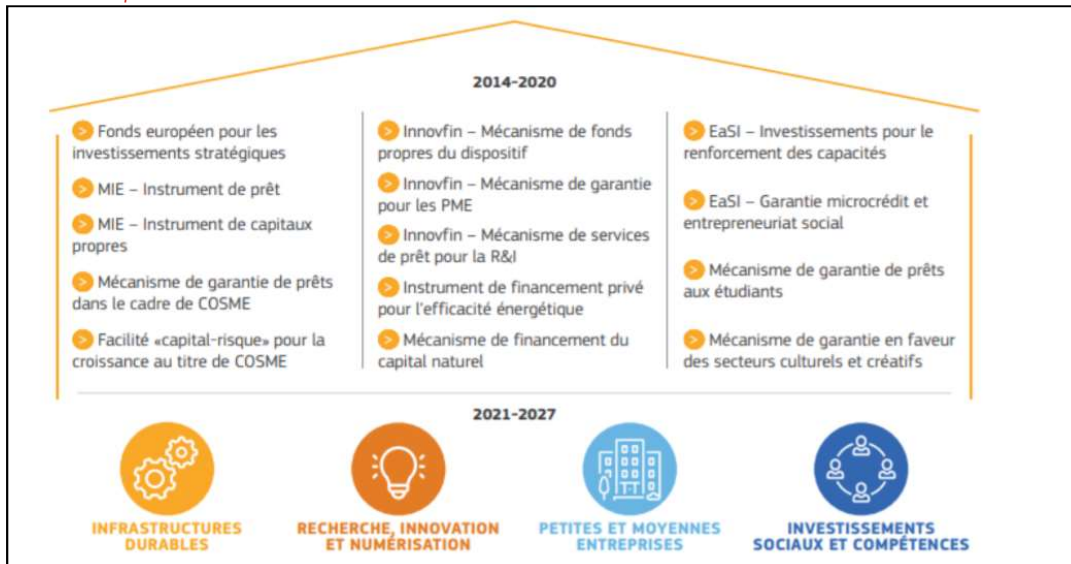
¹⁰¹ Règlement (UE) n° 600/2014 relatif aux marchés d'instruments financiers

¹⁰² Source : Note de la Commission européenne suite au vote du Parlement européen approuvant le programme.

soutenir l'investissement et l'accès aux financements dans l'UE autour de quatre « volets d'actions » :

- **Les infrastructures durables** notamment les énergies renouvelables, la connectivité numérique, les transports, l'économie circulaire, les infrastructures de gestion de l'eau, des déchets et autres infrastructures environnementales, etc ;
- **La recherche, l'innovation et la numérisation** : recherche et innovation, accès au marché pour les résultats de la recherche, numérisation de l'industrie, expansion d'entreprises innovantes de plus grande taille, intelligence artificielle, etc ;
- **Les petites entreprises** avec l'ambition de faciliter l'accès au financement pour des petites et moyennes entreprises (PME), des petites entreprises de taille intermédiaire ;
- **Les investissements sociaux et les compétences** : les projets concernés sont les projets liés aux compétences, éducation et formation, logements sociaux, écoles, universités, hôpitaux, innovation sociale, soins de santé, soins de longue durée et accessibilité, micro-financement, entrepreneuriat social, intégration des migrants, des réfugiés et des personnes vulnérables, etc.

Figure 25 Les dispositifs fusionnés au sein d'InvestEU



Source : Qu'est-ce que le programme InvestEU – Commission Européenne

Le fonds InvestEU et ses quatre volets d'actions sera complété par :

- **La plateforme de conseil InvestEU** qui apportera un soutien et une assistance techniques à la préparation, l'élaboration, la structuration et la mise en œuvre des projets, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.
- **Le portail InvestEU** dédié à la mise en contact des investisseurs et promoteurs de projets via une base de données accessible.

C.3.2. Fonctionnement du Fonds InvestEU

Le Fonds InvestEU et sa garantie budgétaire de 38Md€ sera mis en œuvre par l'intermédiaire de partenaires financiers sélectionnés par le programme qui investiront en utilisant la garantie de l'Union. La DG est autorité de gestion. Le principal partenaire est le groupe de la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** et certaines institutions financières internationales qui auront

directement accès à la garantie telles que la **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque Mondiale, la Banque du Conseil de l'Europe et les banques nationales de développement (Bpifrance).**

Les partenaires financiers devront contribuer au moins à hauteur de 9,5 Md€ à la capacité de prise de risque. Par ailleurs, la garantie sera provisionnée à 40% et 15,2 Md€ du budget de l'UE sont ainsi mis de côté.

Le provisionnement de chacun des 4 volets d'actions peut également être complété par les Etats membres y allouant volontairement une partie de leurs fonds relevant de la politique de cohésion.

La **gouvernance** d'InvestEU est tripartite :

- Un **comité directeur** fixant les grandes orientations, composé de 4 membres issus de la Commission européenne, 3 membres issus de la BEI, 2 membres issus d'autres institutions telle que la BERD ainsi qu'un expert sans droit de vote désigné par le Parlement européen ;
- Un **comité consultatif** composé de représentants des partenaires chargés de la mise en œuvre et des Etats membre ainsi que du Comité des Régions et du Comité économique et social. Ce comité peut adresser au comité directeur des recommandations sur le fonctionnement et la mise en œuvre d'InvestEU
- Un **comité d'investissement** approuvant les demandes de garanties individuelles, composé d'experts externes sélectionnés par une procédure ouverte. La BEI, partenaire stratégique, peut lui adresser directement ses demandes de garantie.

C.3.3. *Eligibilité et sélection des projets*

La sélection des projets est effectuée par le comité d'investissement, en conformité avec les critères d'éligibilité du Règlement financier de l'Union européenne, en mettant l'accent sur le principe d'additionnalité. Ce comité se réunit selon 4 formations différentes, suivant les volets d'action. Il approuvera l'utilisation de la garantie de l'Union en fondant sa décision sur les tableaux de bord des projets préparés par les partenaires chargés de la mise en œuvre.

Pour être éligibles à la garantie d'InvestEU, les projets doivent :

- Remédier à des défaillances du marché ou à des déficits d'investissement et être économiquement viables ;
- Avoir besoin d'un soutien de l'Union européenne pour s'initier ;
- Créer un effet multiplicateur et si possible attirer des investissements privés ;
- Contribuer à réaliser les objectifs stratégiques de l'Union européenne.

C.3.4. *Avantage du programme pour les régions européennes*

Le principal avantage du programme InvestEU tel qu'avancé par la Commission Européenne est qu'il simplifie les dispositifs européens d'aide à l'investissement en rassemblant en un seul dispositif, l'ensemble des instruments financiers de l'Union Européenne précédemment mobilisés sur la période 2014-2020 tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), les instruments du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), les mécanismes spécifiques du programme pour la compétitivité des entreprises et des PME ainsi que les garanties et mécanismes spécifiques du programme pour l'emploi et l'innovation sociale.

L'objectif est ainsi de bénéficier des économies d'échelle, et prolonger le modèle du plan. Il permet de faciliter le financement des investissements qui auraient été difficiles à réaliser, renforcer le focus sur la protection du climat.

Pour les Régions, **InvestEU offre la possibilité aux Régions de mobiliser jusqu'à 5% de leur enveloppe FEDER dans un dispositif de garantie distribué par les partenaires du programme, comme Bpifrance.**

Le programme possède toutefois **un fort niveau de contractualisation et une dilution de la visibilité régionale car l'autorité de gestion régionale confiera son enveloppe à l'Etat membre qui le confiera par la suite à l'Union européenne ouvrant alors une garantie distribuée par ses partenaires (BEI, Bpifrance...).**

Si le dispositif peut être intéressant pour certains Etat membres avec peu de savoir-faire en matière d'instruments financiers, notamment par son caractère sécurisé juridiquement et sa plateforme de conseil, **il est encore peu envisagé en France.** Ainsi, à date aucune Région française n'a engagé de discussion avec Bpifrance ou le programme pour utiliser le fonds¹⁰³.

C.4. Les mesures exceptionnelles face à la crise économique liée au COVID-19

Les conséquences socio-économiques liées à la pandémie du COVID-19 sont au cœur de toutes les analyses des acteurs économiques, scientifiques et décideurs publics. En France, la perte d'activité économique a été estimée jusqu'à 35 % au plus fort de la crise (Insee 23 avril 2020) avec une distribution hétérogène entre les secteurs. Les activités marchandes liées à l'hébergement et la restauration ont enregistré une perte de l'ordre de 91 %. En outre, la reprise économique est plus difficile et lente pour certains secteurs comme la restauration et le tourisme.

Si les conséquences sectorielles de la crise sur l'activité économique sont hétérogènes, il s'en suit également que les Régions connaîtront des niveaux d'impacts différents en fonction de leurs structures économiques.

Plusieurs régions européennes ont sollicité auprès de la commission une nouvelle simplification de la gestion des fonds européens pour pouvoir faire face aux effets de la crise.

C.4.1. Les mesures adoptées

Au cours de la crise et de l'année 2020, plusieurs mesures européennes ont été prises :

- **La « clause dérogatoire générale » du Pacte de stabilité et de croissance (PSC)** afin d'autoriser les États membres à atteindre un déficit public supérieur à 3% et une dette supérieure à 60% du PIB ;
- **Le Mécanisme européen de stabilité (« Pandemic Crisis Support »)** consistant pour chaque État à la possibilité de mobiliser les lignes de crédits représentant 2% du PIB pour soutenir les coûts générés par le Covid-19 pour le système de santé, de soin et de prévention ;
- Un fonds de garantie paneuropéen doté de 25 Md€ pour générer 200 Md€ de liquidités pour les entreprises notamment les PME ;

103 Entretien Valérie Pouget, ANCT, Mai 2020

- Le programme "SURE" pour garantir les programmes nationaux de chômage temporaire jusqu'à 100 Md€ ;
- Une nouvelle proposition de Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 destinée à lutter contre les conséquences économiques de la crise.
- En outre, la Commission européenne a mobilisé **1,1 Md€ supplémentaires pour le Fonds européen d'investissement (FEI)** avec la possibilité d'octroyer des garanties pour faciliter l'accès aux liquidités des entreprises (COSME, programme InnovFin d'Horizon 2020).

C.4.2. Les amendements du Règlement Portant Dispositions Communes

Deux amendements ont été voté en réponse au Covid-19, « Coronavirus Response Investment Initiative » (**CRII**) le 1^{er} avril 2020 et Coronavirus Response Investment Initiative Plus (**CRII plus**) le 24 avril 2020. Ces deux amendements permettent aux instruments financiers de l'Union d'apporter un soutien plus adapté à la crise traversée par les entreprises, à savoir :

- **Le financement du fond de roulement des PME est plus simple et plus rapide**, alors que la crise actuelle a dégradé les capacités financières des entreprises. Ainsi, avec le CRII Plus, il n'est plus obligatoire de fournir ni les plans d'entreprise ni les preuves que l'aide fournie par le biais des instruments financiers a été utilisée aux fins prévues, permettant ainsi de simplifier les démarches et de les rendre à la fois plus accessible et plus rapide. Cela est le cas à la fois si l'instrument financier existait d'ores et déjà ou si celui-ci et nouvellement crée, à partir du moment où il finance le fond de roulement des PME.
- Une **aide sous forme de fonds de roulement autonome** peut également être fournie par le FEADER (les dépenses éligibles ne doivent pas dépasser 200 k€).
- La possibilité de modifier les Programmes Opérationnels (PO) 2014-2020 est ouverte et les dépenses d'un PO révisé sont éligibles dès le 1^{er} février 2020. Les autorités de gestion qui élaborent de nouvelles mesures pour répondre à l'épidémie de COVID-19 doivent examiner s'il est nécessaire de modifier le programme opérationnel (PO). Si les aides aux investissements, aux fonds de roulement, ou encore les prêts bonifiés, entrent dans le cadre de l'axe prioritaire de la version actuelle du PO, il ne sera pas nécessaire de modifier le PO (alors les dépenses éligibles sont celles engagées à partir de janvier 2014). Si le programme doit être modifié pour étendre l'éligibilité au fonds de roulement ou pour introduire un nouvel instrument financier, les dépenses relatives aux opérations visant à renforcer les capacités de réaction aux crises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 sont éligibles à partir du 1^{er} février 2020.
- Une plus grande flexibilité des fonds européens (2014-2020) pour un déploiement plus rapide :
 - La règle de cofinancement est assouplie, un taux de « **cofinancement** » de **100 %** pourra s'appliquer (sur la période comptable juillet 2020 – juin 2021).
 - Est introduite une possibilité de transfert des ressources de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » entre FEDER, FSE et Fonds de cohésion¹⁰⁴ pour l'année 2020 ;

104 Ce dernier ne concernant pas la France

- Est introduite la possibilité, à la demande de l'Etat membre, de **transférer des ressources disponibles** pour la programmation pour l'année 2020 **entre catégories de régions**¹⁰⁵ ;
- Les États membres peuvent **conserver le préfinancement des FESI** qui se transforme en financement supplémentaire ; la Commission n'émettra en effet pas d'ordres de recouvrement pour les montants à recouvrer en ce qui concerne les comptes annuels présentés en 2020¹⁰⁶.

C.4.3. Des règles adaptées concernant les aides d'Etat : un nouveau cadre temporaire

La Commission a adopté, le 19 mars 2020, un cadre temporaire pour **permettre aux États membres de soutenir davantage l'économie face à la crise liée au COVID-19** (qui sera en application entre avril 2020 et décembre 2020).

Selon ce nouveau cadre :

- Les subventions directes, avances remboursables, avantages fiscaux ou encore les garanties, **pourront atteindre un montant maximum de 800 000 €** par entreprise (auquel pourront s'ajouter les 200 000 € de minimis) ou de 120 000 € pour les entreprises actives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ou de 100 000 € pour les entreprises actives dans la production primaire de produits agricoles (auquel pourront s'ajouter les 25 000 € de minimis).
- Les États pourront également mettre en place des garanties publiques sur des prêts à prime préférentielle, des prêts à taux d'intérêt bonifié, des aides à la recherche et au développement en rapport avec la COVID-19, des aides à l'investissement pour l'expérimentation et la mise à l'échelle d'infrastructures contribuant au développement de produits en rapport avec la COVID-19, des aides à l'investissement pour la production de produits en rapport avec la COVID-19, des aides sous forme de reports d'impôts et/ou de cotisations de sécurité sociale, des aides sous forme de subventions salariales pour les employés afin d'éviter les licenciements pendant l'épidémie de COVID-19.

C.4.4. Les marchés publics et les outils dont disposent les acheteurs publics pour répondre à la crise COVID-19

La Commission européenne a publié une **communication décrivant les outils dont disposent les acheteurs publics pour répondre à la crise COVID-19**. Il n'y a pas de nouveauté introduite en ce qui concerne ces outils et les marchés publics, mais cette communication permet de rappeler explicitement tous les outils pouvant permettre de répondre à la crise de COVID-19 (afin de guider les acheteurs publics).

Cette communication insiste notamment sur les outils existants permettant d'accélérer les procédures, tels que :

- **Émettre un "appel à manifestation d'intérêt" en dehors du champ d'application des règles relatives aux marchés publics** (approche non sélective), afin d'accélérer les procédures. Mise en place en Slovaquie par le NPBI Slovak Investment Holding (SIH), cette méthode a permis que les premiers accords de garantie soient signés avec les banques participantes dans le mois suivant l'émission de l'appel à manifestation d'intérêt.

¹⁰⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0558&from=EN> Article 25 bis, alinéa 3

¹⁰⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0460&from=EN>

- Attribuer directement des contrats à un organisme mettant en œuvre des instruments financiers (BEI, FEI par exemple).

C.4.5. Illustrations des actions possibles dans le cadre de ces nouvelles réglementations

Les actions possibles sont les suivantes :

- **Utiliser des instruments financiers déjà existants** : Les autorités de gestion peuvent utiliser des instruments financiers déjà existants et les concentrer sur la gestion de la crise économique (en particulier le soutien aux PME ayant souffert de cette crise, avec comme nous l'avons vu un accès simplifié et plus rapide aux financements de fonds de roulement) : cela permet une réaction rapide (pas besoin d'implémenter un nouvel instrument) mais nécessite que l'IF soit d'ores et déjà adapté.
- **Créer de nouveaux instruments financiers** : Deux instruments financiers peuvent s'avérer particulièrement efficace dans ce nouveau cadre :
 - **Les garanties** : peuvent être mises en œuvre très rapidement avec une attribution directe à un organisme mettant en œuvre des instruments financiers, et peuvent être totalement financées par les fonds européens grâce à la règle assouplis en ce qui concerne le co-financement. Afin d'apporter une aide adaptée à la situation actuelle, les garanties peuvent notamment être utilisées afin de soutenir des prêts à durée flexible/conditionnelle, ou à calendriers de remboursement flexibles. Pour des montants très élevés il est également possible de mettre en place des garanties verticales ou encore des garanties sur premières pertes.
 - Par exemple, la Slovaquie a lancé en mars 2020 l'instrument financier "**SIH Anti-Corona Guarantee**", celui-ci comprend notamment l'utilisation de garanties (pouvant atteindre 80% des prêts garantis, pour les prêts individuels, et 50% pour les portefeuilles de prêts) combinée à des subventions de taux d'intérêt (diminuer jusqu'à 4% les taux d'intérêt). Cet IF vise exclusivement les PME (selon la définition européenne des PME) et les prêts concernés ne doivent pas excéder 1,18 M€.
 - **Les prêts avec partage des risques** : permettent de fournir des liquidités aux bénéficiaires finaux avec un cofinancement d'intermédiaires financiers, partageant le ainsi risque. A cela peut être combiné une bonification d'intérêts, financée par les fonds européens (afin de financer le bénéficiaire final à taux quasi nul).
- **Combiner des instruments financiers avec des subventions**. Les Régions peuvent combiner des instruments financiers avec des subventions (subventions qui comme nous l'avons montré plus haut sont assouplies, avec des montants pouvant atteindre 1 M€, de minimis inclus) grâce à la nouvelle réglementation assouplie qui permet ce cumul.
 - Les aides publiques mobilisables sont en particulier :
 - La bonification des taux d'intérêt/des frais de garantie ;
 - Les subventions de fonds de roulement (pour les entreprises touchées par la crise) ;
 - Les subventions aux investissements.

Concernant la mise en œuvre technique, il est possible de mettre en place une **opération combinée d'instrument financier et de subvention** ou bien d'effectuer une **opération de subvention séparée** (soit l'intermédiaire financier est le bénéficiaire de la subvention, et fournit des liquidités aux bénéficiaires finaux ; soit des subventions individuelles directement attribuées aux bénéficiaires finaux, gérées par l'État un organisme intermédiaire).

Annexe D Benchmarks

D.1. Région Sud Garantie et Région Sud Investissement

D.1.1. *Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?*

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur couvre une superficie de 31 400 km², et est peuplée de 5 021 928 habitants dans 6 départements aux caractéristiques démographiques hétérogènes. Elle dispose d'une grande richesse en termes de biodiversité et d'une grande richesse touristique.

Le tissu économique de la Région est marqué par une forte présence de TPE et PME : 52 % des entreprises ont moins de 50 salariés. L'activité économique régionale est caractérisée par un PIB par habitant estimée à 30 700€, soit le 3ème rang national. Toutefois, la Région reste l'une des plus touchées par le chômage, estimé à 10,2 % en 2018.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les grandes Régions françaises en termes d'innovation avec un nombre de chercheurs et volume des dépenses de R&D parmi les plus élevés de France. Elle dispose de 4 écosystèmes French tech, 10 pôles de compétitivité, 2 initiatives d'excellence. La région consacre un budget important aux dépenses de recherches et transferts de technologies, soit 60 millions en financement directs et 123 millions au titre de l'axe stratégique « Enseignement supérieur, recherche, innovation ».

Faisant face à une phase de dégageant d'office au niveau européen, la Région a créé en 2009 le fonds de co-investissement Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement, ciblant un financement de 80M€ dont 40M€ de FEDER, pour soutenir l'innovation.

En parallèle, a été créé en 2010 un outil de garantie porté par le FEI, afin de garantir à 80% des prêts bancaires sur des projets innovants de transition énergétique. Cet outil n'ayant pas trouvé sa cible initiale a muté pour devenir un outil de garantie généraliste et n'a pas été poursuivi en l'état par la Région PACA dans les prochaines programmations. L'outil régional de garantie est désormais un outil généraliste géré par Bpifrance.

D.1.2. *Analyse du fonds de garantie*

D.1.2.1 *Objectif*

Initialement, le fonds de garantie mis en place avec le FEI visait à garantir les prêts bancaires adossés à des projets innovants de transition énergétique. Devenu généraliste, le fonds de garantie Région Sud Garantie vise à soutenir les prêts TPE/PME de toutes filières auprès des banques.

D.1.2.2 *Présentation du fonds*

Région Sud Garantie est portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bpifrance afin de simplifier l'accès au crédit bancaire des TPE/PME régionale.

Gratuite, la garantie couvre jusqu'à 70% des montants empruntés compris entre 1000€ et 1,7 M€ pour financer des investissements matériels et immatériels comme du besoin en fonds de roulement et/ou de la trésorerie. Elle est mobilisée pour des prêts à moyen ou long terme d'une durée maximum de 10 ans.

La couverture de la garantie est en cours d'augmentation dans le cadre de la crise sanitaire de début 2020 pour atteindre 80% des montants empruntés.

A date, la gestion du fonds de garantie a été confiée par la région PACA à Bpifrance qui en assure la mise en œuvre et injecte au cas par cas les financements européens dans les phases risquées de développement des entreprises, dans le cadre des priorités d'investissement régionales.

D.1.2.3 Principales actions engagées et résultats

Sur la période 2010-2014, le fonds de garantie porté par le FEI a connu des difficultés de mobilisation sur sa cible initiale des projets d'innovation dans la transition énergétique qui ne se finançaient pas sur prêts bancaires. La mutation de l'outil en fonds de garantie généraliste a permis de consommer l'ensemble des fonds selon le calendrier européen.

Cette cible généraliste a été reprise pour la programmation 2014-2020 et le gestionnaire du fonds sélectionné est Bpifrance.

D.1.2.4 Structuration et financement (dont partenaires)

Région Sud Garantie est financée par la Région et le FEDER pour un engagement important de 20M€ (10M€ de fonds régionaux et 10M€ de fonds européens).

D.1.2.5 Enseignements

L'expérience de mise en œuvre de l'outil de garantie géré par le FEI en région PACA n'a pas été concluante en raison :

- de ses importants coûts (10%) ;
- de difficultés d'adaptation de l'offre standardisée au territoire ;
- de difficultés de négociation entre la Région Sud et le FEI.

La mise en place de ce fonds de garantie a impliqué de longs délais de négociation et de décaissement pour la Région PACA, dans un calendrier contraint.

L'important appui du FEI sur l'établissement financier intermédiaire pour la mise en œuvre de ses fonds a pour conséquence une procédure lourde de sélection et d'importants frais de gestion. Dans le cas de la région PACA, la convention n'incluait pas les actions de communication ce qui a pu ralentir la mise en œuvre de l'outil et mobiliser les ressources propres de l'intermédiaire financier.

Le calibrage initial de la cible du fonds est un enjeu important car le changement de cible en cours de fonctionnement peut poser des difficultés.

D.1.3. Analyse du fonds de co-investissement

D.1.3.1 Objectif

Région Sud Investissement vise à apporter une aide en fonds propres aux PME régionales innovantes. Initialement dédié à l'amorçage, il s'est progressivement étendu au financement du développement et vise à financer l'innovation « technologique, managériale, sociétale ou d'usage ».

Sa part étant limitée à 50% du montants des fonds propres financés, il a également pour objectif parallèle de favoriser l'investissement privé dans des entreprises régionales innovantes et d'élargir le champ des investissements vers de nouveaux secteurs d'activités.

D.1.3.2 Présentation du fonds

Créé à la suite de la parution du régime de création du capital-risque de la Commission européenne, le fonds de co-investissement Région Sud Investissement est 100% public et

apporte en pari passu des fonds propres pour des tickets de 200K€ à 2M€ aux PME régionales innovantes en phase d'amorçage, de post-amorçage ou de développement. Il couvre l'ensemble des secteurs d'activités de la Région et est en capacité d'accompagner les PME sur plusieurs tours d'investissements.

Véhicule principal de l'investissement régional, il incarne la volonté politique régionale de massification, de visibilité et de contrôle sur ses instruments financiers.

Doté initialement par la Région de 6M€ de fonds FEDER et de 6M€ de dotations régionales, ce fonds est en progression constante et est doté de 27M€ de FEDER pour la programmation 2014-2020. La Région PACA vise à atteindre les 100M€ de dotation d'ici à 2022.

Dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional de la Région et de leurs comités de financement auquel Région Sud Investissement participe, le besoin de participation dans des sociétés de projets autour de la transition énergétique est apparu et la Région a voté une hausse à venir de 17M€ pour le financement de ce type de sociétés.

D.1.3.3 Principales actions engagées et résultats

Le Fonds Région Sud Investissement avait financé à fin 2017 58 entreprises avec 44 co-investisseurs partenaires pour un montant de 25,7M€ sur des levées de fonds globales de 94M€. L'effet levier est de 3,6.

Après dix années de fonctionnement, Région Sud Investissement est présent dans la moitié des tours d'investissements régionaux.

D.1.3.4 Structuration et financement (dont partenaires)

Région Sud Investissement est une SAS appartenant à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Associé Unique. Les membres de son conseil de direction sont tous des élus régionaux. Le fonds est géré par Turenne Capital, retenu dans le cadre d'un appel d'offre, qui prend en charge l'instruction des dossiers, la gestion administrative et comptable ainsi que le suivi du portefeuille.

Au-delà de la Région, les 44 co-investisseurs incluent des fonds d'investissement régionaux, des business angels ainsi que des acteurs du capital investissement nationaux.

Le fonds a été créé en 2010 avec la volonté régionale de recevoir des fonds de la part du FEDER, et la part de financement FEDER dans le fonds a augmenté depuis sa création et permet à la Région PACA d'être parmi les Régions françaises mobilisant le plus de FEDER dans ses instruments financiers.

D.1.3.5 Enseignements

Le choix d'un véhicule de co-investissement, en comparaison de la mise en place d'un fonds de fonds, a répondu à la volonté de contrôle sur les investissements et de visibilité pour la Région.

La Région PACA est très satisfaite de ce véhicule lui permettant de massifier ses participations et maximiser son contrôle et la connaissance de son action pour les entreprises régionales tout en s'appuyant sur ses compétences propres développées au fil des programmations européennes.

La création d'un fonds de co-investissement apparaît être d'une complexité importante et nécessite des compétences techniques difficile à développer à court terme. En conséquence, la montée en charge de ce type de fonds peut prendre un à deux ans.

Un tel fonds généraliste nécessite par ailleurs pour fonctionner de manière optimale un important flux de projets, porté par le dynamisme de l'innovation en Région PACA.

D.1.4. Mise en perspective par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine

Le modèle du Fonds Région Sud Investissement est transposable à la Région Nouvelle-Aquitaine, adapté aux priorités locales. Région Sud Garantie pourrait inspirer la région dans l'éventualité d'une mobilisation de fonds FEDER autour de la garantie.

Le tissu économique de l'innovation en PACA, à l'instar de l'Occitanie ayant mis en place le fonds FOSTER, apparaît comme d'un niveau suffisant pour permettre l'absorption d'un outil de type fonds de fonds géré par le FEI. En Région Nouvelle-Aquitaine, un outil similaire propre a déjà été développé (SNAP) et ses difficultés initiales de mise en œuvre peuvent être partiellement expliquées par un moindre développement de l'innovation sur son territoire et non par un besoin de suivre un autre modèle de structuration.

D.1.5. Contact

Monsieur Gilles-Olivier Bernard, Directeur du Développement et du Financement des Entreprises de la région PACA, gobernard@maregionsud.fr

Madame Agnès Paulet, Directrice adjointe du Développement et du Financement des Entreprises de la région PACA, apaulet@maregionsud.fr

Autre source : www.regionsudinvestissement.com

D.2. Fonds OSER Auvergne Rhône-Alpes

D.2.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?

La Région Auvergne Rhône-Alpes bénéficie d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables grâce à des ressources naturelles abondantes (biomasse, hydraulique, vent, ensoleillement), mais la dynamique de développement est insuffisante au regard des problématiques et enjeux rencontrés par les porteurs de projet notamment les projets de méthanisation : des enjeux tarifaires (variabilité) et réglementaires ; des enjeux en termes d'acceptabilité des projets par les citoyens ; des enjeux en termes d'accompagnement des porteurs de projet (structuration des projets, ingénierie financière) ; des enjeux en termes de sous-capitalisation des porteurs de projet, couplés à un accès au crédit insuffisant et le défaut d'opérateurs de capital investissement.

Le fonds OSER a été créé en 2013 par l'ancien territoire régional Rhône-Alpes, à la suite d'une mission de préfiguration en partenariat avec la Banque des Territoires et le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des opérateurs énergéticiens et financiers susceptibles de participer au fonds. En 2016, l'outil OSER a été étendu à l'ensemble de la région Auvergne – Rhône Alpes avec la fusion des régions.

D.2.2. Objectifs du fonds

Le fonds OSER vise à faciliter le financement des projets de production d'énergie renouvelable. Il soutient l'émergence de centrales de production d'énergie renouvelable décentralisée en investissant dans les sociétés de projets qui les portent, et leur développement en partenariat avec les développeurs et industriels, avec les collectivités et acteurs locaux du monde de l'énergie.

D.2.3. Présentation du fonds

Le fonds OSER a pour **forme juridique une Société de Capital Risques (SCR)** dont la 51 % des parts. Il intervient en **fonds propres et quasi-fonds propres** (apport en compte courant d'associé). En 2018, le capital de la société est passé à 19,5M€. Les projets soutenus sont panachés sur les différentes filières d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, petite hydraulique, biomasse, et ciblent prioritairement des filières émergentes sur le territoire (méthanisation par exemple).

La Région est **majoritaire au capital** et s'assure ainsi du respect des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de la société, laquelle est gérée par un conseil d'administration majoritairement privé et présidé par la Banque Populaire des Alpes.

Le fonds intervient sous la forme de **prises de participations minoritaires et de quasi-fonds propres dans des sociétés de projets de la région, dans les phases d'amorçage et de développement des projets**. Le ticket d'investissement dans les projets varie entre 300k€ à 500k€ avec la possibilité de monter à 1,5M€.

- En nombre, le fonds investit plus dans les projets de méthanisation.
- Les investissements dans les projets d'énergie solaire sont majoritairement des projets de photovoltaïque.
- Les investissements dans les projets éoliens peuvent atteindre 1,5M€.

La durée d'investissement est entre 15 et 20 ans, voire plus.

Le Fonds OSER joue un rôle de tierce confiance auprès des collectivités et co-investit en général avec plusieurs investisseurs. Ses coûts de gestion annuels sont en moyenne de 100k€ par an.

D.2.4. Principales actions engagées et résultats

Depuis son lancement en 2013, OSER a financé 26 projets, auxquels s'ajoutent 11 projets actuellement à l'étude. Le fonds avait engagé dès 2018 son enveloppe totale de 9,5 M€ et une nouvelle levée de fonds s'est effectué, avec pour objectif un doublement de l'enveloppe initiale.

Les projets financés sont des projets de solaire photovoltaïque, hydraulique, de méthanisation ou éoliens. Dans les projets mis en place depuis 2018, on peut notamment noter :

- Le projet Lyon Rhône Solaire, visant à implanter des toitures photovoltaïques et des ombrières de parkings sur les sites industriels de la Vallée de la Chimie. D'une puissance de 5,9MWc, il est en exploitation depuis 2020 et réunit Terre et Lac et Corfu Solaire (opérateur et investisseur dans le solaire), la Métropole de Lyon et le fonds OSER.
- le projet hydroélectrique de Saint Bruno d'Arvillard entre la Savoie et l'Isère, développé par la CHCR (opérateur rhônalpin d'hydroélectricité), mis en place avec la commune d'Arvillard et le fonds OSER et s'inscrivant dans la transition énergétique et la réappropriation de l'énergie par les territoire. Projet d'environ 1,7MW, il est en exploitation depuis 2020.
- D'autres projets plus anciens peuvent être cités :
 - la construction en 2018 d'un projet de méthanisation en voie sèche discontinuée en cogénération à Saint Bonnet de Salers et Sainte Eulalie
 - le démarrage du développement en 2017 des projets éoliens Roannaise des ENR (avec l'agglomération de Roanne), ainsi que de ceux de Charix et Echallon avec la CNR,

D.2.5. Structuration et financement (dont partenaires)

OSER est un fonds à actionariat public et privé, et de gouvernance privée, réunissant des capitaux publics et privés. OSER a le statut d'une société de capital risque (SCR). La Région est majoritaire au capital et s'assure ainsi du respect des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de la société. Les actionnaires principaux sont : La Région Auvergne Rhône-Alpes ; La Banque des Territoires ; La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ; La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes ; Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes ; La CNR ; GEG ENR ; La NEF ; Énergie Partagée Investissement ; Enercoop.

Concernant la gouvernance : les dossiers sont soumis au directeur des projets, puis passent en comité de présélection, puis en réunion du comité d'investissement, et enfin en réunion du conseil d'administration (soit 6 semaines).

D.2.6. Enseignements

- Coordonner les acteurs privés/publics autour du Fonds, et de stratégie d'investissement
- S'assurer d'avoir une AMO financière et juridique tôt pour éviter les déconvenues.

D.2.7. Clés de succès

Sur le plan du fonctionnement :

- Le fonds OSER joue un rôle de facilitateur. Au-delà d'apporter des solutions de financement aux ETI, collectivités et agriculteurs qui peuvent avoir des besoins de ressources, le fonds apporte le savoir-faire à la structuration de projets.
- Le fonds permet à la région de monter en compétences dans la gestion des projets, la gouvernance et les discussions avec les opérateurs.

Sur le plan de la forme juridique du fonds :

- Une SCR permet de maîtriser les risques des investissements d'un point de vue technique et économique, et d'associer des acteurs de natures différentes et complémentaires (industriels, financiers, représentants du territoire, épargne citoyenne...)
- Montage juridique et financier qui permet de travailler avec tous types de partenaires ;
- Un instrument financier qui permet de renforcer la gouvernance du territoire et d'attirer de nouveaux investissements.

D.2.8. Mise en perspective par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine

- Les **dispositifs d'ingénierie financière dans les énergies renouvelables sont rares**. Dans un contexte de baisse des subventions à l'échelon national, il est intéressant pour les collectivités territoriales de prendre le relais en amenant des fonds propres dans les projets, d'accompagner les territoires et d'être proche des porteurs de projets. Beaucoup d'acteurs nationaux ou internationaux développent des projets sans lien avec les territoires. Avec ce type d'instrument, les collectivités territoriales peuvent créer ce lien et jouer le rôle de catalyseur pour conserver une part locale dans les projets et être présents dès le départ pour l'orienter.
- Les filières ENR et agroalimentaires ont du mal à se financer. Ce type de dispositif permet de **débloquer le dossier financier du porteur de projet, le Fonds jouant le rôle de tiers de confiance vis-à-vis des autres investisseurs, des collectivités et des citoyens**.
- Le fonds OSER a déjà travaillé sur le financement de projets dans le domaine de la méthanisation. Le secteur de la biomasse est un secteur dont le modèle économique est similaire à l'agriculture et aux IAA.
- Le montage juridique et financier de la SCR est transposable.

D.2.9. Contact

Madame Annaïg Haumont, Responsable Projets et Investissements du Fonds OSER, a été contactée pour réaliser ce benchmark : annaig.haumont@enr-oser.fr

D.2.10. Autres sources

- http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-Fonds_OSER_septembre_2015_v4_Metha_cle2532ab.pdf
- <http://rtes.fr/La-region-Rhone-Alpes-cree-le>
- <https://enr-oser.fr/>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/fonds-finance-energies-renouvelables-regions-30641.php4>

D.3. SPL OSER

D.3.1. *Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?*

40% de la consommation d'énergies primaires et 27% des émissions de gaz à effet de serre en Région Rhône-Alpes sont causées par le secteur du bâtiment. Au sein de celui-ci, environ 15% de la consommation d'énergie est issue du patrimoine public.

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux de réduction des consommations et émissions régionales, l'ensemble du parc de bâtiments existants doit être basse consommation d'ici 2050, ce qui implique un important besoin de rénovations énergétiques pour le bâti public.

Le constat régional d'un manque de compétences internalisés au sein des collectivités et des moyens nécessaires à la mise en place de ces projets ambitieux a mené à la création de la SPL Oser (pour « opérateur de services énergétiques régional) pour les accompagner.

D.3.2. *Objectifs du fonds*

La SPL OSER vise à faciliter la mise en place et le financement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Elle apporte sa compétence aux collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de projets adaptés au contexte de la collectivité et du site.

En termes de financements, elle visait jusqu'à récemment à agir en tant que tiers-financeur et à avancer les fonds nécessaires aux travaux, financés par la suite par les économies d'énergies de la collectivité territoriale.

D.3.3. *Présentation du fonds*

La SPL d'Efficacité Énergétique est, avec la SCR EnR, un des outils de l'opérateur OSER. Sa forme juridique de Société Publique Locale (société anonyme spécifique à destination des collectivités locales pour la gestion de leurs services publics) lui permet de nouer des relations contractuelles avec ses collectivités actionnaires et de s'extraire en partie des obligations de mise en concurrence.

Le rôle de la SPL est de prendre en charge l'ensemble des étapes du projet de rénovation énergétique de la collectivité depuis les études d'aide à la décision jusqu'à la gestion de l'exploitation en passant par la passation de marchés et la négociation des financements.

La SPL est l'interlocuteur unique de la collectivité dans son projet de rénovation. Elle prend en charge les actions suivantes :

- apport d'expertise d'aide à la décision : définition d'une stratégie patrimoniale pour la collectivité, audit technique et énergétique, évaluation préalable ;
- passation des contrats : consultation des entreprises, recherche de financements, signature du BEA lorsque pertinent ;
- pilotage des opérations de rénovation énergétique : suivi de la conception du projet et de la réalisation des travaux, opérations de réception ;
- maintenance et utilisation : suivi des performances et de l'exploitation du bâtiment rénové.

La SPL Oser n'est pas un instrument financier au titre strict (fonds de participation, de prêts, de garantie) mais agit en tant que tiers de confiance et facilitateur des projets de rénovation énergétique de bâtiment publics. Au niveau financier, elle agissait jusqu'à récemment en tiers-financement de la manière suivante :

- elle recevait des fonds propres de ses collectivités actionnaires ainsi que des loyers sur les bâtiments rénovés et versait une redevance à ces mêmes collectivités conformément aux termes d'un bail emphytéotique administratif et à sa convention de mise à disposition
- elle prenait en charge la recherche de prêts auprès de financeurs, apporte la documentation financière et assure le remboursement du capital et des intérêts, selon une convention tripartite passée entre les financeurs, la SPL et la collectivité concernée
- elle prenait en charge les coûts d'investissements et d'exploitation et de « gros entretien renouvellement » du bâtiment, encadré par un contrat de performance énergétique (CR ou CREM) passé avec les entreprises de conception, réalisation et exploitation.

Désormais, la SPL OSER ne fait plus de tiers-financement et propose uniquement aux collectivités un accompagnement pour la réalisation de Marchés Publics Globaux de Performance Énergétique (MGPE). Cet abandon est lié à la réforme des marchés publics en 2015 qui n'a plus rendue possible, sans mise en concurrence, l'utilisation de baux emphytéotiques administratifs jusqu'alors utilisés par la SPL OSER.

En terme de modalités, la SPL Oser intervient :

- sur la base d'un marché fixant les objectifs de l'étude pour les audits techniques et énergétique ainsi que pour les études globales sur un ensemble de bâtiments ;
- en mandat de maîtrise d'ouvrage permettant à la SPL de réaliser l'opération « au nom et pour le compte » de la collectivité, pour la phase de conception/réalisation. La collectivité conserve dans ce cadre ses prérogatives et verse des avances de trésoreries à la SPL.

D.3.4. Principales actions engagées et résultats

Depuis son lancement en 2016, la SPL a accompagné 31 projets de collectivités locales dont 23 ont été livrés et 8 sont encore en cours. Il s'agit essentiellement de rénovations de bâtiments scolaires (collèges, lycées) tels que :

- la rénovation du Lycée de Montgolfier à Amonay, premier projet de la SPL dans le périmètre de protection d'un monument historique dont les consommations annuelles d'énergie s'élevaient à 632 MWh pour un coût de 40,8k€ ;
- la rénovation du Centre Jean Vilar à Bellegarde sur Valserine, où la SPL est intervenue en AMO pour la passation d'un contrat de performance énergétique par la ville ;
- la rénovation en cours du Centre Administratif Paul Pillet à Roanne à la consommation d'énergie annuelle de 1066 MWh (85k€), visant à atteindre une consommation annuelle de 497 MWh (56k€) ;
- la rénovation en cours du groupe scolaire du Vernay à Annecy et de son gymnase, présentant un potentiel intéressant pour la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque.

4 projets sont actuellement à l'étude.

D.3.5. Structuration et financement (dont partenaires)

La SPL OSER est entièrement détenue par ses collectivités locales actionnaires. L'actionnariat est ouvert aux collectivités par une prise de capital modéré à l'entrée (1€/habitant jusqu'à 50k habitant puis 50k€ au-delà).

Elle a bénéficié d'une subvention du Fonds européen d'efficacité énergétique (European Energy Efficiency Fund – EEEF) qui a contribué au lancement de la société.

Disposant initialement de 10M€ de capital, elle a également reçu des fonds à son lancement de la part du groupe Caisse des Dépôts, de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et de l'ADEME¹⁰⁷.

D.3.6. Enseignements

La SPL Oser répond à un besoin marqué d'accompagnement technique et financier des collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique. Afin d'atteindre cet objectif, elle a développé une spécialisation, une connaissance des sujets techniques et des acteurs territoriaux permettant d'offrir une garantie de performance à la collectivité.

La capacité d'organiser en tant que Maîtrise d'Ouvrage le développement et la réalisation des travaux ainsi que de la maintenance des bâtiments dans une approche intégrée permet de sécuriser la collectivité dans sa démarche de rénovation.

L'arrêt de l'activité de tiers-financement n'a a priori pas eu d'impact sur le portefeuille de projets en cours et à l'étude, illustrant l'importance d'un apport d'expertise technique et d'accompagnement pour les collectivités territoriales, davantage qu'un apport de fonds et un accès à la dette facilité.

D.3.7. Clés de succès

Les facteurs de succès de la SPL Oser sont les suivants :

- l'apport d'une expertise intégrée sur l'ensemble du cycle du projet de rénovation énergétique depuis les études de faisabilités jusqu'à la maintenance du bâtiment
- la mutualisation de compétences techniques et financières, nécessaire notamment aux contrats de performance énergétique et l'apport de moyens opérationnels accrus
- la capitalisation sur des méthodes et outils développés par la SPL, reproductibles au fil des différents projets
- la garantie d'une performance énergétique et la prise en compte des travaux connexes dans son approche de la rénovation.

D.3.8. Mise en perspective par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine

Les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti public sont peu répandus et répondent à un véritable besoin. Le modèle de tiers-financement et d'une société publique locale faisant office de tiers de confiance et prenant en charge l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage d'un projet de rénovation énergétique apparaît être un modèle pouvant être pertinent au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, suite à la réforme des marchés publics de 2015, la SPL Oser a mis fin à ses activités de tiers-financement et s'est recentrée sur son activité d'accompagnement.

D.3.9. Contact

Philippe Truchy, Directeur Général de la SPL OSER a été contacté pour réaliser ce benchmark : philippe.truchy@spl-oser.fr

D.3.10. Autres sources

<https://spl-oser.fr/>

¹⁰⁷ <http://rehabiliite.eu/uploads/experience/5be2bc3f1e98f.pdf>



<https://www.eeef.lu/news-detail/la-spl-oser-realise-ses-premiers-investissements-soutenus-par-assistance-technique-du-feee-et-des-financements-de-marche.html>

D.4. Le Fonds FOSTER Occitanie

D.4.1. *Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?*

La Région Occitanie est une Région fortement agricole. 50% du territoire est utilisé pour l'agriculture, et les premiers employeurs du territoire sont les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le territoire compte le siège social d'Airbus, mais la plupart des entreprises sont de tailles petites ou moyennes, voire micro. La Région est la première Région pour la recherche en France, avec 227 000 étudiants et 35 établissements pour l'enseignement supérieur.

Avant même la fusion des deux Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, il y avait une vraie volonté de leur part d'arrêter le soutien en subventions et d'utiliser les instruments financiers (IF). Ces deux anciennes Régions avaient d'ailleurs déjà fait l'expérience des outils financiers suivants :

- Deux sociétés de capital-risque créées au début des années 80 et qui ont maintenant fusionné : IRDI-SORIDEC (210 M€ d'actifs sous gestion) ;
- 2007-2013 : Programme opérationnel FEDER Midi-Pyrénées FEDER : une longue expérience des fonds de garantie et des instruments de prêts d'amorçage ;
- 2007-2013 : Programme opérationnel FEDER Languedoc-Roussillon FEDER : Fonds JEREMIE 30 M€ en partenariat avec le FEI (15 M€ FEDER + 15 M€ pour la région).

Les retours d'expériences quant à l'utilisation de ces outils étaient positifs. Sur la base des évaluations ex ante et de l'expérience de la précédente période de programmation, ces Régions ont décidé d'étendre le champ d'application des instruments financiers précédemment utilisés à de nouveaux territoires/secteurs d'activités. La nouvelle Région Occitanie a choisi la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour sa forte expérience de l'évaluation du marché, de la mise en œuvre d'IF et de la connaissance des réglementations de l'UE, pour gérer la mise en œuvre de cet outil.

L'Occitanie a fortement réduit ses contributions à d'autres dispositifs de financements sur le territoire pour pouvoir concentrer ses ressources au sein du fonds FOSTER, qui a été créé en 2015.

D.4.2. *Objectifs du fonds*

Ce Fonds a pour objectif de faciliter l'accès au financement des PME du territoire, dans tous les secteurs d'activités.

D.4.3. *Présentation du fonds*

Le fonds FOSTER est un fonds de fonds (capital de 153 M€) géré par le FEI qui appartient au groupe Banque Européenne d'Investissement.

Trois instruments financiers ont été mis en place par le Fonds de Fonds FOSTER :

- Un fonds de garantie ;
- Un fonds de coinvestissement (45 M€) ;
- Un instrument de prêt avec partage de risque pour financer les PME innovantes.

Le fonds finance également les projets agricoles sous formes de garanties (30 M€).

D.4.4. Principales actions engagées et résultats

Le Fonds FOSTER a financé environ 800 PME pour un total de 80 M€. L'effet levier direct est fixe sur les différents instruments : garantie (entre 9 et 12) ; prêt partage de risque (2) ; co-investissement (entre 3,5 et 4).

D.4.5. Structuration et financement (dont partenaires)

La Région a donné à la BEI un mandat de gestion de l'instrument en 2015 jusqu'en 2030. Les intermédiaires financiers (banques commerciales, banques et organismes de développement, institutions de garantie, capital risqué, business angels, etc.) sont sélectionnés à travers une procédure concurrentielle d'appels d'offres. La mise en place du fonds a pris 2 ans. Une personne travaille à temps plein du côté de la BEI/FEI pour le Fonds Foster, avec l'appui du service juridique de la banque.

D.4.6. Enseignements

La création et la mise en œuvre d'un fonds de fonds est très chronophage et complexe. La Région Occitanie est très satisfaite de la mise en œuvre et de la gestion du fonds FOSTER, pour les raisons suivantes :

- Très bon effet de levier ;
- Procédure de sélection transparente et alignée aux exigences européennes
- Absence de conflit d'intérêt.

D.4.7. Mise en perspective par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Fonds FOSTER est transposable, avec une nécessité d'adapter la stratégie du fonds aux besoins du territoire. Récemment, un fonds de fonds semblable au fonds FOSTER, également géré par la BEI / FEI, a été mis en place pour l'île de la Réunion.

D.4.8. Contact

Monsieur Aubin Bonnet, Mandate Manager FOSTER à la Banque européenne d'investissement a été contacté pour réaliser ce benchmark, dans le cadre de la campagne d'évaluations ex-ante menée par Technopolis dans diverses régions. Aubin Bonnet, Mandate Manager, +352 24 85 81 380 a.bonnet@eif.org, European Investment Fund, 37B, avenue J. F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, www.eif.org

Monsieur Emmanuel SALIH ALJ, Responsable de service délégué, Service Ingénierie Financière et Fonds Européens, Direction de l'Economie et de l'Innovation

Autre source : https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/presentation_20170114_brussels_morning.pdf

D.5. Le fonds REV3 Capital (anciennement CAP3RI)

D.5.1. Éléments de contexte : pourquoi le fonds a été créé ?

Le fonds REV3 Capital est le fruit inspiré des travaux de Jeremy Rifkin sur la troisième révolution industrielle en Hauts-de-France et la convergence des résultats de l'évaluation ex ante réalisé par le cabinet Technopolis et l'enquête auprès de 600 entreprises.

En 2013, les travaux de Jeremy Rifkin sur les perspectives à l'horizon 2050 d'une économie prospère en Hauts-de-France fondée sur la transition énergétique et les technologies numériques, ont abouti à un master plan dont la vision dite de la « troisième révolution industrielle en Hauts-de-France », insuffle une vision de transformation de l'économie régionale par la décarbonation, la durabilité et la compétitivité. Un outil de facilitation du financement de haut de bilan a, alors, été pensé dans ce cadre pour soutenir les projets s'inscrivant dans cette vision : le fonds CAP 3RI.

D.5.2. Objectifs du fonds

REV3 Capital, est un fonds d'investissement en fonds propres dans les entreprises régionales porteuses de projets s'inscrivant dans la dynamique la 3^{ème} révolution Industrielle. Le fonds poursuit 5 objectifs :

- Accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie verte et mettre en place de nouveaux modèles de développement durable.
- Accélérer la croissance des entreprises en finançant leur développement par un apport en fonds propres.
- Aider en amont au développement de nouveaux projets et de R&D grâce à une enveloppe d'assistance technique.
- Être un actionnaire minoritaire créateur de valeur s'engageant sur le long terme.
- Mettre en place un dialogue constant avec les dirigeants grâce à une équipe dédiée implantée en Région Hauts-de-France.

D.5.3. Présentation du fonds

REV3 Capital est une société par actions simplifiée d'investissements (la forme SAS a été préférée aux réflexions initiales de fonds de fonds au regard de la souplesse de fonctionnement qu'offre une SAS). Les associés fondateurs sont la région Hauts-de-France, Nord Capital Partenaires (société de gestion détenue par Turenne Groupe et le Crédit Agricole Nord de France) et la Banque Européenne d'Investissement dont les contributions sont sous forme de prêts participatifs (les règles de BEI ne lui permettent pas de faire des apports en capital).

Le capital de la société est de 40 M€ (les réflexions sont en cours pour l'augmentation du capital). La société investit sous 2 formes principales :

- Co-investissement en capital fonds propres ou quasi propres allant de 1 à 3 M€.
- Assistance technique pour accompagner les porteurs de projets dans la préparation et la qualification de leurs projets conformément aux critères de la 3^{ème} révolution industrielle. Une enveloppe de 2 M€ est retenue à ces fins. La valeur du soutien peut atteindre 100 k€.

La priorité d'investissement de REV3 Capital est centrée sur les projets de développement d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité intelligente, réseaux intelligents, économie circulaire, et économie de la fonctionnalité. Les bénéficiaires sont les PME, ETI ou grande entreprise, filiale de grand groupe ou société de projet implantée dans la région ou envisageant s'y installer portant un projet à fort impact pour la région et générateurs d'emplois

en région. Les projets doivent être cohérent avec la 3^{ème} révolution industrielle et être centrée sur le capital développement ou investissements structurants. Le fonds adopte une stratégie d'investissement à horizon long terme allant de 7 à 9 ans avec pour ambition de rester le plus longtemps possible dans le capital de la société.

D.5.4. Principales actions engagées et résultats

Le rythme d'investissement annuel du fonds varie de 3 à 4 ans. L'objectif au départ était d'atteindre 6 investissements annuels. Si les résultats sont assez encourageants, ils restent toutefois légèrement en dessous des projections initiales. Les critères de sélectivité du fonds, font qu'il est relativement difficile de trouver des projets de qualité (même si les ressources financières sont disponibles). Le portefeuille actuel est évalué à 17,3 M€. Le souhait est d'atteindre 22 M€ en 2020.

De 2016 à juillet 2020, le fonds a reçu 140 sollicitations. En 2018, par suite de travaux de réflexions, il a été décidé de baisser le ticket d'investissement à 800 k€ afin de pouvoir soutenir plus de projets.

D.5.5. Structuration et financement (dont partenaires)

De 2016 à 2020 (juillet), le fonds REV3 Capital a connu des évolutions dont spécialement l'ouverture du capital à la société Groupama en 2017. La structure fonctionnelle de l'entreprise est en 2 niveaux :

- Le comité d'investissement consultatif analyse la validité des dossiers reçus et formule des propositions au comité d'orientation stratégique. Ce comité est composé entre autres de la région, la BEI, les gestionnaires (Nord Capital, FINORPA), des personnalités qualifiées, la plateforme CEA Tech.
- Le comité d'orientation stratégique, en dernier ressort donne l'accord final des investissements suggérés. Le comité d'orientation stratégique est composé des actionnaires.

D.5.6. Enseignements

Le fonds REV3 Capital a été créé antérieurement à la fusion des deux régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Le fonds ayant mobilisé du FEDER, en étant relié au territoire Nord-Pas-de-Calais, il ne pouvait avoir d'investissements en Picardie. La solution alternative trouvée a été d'utiliser les prêts participatifs de la BEI pour les investissements en Picardie. Les réflexions sont actuellement en cours pour l'ouverture des investissements à d'autres régions.

D.5.7. Mise en perspective par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine

Le positionnement large de REV3 Capital permet de traiter des finalités larges s'inscrivant dans les objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir la transition énergétique (production d'EnR, décarbonation de l'économie, efficacité énergétique...)
- Favoriser l'économie circulaire (écoconception, recyclage, transformation des modes de production)
- Réindustrialisation bas carbone des territoires : process industriels, relocalisation de production, industrie connectée et décarbonée ...

Toutefois, ces priorités s'inscrivent dans des objectifs spécifiques multiples des PO et l'abondement FEDER peut poser des problématiques de gestion devant être traitées en amont, notamment par la création de poches spécifiques d'utilisation des FESI.



D.5.8. Contact

Notre contact au sein de la Région Hauts de France est Virginie DUBART, responsable de la Mission "Hauts-de-France financement" Téléphone : +33 (0)3 74 27 12 52 , email : virginie.dubart@hautsdefrance.fr